



Juin 2026

AXA INVESTMENT MANAGERS

Rapport 2025

TCFD / Art.29 LEC



Table des matières

Explication de la structure du rapport	Erreur !
Signet non défini.	
Bilan de l'année 2025	6
Chiffres clés en 2025	8
1- Notre approche de l'intégration ESG : Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	9
1.1 Notre philosophie	9
1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	10
1.3 Notre offre de produits d'investissement responsable	24
1.4 Nos communications ESG	32
1.5 Notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise	35
2- Nos ressources internes et le renforcement des capacités ESG	43
2.1 Nos ressources humaines	43
2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes	45
2.3 Nos moyens techniques	46
3- Nos politiques de gouvernance ESG et de rémunération	48
3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	48
3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG	50
4- Notre stratégie d'engagement ESG	52
4.1 Engagement, collaboration et escalade	53
4.2 Vote	56
4.3 Plaidoyer auprès des pouvoirs publics : promouvoir des politiques publiques robustes et utiles à la prise de décision afin de faciliter la transition vers un monde plus durable	57
5- Part de nos actifs dans les secteurs et activités liés au développement durable et aux combustibles fossiles	61
5.1 Part verte des activités	61
5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles	65
6- Notre stratégie climatique	72
6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM	72
6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques	78
6.3 Actionnariat actif	79
6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »	79
6.5 Indicateurs climatiques prospectifs	86
7- Notre stratégie pour la biodiversité	99
7.5 Estimation de l'empreinte biodiversité du portefeuille d'AXA IM	104
8- Notre processus de gestion des risques ESG	110
8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	110
8.2 Contrôles internes et audits	115
8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière	117
Annexes	120
1. BNPP AM en bref	120
1. Enquêtes sur le secteur	120
2. Tableau de correspondance avec le décret d'application de l'article 29 et les recommandations de la TCFD121	
3. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	127
4. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité AXA IM Paris + AXA REIM SGP	127

Explication de la structure du rapport

INFORMATIONS IMPORTANTES : Suite à la fusion entre BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) et AXA Investment Managers (AXA IM), une nouvelle approche de la durabilité est actuellement à l'étude. **Le présent document concerne les portefeuilles d'investissement éligibles gérés par AXA IM avant le regroupement des entités (c'est-à-dire les « actifs historiques », comme indiqué dans ce document). La prochaine mise à jour de ce rapport intégrera la nouvelle approche et les nouvelles politiques communes en cours de définition. Pour connaître les dernières politiques en vigueur, veuillez consulter cette page sur notre site Internet : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)**

Pour en savoir plus sur l'application de cette politique à un fonds donné (y compris la méthodologie applicable), veuillez consulter la documentation juridique du produit concerné. Ces documents sont disponibles sur les pages « Fonds » correspondantes disponibles sur notre site Internet.

Le présent rapport vise à répondre aux exigences réglementaires définies par l'article 29 de la Loi française Énergie-Climat de 2019 et à son décret d'application¹, à mettre en œuvre les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) (Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat) et à fournir un aperçu complet de l'approche d'AXA IM en matière de durabilité et d'investissement responsable (IR), avant intégration.

En outre, le rapport aborde certaines des exigences de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong concernant la gestion et la communication des risques liés au climat par les gérants de fonds. En ce qui concerne les récentes exigences de *reporting* climatique de la Financial Conduct Authority (FCA) au Royaume-Uni, bien que le rapport couvre une partie des exigences d'information, une publication dédiée est disponible sur le site Internet de BNPP AM UK².

Le rapport suit la structure du décret d'application de l'article 29 de la Loi française, tel que demandé par l'Autorité des marchés financiers (AMF), comme suit :

1. L'approche générale de l'entité en matière de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ;
2. Les ressources et actions internes déployées par l'entité dédiée à l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans la stratégie d'investissement ;
3. Prise en compte des critères ESG au niveau de la gouvernance de l'entité ;
4. Stratégie d'engagement de l'entité auprès des émetteurs ou des sociétés de gestion ;
5. Part des actifs dans les secteurs et activités durables et fossiles ;
6. Stratégie climatique et alignement sur les objectifs climatiques à long terme tels que définis par l'Accord de Paris adopté au titre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ;
7. Stratégie de biodiversité et alignement sur les objectifs de biodiversité à long terme définis par la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies ;
8. Intégration des critères ESG dans la gestion des risques ;
9. Liste des produits financiers visés à l'article 8 ou 9 au titre du règlement SFDR.

Les exigences réglementaires françaises, agissant comme un ensemble complémentaire d'exigences d'information du Règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation - SFDR, en anglais) en France, figurent parmi les exigences de publication d'informations non financières les plus avancées en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En plus de couvrir les principales caractéristiques des recommandations de la TCFD en matière de changement

¹ Voir plus sur Legifrance (en français uniquement) : [Décret n° 2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

² Plus d'informations sur le site Internet de BNPP AM UK : [Investing sustainably - BNP Paribas Asset Management UK](#)

climatique, les règles françaises couvrent également les obligations d'information sur diverses questions ESG, notamment en ce qui concerne les incidences, les risques et les opportunités liés à la biodiversité, les politiques d'engagement et d'actionnariat actif, ainsi que l'intégration des critères ESG dans les pratiques de gouvernance.

Tous les indicateurs clés de performance (ICP) ESG figurant dans le rapport sont basés sur les participations mondiales³ à fin 2024 et 2025 gérées par **trois anciennes entités d'AXA IM désormais intégrées à BNPP AM** :

- **AXA IM Paris (absorbée par BNP Paribas Asset Management Europe le 31 décembre 2025),**
- **AXA REIM SGP (absorbée par BNP Paribas Real Estate Investment Management France S.A. le 31 décembre 2025), et**
- **AXA IM Prime (renommée BNP Paribas Asset Management Prime le 1^{er} avril 2026).**

Les activités de gestion d'actifs de ces trois entités couvrent trois des quatre unités opérationnelles d'AXA IM, AXA IM Core, AXA IM Alts et AXA IM Prime (voir graphique ci-dessous pour en savoir plus sur les anciennes unités opérationnelles d'AXA IM), réparties par principale classe d'actifs, à l'exception i) des progrès mesurés par rapport aux objectifs de zéro émission nette d'AXA IM, ii) de nos expositions aux combustibles fossiles dans les actifs alternatifs et autres actifs du marché privé qui sont mesurées dans toutes les entités d'AXA IM et iii) de tous les autres ICP déclarés par AXA IM Alts Alternative Credit (scores ESG et intensité carbone moyenne pondérée – *Weighted Average Carbon Intensity*, WACI en anglais – en plus de l'exposition aux combustibles fossiles). Il comprend des fonds ouverts ainsi que des fonds dédiés et des mandats gérés par les entités respectives d'AXA IM :

- AXA REIM SGP : les investissements d'AXA IM en actifs réels, dont les chiffres correspondent presque entièrement à ceux indiqués à la suite dans le présent rapport concernant les actifs immobiliers et d'infrastructures ;
- AXA IM Prime : les investissements d'AXA IM en actifs privés et alternatifs, dont les chiffres correspondent à ceux indiqués concernant les actifs privés ;
- AXA IM Paris : un ensemble plus hétérogène d'investissements d'AXA IM, comprenant :
 - les actifs traditionnels gérés par AXA IM Core ;
 - Les actifs réels et le crédit alternatif sont gérés par AXA IM Alts, y compris certains actifs immobiliers cotés et investissements dans le capital naturel et à impact.

Ce rapport couvre AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime en tant qu'organisation unique. Les approches définies au sein d'AXA IM visent à être cohérentes et harmonisées, lorsque cela est possible, dans toutes les unités opérationnelles, tout en tenant compte des spécificités de chaque entité et classe d'actifs.

Comme pour l'exercice 2025, AXA IM Select France⁴ et CAPZA publient des rapports distincts au sens de l'article 29, qui sont disponibles sur leurs sites internet respectifs.

³ Sauf indication contraire.

⁴ AXA IM Select, la quatrième unité opérationnelle d'AXA IM, est le multi-gestionnaire d'investissement spécialisé d'AXA IM, qui regroupe AXA IM Select France – filiale à 100 % d'AXA France – au service de l'ensemble des clients particuliers du Groupe AXA au travers de fonds ouverts actifs, de financements structurés, de fonds dédiés et de conseils financiers.

1994

Founded

€867bn^{1,2}

of assets under management

~ 3,000

Employees

29

Offices

AXA IM Core €504bn AUM	AXA IM Alts €192bn AUM	AXA IM Prime €48bn AUM	AXA IM Select €34bn AUM
<p>Fixed Income High Yield IG Credit Inflation Emerging Markets Govt bonds Money Markets</p> <p>Equities Global, Regional & Country Thematic Sustainable & Impact</p> <p>Multi-Asset Targeted outcome (Capital growth, capital preservation, income generation, inflation, impact, ETFs, index management)</p>	<p>Real Estate Real Estate Equity CRE Debt Real Estate Private Equity</p> <p>Alternative Credit Secured and Structured Finance Bank Capital Solutions and Specialty Finance Broadly Syndicated Loans Direct Lending</p> <p>Infrastructure Infrastructure Equity Infrastructure Debt</p> <p>Private Equity LBO Mid-market Private Equity</p> <p>Natural Capital & Impact Investing Impact Private Equity Natural Capital</p>	<p>Private Assets Private equity, Infrastructure equity Private debt Nav financing GP stake</p> <p>Liquid Alternative Strategies Hedge Funds</p> <p>Solutions Outsourced CIO Multi private assets mandate</p>	<p>Multi Manager Funds of Funds Investment Advisory Discretionary Portfolio Management Individualised Protected Solutions UL Oversight</p>

Source : AXA IM, données à fin 2025. Les actifs sous gestion peuvent être arrondis. (1) Les coentreprises et entités liées représentent 88 milliards d'euros à fin 2025. (2) Le total des actifs sous gestion d'AXA IM inclut la contribution d'AXA IM Select et d'AXA IM Prime, nette des éliminations intragroupes. Les actifs d'AXA IM Alts comprennent également environ 8 milliards d'euros gérés par sa filiale de dette privée CAPZA.

Bilan de l'année 2025

Basculer vers une plateforme d'investissement européenne de premier plan, axée sur la génération de résultats durables et résilients pour les clients et l'économie

L'année 2025 a été marquée par l'acquisition d'AXA IM par BNP Paribas le 1^{er} juillet 2025. Le 31 décembre 2025, les activités de gestion d'actifs de BNP Paribas (à savoir AXA Investment Managers, BNP Paribas Real Estate Investment Management et BNP Paribas Asset Management) ont fusionné leurs principales entités juridiques dans le cadre d'une structure unifiée détenue par BNP Paribas Cardif. Elles opèrent désormais sous une marque unique : BNP Paribas Asset Management (BNPP AM). Cette intégration rassemble des organisations complémentaires partageant des valeurs communes et un engagement à long terme en faveur du développement durable. Elle constitue par ailleurs un moment charnière de notre engagement continu à bâtir un avenir plus durable et résilient.

Une période de transition a débuté au second semestre 2025, et certaines politiques et certains processus peuvent encore refléter les pratiques des organisations historiques à l'époque. Toutes nos équipes travaillent néanmoins dans un cadre de gouvernance unifié depuis la fusion.

En réunissant les forces de deux acteurs de premier plan en matière de développement durable, nous sommes mieux placés pour faire face à la complexité à court terme tout en poursuivant nos priorités de long terme : élargir l'offre de solutions durables sur les marchés cotés et les actifs alternatifs, et renforcer notre engagement actionnarial à l'échelle systémique dans l'intérêt de nos clients. Tant [BNPP AM](#) que [AXA IM](#) ont obtenu la meilleure note de 5 étoiles sur 5 pour la catégorie Politique, Gouvernance et Stratégie dans le Rapport d'évaluation 2025 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI), ainsi que la meilleure note (4 ou 5 étoiles) dans la plupart des classes d'actifs. En outre, BNPP AM a obtenu un score parfait de 100 % dans la catégorie Mesures de renforcement de la confiance. Par ailleurs, le [rapport Point of No Returns 2025 de ShareAction](#) confirme de manière indépendante que le rapprochement entre BNPP AM et AXA IM donne naissance à une nouvelle entité réunissant deux des leaders mondiaux de l'investissement responsable. Sur 76 des plus grands gestionnaires d'actifs au monde, AXA IM a été classée troisième et BNPP AM quatrième. BNPP AM a été particulièrement récompensée pour sa stratégie biodiversité, obtenant le score de biodiversité le plus élevé parmi tous les gestionnaires d'actifs évalués. AXA IM a été l'un des rares investisseurs à obtenir une note élevée pour sa stratégie d'engagement et sa communication sur les principales questions sociales, notamment les droits de l'homme et du travail, ainsi que la santé publique.

BNPP AM et AXA IM présentaient déjà un fort degré d'alignement en matière de politiques, de méthodologies et de données ESG dans la plupart des domaines. Les deux sociétés avaient en effet investi de manière significative, depuis plusieurs années, dans les ressources et l'expertise liées au développement durable, en s'appuyant sur de vastes jeux de données issus de fournisseurs externes, complétés par leurs propres travaux de recherche et leur expertise interne. Depuis la fusion, nous avons examiné de près les approches développées historiquement par les deux entités sur l'ensemble des classes d'actifs, afin de définir nos approches cibles pour BNPP AM à l'avenir. Les nouvelles politiques d'engagement et de vote applicables à l'ensemble du nouveau périmètre de BNPP AM sont appliquées **depuis le 1^{er} janvier 2026**. Tous les autres engagements, politiques, cadres et méthodologies en matière de développement durable seront publiés et entreront en vigueur d'ici début 2027.

Dans l'attente de cette nouvelle stratégie unique en matière de développement durable, en 2025, chez AXA IM, nous avons maintenu nos objectifs de zéro émission nette, qui couvrent environ **69 %** des actifs sous gestion totaux d'AXA IM à fin 2025 (y compris les coentreprises d'AXA IM)⁵, contre 65 % en 2022, en incluant les objectifs fixés pour le capital et la dette d'infrastructure d'AXA IM Alts depuis 2025 (voir section 6). Sur le front de la biodiversité, dans le cadre de notre engagement volontaire en tant que signataire de l'engagement Finance for Biodiversity (FfB)⁶, nous avons

⁵ Hors coentreprises, le taux de couverture est d'environ 77 % à fin 2025.

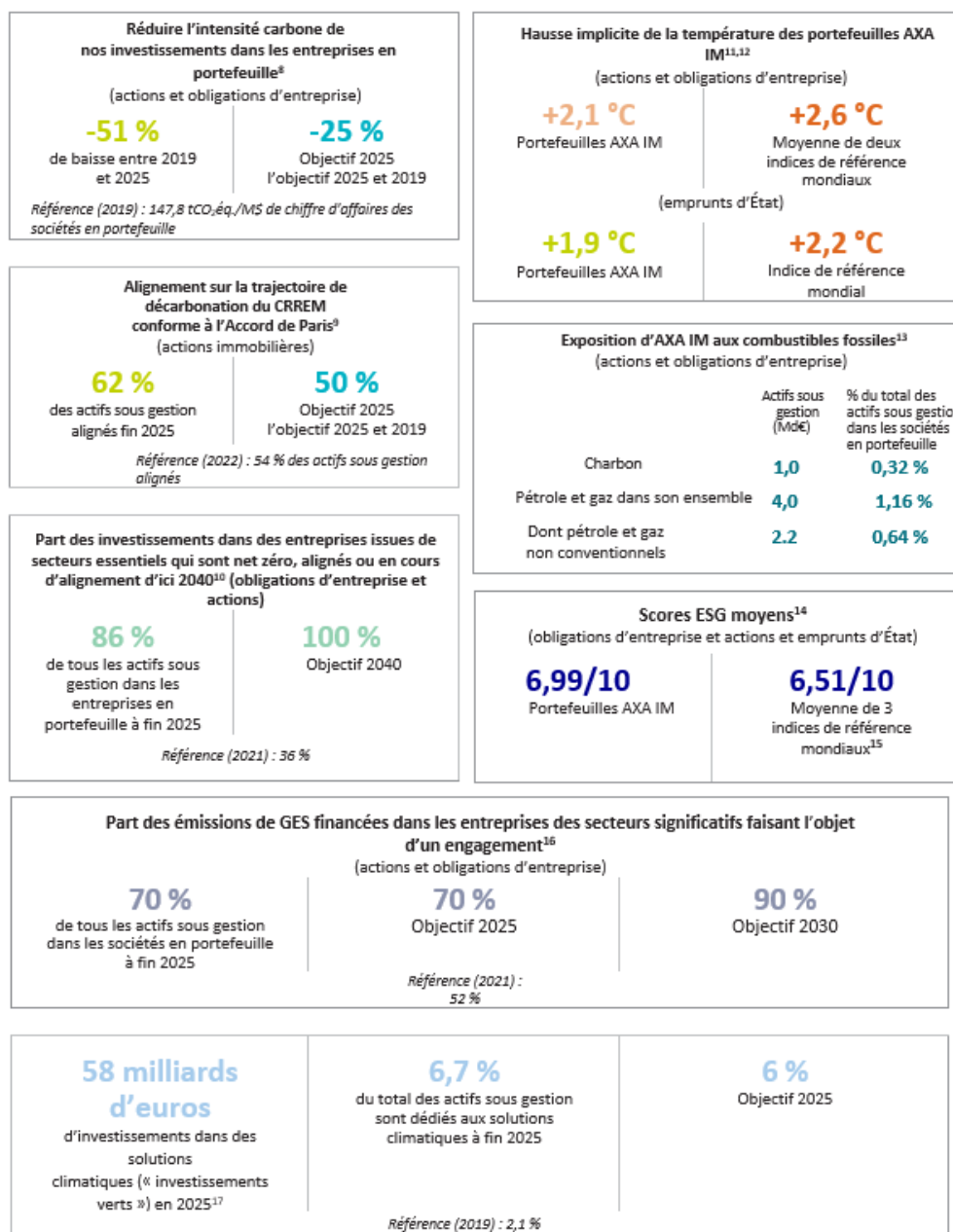
⁶ [Page d'accueil – Finance for Biodiversity Foundation](#)

continué l'implémentation des premiers objectifs fixés en application des recommandations communiquées par la FfB Foundation sur la fixation d'objectifs en matière de nature pour les gestionnaires d'actifs (voir section 7.1). La responsabilité actionnariale est restée un autre élément clé du cadre d'investissement responsable d'AXA IM au cours de l'année 2025. L'atténuation du changement climatique est restée notre principal thème d'engagement. L'essor des engagements sur la biodiversité et le capital naturel et la gouvernance d'entreprise que nous avons connu l'année précédente s'est également poursuivi en 2025. Nous poursuivons également nos efforts sur de nombreux autres sujets sociaux, tels que les droits de l'homme, le capital humain et la santé publique, en continuant à discuter de leur prise en compte dans la gouvernance des entreprises dans lesquelles nous investissons. Ce phénomène reflète la tendance à l'intégration des critères ESG dans les organisations et les activités commerciales des entreprises à mesure qu'elles mettent en œuvre des stratégies ESG réellement efficaces⁷.

Au niveau des produits, nous nous sommes encore appuyés sur notre longue expérience de l'IR et sur l'intérêt croissant de nos clients pour continuer de développer et de renforcer notre offre de fonds IR. En 2025, nous avons continué à faire évoluer notre offre de fonds durables, notamment en élargissant notre gamme de fonds indiciels cotés (ETF) avec de nouveaux **fonds ETF alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris (Paris-Aligned Benchmark – PAB)**. Outre les nouveaux lancements, nous avons adapté notre offre de fonds IR aux nouveaux développements réglementaires et en matière de labels durables. Pour ce faire, nous avons notamment mis en œuvre les **nouveaux référentiels des labels ISR et Towards Sustainability** pour nos fonds labellisés, en préparant le premier lot de fonds aux orientations de **l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA) sur la dénomination des fonds** et en envisageant l'application des **exigences en matière de divulgation d'informations sur la durabilité (Sustainable Disclosure Requirement – SDR)** à plusieurs fonds domiciliés au Royaume-Uni. **Sept fonds** ont obtenu le label SDR en 2025.

⁷ Voir le rapport de Durabilité et d'actionariat actif 2025 de BNPP AM pour plus d'informations : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Chiffres clés en 2025



⁸ Scopes 1 et 2 uniquement.

⁹ Plus d'informations sur le site du CRREM : [Projet CRREM](#)

¹⁰ Y compris les émetteurs classés en « bleu foncé » (zéro émission nette), « bleu » (aligné sur une trajectoire « zéro émission nette ») et « bleu clair » (aligné sur une trajectoire « zéro émission nette » à l'horizon 2040) conformément au code couleur climatique d'AXA IM décrit dans le rapport (voir section 6.4) et sur la base du Cadre d'investissement « zéro émission nette » (NZIF) V1.0.

¹¹ La HIT (ou ITR en anglais) représente le degré d'alignement des portefeuilles sur les objectifs de température mondiale, en estimant l'augmentation de la température mondiale d'ici 2100. Pour les actions cotées et les obligations d'entreprise, le modèle MSCI ITR est utilisé. Pour les obligations souveraines, il s'agit du modèle CLAIM de Beyond Ratings.

¹² Les deux indices de référence mondiaux cotés utilisés à des fins de comparaison sont le MSCI All Country World Index (ACWI) et

l'ICE BofA Global Broad Market Corporate (utilisation d'une moyenne équilibrée). L'indice de référence souverain mondial utilisé à des fins de comparaison est le JP Morgan GBI Global Govies.

¹³ L'exposition d'AXA IM aux activités liées aux combustibles fossiles s'appuie sur les bases de données de S&P Trucost et Urgewald. Elle représente l'ensemble de notre exposition à tout émetteur dont les revenus (>0 \$) proviennent de ces activités.

¹⁴ Les notations ESG des actifs traditionnels sont calculées sur la base du modèle de notation ESG de MSCI, conjointement à une analyse qualitative d'AXA IM.

¹⁵ Les trois indices de référence mondiaux cotés utilisés à des fins de comparaison sont le MSCI All Country World Index (ACWI), l'ICE BofA Global Broad Market Corporate et le JP Morgan GBI Global Govies (utilisation d'une moyenne équilibrée).

¹⁶ Les activités d'engagement menées directement par AXA IM sont comptabilisées pour les deux années d'engagement précédentes, ainsi que les émissions soumises à un engagement collaboratif initié par Climate Action 100+, conformément à la version V1.0 du NZIF.

¹⁷ D'après la définition des investissements verts d'AXA IM, telle que décrite dans ce rapport (voir la section 5.1 pour en savoir plus).

1- Notre approche de l'intégration ESG : Cadre d'investissement responsable d'AXA IM

1.1 Notre philosophie

BNP Paribas Cardif, la branche assurance de BNP Paribas, a finalisé avec succès l'acquisition d'AXA IM le 1^{er} juillet 2025. En combinant AXA IM, BNPP AM et BNP Paribas Real Estate Investment Management, BNP Paribas crée une plateforme mondiale inégalée dans les domaines de l'épargne et de l'investissement à long terme.

La durabilité est essentielle et reste au cœur de l'identité de BNPP AM, qui compte désormais parmi les trois premiers gestionnaires d'actifs en Europe. L'intégration d'AXA IM renforce encore notre approche en matière de durabilité.

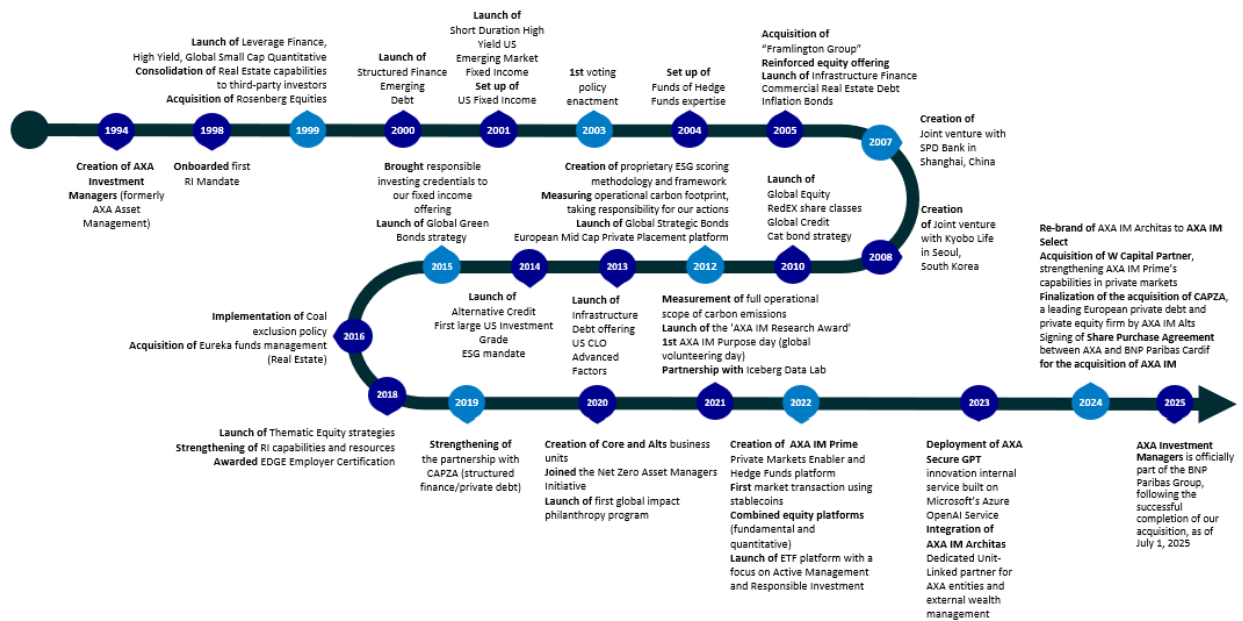
Impliquée dans l'investissement responsable depuis plus de 20 ans, AXA IM est activement engagée dans l'intégration progressive des facteurs ESG dans chaque domaine d'expertise de gestion, ainsi que dans le développement d'une large gamme de produits d'investissement responsable et à impact. AXA IM considère que les facteurs ESG doivent influencer non seulement la gestion de nos portefeuilles d'investissement à travers les classes d'actifs, les secteurs, les entreprises et les régions, mais également les intérêts de nos clients et des autres parties prenantes. Sa philosophie d'investissement reposait sur la conviction que les problématiques de croissance durable constituent un enjeu majeur des années à venir. Nous pensons que l'association de « facteurs non financiers » clés avec les critères financiers classiques nous permettra de constituer des portefeuilles plus stables et plus performants sur le long terme. L'approche extra-financière est en effet devenue nécessaire, et ce à plusieurs titres :

- Elle est déterminante pour éliminer les sociétés et les investissements exposant les portefeuilles à des risques ESG élevés, ce qui affecterait à terme la performance financière ;
- Elle se concentre sur les entreprises et les investissements qui ont mis en œuvre de bonnes pratiques sur le plan de la gestion de leurs impacts environnementaux, de la gouvernance et des pratiques sociales et qui, par leur comportement responsable, nous semblent mieux armés pour répondre aux grands défis de l'avenir ;
- Elle est susceptible de favoriser une amélioration de la performance, grâce à un dialogue actif avec les entreprises sur la gestion des préoccupations ESG concernant les investissements, et de limiter l'exposition de nos clients au risque de réputation.

Le cadre, les politiques et les processus historiques d'IR d'AXA IM ont été conçus pour prendre en compte ces deux impacts, à des degrés divers selon le niveau d'intégration de nos produits – conformément aux principes du règlement SFDR de l'UE.

 <p>Depth and Breadth of Sustainability Approach Driven by robust policies and frameworks</p>	 <p>A Wide Range of Investment Strategies across asset classes to meet our client sustainability preferences</p>	 <p>Recognised Sustainability Leader ShareAction 2025* (#3 and #4 globally) PRI** (5 stars for Policy Governance and Strategy in 2025)</p>	 <p>>90% Open-ended European Range Classified as Article 8 or 9*** for Listed Assets Per the Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR)</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Rapport ShareAction | Point of No Returns 2025 : **PRI : Principes pour l'investissement responsable ; *À fin 2024 pour BNPP AM et AXA IM Core. Source : BNPP AM & AXA IM, 2025.



Source : BNPP AM & AXA IM, 2025.

1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM

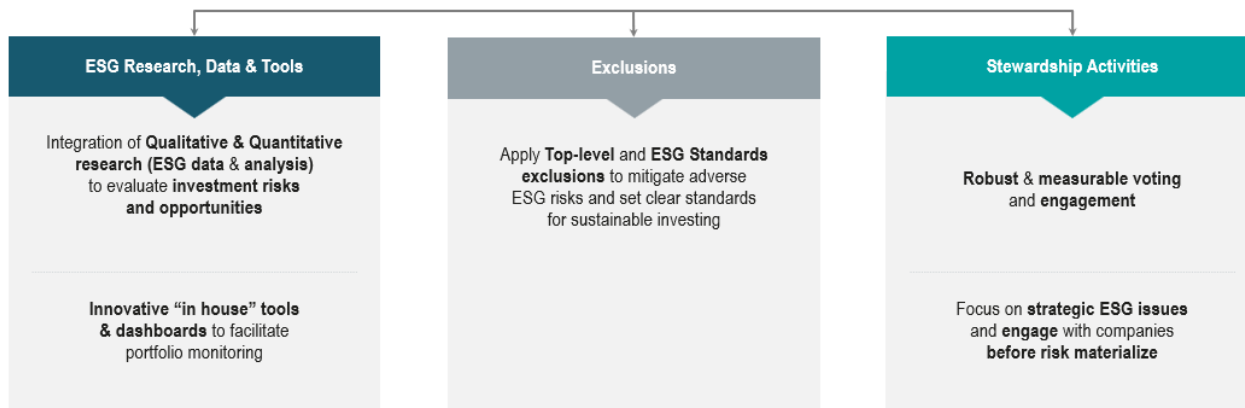
AXA IM est un investisseur responsable axé sur le long terme, qui vise à générer des performances durables pour ses clients. Nous poursuivons cet objectif par le biais de recherches approfondies, de solides analyses de données et d'une construction de portefeuilles visant à optimiser les facteurs financiers et non financiers. Notre processus d'investissement reflète notre conviction profonde selon laquelle l'accent mis sur la durabilité permet d'obtenir de solides performances économiques et financières à long terme.

Le cadre IR d'AXA IM repose sur **trois piliers** :

1. [La recherche ESG quantitative et qualitative](#) ;
2. [Des politiques d'exclusion normatives et sectorielles](#) ;
3. [Une stratégie d'actionnariat actif](#).

Notre **recherche ESG quantitative et qualitative** nous aide à mieux comprendre l'importance relative des enjeux ESG aux niveaux des secteurs, des entreprises et des pays. Ces recherches alimentent nos stratégies d'intégration et d'exclusion ESG en identifiant les actifs susceptibles d'être exposés à des risques ESG pouvant avoir un effet préjudiciable et irréversible sur la performance de nos portefeuilles, ainsi que sur la durabilité mondiale à long terme. Nos **exclusions normatives et sectorielles** définissent les lignes à ne pas franchir et envoient un message clair aux entreprises et, le cas échéant, aux émetteurs souverains sur ce que nous considérons comme inacceptable sur le plan ESG. En ce qui concerne les actifs auxquels nous restons exposés, nous appliquons nos stratégies de vote et d'engagement avec l'objectif d'accompagner les émetteurs dans leur processus de transition. En ce qui concerne plus précisément les engagements assortis d'objectifs, notre **stratégie d'actionnariat actif** nous amène à définir des objectifs significatifs qui sont clairement communiqués à la direction de l'émetteur en engageant des dialogues. Nous organisons ensuite des réunions avec ces émetteurs afin de vérifier et d'évaluer leurs progrès en matière d'ESG et nous votons avec conviction ou, le cas échéant, nous appliquons d'autres techniques d'escalade. En cas d'échec grave des actions d'engagement (par exemple, lorsque les engagements pris par les entreprises en portefeuille – ou les progrès convenus – n'ont pas été respectés), ce processus peut aboutir à un désinvestissement.

3 Pillars Incorporated Across Portfolios



Source : AXA IM, 2026.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, à la suite du rapprochement entre BNPP AM et AXA IM, l'adhésion aux codes de conduite et aux normes internationales reconnus en matière de responsabilité d'entreprise est désormais regroupée sous la bannière de BNPP AM. Elle est présentée dans le document *Membership & Pledges*, disponible sur le site Internet de BNPP AM (voir la section « BNP Paribas Asset Management Sustainability Information ») : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Dans le cadre de la publication, prévue plus tard en 2026, de la nouvelle Stratégie mondiale de développement durable (Global Sustainability Strategy – GSS) de BNPP AM, les feuilles de route de BNPP AM en matière de neutralité carbone, de biodiversité et d'égalité seront également mises à jour. Elles intégreront notamment de nouveaux objectifs de neutralité carbone définis à l'échelle du nouveau périmètre mondial de BNPP AM, incluant les périmètres historiques d'AXA IM et de BNPP REIM, et resteront alignées sur les normes internationales reconnues les plus pertinentes et les plus exigeantes.

La recherche ESG quantitative et qualitative

Méthodologies de notation ESG

Les méthodologies de notation ESG historiques d'AXA IM aident les gérants de portefeuille à intégrer les considérations ESG dans leurs décisions d'investissement en évaluant la performance ESG de nos actifs. Ces méthodologies reposent sur les données communiquées par les entreprises, qui sont encore hétérogènes en raison de l'absence de normes mondiales obligatoires en matière de reporting sur le développement durable. Autrement dit, ces données doivent donc être utilisées avec prudence. Via nos efforts de sensibilisation, nous soutenons l'évolution en cours concernant le reporting en matière de durabilité, au niveau de l'UE avec la nouvelle directive CSRD et au niveau mondial avec le travail de l'ISSB. Nous préconisons en particulier une intégration proportionnée du concept de « double matérialité » ainsi qu'une interopérabilité effective entre les différentes normes de durabilité actuellement en cours d'élaboration. L'un des défis auxquels sont confrontés les gestionnaires d'investissement lorsqu'ils intègrent les risques de durabilité ou les PIN dans leur processus d'investissement est la disponibilité limitée des données pertinentes à cette fin : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs, les entreprises en portefeuille ou les locataires ou, lorsqu'elles le sont, peuvent être incomplètes ou suivre différentes méthodologies. La plupart des informations utilisées pour établir les listes d'exclusions ou déterminer les facteurs ESG se basent sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou ne pas refléter pleinement la performance ou les risques ESG futurs des investissements.

Les méthodologies des politiques d'exclusions et de notation ESG appliquées par AXA IM sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des changements dans la disponibilité des données, des méthodologies utilisées par les

émetteurs ou des différents cadres spécifiques pour publier des informations ESG, mais rien ne garantit que ces méthodologies ESG réussiront à capter tous les facteurs ESG.

Pour les **classes d'actifs traditionnels (c.-à-d., les émetteurs privés et souverains)** gérées par AXA IM Core :

- AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs à l'aune de critères ESG, en faveur d'un modèle de notation ESG à fournisseur unique, couplé à une superposition de l'analyse propre à AXA IM. Baptisée Q² (Qual and Quant) cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue, ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit une note structurée. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q² permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM effectuent une analyse ESG fondamentale documentée, qui se traduit par une notation ESG quantitative suivant la méthodologie d'agrégation des piliers de MSCI et la normalisation des notations – ces notations ESG améliorant la couverture sont appelées « Qual » + « Quant ». Lorsque MSCI couvre un émetteur, mais que les analystes ESG d'AXA IM ne sont pas d'accord avec l'évaluation ESG de MSCI (par exemple, quand l'évaluation repose sur des données limitées et/ou obsolètes), une analyse ESG fondamentale documentée peut être soumise au Comité d'engagement et de suivi ESG, présidé par le responsable de la recherche d'AXA IM. Si ce comité valide l'analyse, celle-ci se traduit par une notation ESG quantitative qui remplace la notation MSCI préexistante.
- Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence par MSCI dans son modèle pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
- Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de gaz à effet de serre (GES), le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
- Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

Pour les **classes d'actifs alternatives** gérées par AXA IM Alts, un ensemble spécifique de méthodologies a été élaboré à l'aide d'évaluations quantitatives et qualitatives pour les différentes classes d'actifs où nous sommes souvent confrontés à un manque important de données fiables, accessibles et pertinentes sur de nombreux marchés. Cela inclut notamment (i) l'évaluation des risques de durabilité dans toutes les classes d'actifs par le biais de la due diligence ESG et/ou (ii) l'utilisation de méthodologies ESG exclusives (y compris la notation ESG ou le suivi des facteurs ESG). Ces méthodologies évaluent les facteurs ESG des pays, des contreparties et des actifs/projets. Dans de nombreux cas, ces méthodologies ne constituent qu'une partie d'une évaluation plus large des risques de durabilité pour un investissement donné. Plus précisément :

- Pour les **biens immobiliers directs** : La méthodologie de notation ESG est un outil propriétaire, développé en 2016 et régulièrement mis à jour pour être en conformité avec les exigences de la réglementation et des référentiels sectoriels tels que la certification BRE Environmental Assessment Method (BREEAM) In-Use et le Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB), afin d'intégrer les attentes des principales parties prenantes et de garantir la cohérence des actions menées au niveau des actifs. L'évaluation est liée à la performance d'un immeuble sur une période définie et prend donc en compte les critères qui peuvent être mesurés au niveau de l'actif. Tous les piliers E, S et G sont liés au bâtiment lui-même ou à son mode de gestion et sont définis pour permettre l'évaluation de tout type d'actif immobilier physique, quelle que soit sa classe d'actifs (résidentiel, bureaux, hôtel, etc.). Une première évaluation est effectuée au cours du processus d'acquisition, afin d'intégrer les critères ESG dans la souscription des actifs, puis est mise à jour chaque année afin de suivre l'impact de notre gestion active ;

- Pour la **dette immobilière commerciale (CRE) et la dette d'infrastructures** : Les critères ESG sont pris en compte dans le processus de due diligence et le processus du comité d'investissement. Une méthodologie exclusive de notation spécifique à ces classes d'actifs a été développée en 2017 afin d'attribuer un score ESG, avec différents ensembles d'indicateurs et d'évaluations pour chaque classe d'actifs. Les deux méthodologies de notation ont été améliorées en 2023, afin de refléter l'évolution des risques et de prendre en compte les indicateurs ESG les plus pertinents pour la classe d'actifs, de mieux s'aligner sur les meilleures normes du marché et d'étendre la prise en compte des critères extra-financiers à l'ensemble du cycle d'investissement, de la sélection de l'univers d'investissement à la phase de due diligence, et ce tout au long de la période de détention.
- Pour le **capital d'infrastructure** : une méthodologie de notation ESG propriétaire des investissements sous-jacents du portefeuille Capital d'infrastructure a été développée en 2021, puis mise à jour en 2024. Elle permet d'aboutir à une évaluation objective de la performance ESG des entreprises d'infrastructure et d'améliorer la gestion des risques ESG. La notation est calculée en intégrant un ensemble complet de facteurs ESG importants aux yeux des investisseurs en capital d'infrastructure, en mettant fortement l'accent sur l'approche du risque de double matérialité. Les risques au niveau de l'entreprise en portefeuille sont évalués, dans la perspective d'une gestion rigoureuse des risques couvrant chacune des étapes, de l'identification des risques ESG à leur divulgation, en passant par l'évaluation, l'atténuation et le suivi.
- Pour les **prêts à effet de levier et la dette privée** : Pour les nouveaux prêts et obligations émis par des entreprises qui ne sont pas notées par la méthodologie précédente, une autre méthodologie de notation est mise en place, fondée sur le fournisseur de données Ethifinance. En 2023, la méthodologie a été revue pour intégrer la solution ESGx d'Octus FinDox. Pour tous les autres titres d'entreprise, nous appliquons la même méthodologie que pour les classes d'actifs traditionnelles.
- Pour les **autres classes d'actifs alternatives (c.-à-d., titres de créance garantis par des prêts (CLO), titres adossés à des actifs (ABS), prêts hypothécaires, prêts non performants (NPL), titres liés à l'assurance (ILS) et RegCap)** : des méthodologies de notation ESG exclusives capturant leurs spécificités au moyen d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs et d'une évaluation associée ont été développées en 2021.

Pour les **autres classes d'actifs privées**, comme pour les **fonds de fonds** gérés par AXA IM Prime, une méthodologie dédiée a été développée et s'appuie sur les cadres sectoriels pertinents tels que les PRI des Nations Unies, Invest Europe et le règlement SFDR pour les investissements dans les fonds primaires. L'évaluation ESG repose sur les réponses apportées par le gérant de fonds à un questionnaire ESG divisé en deux parties :

- i) le gérant de fonds en tant qu'entreprise (responsabilité de l'entreprise), qui évalue la gouvernance et la politique ESG de l'entreprise, ainsi que les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance spécifiques ;
- ii) le fonds spécifique dans lequel l'investissement est réalisé (responsabilité du fonds), qui évalue l'intégration des critères ESG dans le cycle d'investissement (pré-investissement, actionnariat, transparence).

Un score ESG distinct est calculé à chaque niveau et classé de 1 à 10. Le résultat de l'évaluation ESG est triple en garantissant la conformité de l'investissement avec i) les politiques d'exclusion sectorielle d'AXA IM, ii) les critères ESG minimaux et iii) le score ESG minimum (au niveau de l'entreprise et du fonds). Une approche spécifique avec des questionnaires distincts a été développée pour les investissements secondaires et les co-investissements afin de tenir compte des spécificités de ces investissements. Pour tous les investissements, l'évaluation ESG est réalisée avant l'investissement et mise à jour annuellement au cours de la détention.

Dans l'ensemble, à travers nos différentes classes d'actifs, certaines de nos stratégies appliquent des critères contraignants liés à la notation ESG. Ces critères sont décrits dans la documentation légale associée.

Toutes les méthodologies ESG par classe d'actifs sont couvertes dans le **Manuel des méthodologies ESG d'AXA IM**, disponible sur le site Internet d'AXA IM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Mises à jour de 2025

En 2025, nous avons continué à renforcer notre cadre ESG en y ajoutant les outils suivants pour AXA IM Alts :

- Pour la dette immobilière commerciale, nous avons poursuivi le renforcement de nos efforts de numérisation à l'échelle de la plateforme grâce à l'intégration complète et au déploiement de Greenscope comme outil central de collecte de données ESG et d'engagement. La plateforme est désormais utilisée de manière systématique pour interagir avec les emprunteurs et les agents, rationaliser l'ensemble du processus de collecte des informations ESG et automatiser des étapes clés telles que la validation des données, leur notation et leur intégration dans nos systèmes centraux. Cette transformation a permis d'améliorer sensiblement la qualité et l'actualité des données, ainsi que les interactions avec les emprunteurs, renforçant à la fois la robustesse de nos évaluations ESG et l'efficacité opérationnelle de nos cycles annuels de reporting réglementaire et volontaire ;
- Pour le capital d'infrastructure : En 2025, nous avons finalisé une nouvelle méthodologie de définition de l'investissement durable (IS) applicable à nos participations en infrastructures. Cette méthodologie s'articule autour de la structure de la taxonomie de l'Union européenne et repose directement sur ses trois piliers fondamentaux : la contribution substantielle, l'absence de préjudice significatif et les garanties minimales. Cette approche reflète les attentes réglementaires et répond au besoin croissant de granularité exprimé par le marché en matière d'informations relatives à la finance durable. Elle devrait continuer à évoluer en 2026.

Tableau de bord ESG d'AXA IM

Tableau de bord ESG 2025 des actifs cotés

Nous produisons annuellement un tableau de bord ESG au niveau d'AXA IM, pour résumer la contribution des classes d'actifs au score ESG global. À l'aide de la méthodologie Q², le tableau de bord ci-dessous repose sur les positions d'AXA IM à travers le monde, en se concentrant sur les classes d'actifs traditionnels – actions, obligations souveraines et obligations d'entreprise – à la fin 2025 et par rapport à la fin 2024¹⁸.

		Actifs sous gestion (AuM) en fin d'année ¹⁹	Notes				Couverture
			Score ESG agrégé (pondéré)	Score E	Score S	Score G	
			[en M€]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	
Actifs traditionnels d'AXA IM ²⁰	2025	366 036	7,03	6,99	6,27	6,28	97 %
	2024	375 551	6,99	6,99	6,19	6,43	97 %
Actions	2025	50 042	7,51	7,09	5,61	6,14	97 %

¹⁸ Participations gérées par AXA IM Paris uniquement.

¹⁹ Les actifs sous gestion comptabilisés en 2024 et 2025 sont limités aux actifs traditionnels d'AXA IM Paris. L'approche est en phase avec celle adoptée pour tenir compte de la « valeur actuelle de tous les investissements » définie dans le règlement délégué SFDR 2022/1288 au niveau de l'entité.

²⁰ Certains actifs assimilés à des titres souverains, à l'instar des titres émis par des entreprises publiques, sont considérés comme des titres d'entreprise. A contrario, les actifs souverains (par exemple, les obligations d'État) et les actifs supranationaux (par exemple, les obligations des banques multilatérales de développement) sont tous deux inclus dans la ligne « obligations souveraines » dans le présent rapport, conformément à la définition du SFDR. Les actifs infranationaux (par exemple, des obligations municipales) ne sont pas inclus dans ce rapport.

	2024	51 258	7,44	7,58	5,44	5,99	95 %
Obligations d'entreprise	2025	183 264	7,50	7,66	5,53	6,12	96 %
	2024	181 196	7,40	7,74	5,39	5,99	95 %
Obligations souveraines	2025	132 730	6,23	6,07	7,49	6,53	100 %
	2024	143 097	6,30	6,08	7,36	7,11	100 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025		6,59	6,58	5,15	5,62	100 %
	2024		6,78	6,72	5,16	5,57	100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025		6,78	7,01	5,09	5,87	96 %
	2024		6,75	7,13	5,05	5,82	96 %
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2025		6,12	5,80	7,54	6,49	100 %
	2024		6,18	5,92	7,34	6,99	100 %

Source : AXA IM, sur la base des données MSCI, 2026.

■ 2024 - 2025

Par rapport à 2024, nous enregistrons une légère hausse de nos scores ESG agrégés pour les actions cotées et les obligations d'entreprise. Cette évolution résulte de l'application d'un facteur de recalibrage lors de l'agrégation des piliers E, S et G²¹, lesquels demeurent relativement stables d'une année sur l'autre. Il convient toutefois de noter que les scores environnementaux (pilier E) de nos portefeuilles d'actions cotées ont sensiblement reculé sur un an, après avoir fortement progressé en 2024 par rapport à 2023. Cette évolution reflète les améliorations apportées par MSCI aux données simulées et aux scores associés pour l'ensemble des entreprises couvertes par les indicateurs relatifs au changement climatique utilisés dans le calcul du score ESG. Plus important encore, nous continuons à observer année après année que les scores ESG des entreprises en portefeuille restent globalement supérieurs à ceux de l'indice de référence, qui sont dans l'ensemble stables par rapport à 2024, tant pour les actions cotées que pour les obligations.

En ce qui concerne les obligations souveraines, les scores ESG pondérés de nos investissements ont fortement diminué en 2025 par rapport à 2024, en particulier s'agissant du pilier G. La même évolution peut être observée par rapport à l'indice de référence des obligations souveraines ces dernières années. Cette baisse s'explique principalement par les évolutions méthodologiques introduites par MSCI dans le cadre de la mise à jour 2025 de son modèle ESG applicable aux titres souverains. La plupart des indicateurs de gouvernance ont été actualisés à périmètre constant, plusieurs indicateurs ponctuels (p. ex. libertés civiles, droits politiques, indice mondial de la paix, indice de perception de la corruption, indice de la démocratie et indice mondial de la liberté de la presse) ayant été remplacés par des moyennes équivalentes calculées sur trois ans. Cette évolution a principalement eu pour effet de lisser les résultats, en réduisant la volatilité à court terme et en mettant davantage en évidence les tendances structurelles de long terme. En outre, la méthodologie 2025 a modifié l'approche de normalisation et de troncature appliquée à la plupart des points de données relatifs à la gouvernance.

²¹ Dans la méthodologie de notation ESG de MSCI, un score moyen pondéré des enjeux clés est calculé à partir de la moyenne pondérée des scores attribués aux différents piliers sous-jacents. Ce score est ensuite ajusté par rapport aux autres entreprises du même secteur, afin d'obtenir le score sectoriel ajusté final, puis le score ESG ajusté final utilisé par AXA IM. C'est pourquoi les scores ESG agrégés sont généralement supérieurs à la moyenne pondérée non ajustée des scores des piliers E, S et G (comme cela a été le cas, par exemple, pour les scores ESG des entreprises cotées détenues par AXA IM en 2024 et 2025). À titre d'illustration, si le score minimal d'un secteur est supérieur à 4, il est ramené à 4, ce qui a pour effet qu'aucune entreprise de ce secteur ne peut se voir attribuer le score la plus faible. À l'inverse, si le score maximal d'un secteur est inférieur à 6, il est porté à 6, de sorte qu'aucune entreprise ne soit empêchée d'obtenir le score le plus élevé.

Tableau de bord ESG 2025 des actifs alternatifs

Comme indiqué précédemment, AXA IM Alts a développé à partir de 2016 des méthodologies de notation ESG pour les classes d'actifs alternatives. Le tableau ci-dessous présente les résultats de la mise en œuvre de ces méthodologies, toutes notées de 0 à 10 pour chaque pilier et les scores ESG agrégés.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année ²²	Notes				Couverture
			Score ESG agrégé (pondéré)	Score E	Score S	Score G	
			[en M€]	[0-10]	[0-10]	[0-10]	
AXA IM Alts - actifs alternatifs ²³	2024	92 451	6,09	6,31	5,89	5,99	95 %
	2025	94 003	6,50	6,75	6,18	6,37	91 %
i) Immobilier et infrastructures ^{24,25}	2024	40 914	6,13	6,05	5,74	6,49	94 %
	2025	44 216	6,31	6,10	5,91	6,76	86 %
Immobilier	2024	27 367	6,22	6,05	5,97	6,67	91 %
	2025	29 459	6,48	6,08	6,36	7,13	98 %
Infrastructures	2024	13 547	5,96	6,06	5,29	6,12	100 %
	2025	14 757	6,14	6,34	5,25	6,19	86 %
ii) Crédit alternatif ²⁶	2024	51 537	6,06	6,51	6,00	5,59	95 %
	2025	49 048	6,76	7,43	6,51	6,12	96 %

Source : AXA IM, sur la base des données MSCI, Octus FinDox, 2026.

■ 2024 - 2025

Dans l'ensemble, le score moyen d'évaluation ESG des actifs alternatifs a augmenté d'environ 6 % en 2025 par rapport à 2024. Cette évolution s'explique par la tendance sur mesure des classes d'actifs, à la fois liée à l'affinement de la méthodologie et au déploiement des mesures d'amélioration ESG.

Focus sur l'immobilier

À l'échelle de la plateforme immobilière (incluant l'immobilier en fonds propres, la dette immobilière commerciale et les actifs cotés), le score ESG moyen a progressé d'environ 4 % sur un an, tandis que le taux de couverture a continué de s'améliorer pour atteindre désormais 98 % du portefeuille (+7 % sur un an). Cette progression reflète à la fois une meilleure disponibilité des données et l'intégration croissante de cadres d'évaluation ESG structurés dans l'ensemble

²² Les actifs sous gestion comptabilisés (AuM) correspondent à la somme de la valeur nette d'inventaire des actifs gérés par AXA IM, réajustée pour tenir compte de la double comptabilisation (c'est-à-dire pour les participations dans des fonds gérés par AXA IM) et des carve-outs. Ils sont alignés sur l'approche adoptée pour tenir compte de la « valeur actuelle de tous les investissements » définie dans le règlement délégué SFDR 2022/1288 au niveau de l'entité.

²³ Les chiffres agrégés sur les actifs alternatifs correspondent la somme des actifs immobiliers et d'infrastructures mondiaux gérés par AXA REIM SGP uniquement et des actifs de crédit alternatif, de capital naturel et d'impact sur les actifs mondiaux gérés par toutes les entités d'AXA IM (voir notes de bas de page suivantes).

²⁴ Scores portant sur les participations mondiales gérées par AXA REIM SGP uniquement à fin 2023 et fin 2024 à partir des données collectées, y compris l'immobilier coté pour la première année (environ 3,8 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2024), mais non incluses en 2023 (environ 4,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2023, environ 8 % du total des actifs sous gestion d'AXA REIM SGP).

²⁵ Pour les actifs immobiliers et d'infrastructures, comme pour 2024 et 2025, les scores E, S, G et ESG ont été calculés en tenant compte des scores des actifs non cotés et cotés. Pour le périmètre immobilier, les fonds d'actifs réels et les poches d'actifs cotés d'AXA Immo Avenir ont été inclus. En ce qui concerne le périmètre des infrastructures, des poches d'actifs cotés d'AXA Avenir Infrastructure ont été prises en compte. Les scores ont été calculés en fonction de la pondération des actifs de chaque portefeuille. Ces actifs cotés n'étaient pas inclus dans les chiffres de 2021 dans nos précédents rapports.

Veillez noter que la méthodologie de notation ESG du capital d'infrastructure a évolué en 2024, comme indiqué ci-dessus. Cela s'est traduit par une baisse moyenne pondérée des notations ESG des entreprises en portefeuille dans le domaine des infrastructures à concurrence de 30 % entre 2023/2024 et 2025.

²⁶ Participations mondiales gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris AXA IM Paris) éligibles à la notation ESG.

des stratégies. Des évolutions positives sont observées dans toutes les composantes sous-jacentes, témoignant d'une amélioration généralisée de la performance ESG et de son suivi.

Les méthodologies et les processus développés au cours des deux dernières années constituent un cadre robuste et structuré pour assurer une évaluation cohérente de la performance ESG et accompagner son amélioration dans l'ensemble des classes d'actifs. Ces évolutions ont permis une meilleure comparabilité, un suivi renforcé et une intégration plus systématique des considérations ESG dans les processus d'investissement et de gestion d'actifs, tout en tenant compte des limites persistantes liées à la disponibilité des données et à l'évolution des normes de marché.

Dans le segment des actions immobilières, ces améliorations reposent sur un degré élevé de maîtrise des décisions prises au niveau des actifs, ainsi que sur le déploiement continu d'initiatives ciblées. Celles-ci comprennent notamment le renforcement des processus de collecte de données, la mise en œuvre de plans d'action à l'échelle des actifs, l'intégration de critères ESG dans les plans d'affaires et des stratégies de gestion active axées sur l'efficacité énergétique, la réduction des émissions de carbone et la résilience. Au fil du temps, ces initiatives se sont traduites par des améliorations mesurables de la performance des actifs sous-jacents entre leur acquisition et leur cession, contribuant à la fois à l'atteinte d'objectifs ESG et à la création de valeur à long terme. La méthodologie de notation continue par ailleurs d'évoluer, afin de refléter les meilleures pratiques du marché et les évolutions réglementaires, renforçant ainsi sa pertinence en tant qu'outil de pilotage et de gestion de la performance.

En revanche, s'agissant de la dette immobilière commerciale, l'intégration des critères ESG continue de présenter un niveau de maturité relativement moins élevé, principalement en raison d'un accès plus limité aux données au niveau des actifs, d'une plus forte dépendance à l'égard des informations fournies par les emprunteurs et d'une moindre capacité à influencer directement sur les décisions de gestion des actifs sous-jacents. En conséquence, l'amélioration des scores demeure naturellement plus graduelle et davantage tributaire de facteurs externes. Néanmoins, nous anticipons une amélioration continue au fil du temps, portée par un dialogue renforcé avec les emprunteurs, l'intégration progressive d'exigences de reporting ESG et de clauses contractuelles associées dans la documentation de prêt, ainsi que par la convergence croissante du marché vers des pratiques de transparence plus standardisées.

Dans l'ensemble, la hausse des scores ESG observée à l'échelle de la plateforme témoigne de l'efficacité des récentes améliorations apportées au cadre de référence, ainsi que de l'alignement croissant des stratégies d'investissement immobilier sur l'évolution des attentes en matière d'ESG, et ce malgré des niveaux de maturité variables selon les classes d'actifs.

Focus sur les infrastructures

Le score ESG moyen 2025 de nos investissements en infrastructures (actions et dette) a diminué d'environ 3 % par rapport à 2024, passant d'environ 6,14 à 5,96. Cette évolution est principalement imputable aux changements apportés à notre méthodologie de notation ESG du capital d'infrastructure. En 2024, une amélioration de la méthodologie de notation ESG a été mise en place afin de mieux prendre en compte les risques ESG les plus importants pour nos investisseurs en infrastructures²⁷. Des questionnaires détaillés ont été distribués à toutes les sociétés en portefeuille, afin de saisir correctement les informations et les indicateurs clés de performance ESG pertinents et les plus importants. Par conséquent, nous avons renforcé l'exhaustivité et l'exhaustivité de nos données ESG collectées et avons été en mesure de réévaluer l'ensemble de notre portefeuille d'actions d'infrastructures sur la base de la méthodologie mise à jour.

En ce qui concerne le métier Crédit alternatif (dont Capital naturel et Investissements à impact), par rapport à 2024, l'année 2025 a marqué une hausse significative des scores ESG des actifs et sur chaque pilier ESG (notamment une amélioration de la qualité ESG du portefeuille CLO). Cette tendance s'inscrit dans le sillage de celle observée entre 2023

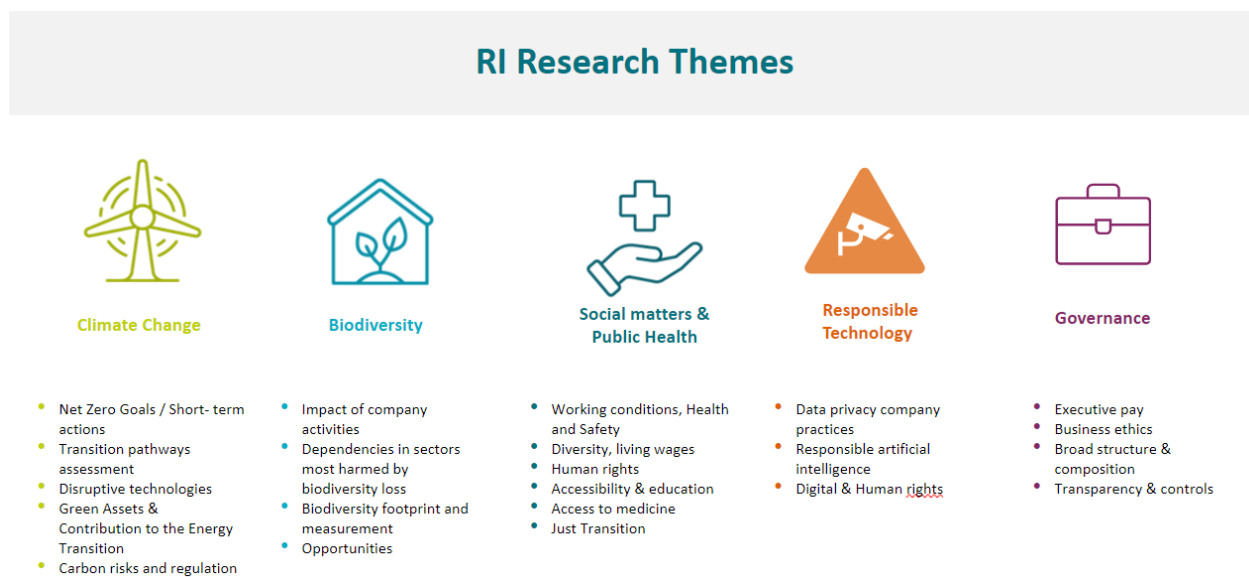
²⁷ De plus amples informations sur la méthodologie de notation ESG des actions d'infrastructures mise à jour sont fournies dans le Manuel des méthodologies ESG d'AXA IM, disponible sur le site Internet d'AXA IM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

et 2024, l'année dernière. Le taux de couverture des données a également été maintenu à près de 100 %, et ce malgré un volume important de nouveaux investissements et de nouvelles stratégies.

Recherche thématique IR

Recherche thématique IR à des fins de gestion des connaissances et d'engagement

Chez AXA IM, nous avons produit en interne des analyses IR sur des thèmes clés tels que le changement climatique et la transition juste, la biodiversité, la diversité de genre et le capital humain, les droits de l'homme, la Tech responsable, ou encore la gouvernance d'entreprise. Ces analyses ont été publiées sur la page de notre site Internet dédiée à l'Institut d'investissement. Ces recherches nous permettent d'identifier les risques ESG, de comprendre et d'anticiper leurs impacts sur les actifs dans lesquels nous investissons, ainsi que l'impact de nos investissements en matière environnementale et sociale. Les principales conclusions de ces recherches permettent également d'ajuster nos stratégies de gestion responsable et d'exclusion. Les documents de recherche thématique d'AXA IM sont publiés sur la page dédiée à notre Institut d'investissement.



Source : AXA IM, 2025. À titre d'illustration uniquement.

Suite à l'intégration de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), AXA Investment Managers (AXA IM) et BNP Paribas Real Estate Investment Management (BNPP REIM), depuis le 1^{er} juillet 2025, **l'équipe RI Research d'AXA IM a été intégrée au Groupe AXA et ne fait plus partie de l'organisation d'AXA IM**. Depuis, la recherche thématique IR est assurée par l'ancienne équipe Sustainability Research de BNPP AM, qui fait partie du Sustainability Center de BNPP AM (voir section 2.1 pour plus de détails).

Recherche qualitative pour la prise de décisions d'investissement : cadre d'évaluation de l'investissement à impact

AXA IM utilise un cadre exclusif d'évaluation de l'investissement à impact pour identifier les entreprises qui ont un impact positif significatif sur la société et l'environnement et contribuent à la réalisation des ODD des Nations unies. Sur la base de cinq piliers de l'investissement à impact, le cadre note les entreprises dans différentes catégories, des « leaders en termes d'impact » aux « freins ».

Impact Assessment: companies are scored across five impact pillars				
1. Intentionality	2. Materiality	3. Additionality	4. Negative Externalities	5. Measurability
<ul style="list-style-type: none"> Strategic commitment to generate impact Impact targets and strong sustainability policies Executive compensation includes sustainability criteria 	<ul style="list-style-type: none"> Materiality of the issues being addressed (severity, breadth) Materiality of the solutions provided by the company (scale, depth) 	<ul style="list-style-type: none"> Leading solutions through superior technology or reliability Increased access through broader distribution Affordable pricing 	<ul style="list-style-type: none"> Negative impact on environment or society Controversies Mitigating policies and actions 	<ul style="list-style-type: none"> Transparent measurement and reporting on impact and sustainability

Source : AXA IM, 2025. À titre d'illustration uniquement.

Obligations vertes, sociales, durables, liées au développement durable et de transition

■ Obligations vertes, sociales et durables

AXA IM a développé son propre cadre d'évaluation des obligations vertes. Sur cette base, nous avons ainsi élaboré de nouveaux cadres pour les obligations sociales et durables. Leur structure est très similaire, mais certains aspects diffèrent en raison des spécificités que présentent les obligations sociales et durables. À la fois rigoureuse et en constante évolution, cette approche vise à remplir trois objectifs principaux :

- Orienter les investissements vers des actifs verts et des projets sociaux authentiques et à fort impact ;
- Rehausser les normes d'intégrité et de transparence du marché des obligations vertes, sociales et durables (VSD) ;
- Veiller à ce que les émetteurs d'obligations vertes, sociales et durables s'engagent à lutter contre le changement climatique et à répondre aux enjeux du développement durable, et à ce que cet engagement se reflète dans leurs pratiques et activités commerciales.

La vigilance en termes de sélection est essentielle pour s'assurer que seuls les projets environnementaux et sociaux les plus pertinents et les plus efficaces seront financés. Ce cadre s'appuie sur des évaluations qualitatives effectuées par l'équipe Core Sustainability Investments d'AXA IM dans le cadre de notation Q² (c'est-à-dire que les VSD reçoivent dans un premier temps le score ESG MSCI de l'émetteur par défaut ; notre évaluation qualitative peut améliorer le score, avec à la clé une prime sur le score ESG), qu'il s'agisse d'obligations d'entreprise ou d'obligations souveraines, afin de produire un score ESG amélioré pour les émissions VSD. Il est utilisé de manière systématique pour nos stratégies d'obligations vertes et d'obligations sociales, et sert également à éclairer les décisions des gérants de portefeuille pour d'autres stratégies, mais ne s'applique pas de manière systématique. Globalement, depuis 2014, notre cadre d'évaluation des VSD nous a menés à exclure environ 20 % des obligations qui nous étaient présentées comme vertes, sociales ou durables.

Le cadre d'évaluation des obligations vertes, sociales et durables d'AXA IM, notamment inspiré des Principes applicables aux obligations vertes et sociales (GSBP) et des normes de la Climate Bonds Initiative (CBI), repose sur quatre piliers (voir le graphique ci-dessous) :

1. La qualité de l'émetteur au regard des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et sa stratégie en la matière ;
2. L'utilisation des produits et le processus de sélection des projets ;
3. La gestion des produits ;
4. Les rapports d'impact.



Source : AXA IM, 2025. À titre d'illustration uniquement.

Pour chaque pilier, nos analystes procèdent à l'examen, à l'évaluation et au suivi de plusieurs critères bien définis, dont beaucoup sont obligatoires. Au minimum, l'émetteur doit dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation verte, sociale ou durable répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations vertes, sociales et durables. Les facteurs décrits ci-dessous sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela s'explique principalement par le fait que les obligations susmentionnées peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des critères subjectifs, comme c'est toujours le cas dans les analyses qualitatives.

Chez AXA IM, nous pensons que l'utilisation du produit d'une obligation verte doit refléter les efforts de l'émetteur pour améliorer sa stratégie environnementale globale et son alignement avec l'Accord de Paris sur le changement climatique. Sur le plan social, l'émetteur doit également afficher clairement son ambition d'obtenir des résultats positifs. Une transparence concernant les projets financés et le suivi des produits est donc essentielle à notre évaluation. Nous accordons une attention particulière aux rapports d'impact, dans lesquels des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont attendus.

BPIfrance



Issuer's ESG quality & strategy

BPI has established its climate plan in 2020 and it has been updated since then. It is based on 3 main areas of action: financing its clients' transition to a low carbon economy - BPI is committed to provide €7bn to finance businesses transformativ by 2024; doubling its funding dedicated to renewable energy to achieve €8.6bn financing by 2024; provide financial support to greentechs with a €4.2bn financial commitment by 2024. We also note that BPI has no direct exposure to the fossil fuel and oil & gas industries and has established exclusion policies for fossil fuel companies. BPI is currently working on its scope 3/financed emissions and is engaging with its clients to gather data - it is strongly committed to measure the and set targets as soon as possible.

Project types

The proceeds will finance the following eligible activities : Renewable energy (48% projects in line with the EU taxonomy requirement - including DNSH and minimum safeguards; Green buildings (38%) following the RT 2012 standard - EU taxonomy aligned until 2025. After 2025, BPI will only finance RT 2020-aligned buildings that are also aligned with the EU taxonomy; Greentech (14%): eligible loans are selected according to 1) BPI's internal definition, 2) the external Iceberg tensorial methodology and 3) best-in-class alignment with the EU taxonomy. We appreciate the innovative aspects of the greentech category, as well as the 86% alignment with the EU taxonomy.

Management of proceeds

The proceeds will be earmarked within BPI's general account with a 3 year lookback period, and the allocation will be submitted to an external audit.

Impact reporting

BPI will provide annual impact reporting, and will publish the following KPIs: i) generated and installed capacity, GHG emissions avoided, number of greentech projects, number of jobs supported.

KBC



Issuer's ESG quality & strategy

In addition to its robust environmental profile and strategy - see KBC's green bonds analyses -, the bank is also committed to social issues through its sustainable financing activities. KBC notably provided c. €7bn in social impact financing in 2021 - through healthcare, education and microfinance activities. We however note that the bank does not have targets related to social financing - this said, it is common in the financial sector. All in all, we see consistency with the social bond.

Project types

100% of the proceeds will finance access to healthcare projects. In details, these consist of public and private - which are running as non-for-profit organizations in Belgium - hospitals, as well as elderly care, disabled care and residential care centers financing. We are comfortable with the eligible projects, as hospitals in Belgium play a key role in access to health for Belgian and foreigner residents. The selection is done by a dedicated committee.

Management of proceeds

The proceeds will be managed through KBC's internal systems, without proper segregation. The allocation will be externally reviewed.

Impact reporting

KBC will publish annual impact reporting and will provide the following KPI number of hospital beds, number of care facilities and beds.

Source : AXA IM, 2025. À titre purement indicatif.

■ Obligations liées au développement durable

Chez AXA IM, nous sommes convaincus que les investisseurs seront mieux positionnés s'ils prennent en compte le changement climatique et la durabilité dans leurs portefeuilles. Cela nous a incités à surveiller de près l'arrivée d'un nouveau type de classe d'actifs obligataire : les obligations liées au développement durable (obligations LDD).

Les obligations LDD diffèrent des obligations VSD, un marché sur lequel nous nous efforçons d'acquérir une position de leader depuis plusieurs années. Contrairement à leurs homologues VSD, les obligations LDD ne sont pas des instruments fondés sur « l'utilisation du produit » ; au même titre que la dette conventionnelle, ce sont des obligations à usage général. Cependant, elles représentent une nouvelle opportunité de financer la transition climatique, ainsi que d'autres défis environnementaux et sociaux. Elles ont également le potentiel de générer une performance durable à long terme pour nos clients.

La principale différence entre les obligations LDD et les obligations classiques est que les premières intègrent des objectifs liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Selon les principes énoncés par l'International Capital Market Association (ICMA), il s'agit de :

« ... tout type d'instrument obligataire dont les caractéristiques financières et/ou structurelles peuvent varier selon que l'émetteur atteint ou non des objectifs prédéfinis en matière de durabilité/ESG. Ces objectifs sont i) mesurés par des indicateurs clés de performance (ICP) prédéfinis et ii) évalués par rapport à des objectifs de performance en matière de durabilité (OPD) prédéfinis²⁸. »

²⁸ Source : Climate Bonds Initiative

En d'autres termes, un émetteur d'obligations LDD devra payer davantage à ses investisseurs s'il ne parvient pas à atteindre les OPD prédéfinis – mais son coupon restera inchangé s'il y parvient. Cependant, les investisseurs intéressés ne sont pas des acteurs cupides espérant que les émetteurs échoueront dans leurs ambitions en matière de développement durable. Au contraire, ce sont des investisseurs responsables, comme AXA IM, qui utilisent les obligations LDD pour inciter les entreprises à adopter un comportement qui sera bénéfique à tous sur le long terme.

Les obligations LDD constituent donc un outil puissant, notamment (mais pas seulement) pour les acteurs à fortes émissions de carbone désirant financer leur transition vers un modèle plus durable. Alors que les obligations VSD se concentrent sur le financement de projets et d'actifs spécifiques, les obligations LDD établissent un lien entre les ambitions ESG de l'émetteur et les caractéristiques financières de l'obligation. Si la stratégie de développement durable d'un émetteur peut être intégrée dans notre processus d'évaluation des obligations VSD, elle devient la caractéristique principale pour les obligations LDD. Malgré les différences, ces deux types d'instruments sont confrontés au même défi : il n'existe pas de consensus sur ce qu'est une obligation LDD de haute qualité. AXA IM a donc décidé de définir son propre cadre d'évaluation des obligations LDD, et nous exposons notre méthodologie et nos critères dans le document téléchargeable ci-dessous.

Nous tenons à souligner que les obligations LDD ne feront pas partie de nos investissements verts et à impact – contrairement aux obligations VSD – mais plutôt de nos investissements de transition. Les obligations VSD et les obligations de transition avec affectation du produit sont deux instruments de financement de la transition, qui permettront à AXA IM de jouer un rôle actif dans cette transition – parallèlement à nos stratégies d'investissement vert et à impact par le biais des obligations VSD.

Le cadre d'AXA IM applicable aux obligations LDD repose sur quatre piliers :

1. Stratégie de développement durable de l'émetteur, pertinence des ICP et importance relative ;
2. Ambition des OPD ;
3. Caractéristiques de l'obligation ;
4. Suivi et reporting des OPD.

Pour chaque pilier, l'émetteur doit au minimum dépasser nos critères « d'exclusion » et se conformer à nos critères « d'exigence » pour bénéficier d'un investissement. Si une obligation LDD répond également à nos critères « d'attentes », l'émetteur est alors classé parmi les leaders des obligations LDD. L'ensemble de ces critères est présenté pour chaque pilier ci-dessous. Les facteurs décrits sont présentés à titre indicatif et ne sont pas exhaustifs. Cela est principalement dû au fait que les obligations LDD peuvent varier considérablement ; leur évaluation fait donc intervenir des facteurs propres à chaque entreprise, ce qui est accepté dans les approches d'analyse qualitative.

Politiques d'exclusion

Fondées sur nos recherches quantitatives et qualitatives ESG, les politiques d'exclusion normatives et sectorielles historiques d'AXA IM définissent les normes minimales que nous appliquons aux entreprises et aux États en ce qui concerne leurs efforts climatiques et sociaux. Les émetteurs qui satisfont à cette norme minimale sont soumis à notre stratégie de vote et d'engagement, dans le but d'accompagner leur transition vers de meilleures pratiques ESG ([voir section 4 sur notre Stratégie d'engagement](#)). Notre stratégie d'actionnariat actif nous amène à communiquer des objectifs clairs et significatifs à la direction, à organiser des réunions régulières pour vérifier et évaluer les progrès accomplis, mais aussi à voter avec conviction ou à recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire.

Les **politiques d'exclusion de haut niveau** historiques d'AXA IM, qui s'appliquent à la majorité des actifs sous gestion²⁹, sont régulièrement mises à jour pour refléter nos convictions et se conformer aux dernières évolutions

²⁹ Concernant les fonds indiciels gérés par AXA IM, la politique relative aux matières premières agricoles s'applique à condition que cela ne compromette pas l'objectif du fonds. La politique de risques climatiques ne s'applique pas aux fonds de fonds comprenant des fonds non gérés par AXA IM, aux fonds indiciels ni aux fonds de hedge funds. Veuillez noter qu'en ce qui concerne les actifs alternatifs (actifs réels, actifs

réglementaires, notamment le règlement SFDR³⁰ ainsi que le Règlement européen sur la taxonomie. En excluant certaines activités ou pratiques, nos politiques d'exclusion nous aident à faire face aux risques de durabilité dans les deux aspects de la double matérialité, c'est-à-dire, les risques financiers et la réduction de l'impact.

Dans l'ensemble, la majorité des actifs historiques d'AXA IM³¹ ont mis en œuvre les exclusions sectorielles relatives aux politiques d'AXA IM suivantes, qui sont détaillées plus en détail dans le tableau ci-dessous :

- **Politique de risques climatiques d'AXA IM ;**
- **Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation ;**
- **Politique d'AXA IM relative aux matières premières agricoles ;**
- **Politique d'AXA IM relative aux armes controversées.**

Ces politiques sont également proposées à nos clients de services de gestion de portefeuille ou de fonds dédiés, qui sont libres d'y adhérer ou non. Les produits financiers d'AXA IM qui présentent des caractéristiques ESG ou qui ont pour objectif d'investir durablement (c'est-à-dire les fonds article 8 et 9 du SFDR, y compris notre gamme de fonds durables/ACT et nos investissements à impact) ont mis en œuvre des exclusions ESG supplémentaires conformément à la **Politique d'AXA IM relative aux normes ESG**. Cette politique est également proposée à nos clients de services de gestion de portefeuille ou de fonds dédiés, qui sont libres d'y adhérer ou non.

Politiques d'exclusion	Part des actifs sous gestion de tiers appliquant la politique ³²
Politique relative aux risques climatiques	85 %
Politique protection des écosystèmes et déforestation	85 %
Politique relative aux matières premières agricoles	85 %
Politique sur les armes controversées	99 %
Politique relative aux normes ESG	63 %

Source : AXA IM, au 31/12/2025.

En résumé, nos politiques d'exclusion couvrent les domaines suivants :

Ensemble de politiques	Politiques sectorielles IR d'AXA IM	Normes ESG d'AXA IM
Enjeux environnementaux	Climat (exploitation du charbon thermique et production d'énergie à partir du charbon thermique ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz extraits en Arctique)	
	Protection des écosystèmes et déforestation / Biodiversité (huile de palme et dérivés, farine de soja, huile et dérivés, produits de viande bovine, produits du bois)	

financiers structurés), les politiques d'exclusion d'AXA IM sont adaptées et peuvent être appliquées différemment entre les investissements directs et indirects.

³⁰ Nous utilisons nos politiques d'exclusion sectorielles et normatives pour i) tenir compte du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » comme pour définir l'investissement durable conformément à l'article 2(17) du SFDR, ii) intégrer les risques de durabilité conformément à son article 3, et iii) tenir compte des impacts négatifs en matière de durabilité conformément à son article 4.

³¹ À fin 2025, 85 % des actifs gérés pour compte de tiers appliquent l'ensemble de nos politiques d'exclusion sectorielles. Les 15 % restants comprennent des stratégies qui sont hors du champ d'application de la politique pour des motifs techniques (par exemple, les fonds indiciels, les fonds de *hedge funds*) ou en raison de l'option de retrait du client ou d'exemptions. Les coentreprises ne sont pas comptabilisées.

³² Nos politiques d'exclusion sectorielles et normatives s'appliquent à tous les investissements directs de produits sous gestion d'AXA IM, à l'exclusion – pour des raisons techniques – des fonds de fonds composés de fonds qui ne sont pas gérés par AXA IM, les fonds indiciels, les fonds de *hedge funds*, ainsi que les locataires de portefeuilles immobiliers. Elles s'appliquent à AXA IM et à l'ensemble de ses filiales dans le monde, aux coentreprises où la participation d'AXA IM est supérieure ou égale à 50 % ainsi qu'aux fonds dont la gestion est déléguée à l'une de nos coentreprises. Les coentreprises ne sont pas comptabilisées.

Social	Droits de l'homme (armes controversées)	Travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où de graves violations des droits de l'homme sont observées)
	Matières premières agricoles (dérivés sur denrées alimentaires)	
	Santé (culture du tabac et produits tabacoles)	
Gouvernance		Éthique de travail (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux)
		Corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux)

Source : AXA IM, 2025.

AXA IM a occasionnellement exempté les émetteurs qui tombent juste en dessous du seuil d'exclusion et qui mettent en œuvre avec succès un plan de transition solide. Ce processus de dérogation est supervisé par un comité de gouvernance IR, les demandes étant examinées au cas par cas.

1.3 Notre offre de produits d'investissement responsable

Dans un environnement où les régulateurs mettent en place de nouvelles normes et exigences pour répondre spécifiquement aux préoccupations liées au greenwashing, en particulier dans l'UE et dans certains pays (p. ex., la France, le Luxembourg, la Belgique), AXA IM améliore continuellement ses catégories et son offre de produits IR afin de s'assurer qu'elles respectent les exigences réglementaires (c'est-à-dire, qu'elles sont conformes notamment au règlement SFDR et à la doctrine de l'AMF³³) et qu'elles sont claires et compréhensibles par les clients. Ce système de classification continuera d'évoluer dans les années à venir pour intégrer les nouvelles exigences des réglementations existantes et à venir en matière de durabilité. Outre les définitions réglementaires, les normes du marché³⁴ demeurent. Chez AXA IM, nous continuons de plaider en faveur de définitions plus claires et mieux articulées, afin de favoriser une meilleure compréhension, notamment pour les clients particuliers, et de faciliter la canalisation des flux vers l'investissement durable.

³³ « Autorité des Marchés Financiers », le régulateur français, qui a publié sa position-recommandation 2020-03 en mars 2020 [Informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières | AMF \(amf-france.org\)](#)

³⁴ Chiffres non audités. Selon les catégories de produits d'investissement durable S&P Global Corporate Sustainability Assessment (CSA), à fin 2025, un total d'environ 488 milliards d'euros de nos actifs sous gestion intègre les risques de durabilité et atténue les principales incidences négatives en matière de durabilité, notamment par la mise en œuvre des politiques d'exclusion sectorielle et normative ESG d'AXA IM (ou des politiques équivalentes appliquées par le client), un engagement actionnarial proactif et l'intégration des informations ESG dans les décisions d'investissement (ce qui représente environ 63 % du total des actifs sous gestion d'AXA IM à fin 2025, hors coentreprises). Parmi ces fonds intégrant des critères ESG, environ 4,7 % du total des actifs sous gestion (hors coentreprises) vont plus loin en appartenant à la catégorie « Approche non significativement engageante » selon la Doctrine AMF 2020-03 (c'est-à-dire les fonds qui s'engagent à surperformer le score ESG de leur indice de référence). En outre, sur le total des actifs sous gestion intégrant des critères ESG, environ 52 milliards d'euros (soit environ 6,7 % du total des actifs sous gestion, hors coentreprises) faisaient partie de la catégorie « Best-in-Class » : ces fonds suivent des objectifs ESG spécifiques en ciblant un ou plusieurs objectif(s) spécifique(s) lié(s) aux enjeux ESG (par exemple, empreinte carbone, score ESG) afin d'affiner davantage l'univers d'investissement (c'est-à-dire types d'approches sélectives, comme *best-in-class*, *best-in-universe* ou *ESG rating upgrade*). Au sein de tous ces fonds, la partie distribuée en France à la clientèle de détail relève de la catégorie « Approche significativement engageante » selon la Doctrine de l'AMF. Enfin, à cette date, notre catégorie « Impact » (qui cible les entreprises et les projets susceptibles d'avoir un impact intentionnel, positif, mesurable et durable sur la société et/ou l'environnement et rend compte de critères d'impact alignés sur des ODD spécifiques des Nations unies) représentait environ 4 milliards d'euros (soit environ 0,5 % du total des actifs sous gestion, hors coentreprises), à la fois pour les classes d'actifs cotées et alternatives.

Catégories de produits IR d'AXA IM

Classification des produits SFDR

Le règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) a été conçu pour aider les investisseurs institutionnels et les clients particuliers à comprendre, comparer et surveiller les caractéristiques de durabilité des produits financiers en normalisant les informations sur la durabilité. L'un des moyens utilisés consiste à exiger des gestionnaires d'actifs qu'ils classent leurs produits financiers en indiquant, entre autres, s'ils comportent un objectif d'investissement durable (appelé produit financier « article 9 ») ou promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (appelé produit financier « article 8 »). Nous avons divulgué la **méthodologie utilisée par AXA IM Core pour les actifs d'entreprises cotés** afin de qualifier un émetteur de « durable » en vertu du règlement SFDR dans le cas de produits financiers relevant de l'article 9 qui investissent principalement dans des investissements durables³⁵ et, dans le cas de produits financiers relevant de l'article 8, qui peuvent investir en partie dans des investissements durables, sur le site Internet de BNPP AM : [Nos politiques et rapports de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#). Des méthodologies d'investissement durable ont également été développées pour l'immobilier et les investissements d'impact sur les marchés privés.

La mise en œuvre du règlement SFDR niveau 2 a conduit à ce que les chiffres suivants des fonds et stratégies éligibles soient classés en article 8 ou 9 :

Unités opérationnelles d'AXA IM	Au 31 décembre 2025		
	Actifs sous gestion nets gérés par les unités opérationnelles	Actifs sous gestion nets gérés dans le cadre de la classification SFDR	Actifs sous gestion nets des fonds relevant de l'article 8 ou 9 du règlement SFDR ³⁶
AXA IM Core (actifs traditionnels)	585 Md€	428 Md€	338 Md€
AXA IM Alts (classes d'actifs réels)	125 Md€	57,1 Md€	23,8 Md€
AXA IM Alts (crédit alternatif, capital naturel et impact)	55 Md€	40 Md€	17,8 Md€
AXA IM Prime (fonds de fonds du marché privé)	48 Md€ ³⁷	34,4 Md€ ³⁸	2,3 Md€

Source : AXA IM, décembre 2025.

Dans le cadre de l'application de l'article 29 de la loi française relative à l'énergie et au climat (« Article 29 LEC »), les gestionnaires d'actifs sont tenus de publier sur leur site Internet la liste des produits financiers relevant de l'article 8 et à l'article 9 du règlement SFDR. Cette liste est disponible ci-dessous ([voir annexe 4](#)) et sur le Fund Centre d'AXA IM³⁹.

³⁵ Les actifs éligibles excluent les investissements utilisés à des fins de couverture ou liés aux liquidités détenues à titre accessoire.

³⁶ Chiffres non audités. La classification au titre du règlement SFDR peut faire l'objet d'ajustements et de modifications, dans la mesure où ce règlement n'est entré en vigueur que récemment et où certains de ses aspects peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date de ce communiqué. AXA IM se réserve le droit, dans le respect et dans les limites de la réglementation applicable et de la documentation juridique des Fonds, de modifier de temps à autre la classification des Fonds afin de tenir compte de l'évolution des pratiques de marché, de ses propres interprétations, des lois ou règlements liés au SFDR ou des règlements délégués actuellement applicables, des communications des autorités nationales ou européennes ou des décisions de justice clarifiant les interprétations du règlement SFDR. Il est rappelé aux investisseurs que leurs décisions d'investissement ne doivent pas se fonder uniquement sur les informations présentées en vertu du règlement SFDR.

³⁷ Le total des actifs sous gestion est exprimé brut, englobant à la fois les activités de gestion d'investissement et de conseil d'AXA IM Prime.

³⁸ Le total des actifs sous gestion est exprimé brut, sur la base de la valeur nette d'inventaire à la fin de l'exercice des fonds gérés ou conseillés directement par AXA IM Prime.

³⁹ [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](#)

Fin 2025, 68 % du total des fonds à capital variable d'AXA IM⁴⁰ légalement concernés par le règlement SFDR, relevaient de l'article 8 (67 %) ou de l'article 9 (1 %), dans toutes les unités opérationnelles d'AXA IM.

Labels liés au développement durable

AXA IM, qui soutient le développement de labels liés au développement durable dans les pays européens, gère à fin décembre 2025 **environ 45 milliards d'euros d'actifs sous gestion ayant obtenu au moins un label lié au développement durable**. En tant que gestionnaire d'actifs distribuant des produits financiers dans plusieurs pays et dans un contexte global caractérisé par la complexité et l'hétérogénéité des cadres et outils de référence, nous accordons une attention particulière à la clarté pour l'investisseur final en favorisant la cohérence et l'harmonisation globales des cadres et réglementations.

Depuis l'impulsion donnée par l'Accord de Paris en 2015, les labels de finance durable sont devenus un outil important pour aider les clients à s'orienter au sein de l'offre d'investissement responsable des gestionnaires d'actifs. Sous l'impulsion d'initiatives locales, des labels liés au développement durable ont été créés en France (label ISR, label Greenfin et Finansol), ainsi qu'en Belgique (label Towards Sustainability [TS]) et sur les marchés hors Europe (label Responsible Investment Association Australasia ([RIAA]), tous avec leurs propres exigences et objectifs adaptés à leurs marchés. Bien que les labels participent à l'évolution des pratiques de finance durable, leur fragmentation dans plusieurs régions combinée aux spécificités de chacune d'elles complexifie la navigation et la compréhension de l'offre d'investissement durable pour les investisseurs finaux.

Plusieurs fonds gérés par AXA IM ont obtenu des labels liés au développement durable. Ces fonds respectent les exigences définies par chacun des règlements du label et sont soumis à un audit annuel par des auditeurs externes. Notre politique Labels liés au développement durable, disponible sur notre site internet⁴¹, fournit plus d'informations sur les processus en place pour nos fonds labellisés ISR, Greenfin et TS.

Labels liés au développement durable	Au 31 décembre 2025		Au 31 décembre 2024		Au 31 décembre 2023	
	Nombre de fonds labellisés	Actifs sous gestion nets (M€) gérés par des fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Actifs sous gestion nets (M€) gérés par des fonds labellisés	Nombre de fonds labellisés	Actifs sous gestion nets (M€) gérés par des fonds labellisés
Label ISR ⁴²	55	37 738	58	38 719	72	36 495
Greenfin ⁴³	6	1 936	4	2 016	3	1 633
Towards Sustainability ⁴⁴	10	5 325	9	5 238	19	7 780
RIAA	1	275	1	453	1	426

Source : AXA IM, 2026. Veuillez noter que les règles que nos fonds doivent respecter en vertu des labels liés au développement durable sont susceptibles d'être modifiées, ce qui pourrait entraîner l'évolution du nombre de nos fonds labellisés au fil du temps.

Gamme de fonds durables

Focus sur les fonds conformes aux directives de l'ESMA sur la dénomination des fonds

En mai 2024, l'ESMA a émis des directives sur les fonds dont la dénomination comporte des termes liés à l'ESG ou au développement durable⁴⁵. Plus précisément, les fonds dont la dénomination comporte des termes liés au développement

⁴⁰ C'est-à-dire les fonds non dédiés.

⁴¹ [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#) (voir section « AXA Investment Managers Sustainability Information »).

⁴² [Label ISR – Pour des placements durables et responsables \(labeledisr.fr\)](#)

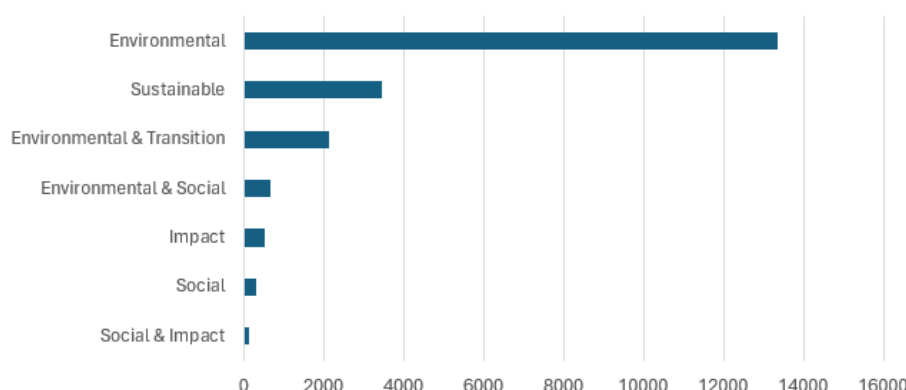
⁴³ [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](#)

⁴⁴ [Towards Sustainability Initiative | Towards Sustainability](#)

⁴⁵ [ESMA 34-472-440, Final Report on the Guidelines on funds names](#)

durable, à l'environnement, à la société et à la gouvernance, à la transition ou à l'impact doivent investir au moins 80 % de leurs actifs dans des investissements qui répondent à leurs caractéristiques ou objectifs de développement durable et appliquent des exclusions afférentes aux Indices de référence « Accord de Paris » (PAB) ou aux Indices de références « transition carbone » (CTB)⁴⁶, en fonction du terme spécifique utilisé dans leur dénomination. En outre, les fonds dont la dénomination comporte des termes liés au développement durable doivent investir de manière significative dans des investissements durables, et ceux dont la dénomination comporte des termes liés à la transition ou à l'impact doivent investir au moins 80 % de leurs actifs sur une voie claire et mesurable vers la transition sociale ou environnementale ou sont réalisés dans l'objectif de générer un impact social ou environnemental positif et mesurable parallèlement à un rendement financier.

Au 31 décembre 2025, **47** de nos fonds ouverts représentant **environ 27,7 milliards d'euros d'actifs sous gestion** étaient déjà alignés sur les directives de l'ESMA.



Actifs sous gestion ouverts conformes à l'ESMA par catégorie ESMA au 31 décembre 2025. Source : AXA IM, 2026.

Focus sur nos fonds climatiques

La gamme complète d'ETF (actifs et passifs) s'élevait à près de 4,3 milliards d'euros fin 2025, et plus de **62 % de la gamme d'ETF** étaient couverts par des critères d'exclusion liés aux critères ESG, dont **environ 2,1 milliards d'euros** d'actifs sous gestion dans des fonds PAB (environ 50 % de la gamme totale de fonds ETF).

Par ailleurs, nous avons géré **353 millions d'euros** d'actifs dans des fonds ouverts Climate Transition. Ces fonds actifs, en plus de générer des rendements financiers, visent également à soutenir l'atteinte, par les entreprises en portefeuilles, du zéro émission nette d'ici 2050 ou avant. La stratégie intègre pleinement les risques, les opportunités et l'alignement sur l'objectif zéro émission nette dans les décisions d'investissement afin de soutenir la transition vers un monde décarboné. Tous ces facteurs sont intégrés tout au long de notre processus d'investissement, à l'aide du cadre exclusif Climate Color d'AXA IM décrit plus en détail ci-dessous (voir section 6.4), qui comprend une analyse climatique quantitative et qualitative.

Focus sur l'investissement à impact sur les marchés alternatifs

AXA IM s'appuie sur une présence ancienne dans le domaine de l'investissement à impact sur les marchés privés, avec un premier fonds lancé en 2013. Les stratégies d'investissement concernées visent à générer, parallèlement aux rendements financiers, des impacts environnementaux et sociaux objectivement mesurables et intentionnels, les deux aspects étant intégrés dans la rémunération variable des équipes de gestion.

⁴⁶ Voir exclusions PAB et CTB dans le règlement délégué (UE 2020/1818) complétant le règlement de l'UE concernant les indices utilisés comme indices de référence, articles 11 et 12 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R1818&from=FR>

Notre toute première stratégie, dotée de 200 millions d'euros d'actifs sous gestion, était axée sur l'inclusion financière, l'accès aux soins de santé et l'éducation. En 2016, nos clients ont alloué 150 millions d'euros à une nouvelle stratégie pour investir dans la génération d'impacts environnementaux et sociaux.

En 2019, nous avons lancé notre troisième stratégie d'investissement sur les marchés privés à impact, axée sur le climat et la biodiversité. Avec 250 millions de dollars (USD) d'actifs sous gestion, cette stratégie cible les acteurs proposant des solutions face au changement climatique et à la perte de biodiversité (voir ci-dessous). En 2020, nos clients ont alloué 103 millions de dollars (USD) supplémentaires à un fonds favorisant l'inclusion financière et l'accès aux soins de santé pour les bénéficiaires mal desservis dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.

▪ **Stratégie pour la santé**

En 2022, nous avons lancé une stratégie mondiale pour la santé⁴⁷, dont la mission est de garantir des vies saines, de promouvoir le bien-être et de remédier aux inégalités d'accès à des soins de santé de qualité. Cette stratégie contribue de manière tangible aux objectifs de l'ODD 3 en augmentant la disponibilité de produits et services innovants ciblant le fardeau mondial des maladies. Elle vise à proposer des solutions à des prix accessibles en s'adressant aux marchés de masse à fort volume, pour répondre aux besoins de santé du plus grand nombre et non de quelques-uns.

La stratégie atteint son objectif en investissant dans des entreprises axées sur le développement clinique ou la commercialisation précoce des produits suivants : Appareils médicaux, produits biopharmaceutiques, vaccins et instruments de diagnostic produisant des résultats intentionnels, mesurables et positifs en matière de santé par rapport aux piliers prioritaires de la stratégie : les femmes, les mères et les enfants ; la vision ; les maladies infectieuses ; le diabète et l'obésité ; ainsi que d'autres problèmes de santé prévalant sur des marchés à fort volume.

Fin 2025, cette stratégie représentait environ 415 millions USD d'engagements de clients tiers.

▪ **Stratégie Natural Capital**

La stratégie Natural Capital constitue une réponse aux préoccupations croissantes concernant le changement climatique, son impact sur la nature et la perte de biodiversité qui en découle.

En 2022, nous avons lancé cette stratégie Natural Capital, qui a pour mission non seulement de protéger la biodiversité, mais également de faire face à la crise climatique en mettant l'accent sur l'évitement et l'élimination du CO₂ obtenu grâce à la protection de la nature. Cette urgence et ce plan d'action à travers des solutions fondées sur la nature ont été repris par les dirigeants de la conférence des parties 26 (COP26) de Glasgow :

« Nous, les dirigeants des pays identifiés ci-dessous, soulignons les rôles critiques et interdépendants des forêts de tous types, de la biodiversité et de l'utilisation durable des terres pour permettre au monde d'atteindre ses objectifs de développement durable ; contribuer à parvenir à un équilibre entre les émissions anthropiques de gaz à effet de serre et l'élimination par les puits ; nous adapter au changement climatique et maintenir d'autres services écosystémiques »

Les émissions dues à la déforestation et à la dégradation des sols sont responsables, au total, d'environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre (GES). Au-delà de leur contribution essentielle à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, les forêts jouent un rôle fondamental dans l'approvisionnement en eau, la conservation de la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés.

Pour relever ces défis, il faut adopter une approche volontariste consistant à allouer des capitaux à des entreprises et à des projets qui conservent, protègent et restaurent le capital naturel – les forêts –, en préservant la capacité de la nature à agir elle-même comme une solution climatique et en protégeant les habitats de grande valeur nécessaires à la conservation et à la biodiversité. Nos investissements ont permis de relever ces défis via divers moyens :

- Le financement de la protection directe du capital naturel primaire – p. ex., les terres forestières, les tourbières, les mangroves ;

⁴⁷ [AXA IM Alts lance une stratégie de 500 millions de dollars de capital-investissement dans le secteur de la santé et annonce deux nominations importantes – AXA IM Real Assets \(axa-im.com\)](#)

- La mise en œuvre de programmes d'utilisation durable des sols qui réduisent les incursions dans le capital naturel primaire protégé et améliorent les moyens de subsistance des communautés concernées – p. ex., les petits exploitants agricoles ;
- La contribution à l'atténuation du changement climatique, comme en témoigne l'émission de crédits de réduction des émissions vérifiés et d'autres crédits de services écosystémiques. Ces crédits constituent un moyen durable pour les propriétaires fonciers de monétiser les avantages environnementaux fournis par leurs forêts, tout en préservant les résultats environnementaux, sociaux et de biodiversité significatifs fournis par les forêts sur pied.

Nous avons traduit notre mission en activités concrètes qui permettent la préservation du capital naturel, la protection des habitats essentiels et l'atténuation du changement climatique à l'échelle mondiale. Nous vous présentons ci-après nos publications :

- Le reboisement des terres dégradées de l'Amazonie brésilienne, à l'aide d'arbres d'espèces indigènes, apportant des avantages en matière d'atténuation du changement climatique
- La protection et la restauration de tourbières dégradées en Indonésie, empêchant la libération du CO₂ stocké dans ces tourbières ;
- La lutte contre la déforestation de zones protégées au Guatemala et la protection du corridor de biodiversité mésoaméricain ;
- La promotion de pratiques agroforestières durables à Madagascar en vue de protéger une biodiversité riche et unique, notamment trois espèces de lémuriers figurant sur la liste rouge des espèces menacées de l'UICN ;
- 97 000 hectares de terres sous gestion durable, dont 83 000 hectares sont des habitats essentiels, gérés par notre stratégie Natural Capital.

Notre stratégie, qui met intentionnellement l'accent sur le capital naturel, renforce significativement les bienfaits de la nature sur l'environnement, la biodiversité et la société.

La stratégie Natural Capital tient sa promesse de financer des solutions crédibles, dans lesquelles on peut investir en vue de générer des résultats positifs. À ce jour, la stratégie a réalisé un certain nombre d'investissements dans le cadre de sa mission. Voici quelques exemples de nos investissements :

Investissements	Description de l'activité	Principaux résultats au quatrième trimestre 2024
Forest Carbon Indonésie	Forest Carbon est un développeur de projets spécialisé dans la conservation et la restauration de forêts tropicales dégradées, de tourbières et d'écosystèmes de zones humides en Indonésie, en Malaisie et au Cambodge. L'entreprise opère depuis plus de dix ans et son action la plus remarquable à ce jour est le projet de tourbière de Sumatra Merang en Indonésie.	<ul style="list-style-type: none"> - 3 millions de crédits carbone vérifiés - 22 922 hectares d'habitat essentiel conservés ou protégés
Mombak	Mombak est une entreprise d'élimination du carbone fondée sur la nature qui se concentre sur la restauration des forêts indigènes de l'Amazonie brésilienne. L'entreprise restaure les pâturages dégradés au Brésil et entreprend une combinaison de plantation complète, de régénération naturelle assistée et de régénération naturelle pour établir des forêts de conservation qui seront gérées pendant 50 ans avant d'être légalement converties en forêts protégées	<ul style="list-style-type: none"> - 12 824 hectares de terres sous gestion durable - 9 999 hectares de terres protégées
Madecasse	Madecasse est une entreprise de fabrication de chocolat à partir de fèves de cacao qui travaille avec des petits exploitants agricoles, principalement à Madagascar, pour mettre en œuvre des pratiques agroforestières durables permettant la conservation des habitats afin de soutenir la biodiversité unique de Madagascar – 85 % des espèces végétales et animales de l'île ne se trouvent nulle part ailleurs dans le monde.	<ul style="list-style-type: none"> - 991 hectares de terres sous gestion durable - 196 hectares d'habitat essentiel conservés ou protégés - 954 foyers dont les moyens de subsistance sont soutenus - 3 espèces de l'UICN sous conservation renforcée

Fundaeco	Les activités de Fundaeco se concentrent sur la création, la gestion et la conservation de zones forestières protégées au Guatemala. Ces zones protégées sont d'une importance écologique significative au niveau mondial, car elles servent d'habitat à des espèces essentielles et offrent une solution naturelle de séquestration du carbone, comme en témoigne l'émission de crédits carbone vérifiés.	<ul style="list-style-type: none"> - 1 million de crédits carbone vérifiés - 59 524 hectares d'habitat essentiel conservés ou protégés
Sistema Bio	Sistema travaille avec des petits exploitants agricoles en Amérique latine, en Inde et en Afrique de l'Est pour lutter contre les émissions de méthane provenant des déchets de leurs exploitations. Les biodigesteurs de Sistema proposent une solution durable pour le traitement des déchets organiques, séquestrant le méthane du fumier qui serait autrement émis dans l'atmosphère. Le biogaz et les biofertilisants récupérés fournissent aux agriculteurs une alternative bas carbone aux produits dérivés des combustibles fossiles.	<ul style="list-style-type: none"> - 1,37 million d'émissions évitées/éliminées (tCO₂éq.) - 4 millions de tonnes de déchets évités - 308 millions de mètres cubes de biogaz produits

Fin 2025, cette stratégie représentait 553 millions USD d'engagements de clients tiers.

▪ Notre cadre de performance en matière d'impact

Notre cadre de gestion et de mesure de l'impact couvre l'appréciation initiale, l'évaluation, la due diligence, l'investissement, le suivi et le désinvestissement. L'objectif est de s'assurer que la génération d'impact est intentionnelle, ciblée, et qu'elle constitue un moteur clé pour les décisions d'investissement et la gestion sur la période d'investissement.

Le tableau ci-dessous montre les contributions de notre plateforme aux principaux défis environnementaux et sociaux alignés sur la mission de nos stratégies :

Thème	ICP d'impact
Atténuation du changement climatique et résilience	<ul style="list-style-type: none"> - Émissions évitées (tCO₂éq.) - Déchets évités (tonnes)
Inclusion financière	<ul style="list-style-type: none"> - Autonomisation des personnes - Autonomisation des petites et moyennes entreprises
Santé mondiale	<ul style="list-style-type: none"> - Solutions de soins de santé développées - PRFM (pays à faible et moyenne revenu) bénéficiaires - Vies sauvées ou améliorées grâce à la fourniture d'une solution de soins de santé
Capital naturel	<ul style="list-style-type: none"> - Terres sous gestion durable (hectares) - Habitats essentiels protégés/restaurés (hectares) - Émissions de CO₂ évitées ou éliminées - Crédits carbone vérifiés

AXA IM est également un signataire fondateur des Principes de fonctionnement pour la gestion de l'impact (Principes de l'impact). AXA IM publie une déclaration annuelle affirmant l'alignement du système de mesure et de gestion de l'impact de la stratégie d'investissement à impact d'AXA IM Alts sur les Principes de l'impact. Une vérification indépendante de nos systèmes de gestion de l'impact, menée par EY Associates en 2023, a confirmé l'alignement sur ces principes.

Focus sur le Mécanisme de Philanthropie à impact d'AXA IM

La responsabilité d'AXA IM consiste également à veiller à apporter une contribution significative à la résolution des principaux défis sociétaux au travers de son programme philanthropique « Empowering Sustainable Futures ». Ce programme regroupe, à l'échelle de l'Europe, de l'Asie et des États-Unis, l'ensemble de nos actions de mécénat, de bénévolat et de recherche philanthropique.

En 2020, AXA IM a développé un dispositif de mécénat permettant d'allouer jusqu'à 5 % des frais de gestion de certains fonds à impact afin d'avoir un impact positif sur la société et la planète par le biais de projets philanthropiques.

Chaque année, nous consacrons d'importantes ressources au soutien d'un large éventail de causes sociales, éducatives, environnementales et de mentorat. Le programme « Empowering Sustainable Futures » permet à AXA IM de soutenir des organisations engagées dans la formation des leaders de demain par l'éducation, ainsi que des initiatives en faveur des communautés et des écosystèmes les plus touchés par le changement climatique. Les projets restent en phase avec nos objectifs d'impact et sur certains Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, à savoir :

- ODD 3 – Bonne santé et bien-être
- ODD 4 – Éducation de qualité
- ODD 11 – Villes et communautés durables
- ODD 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques
- ODD 15 – Vie terrestre

Systèmes de certification de biens immobiliers directs

GRESB

Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB) est une organisation qui s'engage à évaluer la performance ESG des portefeuilles immobiliers (publics, privés et directs) dans le monde entier. Son objectif est de fournir une référence dynamique pour aider les investisseurs institutionnels à s'engager dans leurs investissements et à améliorer la performance ESG de leur portefeuille d'investissement. Les entités se voient attribuer une note GRESB qui mesure leur performance ESG en termes absolus, ainsi qu'une note GRESB qui les classe parmi leurs pairs. Les participants reçoivent également une analyse sommaire de la performance, montrant les forces et les faiblesses dans différentes catégories telles que le leadership, les politiques, la gestion des risques, la santé et la sécurité, les émissions de gaz à effet de serre, les certifications de bâtiments et l'engagement des parties prenantes.

AXA IM Alts participe au GRESB depuis 2011. En 2024, nous avons soumis à GRESB un montant supérieur à la moyenne (environ 60 milliards d'euros d'actifs sous gestion au total, contre une moyenne de 4,5 milliards de dollars pour notre groupe de pairs), dans 14 fonds, au sein de secteurs diversifiés.

Nous avons maintenu notre performance par rapport à notre objectif, à savoir obtenir le statut « 4 étoiles » avec un score moyen de 84/100, qui continue de refléter notre position de leader en matière d'ESG. Cinq fonds ont obtenu 5 étoiles, soit la notation de performance la plus élevée, sept fonds ont augmenté ou conservé leur score et trois ont obtenu des étoiles supplémentaires par rapport à l'année précédente. Ces résultats démontrent notre capacité à intégrer les critères ESG à grande échelle dans nos portefeuilles immobiliers et nos efforts continus pour améliorer la performance ESG de nos actifs.

Autres certifications de durabilité immobilière

En 2021, AXA IM a lancé un programme de certification à grande échelle, dont l'objectif est d'abord d'évaluer la possibilité de certifier en priorité des actifs hautement performants et de déployer des plans d'action pertinents pour atteindre un niveau élevé de certification sur d'autres.

Il est maintenant démontré que la certification contribue à l'amélioration de la valeur financière d'un actif. Par exemple, CBRE a démontré que lorsque l'on tient compte des effets de la taille, de la localisation, de l'âge et de l'historique de rénovation des bâtiments, les immeubles de bureaux bénéficiant d'une certification de durabilité justifient une prime de location de 7 %⁴⁸. La certification est donc un indicateur important de la performance à long terme et devient une norme du marché. Elle peut également être bénéfique pour les locataires, qui ont tendance à bénéficier de coûts professionnels moins élevés et d'un meilleur confort de construction. Enfin, le processus de certification présente des avantages positifs, car il rassemble toutes les parties prenantes d'un actif, sensibilisant ainsi aux enjeux et opportunités de durabilité.

Les équipes de gestion d'actifs sélectionnent les certifications les plus pertinentes pour leur pays et leur type d'actifs. La majorité de nos certifications sont délivrées par BREEAM. Nous utilisons également le LEED et des certifications locales respectées telles que HQE en France et Minergie en Suisse, qui sont la norme dans leur pays d'origine. Le reste de nos certifications sont composées de certifications propres à des questions spécifiques ou locales.

Fin 2024, **66,5 %** des actifs sous gestion d'AXA REIM SGP étaient certifiés⁴⁹. Nous avons mis en place une feuille de route pour atteindre les jalons dans chaque pays, avec un objectif final de certification de 75 % de nos actifs sous gestion d'ici 2030.

1.4 Nos communications ESG

Nous nous engageons à tenir compte des besoins de nos clients dans nos décisions d'investissement et à échanger régulièrement avec eux afin de mieux comprendre leurs attentes, de leur expliquer comment celles-ci sont prises en compte dans notre gestion, ainsi que de les informer sur les caractéristiques de durabilité de leurs investissements. Découvrez comment BNPP AM et AXA IM s'y prennent : [Ce que nous faisons - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Chez AXA IM, l'ensemble des principales informations financières et non financières, pour chaque fonds qui a intégré des critères ESG dans son processus d'investissement, est disponible sur notre Fund Centre⁵⁰. Ces informations sont conformes aux réglementations européennes et locales. Comme indiqué en détail ci-après, nous publions des rapports d'IR au niveau des entités et des fonds, pour les produits qui intègrent les considérations ESG de manière substantielle et significative (c'est-à-dire relevant de la catégorie « Approche significativement engageante » selon l'AMF).

Afin de répondre aux besoins de nos clients en matière de reporting ESG, qui demandaient à ce qu'il soit plus complet et enrichi, nous avons mis en œuvre, au cours de l'année, plusieurs améliorations de nos rapports IR au niveau des fonds. Le rapport ESG d'AXA IM comprend un large éventail d'indicateurs clés de performance environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris des indicateurs liés au climat et à la biodiversité, conformément aux recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) et aux exigences de l'article 29 de la Loi Énergie-Climat (LEC). Désormais, ces rapports incluent également des indicateurs sur la proportion des entreprises en portefeuille ayant fait l'objet de vote(s) et les thèmes abordés lors des activités d'engagement avec les émetteurs en portefeuille. Un Rapport d'impact spécifique (version de notre Rapport ESG enrichie d'indicateurs quantitatifs et d'informations qualitatives sur l'impact) est élaboré pour notre gamme de fonds à impact sur les marchés

⁴⁸ Étude CBRE « Is Sustainability Certification in Real Estate Worth it ? » Novembre 2023. Le rapport couvre 19 pays européens et 40 villes. CBRE a étudié 19 400 baux – dont 6 100 baux dans des bâtiments certifiés et 13 300 baux dans des bâtiments non certifiés.

⁴⁹ Les données à fin 2025 seront disponibles à partir de juillet 2026 et sur demande.

⁵⁰ [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](#)

cotés. Ces rapports visent à assurer la transparence d'une série d'indicateurs, dont certains sont susceptibles d'être spécifiquement intégrés dans le processus d'investissement comme indiqué dans la documentation réglementaire le cas échéant.

AXA IM fournit un ensemble complet de rapports IR composés d'un rapport ESG, d'un rapport d'engagement dédié et d'un rapport de vote, en français et en anglais, disponibles sur le Fund Centre d'AXA IM pour sa gamme de fonds Sustainable et ACT⁵¹. Cela fait plusieurs années maintenant que des rapports d'engagement et de vote ont été déployés dans notre gamme de fonds intégrant les facteurs ESG et suivant une stratégie durable ou d'impact, en tenant compte des exigences réglementaires relatives à la publication sur notre centre de fonds accessible au public. Nous mettons à disposition de nos clients les mises à jour du contenu de nos rapports au cours de l'année.

Rapport d'engagement : un rapport complet

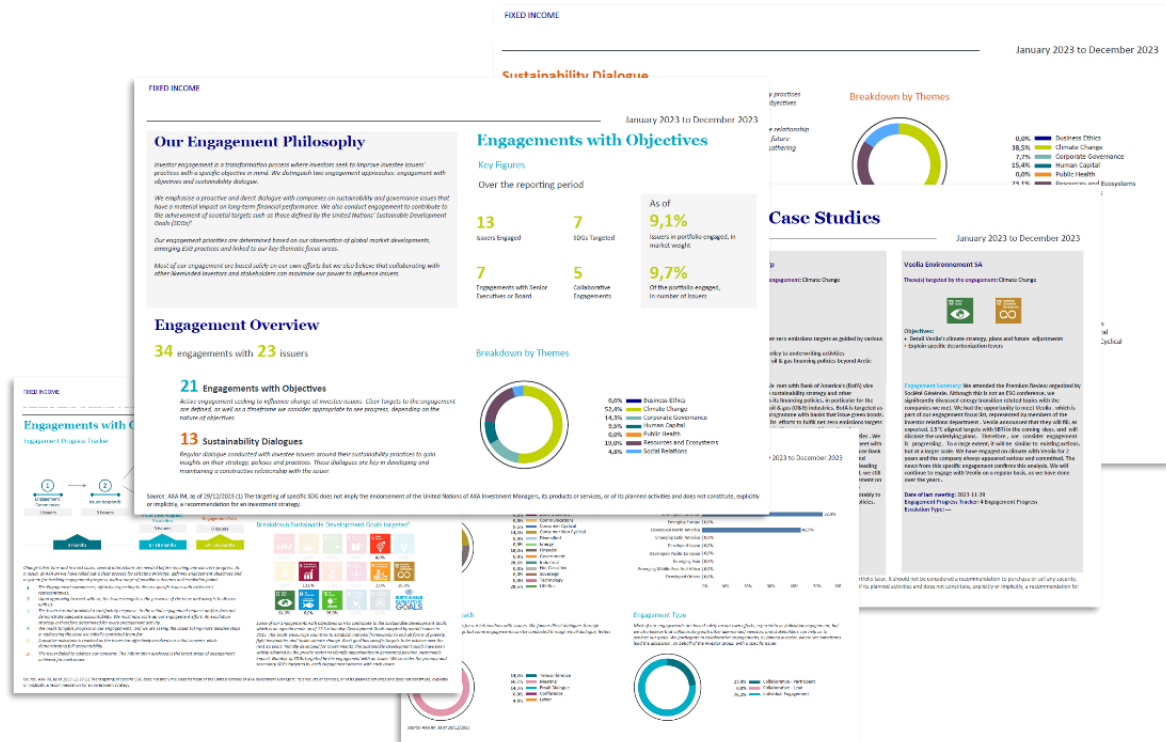
Depuis 2019, des efforts importants ont été consacrés au développement d'un solide système de suivi des activités d'engagement et au déploiement d'un rapport d'engagement complet au niveau des fonds auprès de nos clients. Les actions d'engagement menées par les équipes d'investissement et les analystes ESG d'AXA IM sont stockées dans nos systèmes, à l'aide d'un cadre interne et central dédié en matière de saisie des actions d'engagement et de suivi de leur évolution.

Compte tenu de l'évolution des pratiques d'investissement responsable, de l'importance de solides stratégies d'engagement actionnarial et de l'intérêt croissant de nos clients et parties prenantes pour ces pratiques, AXA IM s'engage à renforcer en permanence ses processus afin de fournir à ses clients des rapports de la plus haute qualité au niveau des fonds.

Pour répondre à notre ambition de promouvoir la transparence, nous consacrons depuis 2023 nos capacités à l'amélioration de notre rapport d'engagement au niveau des fonds. Nos clients ont désormais accès à des informations détaillées sur les actions d'engagement menées pour le compte de leurs investissements. Il s'agit notamment d'études de cas d'engagement et d'une distinction claire entre « Engagements avec objectif » et « Dialogues sur la durabilité », avec ventilation des thèmes d'engagement et indicateurs clés.

En ce qui concerne le vote, AXA IM a commencé à déployer progressivement une version améliorée de son rapport de vote au niveau des fonds, qui inclut des indicateurs supplémentaires sur le niveau d'activité de vote dans la région concernée, conformément au nouveau référentiel du label ISR. En plus de fournir des informations au niveau des fonds, nous sommes motivés à éduquer nos clients sur des sujets plus larges de l'IR et à continuer à partager nos idées. Cela commence en premier lieu par la publication de nos travaux de recherche sur l'IR et d'autres informations ESG sur notre site internet et LinkedIn, mais aussi des efforts plus spécifiques, comme une série d'ateliers de formation sur la nature et la biodiversité à l'intention des consultants et des clients/prospects de fonds de pension.

⁵¹ Pour les classes d'actifs traditionnels.



Le reporting ESG reste une priorité et nous continuerons à œuvrer à son amélioration et à sa personnalisation, notamment grâce à l'intégration croissante des données ESG dans les systèmes de données, afin de mieux répondre aux attentes de nos clients.

Interactions, contributions et attentes des clients

En tant que gestionnaire actif, AXA IM dialogue en permanence avec ses clients pour comprendre leurs besoins et savoir comment nous pouvons les aider à prendre des décisions d'investissement éclairées et à investir dans un avenir durable. Nous veillons à répondre à toutes leurs interrogations, qu'elles concernent les mouvements de marché, les évolutions réglementaires, l'allocation d'actifs ou les tendances futures. AXA IM y parvient par le biais d'enquêtes, d'échanges lors de nos propres événements ou lors d'événements réunissant les acteurs du secteur, ainsi que via des interactions régulières avec nos équipes de vente. Cela nous permet d'améliorer notre offre de produits et de nous assurer que nous proposons le contenu et les communications nécessaires pour rester en phase avec les besoins changeants des clients et répondre aux questions qui les préoccupent.

AXA IM offre ainsi à nos clients des segments institutionnels, de gros et de détail les moyens d'investir en toute confiance pour une planète, une société et une économie plus durables. Dans ce contexte, il est essentiel de fournir aux clients des informations pertinentes en temps opportun. Nous y parvenons grâce à notre leadership intellectuel, en fournissant des commentaires de marché et du contenu éducatif sous différents formats – notes et articles de recherche, webinaires, événements, vidéos et infographies – afin de permettre aux clients d'accéder à nos experts en investissement, au niveau de détail qu'ils souhaitent. Ce contenu est ensuite partagé par le biais de divers canaux, tels que notre site Internet, des courriels, des médias sociaux et les sites Internet de tiers auxquels les clients peuvent accéder.

Les experts en IR d'AXA IM échangent régulièrement avec nos clients institutionnels, y compris dans le cadre de réunions conjointes avec nos équipes d'investissement si des informations spécifiques sont requises. En outre, nos clients nous envoient régulièrement des questionnaires de due diligence, grâce auxquels nous pouvons identifier de nouvelles tendances et exigences. Chez AXA IM, nous nous efforçons d'être très attentifs aux besoins du marché et des clients, aux meilleures pratiques et aux nouvelles attentes. Ces interactions avec les diverses parties prenantes sont l'un des moyens grâce auxquels nous identifions nos domaines d'amélioration potentiels.

Informations au niveau des entreprises

Suite à l'intégration de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), AXA Investment Managers (AXA IM) et BNP Paribas Real Estate Investment Management (BNPP REIM), depuis le 1^{er} janvier 2026, toutes les informations en matière de durabilité au niveau des entités sont disponibles sur le site Internet de BNPP AM (voir « AXA Investment Managers Sustainability Information » : [Nos politiques et rapports de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#))

En ce qui concerne plus précisément nos activités d'actionnariat actif, AXA IM garantit la transparence et fournit des rapports réguliers sur l'actionnariat actif et l'engagement, tant internes qu'externes. Les activités d'actionnariat actif d'AXA IM font l'objet de communications et sont accessibles au public. Nos registres de vote complets sont publics et détaillent notre activité de vote aux assemblées générales des entreprises détenues pour le compte de nos clients. En outre, AXA IM a publié un rapport annuel d'actionnariat actif, qui inclut des informations sur les enjeux IR et le dialogue avec les entreprises, les registres de vote agrégés ainsi que des détails sur notre approche de lobbying politique pour l'année concernée. Depuis avril 2026, ce rapport est établi conjointement avec BNPP AM.

Chez AXA IM, nous proposons également des rapports sur mesure, adaptés aux demandes spécifiques des clients. Il appartient alors au client de décider si ces rapports doivent être rendus publics ou demeurer privés. Ces rapports comprennent un aperçu statistique et une analyse des actions d'engagement, mais aussi une répartition en fonction des thèmes et des ODD des Nations unies. Ils incluent également des informations sur les progrès réalisés grâce à l'engagement, et des précisions sur les cas dans lesquels notre action s'est avérée payante. Nous fournissons enfin une liste des émetteurs avec qui nous avons échangé, ainsi que les thèmes abordés.

Information au niveau des fonds

Nous avons déjà évoqué la situation des fonds de manière générale. Pour certains produits financiers, notamment les fonds Sustainable et ACT appartenant à la gamme AXA IM, les éléments suivants ont été mis à la disposition des clients sur notre Fund Centre⁵² ces dernières années :

- Code de transparence (uniquement pour les fonds labellisés Sustainable) ;
- Rapport de vote (uniquement pour les fonds actions et les fonds multi-actifs) incluant les AGA auxquelles nous avons voté et les motifs des éventuels votes contre la direction ;
- Rapport ESG (le cas échéant) ;
- Rapport d'impact pour notre gamme de fonds à impact cotés en bourse ;
- Rapport d'engagement ;
- Documentation juridique :
 - Prospectus ou mémorandum d'offre ;
 - Document d'informations clés ;
 - Rapports annuels et semestriels (incluant les inventaires des fonds) ;
- Commentaires mensuels du gérant de portefeuille.

1.5 Notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise

Chez AXA IM, nous avons conscience qu'il est essentiel d'aligner nos actions sur nos principes d'investissement responsable. C'est pourquoi notre stratégie RSE repose sur les trois mêmes piliers ESG que ceux qui guident nos décisions d'investissement, aujourd'hui comme demain. En tant qu'investisseur responsable, nous comprenons l'importance que revêt l'intégration des considérations ESG dans nos décisions d'investissement. Tout aussi important est notre engagement à respecter ces normes au sein de nos propres opérations et en tant qu'employeur. En adoptant

⁵² [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](#)

le même cadre ESG qui guide nos stratégies d'investissement, nous garantissons la cohérence et l'alignement sur tous les aspects de notre activité.

Environnement

Dans le cadre du pilier Environnement, nous nous sommes fixé pour objectif ambitieux de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 ou plus tôt, reflétant notre engagement à lutter contre le changement climatique et à contribuer à un avenir plus durable. Pour atteindre cet objectif, nous avons mis en place un programme complet en trois étapes pour nos émissions : Mesurer, Réduire et Contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone. Ce programme couvre l'ensemble de nos opérations, en veillant à évaluer systématiquement nos émissions, à mettre en œuvre des mesures pour les réduire et à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en tenant compte des émissions restantes grâce à des projets de compensation carbone vérifiés.

Mesurer

Depuis 2012, AXA IM mesure son empreinte sur les *Scopes* 1, 2 et les déplacements professionnels des bureaux importants. En 2021, nous avons élargi cette approche pour couvrir tous les sites mondiaux et tous les *Scopes* y compris le *Scope* 3, au titre duquel nous comptabilisons les émissions indirectes de notre chaîne d'approvisionnement et des biens et services que nous achetons.

Pour soutenir cette évaluation complète, nous réalisons notre étude annuelle de mesure des émissions de GES, en collaboration avec la société de reporting environnemental ClimateSeed, en nous appuyant sur la méthodologie de la norme d'entreprise du protocole relatif aux gaz à effet de serre (GES), appelée GHG Protocol Corporate Standard. Cette comptabilisation élargie nous permet non seulement de suivre nos émissions, mais aussi de prendre des mesures significatives pour réduire notre impact environnemental. Dans ce contexte, nous restons engagés à améliorer en permanence la qualité et la méthodologie de nos données chaque année. Cette initiative renforce également nos attentes en matière de transparence et de responsabilité de la part des entreprises dans lesquelles nous investissons, en ligne avec notre engagement en faveur de pratiques d'investissement responsable.

Réduire

AXA IM s'est fixé des objectifs de réduction de 25 % de ses émissions et de ses consommations d'énergie d'ici à 2025. À fin 2025, AXA IM avait réduit les émissions liées aux déplacements professionnels, à la consommation d'énergie et à sa flotte automobile dans ses principaux bureaux de 20 % par rapport à 2019. Ces objectifs, fixés par rapport à une base de référence de 2019, visent à obtenir des résultats tangibles, avec des progrès mesurés et rapportés en externe sur une base annuelle.

En outre, afin d'améliorer nos capacités de réduction, nous poursuivons nos discussions avec ClimatePartner, un cabinet de conseil environnemental, afin de concevoir notre feuille de route « zéro émission nette » pour toutes nos opérations dans le monde, de nous attaquer aux émissions de la chaîne d'approvisionnement *Scope* 3 et d'impliquer plus efficacement les salariés dans notre parcours. Ce partenariat stratégique nous permet de renforcer nos initiatives en matière de durabilité et d'aligner nos efforts sur les meilleures pratiques.

Indicateur	Énergie (tCO ₂ éq.)	Déplacements professionnels (tCO ₂ éq.)	Flotte automobile (tCO ₂ éq.)	Documents marketing (kg/ETP)	Documents de bureau (kg/ETP)	Eau (m ³ /ETP)	Déchets non triés (kg/ETP)
Cible de réduction en 2025 (%)	36 %	25 %	15 %	20 %	20 %	10 %	10 %

Énergie

En 2025, AXA IM a poursuivi ses progrès en matière de durabilité énergétique. En faisant passer nos sept plus grands bureaux à 100 % d'électricité renouvelable, nous avons directement approvisionné quatre bureaux et obtenu des certificats d'énergie renouvelable (REC) pour les trois autres.

Flotte automobile

En 2025, AXA IM a continué à privilégier les véhicules moins émetteurs et à commander uniquement des véhicules hybrides/électriques (nouvelles acquisitions). Par ailleurs, des règles plus strictes ont été mises en place pour l'obtention d'une voiture de société. En outre, les efforts visant à réduire la taille globale du parc automobile ont été couronnés de succès dans certains bureaux à travers le monde, contribuant ainsi davantage à nos objectifs environnementaux.

Déplacements professionnels

Chez AXA IM, nous sommes conscients qu'il est nécessaire d'optimiser les déplacements professionnels, qui sont très émetteurs. C'est pourquoi notre politique interne en matière de déplacements a été adaptée pour garantir que les déplacements ne soient envisagés que lorsque cela est nécessaire et entrepris de la manière la plus durable possible. En 2025, une campagne de sensibilisation a été lancée afin d'accroître la prise de conscience des collaborateurs quant à l'impact des choix de déplacement sur les émissions. La communication s'est principalement adressée aux managers et aux personnes chargées de valider les déplacements professionnels, afin de les aider à mieux appréhender l'impact de ces déplacements. Parallèlement, un travail a été mené avec la plateforme de réservation des voyages de l'entreprise, afin de privilégier les options les moins émettrices et de mieux encadrer les demandes de déplacement non conformes à la politique voyages.

Lutter contre les émissions de Scope 3 de notre chaîne d'approvisionnement

Conscients du fait que la chaîne d'approvisionnement constitue la principale source d'émissions de carbone chez AXA IM et qu'elle est essentielle à la transition vers un monde durable, nous avons poursuivi les travaux avec nos consultants de ClimatePartner et notre équipe Procurement pour concevoir et mettre en œuvre un programme d'engagement avec les fournisseurs. L'une des principales actions a consisté à dialoguer – comme nous le faisons en tant qu'investisseur – avec nos fournisseurs et prestataires de services les plus importants, afin de comprendre leurs engagements et leurs efforts en matière de durabilité. En 2025, AXA IM a lancé ce processus en recueillant des informations sur leur parcours de décarbonation et en accompagnant leur transition par le biais d'outils pédagogiques. Cette approche collaborative nous aide non seulement à examiner et confirmer les plans de réduction spécifiques aux fournisseurs, mais nous permet également d'accompagner nos fournisseurs dans leur transition vers la neutralité carbone.

Contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone

Enfin, nous contribuons à la neutralité carbone par le biais de projets de compensation carbone vérifiés. Bien que la compensation carbone ne soit pas considérée comme une solution autonome, nous reconnaissons que certaines émissions peuvent être inévitables dans le cadre de notre activité. En 2025, AXA IM a poursuivi son engagement à contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone en achetant des crédits carbone destinés à compenser les émissions générées dans l'ensemble de nos opérations (toute notre empreinte hors émissions provenant des services achetés). Ces crédits ont contribué au financement d'un projet de conservation REDD+ en Colombie. En investissant dans ce projet de compensation carbone de grande qualité, nous cherchons à atténuer l'impact environnemental de nos opérations tout en travaillant activement à la réduction de notre empreinte carbone globale.

Inventaire des GES 2025 d'AXA IM – Format du Protocole relatif aux GES

Pour rendre compte avec précision de nos émissions de carbone, nous travaillons en partenariat avec ClimateSeed et adhérons à la méthodologie de la Norme d'entreprise du protocole relatif aux GES (« GHG Protocol Corporate

Standard »). Le GHG Protocol Corporate Standard constitue une référence essentielle pour les gouvernements et les entreprises afin de comprendre, quantifier et gérer de manière exhaustive les émissions de GES.

Dans un souci de transparence et de cohérence accrues, nous avons adopté une double approche de reporting, reposant à la fois sur la méthode fondée sur la localisation (*location-based*) et sur la méthode fondée sur le marché (*market-based*). Cette approche garantit une information complète et permet aux parties prenantes d'évaluer notre performance environnementale sous différents angles. En publiant nos émissions selon ces deux méthodes, nous cherchons à répondre aux attentes variées de nos parties prenantes tout en réaffirmant notre engagement en faveur de la transparence en matière de reporting des émissions.

Pour 2025, ClimateSeed a calculé les émissions des bureaux d'AXA IM à 32 038 tCO₂éq., en tenant compte d'une approche basée sur la localisation. Selon l'approche fondée sur le marché, les émissions totales s'élèvent à 31 461 tCO₂éq.

Catégorie d'émissions	Sous-catégorie	Sources d'émissions	Émissions totales de GES (tCO ₂ éq.)
Scope 1	1-1	Émissions directes provenant de sources de combustion stationnaires	107
	1-2	Émissions directes provenant de sources mobiles avec moteur à combustion	585
	1-4	Émissions fugitives directes	415
Scope 2	2-1 (basée sur la localisation)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	622
	2-1 (basée sur le marché)	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	233
	2-2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, de chaleur ou de refroidissement	104
Scope 3	3-1 (basée sur la localisation)	Biens ou services achetés	21 298
	3-1 (basée sur le marché)	Biens ou services achetés	21 300
	3-2	Biens d'équipement	75
	3-3 (basée sur la localisation)	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 et le Scope 2)	309
	3-3 (basée sur le marché)	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non incluses dans le Scope 1 et le Scope 2)	74
	3-5	Déchets générés par les opérations	89
	3-6	Déplacements professionnels	7 887
3-7	Déplacements domicile-travail des collaborateurs	529	
TOTAL (approche basée sur la localisation)			32 083
TOTAL (approche basée sur le marché)			31 461

Source : AXA IM, ClimateSeed, 2026.

Social

Nos collaborateurs sont notre atout le plus précieux. Nous nous efforçons de favoriser leur progression en offrant un environnement de travail dans lequel ils peuvent réaliser leur potentiel et donner vie à notre raison d'être chaque jour.

L'autonomisation et l'inclusion sont au cœur de la culture que nous voulons créer chez AXA IM

Nous voulons offrir à nos collaborateurs talentueux la possibilité de développer leur potentiel, de choisir leur mode de travail grâce à la flexibilité et au travail hybride et de s'épanouir au sein d'une communauté diversifiée où les idées, les origines et la diversité des points de vue sont encouragées. Nous écoutons activement nos employés, afin de comprendre ce qu'ils pensent du travail que nous faisons et de leur rôle dans la réalisation de notre objectif en tant qu'organisation. Nous menons deux enquêtes d'engagement par an, dans lesquelles nous mesurons l'indice d'engagement, composé de trois ICP : Plaidoyer, Intention de rester et Fierté. Déterminés à soutenir une culture de retour d'information ouverte sur des sujets tels que le genre, le handicap et l'ethnicité, nous avons mené notre première « enquête sur l'inclusion » en 2021.

AXA IM s'engage à soutenir l'égalité des sexes à tous les niveaux, y compris au sein des équipes de direction et des personnes prenant des décisions d'investissement. Conformément à la loi Rixain, nous nous sommes également engagés, en 2023, à améliorer la représentation des femmes parmi les preneurs/preneuses de décisions d'investissement de 20 % à 25 % d'ici 2030. À fin 2025, ce ratio atteignait environ 21 %⁵³.

Les thèmes liés à la diversité, à l'équité et à l'inclusion (DEI) comptent parmi nos priorités stratégiques depuis de nombreuses années. Nous plaçons la durabilité au cœur de nos priorités en vue de renforcer le rôle que joue AXA IM dans la société en tant qu'investisseur, employeur et entreprise. En tant qu'employeur, le développement d'une culture inclusive est au centre de nos priorités. Cela s'inscrit dans notre « promesse d'employeur » visant à créer un environnement dans lequel chacun se sent à sa place, intégré et en mesure de s'épanouir au sein d'une communauté diversifiée. Notre [politique globale en matière de diversité et d'inclusion](#) résume notre engagement et nos domaines de préoccupation prioritaires. Nous avons pris des mesures concrètes pour créer un lieu de travail plus diversifié et inclusif, tant en interne qu'en externe. Nous avons notamment :

- Lancé notre programme « We Care » en 2024, afin de renforcer davantage nos politiques favorables aux familles à l'échelle mondiale. Le programme prévoyait la multiplication par deux de notre congé paternité minimum mondial, de 4 à 8 semaines, la fourniture d'un soutien et l'octroi d'un congé payé aux employés subissant des traitements de fertilité, ainsi qu'un soutien renforcé aux employés victimes de fausse couche/perte de bébé, de ménopause/andropause, de violences conjugales et de violences sexuelles ;
- Amélioré notre soutien aux aidants, en offrant des congés payés supplémentaires aux employés qui s'occupent de parents plus âgés ou de membres de la famille ayant un handicap ou d'autres problèmes de santé ;
- Lancé des **groupes-ressources pour nos collaborateurs**, parrainés par des membres du Comité de direction, et avons conclu des partenariats avec des tiers afin de progresser sur les questions de diversité et d'inclusion liées au sexe, à l'origine ethnique, à la mobilité sociale, à l'âge, aux handicaps ou encore à l'orientation sexuelle ;
- Soutenu des **méthodes de travail flexibles** pour aider à éliminer les barrières et être plus adaptables et réactives à la situation de chacun ;
- Utilisé notre **enquête mondiale annuelle sur l'inclusion** pour analyser la perception qu'ont nos collaborateurs de l'inclusion, de l'appartenance et de l'égalité des chances, les données pouvant être analysées sous différents aspects de la diversité, comme le sexe, l'âge, l'origine ethnique, le handicap/la santé, le milieu socioéconomique ou encore l'orientation sexuelle ;
- Obtenu la **certification EDGE (Equity Diversity and Gender Equality) Move** en reconnaissance des progrès significatifs réalisés par l'entreprise en matière d'égalité des sexes sur le lieu de travail. En 2024, nous avons non seulement obtenu à nouveau la certification au niveau « Move », mais aussi obtenu une certification EDGEplus supplémentaire au titre de l'égalité intersectionnelle ;

⁵³ Intégrant désormais AXA IM Prime – qui a été intégrée en 2024 – en plus d'AXA IM Paris et d'AXA REIM SGP (l'engagement 2023 a été initialement pris sur ces deux entités uniquement), et en excluant AXA IM Select France ; environ 19 % en incluant les entités d'AXA IM Select – qui ont également été intégrées en 2024.

- Introduit un **objectif de développement** lié à l'inclusion et à la diversité pour tous les collaborateurs afin que chacun œuvre en faveur de la promotion et de l'avancement actifs d'une **culture de l'inclusion**, par le biais d'efforts délibérés, positifs et conscients ;
- Proposé des parcours de développement axés sur les compétences et les comportements de leadership inclusifs par le biais de nos **programmes de la Managers Academy et de Leadership** qui aident nos dirigeants à accroître leur impact, à favoriser la diversité des équipes et à créer une communauté ;
- introduit l'objectif d'inclure **plus d'une femme dans les listes de présélection pour les postes de direction** ;
- Appliqué notre [politique de vote en faveur de la diversité](#) pour inciter d'autres entreprises à agir dans ce domaine.

Pour traduire notre solide engagement à créer un lieu de travail inclusif et diversifié, **tous les membres de notre Comité de direction mondial ont des objectifs concrets visant à améliorer la représentation et l'inclusion au sein d'AXA IM.**

La discrimination, les comportements non inclusifs et le harcèlement n'ont pas leur place au sein d'AXA IM. Nous avons adopté une norme mondiale sur le harcèlement qui s'applique à l'ensemble de nos collaborateurs, consultants, fournisseurs et clients. Une formation obligatoire est dispensée à tous nos collaborateurs sur la manière d'identifier et de signaler tout comportement contraire à notre norme mondiale.

Nous sommes conscients de la nécessité pour le secteur financier de progresser plus rapidement en matière d'inclusion et de diversité afin de répondre aux attentes croissantes des salariés, des clients, des organismes de réglementation et des communautés au sein desquelles nous exerçons nos activités. Nous jouons un rôle actif dans les initiatives interprofessionnelles visant à relever conjointement certains des défis intrinsèques liés à la création d'un environnement réellement diversifié et inclusif dans le monde de l'entreprise en général et dans le secteur financier en particulier. Voici quatre exemples d'initiatives externes auxquelles nous avons contribué ou que nous avons continué de soutenir en 2025 :

- Après avoir participé au 10,000 Able Interns Program au Royaume-Uni pendant trois étés consécutifs entre 2022 et 2024, AXA IM a fait part de son ambition de soutenir et de participer au 10,000 Black Interns Program en 2024, ainsi que d'accueillir des stagiaires chez AXA IM par le biais de ce programme ;
- En 2024, AXA IM est devenu sponsor du Catalyst Education Program, programme visant à fournir aux étudiants issus de milieux socio-économiques défavorisés au Royaume-Uni l'aspiration, la conviction et les outils nécessaires pour se lancer dans le secteur de l'investissement et de l'épargne ;
- Poursuite du partenariat et de l'engagement avec Culture Prioritaire en France et Investment 20/20 au Royaume-Uni, afin d'accéder à un vivier diversifié de diplômés, d'étudiants et de jeunes diplômés qui reflètent mieux les personnes et les communautés que nous servons et de procéder à des recrutements ;
- Poursuite du partenariat et de l'engagement avec des initiatives transversales dans les services financiers, notamment Diversity Project UK, Diversity Project Europe, Diversity Project North America, Fondsfrauen en Allemagne, 100 Women in Finance, The Women's Foundation à Hong Kong, Women in ETFs, LGBT Great et myGWork.

En tant que signataire de la charte **Women in Finance**, nous nous étions fixé comme objectif d'atteindre un tiers des femmes dans notre population mondiale de cadres dirigeant(e)s d'ici 2025. En 2021, ce nombre s'élevait à 26 %. En juin 2023, les femmes représentaient 34 % de notre population mondiale de cadres dirigeant(e)s, atteignant notre objectif plus tôt que prévu. Nous souhaitons maintenir cette dynamique et nous avons donc fixé un nouvel objectif de 35 % de femmes au sein de notre population de cadres dirigeant(e)s d'ici fin 2025. Au cours de la période de référence 2025, la proportion de femmes au sein de nos instances dirigeantes est tombée à 33 %, de sorte que nous n'avons pas atteint l'objectif révisé que nous nous étions fixé pour fin 2025. Cette évolution s'explique par les départs naturels et les variations d'effectifs intervenus dans un contexte de transformation organisationnelle. AXA IM est également signataire d'un certain nombre de chartes et d'engagements externes, dont la [charte Women in Finance](#), les [Principes d'autonomisation des femmes](#), les [Normes de conduite LGBTI des Nations unies à l'intention des entreprises](#),

le [30% Club](#), [la charte du Club Landoy](#), [la Coalition d'action sur la violence fondée sur le sexe dans le cadre du forum Génération égalité sous l'égide d'ONU Femmes](#) et la [charte de l'Autre Cercle](#) en France.

Protéger les droits de tous ceux qui travaillent avec nous

Nous nous engageons à divulguer les informations requises par la réglementation, dans toutes les régions où nous sommes présents. Cela inclut la loi sur l'esclavage moderne (Royaume-Uni) et toute autre loi relative à la DEI ou aux droits de l'homme.

Notre rôle de soutien et de protection des personnes qui travaillent à nos côtés s'étend également à notre chaîne logistique. Nous avons mis en place un processus garantissant que nos partenaires et fournisseurs agissent envers leurs propres employés et fournisseurs en appliquant des principes d'intégrité, de responsabilité et de durabilité similaires à ceux que nous exigeons de nous-mêmes en tant qu'entreprise.

Étendre notre raison d'être à nos communautés

Outre nos stratégies d'investissement, nous sommes dévolus à avoir un impact positif et significatif en nouant des partenariats avec des organisations qui s'engagent à soutenir les secteurs de la société et de l'environnement les plus touchés par le changement climatique. Nous contribuons activement à relever les principaux défis sociétaux au travers de notre programme philanthropique « Empowering Sustainable Futures ». Ce programme regroupe au sein d'une même initiative l'ensemble de nos actions de mécénat, de bénévolat et de recherche philanthropique à travers le monde.

Chaque année, nous consacrons d'importantes ressources au soutien d'un large éventail de causes sociales, éducatives, environnementales et de mentorat. Le programme « Empowering Sustainable Futures » permet à AXA IM de soutenir des organisations engagées dans la formation des leaders de demain par l'éducation, ainsi que des initiatives en faveur des communautés et des écosystèmes les plus touchés par le changement climatique.

En 2025, les collaborateurs d'AXA IM à travers le monde ont participé à plusieurs initiatives de bénévolat aux côtés d'associations partenaires locales. Au total, 909 bénévoles, soit 31 % de nos effectifs mondiaux, ont consacré 2 820 heures à des actions de bénévolat menées avec nos partenaires philanthropiques. Le bénévolat auprès d'organismes caritatifs locaux permet à nos employés de s'impliquer directement auprès des communautés. Dans le cadre de notre politique de bénévolat, chaque employé dans les pays éligibles peut prendre deux jours de travail pour faire du bénévolat auprès d'une organisation à but non lucratif enregistrée de son choix.

Gouvernance

Maintenir une activité robuste, résiliente et durable sur le long terme

Nous pensons qu'une entreprise responsable et résiliente se trouve dans une position optimale pour être performante sur le long terme, ce qui nous incite à aider nos clients, nos collaborateurs et les communautés qui nous entourent à se développer à nos côtés. En tant qu'investisseur responsable, nous recourons activement au dialogue avec les dirigeants et à l'exercice des droits de vote pour influencer positivement les comportements des entreprises, afin de favoriser une croissance durable à long terme. De même, en tant qu'entreprise, nous nous efforçons d'entretenir une relation de responsabilité, de sécurité, de transparence et de confiance avec nos clients, nos collaborateurs et tous ceux qui s'engagent et s'associent avec nous.

Respecter les normes les plus strictes en matière de comportement et de conduite

Gagner et conserver la confiance de nos clients et de nos partenaires est essentiel. Notre cadre normatif énonce en détail les politiques et procédures qui doivent être suivies par tous les collaborateurs d'AXA IM, afin de nous assurer que nous gérons les risques avec fermeté et exerçons nos activités avec éthique et transparence pour toutes les parties prenantes. Les normes d'AXA IM sont révisées chaque année, en vue de garantir leur respect par toutes les équipes.

Notre code de conduite prévoit les procédures à suivre sur des thèmes tels que la lutte contre la corruption, le lancement d'alerte et le traitement des données, lesdits thèmes étant approfondis par une communication régulière et la formation des collaborateurs. Enfin, notre personnel est tenu de suivre régulièrement des formations pour s'assurer qu'il comprend ses responsabilités en matière de sécurité, de confidentialité et de transparence de nos opérations en tant qu'organisation.

Comprendre, évaluer et atténuer les risques

En tant qu'entreprise ayant une perspective de long terme, nous avons la responsabilité de croître et de nous adapter aux nouveaux défis qui se présentent, en explorant continuellement les risques émergents et les enjeux essentiels. Nous opérons dans un cadre global de Gestion des Risques qui évalue et traite tous les risques clés que nous supportons, en tant qu'investisseur et en tant qu'entreprise. La cybersécurité est identifiée comme un risque majeur et notre personnel suit des formations et des contrôles réguliers, afin de s'assurer que chacun comprend sa propre responsabilité dans la conservation et la sécurité des informations et des renseignements qui nous sont confiés. Nous disposons de plans de reprise des activités, régulièrement révisés et mis à jour, afin de garantir la continuité de nos services à nos parties prenantes en cas de scénario imprévu.

Enfin, nous avons mis en place des processus visant à protéger la confidentialité et le caractère privé de toutes les données que nous sélectionnons, traitons ou communiquons, dans le respect de toutes les lois et réglementations relatives aux données.

BNPP AM : intégrer la durabilité dans notre culture

Chez BNPP AM, pour concrétiser notre raison d'être et notre stratégie, nous avons besoin de collaborateurs qui comprennent nos objectifs et s'y engagent pleinement. Nous estimons également qu'un environnement de travail cohérent avec notre philosophie d'investissement contribue à ancrer les enjeux de durabilité dans les pratiques quotidiennes de nos collaborateurs et leur permet d'intégrer plus naturellement ces principes dans leurs activités. Nous intégrons chaque année des questions relatives à notre culture et à notre stratégie dans nos enquêtes d'engagement des collaborateurs afin de mesurer les progrès accomplis. Dans notre dernière enquête sur l'engagement des collaborateurs, les résultats sont restés très positifs : 83 % des répondants ont déclaré qu'il était important pour eux que nous devenions un gestionnaire d'actifs pleinement durable, tandis que 71 % estimaient comprendre clairement comment leur rôle contribuait à notre engagement en faveur du développement durable. Nous estimons que ces résultats témoignent de l'efficacité de notre approche, mais nous savons que nous devons rester vigilants dans ce domaine, qui constitue un élément essentiel au maintien de notre position de leader en matière de durabilité. Nous prévoyons de mettre à jour notre **Stratégie mondiale de développement durable en 2026**. Celle-ci continuera d'intégrer un pilier consacré à la responsabilité sociale des entreprises et à la durabilité opérationnelle, que nous considérons, au même titre que nos collaborateurs, comme des facteurs de différenciation majeurs pour attirer les talents et atteindre nos objectifs stratégiques.

2- Nos ressources internes et le renforcement des capacités ESG

2.1 Nos ressources humaines

Depuis 2020, nos capacités en matière d'IR sont intégrées dans chaque unité opérationnelle d'AXA IM, notamment AXA IM Core pour les classes d'actifs traditionnels (actions et dette d'entreprises cotées, dette souveraine), AXA IM Alts pour les classes d'actifs alternatives (actions et dette immobilières, actions et dette d'infrastructures, crédit alternatif, capital naturel et impact), AXA IM Prime pour les actifs privés (⁵⁴private equity, dette privée, capital d'infrastructure et hedge funds) et AXA IM Select (multi-gestionnaire de fonds de fonds et mandats, spécialisé dans les actifs en unité de compte), chacune de ces équipes réalisant quotidiennement ses propres activités liées à l'IR. Les équipes Core, Alts, Prime et Select d'AXA IM collaborent à la mise en œuvre de la stratégie IR d'AXA IM décrite dans le présent rapport, qui vise notamment un objectif « zéro émission nette » pour l'ensemble des actifs sous gestion d'ici 2050. Fin 2025, environ 3 % des collaborateurs d'AXA IM⁵⁵ se consacraient entièrement aux thèmes IR (ce chiffre ne tient pas compte des collaborateurs qui contribuent partiellement à ces thèmes au quotidien).

Suite à l'intégration de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), AXA Investment Managers (AXA IM) et BNP Paribas Real Estate Investment Management (BNPP REIM), depuis le 1^{er} juillet 2025, l'équipe **RI Research d'AXA IM a été intégrée au Groupe AXA et ne fait plus partie de l'organisation d'AXA IM. Au second semestre 2025, AXA IM RI Center, était uniquement composée de l'équipe de Coordination et de gouvernance IR d'AXA IM**, comptant 7 collaborateurs en charge de la mise en œuvre des politiques IR d'AXA IM en matière d'exclusion et d'actionnariat actif, des projets IR transversaux dans l'ensemble des unités opérationnelles ainsi que du plaidoyer en faveur des politiques de finance durable au niveau de l'UE et de la France. Au sein de la stratégie d'actionnariat actif, l'équipe de Gouvernance d'entreprise et d'actionnariat actif est responsable de la recherche et de l'engagement en matière de gouvernance d'entreprise, ainsi que de la proposition des politiques de vote et d'engagement d'AXA IM.

Par ailleurs, AXA IM dispose d'une équipe dédiée à la **responsabilité d'entreprise** de cinq collaborateurs qui échange activement avec tous les départements de l'entreprise afin d'explorer les marges de progression sur les principaux piliers ESG et d'assurer que nous agissons conformément à notre discours et que nous faisons nous-mêmes ce que nous exigeons des autres. Elle bénéficie également de l'appui de notre société mère, le Groupe AXA, un acteur majeur du secteur très engagé sur des sujets tels que le changement climatique et l'inclusion sociale.

Depuis janvier 2026, les équipes Centre IR et Responsabilité d'entreprise d'AXA IM ont été entièrement intégrées à BNPP AM Sustainability Centre. De plus amples informations sur la nouvelle gouvernance en matière de développement durable de BNPP AM sont disponibles dans le rapport de Durabilité et d'actionnariat actif 2025 de BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Pour AXA IM Core

AXA IM Core travaillait avec un nombre dédié de collaborateurs IR issus de différents horizons professionnels, notamment la gestion de fonds, la recherche *sell-side*, l'analyse quantitative, la stratégie et la gestion de projets, afin d'intégrer les facteurs ESG dans le processus décisionnel de leurs plateformes d'investissement (obligations, actions et multi-actifs). L'équipe Core Sustainability intégrait l'IR et l'ESG dans tous les processus d'investissement et la

⁵⁴ Au 31 décembre 2025, AXA IM comptait 96 collaborateurs entièrement dédiés aux thèmes IR (hors collaborateurs contribuant partiellement aux thèmes IR), sur un effectif total de 2 957 collaborateurs en CDI et CDD, incluant les consultants et les apprentis mais hors stagiaires, et hors collaborateurs en congé temporaire (congé sabbatique, période de dispense d'activité, etc.). Le dernier chiffre inclut notamment tous les collaborateurs d'AXA IM Paris, d'AXA REIM SGP et d'AXA IM Prime.

construction de portefeuille d'AXA IM Core, assurait la coordination des initiatives IR liées aux investissements et effectuait également les analyses de l'offre d'obligations vertes, sociales et durables (VSD) d'AXA IM Core. Les équipes durabilité, produits et clients ont développé la stratégie d'AXA IM Core concernant son offre de produits IR. Les équipes de solutions d'investissement durable ont travaillé sur l'aspect quantitatif de l'intégration ESG chez AXA IM Core, en développant et en mettant en œuvre les méthodologies nécessaires et en dirigeant les processus opérationnels. À l'aide de ces méthodologies, l'équipe Investissements durables intègre les directives IR et les considérations ESG dans les processus d'investissement et la construction des portefeuilles. Enfin, l'équipe de recherche ESG et d'impact complète ses efforts en effectuant des recherches ESG et d'impact sur les entreprises en portefeuille et en dialoguant avec elles sur les questions ESG et d'impact importantes. Au sein des équipes d'investissement, trois gérants de portefeuille sont entièrement dédiés aux investissements dans des actions à impact cotées. Outre ces **25 spécialistes IR dédiés**, AXA IM Core accueille de nombreux experts d'autres domaines – allant de l'investissement aux équipes clients – dont les responsabilités quotidiennes englobent les questions ESG.

Pour AXA IM Alts

AXA IM Alts dispose d'experts IR entièrement dédiés à l'intégration des risques et opportunités ESG dans sa plateforme d'investissement spécifique, dont **41 employés à temps plein** dédiés aux sujets ESG. Côté immobilier, l'équipe IR immobilier coordonne un réseau de responsables ESG locaux et d'experts ESG en charge du déploiement opérationnel de la stratégie ESG d'AXA IM Alts au sein des actifs immobiliers. Ces experts se consacrent au déploiement approprié de notre stratégie ESG au niveau local et travaillent au sein des équipes locales de gestion d'actifs sur l'aspect opérationnel, en supervisant l'intégration des critères ESG dans les actifs immobiliers dans leur zone géographique et en menant des projets locaux liés au développement durable, y compris le suivi de la performance ESG des actifs et des risques climatiques. Du côté du capital naturel et impact et du crédit alternatif, une équipe d'investissement à impact dédiée analyse et sélectionne des projets d'impact dans des actifs alternatifs tels que le private equity, le capital-risque, la dette privée, les actifs réels et le financement de projets, dans le but de répondre aux besoins et aux aspirations des personnes défavorisées dans le monde, tout en protégeant l'environnement naturel et en contribuant aux ODD des Nations unies.

Pour AXA IM Prime

Conscient de l'importance de l'engagement avec toutes les fonctions commerciales sur les questions ESG, AXA IM Prime a adopté une approche décentralisée de son expertise en matière d'IR et d'ESG. Premièrement, une équipe ESG dédiée de **6 employés à temps plein** accompagne les équipes d'investissement d'AXA IM Prime dans la mise en œuvre de leur stratégie ESG.

AXA IM Prime dispose de son propre comité de pilotage IR qui supervise tous les aspects de la stratégie et de la mise en œuvre ESG d'AXA IM Prime, composé de tous les membres du Comité exécutif, de représentants senior des fonctions juridique, conformité et risque et de l'équipe ESG. L'équipe Prime ESG soutient les équipes d'investissement d'AXA IM Prime dans la mise en œuvre de la stratégie ESG globale, en étroite collaboration avec les champions ESG. Chaque équipe d'investissement et fonction support a au moins un champion ESG désigné, qui est chargé de promouvoir la mise en œuvre de la stratégie ESG dans le travail quotidien de ses équipes. L'équipe ESG leur fournit une expertise en la matière ainsi qu'une formation et des conseils sur les principaux enjeux ESG, ce qui permet aux champions ESG de travailler de manière optimale. Au moins une fois par mois, les deux groupes discutent des meilleures pratiques, partagent leurs connaissances et travaillent sur des questions opérationnelles liées à l'intégration ESG au sein d'AXA IM Prime.

2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes

Ressources d'apprentissage et de renforcement des capacités ESG et climat : de 2020 à 2025

Nos collaborateurs sont régulièrement formés à l'ESG et à l'IR par le biais de formations internes et externes. Nous continuons d'investir de manière significative dans le renforcement des compétences relatives aux enjeux de durabilité et de climat, témoignant ainsi de notre volonté d'en faire une composante à part entière de notre culture d'entreprise plutôt qu'un domaine réservé à des spécialistes.

Au total, 98 % des collaborateurs ont suivi au moins un module de formation en ligne consacré à l'IR entre 2020 et 2025, et 878 collaborateurs (soit 32 % des effectifs d'AXA IM) ont participé à au moins une session animée par des intervenants externes ou coanimée avec des experts IR internes. Nos collaborateurs ont également accès, à la demande, à de nombreux autres programmes de formation consacrés à l'ESG et au développement durable, adaptés aux spécificités du secteur de la gestion d'actifs.

Depuis 2023, chaque collaborateur est également tenu de s'engager dans un objectif personnel de développement ESG. L'offre ESG d'AXA IM comprend notamment les éléments suivants :

- L'ESG Academy d'AXA IM a été lancée en 2020 afin d'améliorer l'accès de tous nos collaborateurs à l'amélioration des compétences ESG. Cette même année, les principales associations d'analystes ont lancé des certifications ESG, notamment un certificat ESG du Chartered Financial Analyst (« CFA ») Institute, ainsi qu'un programme d'analystes ESG certifié de la Fédération européenne des sociétés d'analystes financiers, avec 124 certifications à fin 2025 (environ 4,5 % des effectifs totaux d'AXA IM). AXA IM offre un accès généralisé à ces formations et certifications externes à son personnel, avec un accent particulier sur la participation des équipes Core Investment et Core Client Group. Ce processus de développement des compétences a été accéléré par des séances en direct, dispensées en partenariat avec des organismes de formation externes, ainsi qu'en incitant les professionnels de l'investissement, de la recherche et de la vente à progresser vers l'obtention des principales qualifications professionnelles du secteur, notamment le nouveau « Certificate in Climate and Investing » (Certificat sur le Climat et l'investissement) du CFA Institute ;
- Le programme phare « AXA Climate Academy », lancé en octobre 2021, dans le but de soutenir notre effort collectif visant à atténuer les effets du changement climatique. À fin 2025, 99 % des collaborateurs d'AXA IM avaient obtenu la certification du programme AXA Climate Academy⁵⁶ (module arrêté en 2025). Pendant plusieurs heures, les collaborateurs apprennent pourquoi le climat est de plus en plus important pour nos clients, les principaux risques associés au changement climatique, l'impact du changement climatique sur l'ensemble de la chaîne de valeur des sociétés d'assurance et d'investissement et comment ils peuvent contribuer à réduire l'empreinte carbone du Groupe AXA par le biais de leurs pratiques professionnelles et personnelles. Depuis 2023, AXA IM s'appuie sur le programme « AXA Climate Academy » de l'AXA Climate School, qui aide nos collaborateurs à appréhender l'impact du développement durable sur leur emploi grâce à des contenus spécifiques à leur fonction ;
- Une formation ESG fondamentale dédiée à l'immobilier, lancée en 2022 et développée de manière unique pour AXA IM par le prestataire de formation Hillbreak. Il s'agit d'une formation de trois heures qui vise à développer les connaissances et la compréhension de cet agenda de plus en plus dynamique, en évolution rapide et critique pour l'investissement immobilier. En 2025, 360 collaborateurs ont suivi la formation sur les fondamentaux de l'ESG dans l'immobilier (environ 13 % des effectifs totaux d'AXA IM) ;
- Par ailleurs, les équipes IR organisent régulièrement des formations sur les questions ESG pour le personnel d'AXA IM. Ces sessions abordent les réglementations durables et la stratégie d'IR d'AXA IM (par exemple, engagement et méthodologies en matière de zéro émission nette, méthodologies de notation, activités d'engagement et de vote).

⁵⁶ Collaborateurs actifs à fin décembre 2025 ; hors stagiaires, apprentis, intérimaires, consultants, coentreprises.

Citons à titre d'exemple la session sur le Cadre européen pour la finance durable (SFDR), avec 163 finalisations à fin 2024 (environ 6 % des effectifs totaux d'AXA IM) ;

- En outre, l'équipe Développement ESG organise régulièrement des webinaires baptisés « AXA IM Sustainability Talks ». Ces sessions visent à sensibiliser l'ensemble de nos collaborateurs aux risques et opportunités liés aux enjeux ESG, tout en facilitant le partage des connaissances sur les progrès des unités commerciales sur les sujets ESG. En 2025, les thèmes abordés comprenaient les solutions fondées sur la nature en milieu côtier, l'engagement actionnarial, les systèmes énergétiques et alimentaires durables, la santé et l'empreinte carbone.

Comprendre et participer aux pratiques et politiques internes d'IR d'AXA IM

Enfin, les équipes IR continuent d'organiser régulièrement des formations sur les questions ESG pour le personnel d'AXA IM. Ces sessions abordent notamment les réglementations durables et la stratégie d'IR d'AXA IM (par exemple, engagement et méthodologies en matière de zéro émission nette, méthodologies de notation, activités d'engagement et de vote). Citons à titre d'exemple la session sur le règlement SFDR, avec 194 finalisations à fin 2025 (environ 7 % des effectifs totaux d'AXA IM).

Enfin, nous utilisons Loop et SharePoint pour partager en interne toute mise à jour relative à l'IR. Nous disposons d'un SharePoint dédié à l'IR et à la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Accessible à tous les collaborateurs d'AXA IM, il détaille notre stratégie ESG et les actions mises en œuvre et inclut tous les supports que nous produisons (par exemple, les normes, les politiques, les présentations dédiées à l'IR). Nous communiquons régulièrement sur divers groupes et canaux Loop, y compris des groupes dédiés aux bureaux locaux (par exemple, Paris, Londres, Francfort) avec des centaines de collaborateurs d'AXA IM dans le monde entier sur notre cadre IR et sur les actions que nous entreprenons pour atteindre nos objectifs de zéro émission nette.

2.3 Nos moyens techniques

Les spécialistes produits et quantitatifs ESG fondent les modèles d'analyse d'AXA IM sur une série de sources de données tant internes qu'externes : des travaux de recherche des agences de notation et des courtiers sur les questions ESG, ainsi que les publications des entreprises et des médias. En 2025, AXA IM a consacré environ **2,7** millions d'euros à l'achat de produits et services ESG auprès de prestataires externes (environ **6 %** des dépenses totales de données de marché en 2025⁵⁷), contre 2,94 millions en 2024, 2,55 millions en 2023 et 2,36 millions en 2022. Ces dépenses couvraient notamment l'acquisition de données relatives à plusieurs thématiques ESG spécifiques auprès des fournisseurs suivants :

A Large Spectrum of ESG Data From External Providers



Source : AXA IM, 2026.

⁵⁷ Les dépenses totales de données de marché se sont élevées à 48,5 millions d'euros hors taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en 2025, à l'exclusion des fournisseurs de données retenus pour les activités Real Assets d'AXA IM Alts et pour AXA IM Select, soit une hausse d'environ 6 millions d'euros par rapport à 2024.

Afin de suivre l'évolution des pratiques de marché, qui deviennent de plus en plus exigeantes en matière d'évaluation ESG tant du point de vue du client que du point de vue réglementaire, AXA IM surveille en permanence les méthodologies ESG et les affine afin de faciliter une meilleure intégration au sein des équipes d'investissement.

À cet égard, nous surveillons la qualité et les offres de services de tous les fournisseurs de données ESG sur le marché, et nous échangeons régulièrement avec eux pour comprendre et questionner, le cas échéant, les méthodologies et les mises à jour. En tant qu'investisseurs, nous recherchons les meilleures informations possible, ce qui nécessite de faire appel à différents fournisseurs de données ESG en tirant parti de leurs atouts dans des domaines spécifiques.

Nous affrontons notamment les défis suivants :

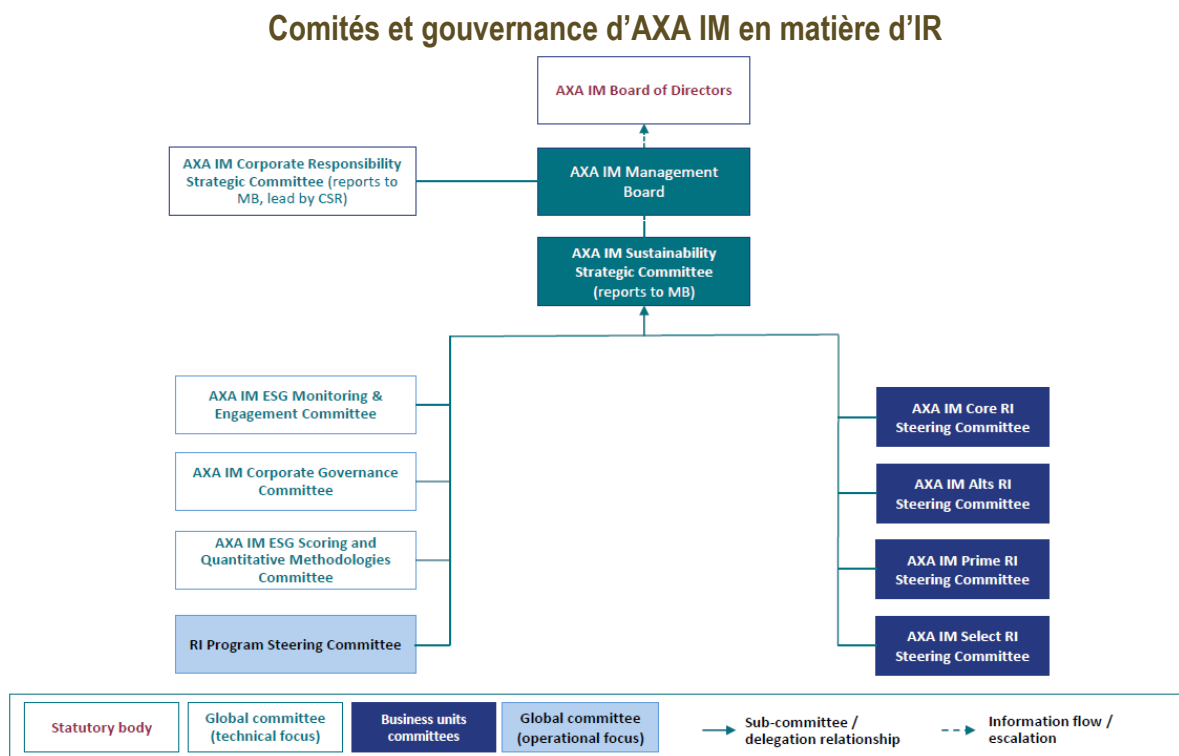
- Méthodologies de collecte de données : le développement de méthodologies faciles à utiliser, par exemple dans le domaine du climat et de l'alignement ESG, est toujours en cours. Les données ESG reposant sur ces méthodologies peuvent donc faire l'objet de critiques et de changements. Elles sont dès lors plus difficiles à intégrer dans la décision d'investissement que des informations financières traditionnelles, fondées sur des normes bien connues et partagées ;
- Hétérogénéité et coûts des données ESG : les initiatives visant à encourager les émetteurs à rendre compte de manière plus homogène, transparente et utilisable – telles que l'initiative TCFD sur les données climatiques, la TNFD sur les données de biodiversité, etc. – se multiplient, avec de nouvelles normes de durabilité en préparation au niveau des responsables politiques.

3- Nos politiques de gouvernance ESG et de rémunération

3.1 Nos comités et notre gouvernance IR

Depuis 2023, la structure de gouvernance IR d'AXA IM a été intégrée à l'ensemble des quatre lignes métiers du Groupe. Cette évolution a permis de renforcer la stratégie d'investissement responsable dans toutes les activités de gestion d'actifs d'AXA IM et de développer la collaboration et les synergies entre les quatre principales unités opérationnelles, afin de mieux prendre en compte les spécificités de chaque classe d'actifs. Elle a également favorisé l'alignement avec nos propres opérations et pratiques grâce à une coopération étroite avec les équipes Communication, RSE et ESG Development d'AXA IM. Cette organisation a permis à AXA IM de garantir une intégration robuste et transparente des risques de durabilité dans ses décisions d'investissement, tant en interne qu'à destination de ses clients et autres parties prenantes externes. La structure de gouvernance IR d'AXA IM est par ailleurs intégrée à la gouvernance des entités locales.

La structure de gouvernance a permis à AXA IM de veiller à ce que l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement soit suffisamment robuste et transparente pour l'ensemble de ses clients et parties prenantes externes.



Source : AXA IM, 2025.

Principaux comités et fréquence des réunions	Objectifs
Conseil d'administration d'AXA IM <i>(Au moins cinq fois par an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les composantes clés de la stratégie IR d'AXA IM au niveau du Groupe AXA IM et de la réglementation directement ou par l'intermédiaire des sous-comités du Conseil d'administration (Comité d'audit et des risques / Comité de rémunération et de nomination), y compris les rapports réglementaires de durabilité au niveau de l'entité et les engagements pris à l'échelle de l'entité.
Comité de direction d'AXA IM <i>(Mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide la stratégie IR d'AXA IM ainsi que les modifications apportées aux politiques d'IR (exclusion, vote, engagement), l'engagement à l'échelle d'AXA IM et le <i>reporting</i> réglementaire en matière de durabilité au niveau de l'entité.
Comité stratégique d'AXA IM sur la durabilité <i>(Mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Propose la stratégie IR d'AXA IM et contrôle sa mise en œuvre, y compris les politiques IR, les engagements à l'échelle d'AXA IM, les composantes d'investissement du Monitor et la rémunération liée aux critères ESG. • Valide : <ul style="list-style-type: none"> ○ Méthodologies quantitatives importantes (par exemple, notation ESG, Investissement durable SFDR, empreinte carbone) et choix des fournisseurs de données ESG significatifs ; ○ Cadres de produits IR avec une optique réglementaire ; ○ Priorités en matière d'engagement actionnarial (thèmes, liste de priorités, y compris les retardataires climatiques) ; ○ Positions sur les consultations importantes en matière de finance durable. • Consulté sur la stratégie produits IR des unités opérationnelles d'un point de vue commercial.
Comité de méthodologies quantitatives et de notation ESG d'AXA IM <i>(Bimensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les méthodologies quantitatives moins importantes, les spécifications commerciales pour les indicateurs ESG et la mise à jour régulière des scores ESG et des ensembles de données d'investissement durable SFDR. • Examine annuellement la qualité de service des fournisseurs de données ESG.
Comité de gouvernance d'entreprise d'AXA IM <i>(Trois fois par an)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Propose la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM. • Valide les décisions de vote sur des résolutions sélectionnées (pour les comptes qui suivent la politique d'AXA IM).
Comité d'engagement et de suivi ESG d'AXA IM <i>(Mensuel)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide les mises à jour des listes d'interdiction. • Valide les scores ESG et les ajustements qualitatifs des investissements durables SFDR. • Examine l'avancement des activités d'engagement.
Comités de pilotage IR des unités opérationnelles <i>(au moins une fois par trimestre)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Valide la stratégie produits IR des unités opérationnelles d'un point de vue commercial. • Recommande le cadre de produits IR avec une optique réglementaire, ainsi que des méthodologies et des indicateurs quantitatifs. • Consulté sur d'autres sujets pertinents avant le SSC.
Comité de pilotage du programme IR <i>(Toutes les 6 semaines)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Surveille l'état d'avancement des projets liés à l'IR en mettant l'accent sur l'aspect opérationnel.
Comité des risques globaux <i>(Hebdomadaire)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Consulté sur le cadre des produits IR et les politiques d'exclusion dans une optique opérationnelle. • Informé du <i>reporting</i> réglementaire au niveau de l'entité.
Comité stratégique de la responsabilité d'entreprise <i>(Trimestrielle)</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Suit l'avancement de la feuille de route d'AXA IM en matière de responsabilité d'entreprise et met sur pied, en collaboration, des engagements et des actions pour l'avenir • Discute du déploiement des politiques et initiatives en matière de responsabilité d'entreprise

Tout au long de l'année 2025, dans le cadre de l'intégration de BNPP AM et d'AXA IM, nous avons mis en place plusieurs comités de gouvernance transitoires chargés d'aligner nos objectifs, politiques et procédures en matière de développement durable. Ces comités ont joué un rôle essentiel dans le rapprochement des pratiques de durabilité et dans la garantie d'une approche cohérente entre les deux organisations. **Depuis 2026, nous avons achevé la transition vers une structure de gouvernance du développement durable plus formalisée et unifiée. Celle-ci est présentée en détail dans le rapport de Durabilité et d'actionnariat actif 2025 de BNPP AM**, disponible sur le site Internet de BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

En tant que collaborateurs d'AXA IM, les membres des comités IR sont régulièrement formés à l'ESG et à l'IR par le biais de formations internes et externes (voir la [section 2.2](#)). Le président et les secrétaires des comités énumérés ci-dessus ont des rôles liés à l'IR, et des représentants de haut niveau de l'équipe d'experts IR participent à ces comités aux côtés d'autres équipes, garantissant ainsi une intégration efficace des critères ESG dans les considérations d'entreprise. Tous les membres des comités sont sélectionnés en fonction de leur expertise en matière d'IR (par exemple, gérants de portefeuille représentés par les champions IR de leurs classes d'actifs respectives : voir la [section 2.1](#)).

3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG

Les enjeux liés aux thèmes ESG et à l'IR font partie du processus d'évaluation des différentes équipes, y compris des équipes IR dédiées. Depuis 2018, tous les responsables de plateformes d'investissement d'AXA IM ont des objectifs ESG inclus dans la lettre d'objectifs qui sont transmis aux équipes concernées de leur division. Depuis janvier 2021, les objectifs individuels et collectifs des équipes d'investissement incluent également des éléments liés au cadre de risque de durabilité, ainsi qu'aux processus d'investissement actualisés qui intègrent le suivi de ces risques. Ainsi, le montant individuel de la part variable de la rémunération dépendra de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs individuels, ainsi que de critères de performance collectifs.

Chez AXA IM, nous pensons que la rémunération variable doit tenir compte de critères qualitatifs appropriés, tels qu'une gestion des risques saine et efficace (incluant la conformité réglementaire) et un service à la clientèle produisant des résultats équitables et de qualité. La rémunération variable d'AXA IM pouvant comprendre une part versée immédiatement et une part différée, la composante différée est, depuis 2023, indexée sur un indice de performance ESG aligné sur l'ambition de neutralité carbone (zéro émission nette) d'AXA IM. Ainsi, la rémunération différée d'environ 400 collaborateurs, versée à compter de 2024, intègre, en complément des critères existants, les indicateurs ESG suivants, adaptés au domaine d'activité et aux responsabilités de chaque collaborateur :

- L'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) doit atteindre l'objectif de réduction de 25 % de l'intensité carbone pour le portefeuille corporate d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 75 % pour AXA IM Core et 37,5 % pour les collaborateurs des fonctions transversales concernés ;
- L'objectif d'aligner 50 % des actifs sous gestion directe des portefeuilles immobiliers sur les trajectoires du Carbon Risk Real Estate Monitor (moniteur immobilier du risque carbone - CRREM⁵⁸) d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 75 % pour AXA IM Alts et 37,5 % des collaborateurs des fonctions transversales concernés ;

⁵⁸ Le CRREM a pour objectif de développer un outil permettant aux investisseurs et aux propriétaires immobiliers d'évaluer l'exposition de leurs actifs aux risques d'inutilisabilité en fonction des données sur l'énergie et les émissions et de l'analyse des exigences réglementaires. En établissant des trajectoires de réduction des émissions de carbone basées sur la science, le CRREM doit relever le défi d'estimer le risque et l'incertitude liés à la décarbonation de l'immobilier commercial, d'établir une instance méthodologique et de quantifier empiriquement les différents scénarios et leur impact sur les portefeuilles d'investisseurs. Plus d'informations sur le site du CRREM : [Projet CRREM](#)

- La réduction des émissions opérationnelles de GES des entreprises, pour atteindre l'objectif intermédiaire de réduction de 26 % d'ici 2025 : pour la partie ESG de la rémunération différée, cet indicateur représente 25 % pour l'ensemble des collaborateurs d'AXA IM Core, d'AXA IM Alts et des fonctions transversales concernées.

Enfin, depuis 2023, chaque collaborateur d'AXA IM doit partager un objectif de développement ESG individuel sur lequel il accepte de travailler au cours de l'année à venir. L'objectif est de sensibiliser les collaborateurs d'AXA IM et d'ancrer en eux le sens des responsabilités. Par exemple, les équipes de gestion d'actifs en actions immobilières se voient attribuer des objectifs ESG individuels, qui ciblent la couverture de la collecte de données, la certification des actifs et les mesures de décarbonation.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, tous les principes liés à la rémunération sont désormais énoncés dans la **Politique de rémunération de BNPP AM**, qui définit les principes relatifs à la rémunération, lesquels tiennent à présent compte de la stratégie commerciale d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et collaborateurs. La **Politique de rémunération d'AXA IM** appliquée au cours de l'année 2025 est toujours disponible sur le site Internet de BNPP AM : [Politique de rémunération \(y compris l'art. 5 du règlement SFDR\) - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

4- Notre stratégie d'engagement ESG

Nous avons notamment pour principal objectif de jouer un rôle de premier plan dans le financement de la transition vers un monde plus vert et plus durable. Cela implique notamment d'encourager les entreprises et les principales parties prenantes dans leur démarche de transition, via un engagement ciblé en tant que partie prenante et un dialogue ouvert permettant le changement. À travers nos stratégies de vote et d'engagement, nous utilisons notre influence pour susciter un changement plus large, bénéfique pour la société aussi bien que pour la planète. Comme il s'agit d'un pilier central de l'investissement responsable chez AXA IM, nous étudions en permanence les moyens de rendre ce dialogue aussi efficace que possible.

S'agissant des **classes d'actifs traditionnels**, trois moyens d'action essentiels s'offrent à nous : i) communiquer des objectifs clairs et pertinents à la direction, ii) organiser des réunions régulières pour vérifier et évaluer les progrès accomplis, et iii) voter avec conviction – ou recourir à d'autres techniques d'escalade si nécessaire. Notre dialogue actif avec les entreprises nous permet de suivre efficacement nos investissements et de maintenir des échanges fructueux, susceptibles d'entraîner des évolutions positives pour la société, la planète – et finalement nos clients.

S'agissant des **actifs immobiliers**, nous dialoguons directement avec le locataire de nos actifs immobiliers par différents moyens, dans l'optique de l'informer et de l'impliquer dans notre stratégie.

S'agissant des autres **actifs privés** (crédit alternatif et fonds de fonds de marché privé), en fonction du type d'investissement, nous dialoguons directement avec le fonds ou le Partenaire général (*General Partner* - GP en anglais) tout au long de dialogues structurés dans la phase d'investissement. Nos stratégies globales de vote et d'engagement et le résultat de leur mise en œuvre sont disponibles sur le site Internet de BNPP AM (voir « AXA Investment Managers Sustainability Information ») : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Depuis le 1^{er} janvier 2026, et suite à la combinaison de BNPP AM, AXA IM et BNPP REIM, nous appliquons notre nouvelle [Politique d'actionnariat actif 2026](#) et notre [Politique de vote 2026](#), qui s'appliquent aux portefeuilles d'investissement éligibles de l'ensemble du périmètre de BNPP AM à compter de cette date (y compris les portefeuilles précédents d'AXA IM et de BNPP REIM). En tant qu'investisseurs de long terme, nous considérons l'actionnariat actif comme une composante essentielle de notre devoir fiduciaire et comme un levier déterminant pour générer des rendements financiers durables pour nos clients. Nous combinons l'exercice des droits de vote, le dialogue avec les émetteurs et le plaidoyer auprès des pouvoirs publics afin d'influencer les entreprises et les gouvernements et de contribuer à l'émergence d'économies durables et équitables. La promotion de normes élevées en matière de durabilité auprès de l'ensemble des émetteurs et dans l'ensemble de nos investissements est essentielle, tant pour assumer nos responsabilités d'actionnaire que pour protéger et renforcer les intérêts de nos clients. Nous nous engageons à contribuer à une transition énergétique réussie, à la préservation d'écosystèmes sains et à une plus grande égalité au sein de nos sociétés, tout en favorisant l'amélioration des pratiques des émetteurs en matière de gouvernance ainsi que sur les enjeux sociaux et environnementaux. Afin de garantir l'efficacité et la cohérence de nos activités, ainsi que leur conformité à nos objectifs et à nos responsabilités fiduciaires, celles-ci reposent non seulement sur notre Stratégie mondiale de développement durable (*Global Sustainability Strategy* – GSS), mais sont également encadrées par notre Politique d'actionnariat actif et notre Politique de vote. La première définit notamment notre approche du dialogue avec les émetteurs à travers les différentes classes d'actifs ainsi que notre cadre de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, tandis que la seconde détaille notre politique de vote. Ces deux politiques sont réexaminées et révisées chaque année, puis approuvées par le Comité d'actionnariat actif de BNPP AM. Elles sont disponibles sur le site Internet de BNPP AM (voir « BNP Paribas Asset Management Sustainability Information ») : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

4.1 Engagement, collaboration et escalade

Engagement sur les marchés cotés en 2025 : faits marquants et données⁵⁹

Le secteur financier est soumis à une surveillance croissante quant à son approche des enjeux liés au changement climatique et aux défis sociétaux de la planète. Nos **politiques d'exclusion fixent des lignes claires à ne pas franchir** et adressent un message fort aux entreprises concernant les pratiques et les activités que nous considérons comme étant non durables, **mais nous misons également sur notre stratégie d'actionnariat actif pour inciter nos entreprises en portefeuille à tenir compte des principaux risques ESG et à mettre en œuvre les meilleures pratiques.**

Depuis 2022, AXA IM distingue l'« engagement assorti d'objectifs » et les « dialogues sur la durabilité ». Le premier vise à influencer le changement au sein des entreprises en portefeuille, en définissant des objectifs ciblés liés aux principaux enjeux ESG de l'entreprise ciblée. Ces questions ont trait aux principaux thèmes étudiés par l'équipe de recherche IR, notamment le changement climatique, la biodiversité, la technologie responsable, le capital humain et les droits de l'homme ainsi que la gouvernance. L'équipe Recherche IR d'AXA IM a dirigé ces actions d'engagement en collaboration avec l'équipe Recherche sur la gouvernance d'entreprise, et souvent avec la participation des équipes d'investissement. L'autre forme d'engagement, désignée sous le nom de « dialogues sur la durabilité », vise à mieux comprendre le profil de risque lié à la durabilité d'une position détenue en portefeuille, et susceptible d'alimenter un futur engagement ciblé. Ils sont souvent menés par les équipes d'investissement.

En 2025, nous avons mené 615 interactions avec 477 entités, dont 49 % relevaient d'engagements assortis d'objectifs. Cela représente une hausse significative par rapport à 2024, tant du nombre total d'interactions (+12 %) que du nombre d'engagements assortis d'objectifs (+30 %), principalement en raison des nouvelles exigences des labels de durabilité en matière d'engagement actionnarial.

Les principaux thèmes abordés reflétaient les priorités d'engagement définies dans notre Politique d'actionnariat actif. Comme les années précédentes, nous avons continué à accorder la priorité aux enjeux environnementaux (62 % des interactions portaient sur des questions environnementales), en particulier au changement climatique (86 % de ce total), même si seuls 24 % de nos engagements portaient exclusivement sur des enjeux environnementaux. La gouvernance constituait également un thème majeur, abordé dans 59 % de nos interactions, bien que seuls 13 % de nos engagements aient porté exclusivement sur des questions de gouvernance. Dans la plupart des cas, nous avons traité simultanément les enjeux environnementaux et de gouvernance, ce qui reflète notre conviction profonde qu'une gouvernance solide est une condition préalable à la mise en œuvre réussie des politiques de durabilité et à leur intégration effective dans la stratégie des entreprises. Nous abordons souvent la gouvernance des enjeux de durabilité au sein des entreprises (p. ex. supervision exercée par le conseil d'administration, dispositifs d'incitation de la direction) lorsque nous dialoguons avec elles sur un aspect particulier de leur stratégie de développement durable, afin d'évaluer la crédibilité de leurs ambitions et de leurs engagements en la matière. En outre, plusieurs des thèmes d'engagement que nous avons retenus comme prioritaires (p. ex. transition juste, biodiversité, salaire décent, etc.) illustrent les interactions étroites entre les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Engagement immobilier

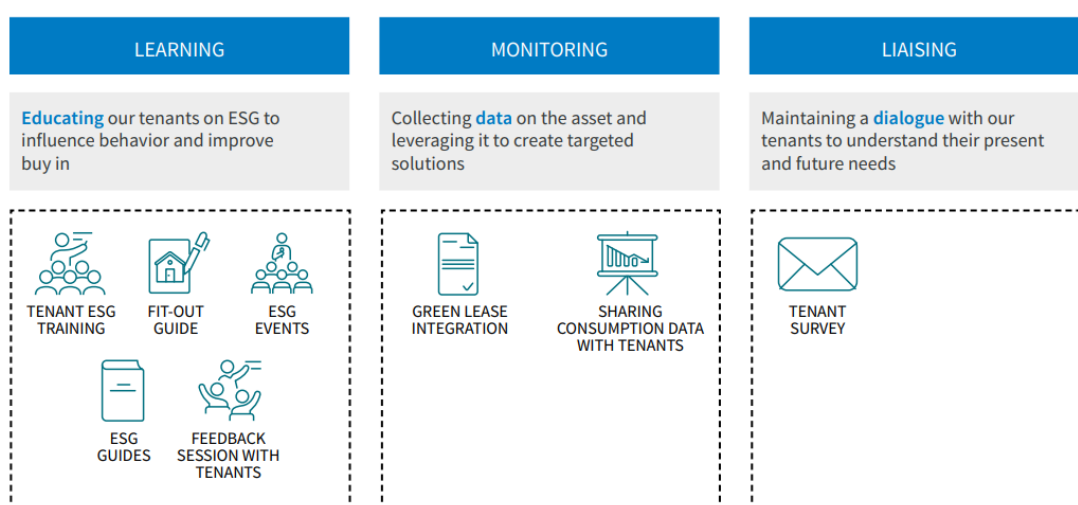
L'engagement des parties prenantes est au cœur de la stratégie ESG d'AXA IM, car l'entreprise est profondément convaincue que les objectifs ESG généraux et spécifiques qu'elle s'est fixés seront atteints grâce à une meilleure connaissance et une plus grande écoute de l'ensemble des parties prenantes impliquées dans ses actifs, et plus particulièrement des locataires qui occupent ses immeubles. Face au double défi des crises énergétiques et climatiques,

⁵⁹ Les chiffres de cette partie sont susceptibles d'être arrondis.

AXA IM a renforcé son engagement auprès des locataires et des parties prenantes pour s'assurer de sa conformité aux réglementations locales, à l'instar du Dispositif Eco Efficacité Tertiaire (DEET) en France.

En tant qu'utilisateurs de ces actifs, les locataires des biens immobiliers sous gestion sont des acteurs clés dans la réalisation des objectifs de la stratégie ESG. Nous dialoguons activement avec eux, convaincus que cette collaboration est une condition nécessaire à la mise en œuvre de mesures pertinentes et efficaces sur le long terme. Il est établi que la bonne utilisation des installations d'un bâtiment est un facteur clé dans la réduction de son impact sur l'environnement. C'est pourquoi il est indispensable d'agir de manière proactive auprès des locataires pour les aider à faire bon usage de ces installations et leur donner des conseils quant aux bonnes pratiques à mettre en œuvre. En outre, l'engagement des locataires peut aboutir à l'amélioration de l'expérience et du bien-être des utilisateurs, ainsi qu'à l'obtention de résultats économiques positifs pour les utilisateurs des bâtiments et les communautés locales en participant à l'organisation d'événements dédiés, tels que des salons de l'emploi et des formations.

Nos efforts d'engagement auprès des locataires s'articulent autour de trois axes principaux :



En ce qui concerne notre plateforme dédiée à la dette immobilière commerciale, nous avons cherché à améliorer activement le niveau de visibilité des données relatives aux actifs sous-jacents afin de mieux éclairer notre perception des risques environnementaux. L'accès à ces données sur les marchés privés ou secondaires est habituellement limité, ce qui entrave la visibilité quant à l'efficacité ou à la performance ESG sous-jacente des actifs. Pour améliorer cette situation, nous avons adopté une approche en deux étapes. Tout d'abord, nous avons fait appel à un fournisseur de données indépendant afin de nous aider à évaluer les émissions de CO2 sur la base d'une estimation des émissions par mètre carré des différents types d'actifs dans différents pays. Cela nous a permis de produire une estimation de l'empreinte carbone du portefeuille. Les limites naturelles de ce corpus de données ont été comblées par l'inclusion d'une deuxième étape impliquant un dialogue structurel avec nos emprunteurs par le biais d'une enquête pour collecter différentes informations ESG et des ICP comprenant la consommation d'énergie.

En 2024, nous nous sommes associés à Greenscope pour numériser tous nos questionnaires ESG, afin de faciliter le remplissage pour les emprunteurs et d'améliorer notre stockage et notre analyse des ICP ESG collectés. L'exercice 2024 marque la quatrième année consécutive de diffusion de l'enquête annuelle. L'enquête a été envoyée à plus de 50 emprunteurs, représentant 64 prêts d'une valeur de 8,5 milliards d'euros. Le taux de réponse a atteint 90 %, couvrant environ 7,4 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2024. Il s'inscrit en légère baisse par rapport à l'année précédente, en raison du nombre plus élevé de prêts inclus dans l'exercice cette année.

Les taux de collecte élevés de ces dernières années montrent non seulement que le marché de l'immobilier commercial arrive à maturité sur les sujets ESG, mais aussi que nous dialoguons de manière proactive avec les emprunteurs et que nous imposons des obligations de reporting dans les documents de prêt (les emprunteurs sont contraints de remplir notre questionnaire ESG au moins une fois par an).

Les informations échangées depuis 2021 nous ont par exemple permis d'approfondir notre compréhension des risques liés au carbone et à l'efficacité énergétique dans nos portefeuilles, parallèlement au développement de notre base de connaissances sur les risques physiques et transitoires. Ces informations apporteront un éclairage supplémentaire sur les opportunités de refinancement et sur notre capacité à travailler plus étroitement avec les emprunteurs et les actifs sous-jacents dans le cadre de notre cheminement vers l'objectif de zéro émission nette d'ici à 2050.

Enfin, en ce qui concerne notre investissement en immobilier coté, nous menons depuis 2021 une enquête annuelle dans le cadre de l'actionnariat actif de notre plateforme d'investissement en immobilier coté. Un questionnaire d'enquête est envoyé à toutes les sociétés immobilières cotées européennes afin de mieux comprendre les indicateurs qualitatifs et quantitatifs associés aux pratiques ESG (y compris la biodiversité et les risques sociaux) et à la performance au sein de chaque entreprise. Ces données nous permettent de mieux comprendre les risques ESG au sein des entreprises dans lesquelles nous investissons dans nos portefeuilles d'investissement et, au fil du temps, de mieux comprendre l'alignement entre la performance des actifs des investissements sous-jacents et les aspirations de nos clients et de notre organisation.

Engagement des fonds de fonds sur les marchés privés

Objectifs d'engagement

Dans la mesure où AXA IM Prime agit principalement en tant qu'investisseur indirect, ses activités d'engagement sont axées sur ses gérants tiers, qui sont classés par ordre de priorité en fonction d'une série de critères. En 2024, AXA IM Prime a mis au point une approche d'engagement pour détailler davantage les thèmes d'engagement prioritaires et les opportunités d'engagement découlant des activités d'investissement.

AXA IM Prime recense quatre thèmes prioritaires à aborder lors de l'engagement :

- Le changement climatique, conformément aux recommandations de la TCFD ;
- La diversité et l'inclusion, en phase avec l'objectif des organisations de marché privées d'accroître la part des femmes au sein des équipes d'investissement, de la direction et des conseils d'administration ;
- La qualité et la disponibilité des données ESG, grâce à la publication d'un reporting ESG complet conforme aux référentiels du secteur ;
- Les meilleures pratiques ESG, notamment en devenant signataire des PRI des Nations unies, en menant des due diligences ESG et en dialoguant avec les sociétés en portefeuille sur les questions ESG.

D'autres sujets peuvent être identifiés au cours de la due diligence ESG s'ils sont considérés comme présentant un risque significatif et traités dans le cadre d'actions d'engagement.

Formes d'engagement

Le processus de due diligence ESG d'AXA IM Prime avant investissement est construit autour de trois volets : le respect des politiques d'exclusion sectorielle du Groupe AXA et d'AXA IM, des critères ESG minimaux et le score ESG des capacités des cibles, tant au niveau du gestionnaire que du portefeuille. Cette évaluation permet de faire ressortir les principaux axes d'amélioration, sur lesquels l'équipe ESG s'appuiera pour dialoguer avec les gérants. AXA IM Prime aborde également la stratégie ESG globale du gérant lors d'un « appel » ESG. Pendant la phase d'investissement/de détention, AXA IM Prime vise à faire de cette étape du cycle d'investissement une opportunité importante de dialogue et d'engagement, dans le but de contribuer à la gestion des risques et à la création de valeur durable :

- Campagne annuelle de collecte des données ESG : un questionnaire ESG est envoyé aux gérants pour mettre à jour les scores ESG et collecter les ICP ESG. Des réunions peuvent être organisées avec les gérants, pour discuter des pratiques ESG et des ICP remontés ;

- Dialogues réguliers avec les gérants pour suivre l'évolution des pratiques ESG, émission de commentaires constructifs et discussion autour des principaux axes d'amélioration identifiés et, le cas échéant, suivi des progrès réalisés en regard des objectifs précédemment définis ;
- Participation aux organes de gouvernance des fonds ou des gérants.

En 2025, AXA IM Prime a continué à déployer son approche d'engagement, en mettant l'accent sur le suivi de l'engagement et le *reporting*.

Pour plus de détails sur nos activités d'engagement sur les thèmes ESG et notre processus d'engagement, veuillez consulter le [Rapport de durabilité 2025 de BNPP AM](#)⁶⁰.

4.2 Vote

Le vote a constitué un élément essentiel des efforts d'AXA IM pour intégrer les préoccupations ESG dans les processus d'investissement et un pilier de notre approche d'actionariat actif. Il a été guidé par la Politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM, qui était mise à jour au moins une fois par an et chaque fois que nécessaire pour renforcer le lien avec nos engagements thématiques jusqu'en 2025. S'agissant de clients dans le cadre de mandats distincts, nous adaptons également notre politique de vote à leurs préférences ESG ou à la réglementation pertinente du marché. Quel que soit le type de fonds, chaque société en portefeuille a sa propre trajectoire. Au lieu d'adopter une approche « universelle », AXA IM cherche donc à prendre ses décisions de vote sur la base d'un niveau élevé d'informations sur l'entreprise détenue, d'un dialogue régulier et de ses propres recherches.

Nos activités de vote 2025 en chiffres

En 2025, AXA IM a voté sur un total de 57 050 propositions lors de 5 146 assemblées, ce qui représente 96 % des assemblées pour lesquelles nous pouvions exercer nos droits de vote⁶¹, conformément à notre engagement de longue date à voter aux assemblées de l'ensemble de nos positions, dans la mesure du possible. Les assemblées auxquelles nous n'avons pas pu voter étaient celles sur des marchés où le traitement des votes serait trop coûteux ou entraverait le processus d'investissement.

En 2025, nous avons déposé 13 propositions d'actionnaires : douze en Italie sur la gouvernance (via le système « voto di lista ») et une au Royaume-Uni sur le salaire décent.

Nous estimons que le soutien aux propositions d'actionnaires portant sur des enjeux ESG constitue un moyen efficace d'exprimer nos préoccupations ou nos attentes à l'égard de certaines entreprises en matière d'ESG. En 2025, nous avons soutenu 60 % de ces propositions (hors propositions d'actionnaires « non ESG » [p. ex. résolutions *voto di lista* en Italie] et propositions d'actionnaires anti-ESG de nos calculs).

AXA IM adopte une approche nuancée en matière de vote sur les propositions d'actionnaires, chacune d'elles faisant l'objet d'un examen attentif au regard de ses caractéristiques propres. Nous estimons qu'il n'est pas toujours opportun de soutenir les propositions qui ne sont pas adaptées à la situation de l'entreprise concernée ou qui ne tiennent pas compte des efforts et des engagements déjà engagés, y compris lorsqu'ils prennent des formes différentes. Dans certains cas, nous pouvons soutenir une proposition d'actionnaires qui ne répond pas pleinement à nos attentes, ou qui peut être considérée comme prescriptive, dès lors que l'objectif poursuivi est cohérent avec nos principales préoccupations en matière environnementale ou sociale.

Nous cherchons à intégrer certaines préoccupations environnementales ou sociales dans des propositions plus traditionnelles, ce qui nous a conduits, en 2025, à voter contre 584 propositions portant sur la réélection

⁶⁰ [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

⁶¹ Périmètre : rassemblements entrant dans le champ d'application de la Politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM

d'administrateurs, le *quitus*, les commissaires aux comptes ou l'approbation des comptes (principalement en raison soit d'un manque de transparence concernant la supervision des principaux risques de durabilité par le conseil d'administration, soit de préoccupations relatives à la stratégie climatique de l'entreprise, évaluée au regard du code couleur climatique « zéro émission nette » d'AXA IM), ainsi qu'à voter contre 608 propositions relatives à la rémunération des dirigeants pour des motifs liés à l'ESG.

Pour plus de détails sur nos activités de vote en 2025 et notre processus de vote, veuillez consulter le [Rapport de durabilité 2025 de BNPP AM](#).

4.3 Plaidoyer auprès des pouvoirs publics : promouvoir des politiques publiques robustes et utiles à la prise de décision afin de faciliter la transition vers un monde plus durable

AXA IM a activement dialogué avec les décideurs publics, les régulateurs et les organismes de normalisation du monde entier afin de promouvoir des mesures susceptibles de façonner les marchés sur lesquels nous investissons et exerçons nos activités, ainsi que les règles qui orientent et encadrent le comportement des entreprises en faveur de résultats plus durables. Notre action a consisté à promouvoir des cadres d'action publique pragmatiques, cohérents et utiles à la prise de décision, permettant une meilleure compréhension et une meilleure gestion des risques systémiques, tout en offrant un niveau suffisant de prévisibilité et de clarté des exigences. Selon nous, de tels cadres sont essentiels pour permettre aux investisseurs et aux entreprises dans lesquelles ils investissent de prendre efficacement en compte les risques et les opportunités liés à la durabilité dans leurs processus de décision, de favoriser des pratiques plus durables et d'assurer la transparence et la comparabilité tout au long de la chaîne de valeur de la finance durable.

Améliorer les informations publiées par les entreprises en portefeuille en matière de durabilité afin de soutenir leur transformation durable

L'un des principaux défis de l'intégration des critères ESG dans les décisions d'investissement et de l'engagement auprès des entreprises tient à l'absence de données comparables et de qualité publiées par les entreprises en portefeuille à travers les différentes zones géographiques. Ces informations permettent de comprendre comment les entreprises identifient et évaluent les risques et les opportunités liés à la durabilité susceptibles de les affecter, mais aussi comment elles les intègrent dans leur stratégie et leur modèle opérationnel. Elles sont essentielles pour apprécier la crédibilité de leurs plans de transition.

Les décideurs publics et les organismes de normalisation ont élaboré différents cadres pour répondre à ce défi, notamment l'Union européenne avec la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD), qui impose aux entreprises entrant dans son champ d'application de publier les risques et opportunités qu'elles estiment découler des enjeux sociaux et environnementaux pour leurs activités, ainsi que les incidences de celles-ci sur les personnes et l'environnement. Les normes élaborées par l'International Sustainability Standards Board (ISSB), principalement axées sur la matérialité financière, s'inscrivent dans la même démarche. L'année 2025 a marqué un tournant, les entreprises concernées ayant commencé à publier des informations au titre de la directive CSRD, tandis que, parallèlement, les autorités européennes ont engagé une révision du cadre de la finance durable de l'Union (« Omnibus I »⁶²), couvrant notamment la directive CSRD, la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CS3D) ainsi que certains actes délégués de la Taxonomie de l'UE, dans le but de réduire les obligations et les coûts de reporting afin de renforcer la compétitivité des entreprises européennes.

⁶² [Paquet Omnibus I - Commission européenne](#)

En 2025, dans un contexte marqué par le paquet Omnibus I au niveau européen, nous avons mené de nombreux échanges directs avec les décideurs publics européens et français. Nous avons également collaboré avec plusieurs organisations sectorielles, dont l'AFG, l'IIGCC, l'EFAMA et les PRI. À ce titre, AXA IM a notamment contribué à une déclaration commune d'investisseurs sur l'Omnibus I publiée au début de l'année 2025. Nos priorités étaient les suivantes :

- Préserver un périmètre suffisamment large des entreprises soumises aux obligations de *reporting*, tout en prévoyant un principe de proportionnalité pour les plus petites d'entre elles. En tant qu'investisseur actif sur les marchés privés, l'accès aux données de durabilité des petites entreprises est essentiel à une intégration efficace des critères ESG. Une réduction trop importante du périmètre de *reporting* constituait pour nous une préoccupation majeure, ainsi qu'un obstacle au financement des PME ;
- Garantir la disponibilité de données de qualité, comparables et utiles à la prise de décision. L'un des principaux axes de l'Omnibus I de l'UE portait sur la réduction du nombre de points de données publiés par les entreprises. Nous avons plaidé en faveur d'une approche équilibrée, en demandant que les principaux enjeux de durabilité soient couverts avec un niveau de détail suffisant, avec un niveau de détail suffisant sur les plans de transition climatique, les enjeux sociaux et la biodiversité. Dans le même temps, nous avons soutenu une simplification du dispositif afin de permettre aux dirigeants des entreprises en portefeuille et aux investisseurs de mieux exploiter les informations publiées au service de la transformation durable des entreprises. Nous avons également souligné la nécessité d'assurer la cohérence entre les ESRS et le cadre de *reporting* volontaire des petites et moyennes entreprises (VSME), ainsi qu'une interopérabilité effective et suffisante entre les normes ESRS et ISSB. Nous avons contribué à l'élaboration d'une proposition française d'ESRS simplifiées, qui a constitué une contribution essentielle à la proposition de simplification de l'EFRAG ;
- Améliorer la qualité des données ESG : en tant qu'investisseurs, nous avons amplement recours aux fournisseurs de données pour accéder aux données ESG « brutes » communiquées par les entreprises, ainsi que pour fournir des notations ESG. Au cours des dernières années, nous avons participé activement, tant au sein d'associations professionnelles que directement auprès des décideurs publics et des autorités de supervision, afin de faire valoir nos attentes et de contribuer à l'élaboration du règlement européen sur les notations ESG, ainsi qu'au développement de codes de conduite au niveau de l'OICV et au Royaume-Uni. Bien que nous nous félicitions des avancées réalisées, notamment au Royaume-Uni, nous demeurons déçus par la lenteur des progrès au niveau européen. En 2025, nous avons continué à plaider en faveur d'un cadre plus ambitieux au niveau de l'Union européenne, conforme aux exigences déjà applicables aux autres acteurs de la chaîne de valeur de la finance durable et aux recommandations formulées par l'OICV au niveau international. Par ailleurs, à la suite de la publication, en novembre 2025, de la proposition de révision du règlement SFDR (« SFDR 2.0 »), nous nous sommes inquiétés de l'introduction d'exigences disproportionnées à l'égard des participants aux marchés financiers (*Financial Market Participants* – FMP) dans l'élaboration des méthodologies d'estimation, alors qu'aucune exigence comparable ne s'appliquerait aux fournisseurs de données ESG. Si nous soutenons l'objectif de robustesse et de transparence des méthodologies développées par les FMP, cette différence de traitement apparente ne nous semble pas conforme aux objectifs de simplification ni à ceux de renforcement de la compétitivité des acteurs européens ;
- Simplifier la Taxonomie de l'UE tout en en préservant l'intégrité. Nous reconnaissons les avantages qu'offre un cadre de classification unique pour identifier les revenus ou les dépenses d'investissement « verts ». AXA IM a contribué aux travaux de la Plateforme sur la finance durable de l'Union européenne de mars 2023 à mars 2025⁶³, afin de proposer des pistes concrètes de simplification de certains indicateurs. L'objectif principal consistait à les rendre plus utiles à la prise de décision et à réduire le nombre de points de données en se concentrant sur les plus

⁶³ Ces travaux ont été soutenus par AXA IM qui, avant son intégration au sein de BNPP AM, représentait le Groupe AXA au sein de l'EU PSF.

pertinents, tout en préservant l'intégrité du cadre. Cette démarche visait à rendre la Taxonomie de l'UE plus simple d'utilisation pour l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur de la finance durable.

Nous nous sommes félicités du fait que nombre des propositions de simplification élaborées par la Plateforme européenne sur la finance durable (EU PSF) concernant la Taxonomie de l'UE⁶⁴ aient été retenues par la Commission européenne dans le cadre de l'Omnibus I, contribuant ainsi à préserver l'intégrité du dispositif tout en simplifiant l'application.

Nous sommes par ailleurs globalement favorables à la plupart des propositions formulées par l'EFRAG visant à simplifier le contenu et la structure des normes ESRS, tout en préservant le principe de double matérialité. Nous estimons toutefois que la réduction significative du champ d'application de la directive CSRD et ses conséquences en matière de disponibilité des données doivent être prises en compte dans les autres réglementations relatives à la finance durable. Nous considérons également que la responsabilité de la qualité des données, lorsqu'elles sont fournies par des fournisseurs de données ESG, devrait incomber à ces derniers et non aux utilisateurs, qui n'ont souvent d'autre choix que de s'y fier.

En 2026, nous resterons vigilants et continuerons à faire valoir nos préoccupations et nos attentes sur les sujets évoqués ci-dessus. Nous continuerons également à plaider en faveur d'un accompagnement adéquat des acteurs et d'exigences plus claires en matière de vérification des informations de durabilité, afin de garantir à la fois la robustesse et la comparabilité des données. Nous contribuerons notamment à la consultation lancée par la Commission européenne sur le cadre VSME, qui portera sur les normes volontaires de publication d'informations en matière de durabilité destinées aux entreprises n'entrant pas dans le champ d'application de la directive CSRD.

Améliorer le cadre de catégorisation des produits ESG afin de répondre aux besoins des clients et d'orienter les flux de capitaux vers les investissements durables

L'un des principaux obstacles à une orientation plus efficace des flux de capitaux vers les investissements durables réside dans l'existence de cadres multiples et insuffisamment clairs permettant de déterminer quels produits peuvent être qualifiés de « durables ». Si l'introduction du règlement SFDR au niveau de l'Union européenne, de la doctrine AMF 2020-03 en France ou encore du régime *Sustainability Disclosure Requirements* (SDR) au Royaume-Uni a favorisé une meilleure intégration des enjeux de durabilité dans les produits financiers et, partant, la transition vers une économie plus durable, ces dispositifs ont également généré une charge importante et une forte incertitude pour les acteurs des marchés financiers. En outre, ils ne sont pas parvenus à apporter une clarté suffisante, notamment aux investisseurs particuliers, ni à orienter suffisamment les flux de capitaux pour combler le déficit d'investissement nécessaire au financement de la transition de l'Union européenne vers la neutralité carbone.

En 2025, alors que la Commission européenne préparait sa proposition SFDR 2.0, publiée en novembre 2025, nous avons mené de nombreux échanges directs avec les décideurs publics et les autorités de supervision aux niveaux européen et français, tout en collaborant avec plusieurs associations professionnelles, dont l'AFG, l'IIGCC et l'EFAMA. AXA IM a également contribué à l'élaboration du rapport de l'EU PSF consacré à la catégorisation des produits au titre du règlement SFDR. Si nous soutenons l'objectif général du règlement SFDR consistant à renforcer la transparence et la comparabilité pour nos clients, nous avons également plaidé en faveur d'améliorations visant à remédier à certaines de ses limites, notamment au travers des propositions suivantes :

- Introduire une catégorie de produits axée sur les investissements visant à accompagner la transition des entreprises en portefeuille vers des pratiques plus durables. Nous soutenons l'introduction de critères liés à l'engagement au sein de cette catégorie, tout en appelant à une définition suffisamment claire des attentes et à un niveau de transparence approprié. Cette position s'inscrit dans le prolongement des travaux de plaidoyer menés par AXA IM

⁶⁴ [Platform on Sustainable Finance report: Simplifying the EU taxonomy to foster sustainable finance - Finance](#)

et BNPP AM en faveur de normes européennes relatives à l'actionnariat actif, notamment dans le cadre de la révision de la directive SRD II ;

- Définir des critères plus clairs et harmonisés pour définir les conditions d'appartenance à chaque catégorie, afin de faciliter leur mise en œuvre, de limiter le risque d'une supervision hétérogène et d'apporter davantage de clarté aux clients finaux. Compte tenu de l'importance des obligations souveraines et du rôle essentiel des États dans la transition vers des modèles plus durables, nous préconisons que les émissions souveraines soient éligibles aux nouvelles catégories, y compris les obligations souveraines à usage général, sous réserve de l'existence de méthodologies transparentes et robustes, au moins dans les catégories « ESG de base » et « transition » ;
- Faciliter l'application des catégories SFDR aux classes d'actifs des marchés privés – ces dernières connaissent une croissance soutenue et ont un rôle essentiel à jouer dans la transition, notamment pour décarboner l'immobilier ou soutenir la transition des PME, mais demeurent confrontées à d'importantes difficultés en matière de disponibilité des données de durabilité. Le règlement SFDR 2.0 oit accompagner cette dynamique d'intégration croissante des enjeux ESG, en apportant davantage de clarté et de confiance aux investisseurs finaux, tout en tenant compte des spécificités de ces classes d'actifs ;
- Simplifier les modèles de *reporting* précontractuel et périodique, afin de réduire la charge de *reporting* et de les rendre plus utiles à la prise de décision pour les investisseurs. Nous préconisons qu'un socle minimal d'indicateurs communs soit publié pour les produits relevant des articles 7, 8 et 9, afin de garantir leur comparabilité pour les investisseurs finaux. Cet ensemble d'indicateurs devrait être limité en nombre, pertinent du point de vue des investisseurs finaux et fondé sur les points de données publiés au titre des nouvelles normes ESRS et du cadre VSME ;
- Assurer une articulation efficace entre le règlement SFDR 2.0 et le cadre des préférences en matière de durabilité introduit dans le cadre de la directive MiFID II et de la directive sur la distribution d'assurances (IDD) en août 2022.

Nous nous félicitons de voir qu'un certain nombre des propositions formulées par l'EU PSF dans son rapport sur la catégorisation des produits au titre du règlement SFDR ont été reprises par la Commission européenne dans la proposition SFDR 2.0 publiée en novembre 2025. Nous estimons que cette proposition pourrait contribuer à mieux atteindre les objectifs généraux de transparence et de lisibilité pour les investisseurs finaux et, à terme, favoriser une orientation plus efficace des flux de capitaux vers une économie plus durable. Les négociations relatives au règlement SFDR 2.0 se poursuivent en 2026, et nous continuerons à défendre les objectifs exposés ci-dessus.

5- Part de nos actifs dans les secteurs et activités liés au développement durable et aux combustibles fossiles

5.1 Part verte des activités

Part durable des activités suivant la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables

Depuis 2022, les entreprises publient l'éligibilité et l'alignement de leurs activités sur la Taxonomie de l'UE⁶⁵. La Taxonomie de l'UE établit les critères des activités économiques durables à travers six objectifs environnementaux, offrant ainsi aux entreprises et aux acteurs financiers un outil pour communiquer leurs contributions à la transition vers une économie durable. À ce titre, elle devrait protéger les investisseurs contre les entreprises pratiquant le greenwashing, atténuer la fragmentation du marché et aider à orienter les investissements vers des activités plus durables⁶⁶. À compter du 1^{er} janvier 2024, les entreprises financières doivent publier la proportion du total de leurs actifs sous gestion conforme aux critères de la Taxonomie de l'UE⁶⁷.

À ce jour, AXA IM a décidé de ne pas utiliser d'estimations aux fins de ses publications en vertu de la Taxonomie de l'UE (c'est-à-dire des estimations calculées par les fournisseurs de données ESG sur la base de données complémentaires communiquées par les entreprises ou par le biais de modèles), mais uniquement les données diffusées par les entreprises, dans l'attente de directives réglementaires plus claires⁶⁸. Cela limite considérablement le ratio d'alignement, car les entreprises en portefeuille hors UE ne peuvent pas être couvertes.

Fin 2024 et 2025, sur la base des données déclarées par les émetteurs et collectées par nos fournisseurs de données, nous déclarons l'exposition suivante aux actifs éligibles et alignés sur la Taxonomie de l'UE s'agissant des actifs cotés gérés par AXA IM Core (AXA IM Paris uniquement) :

		Actifs sous gestion à la fin de l'année			Couverture	Exposition à des actifs alignés sur la Taxonomie de l'UE concernant les activités durables (sur la base du chiffre d'affaires)			Couverture
		[M€]	[M€]	[%]		[M€]	[M€]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2025	233 306	16 557	7,10 %	39 %	13 283	5,69 %	29 %	
	2024	232 455	10 042	4,32 %	17 %	11 114	4,78 %	22 %	
Actions	2025	50 042	1 611	3,22 %	28 %	2 317	4,63 %	30 %	
	2024	51 258	1 785	3,48 %	21 %	1 118	2,18 %	20 %	
Obligations d'entreprise	2025	183 264	14 946	8,16 %	41 %	10 966	5,98 %	29 %	
	2024	181 196	8 257	4,56 %	16 %	9 997	5,52 %	22 %	
Indices de référence									

⁶⁵ L'alignement désigne une activité économique éligible qui contribue de manière substantielle à au moins l'un des objectifs climatiques et environnementaux, tout en ne causant aucun préjudice important aux objectifs restants et en respectant les normes minimales en matière de droits de l'homme et de normes du travail, telles que définies par le Règlement Taxonomie de l'UE.

⁶⁶ Source : [Taxonomie européenne des activités durables \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/economy_finance/taxonomy)

⁶⁷ Source : [Règlement délégué \(UE\) 2021/2178 de la Commission européenne](https://eur-lex.europa.eu/eli/reg/2021/2178/oj)

⁶⁸ Voir question 10 dans la section VII des Questions et réponses consolidées (Q&A) sur le Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088) et le Règlement délégué SFDR (Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission) : [JC 2023 18 - Consolidated JC SFDR Q&As \(europa.eu\)](https://ec.europa.eu/economy_finance/taxonomy)

Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025			0,81 %	9 %		1,26 %	10 %
	2024			0,79 %	6 %		0,43 %	6 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025			3,69 %	24 %		3,04 %	18 %
	2024			2,64 %	11 %		2,34 %	13 %

Source : AXA IM, S&P Trucost, 2026.

L'augmentation observée des données d'alignement à la Taxonomie de l'UE en 2025 par rapport à 2024 doit être interprétée à la lumière de l'élargissement significatif de la couverture des données sur la même période. Les entreprises se sont familiarisées avec le cadre de la Taxonomie de l'UE et les modèles de *reporting*. Partant, elles publient désormais des données plus granulaires au niveau des activités, appliquent les différents critères de la Taxonomie de l'UE de manière plus cohérente et ont certainement amélioré l'alignement des systèmes de données internes sur les exigences de la Taxonomie de l'UE.

En l'absence d'ensembles de données fiables permettant de mesurer l'exposition aux actifs éligibles et alignés sur la Taxonomie de l'UE concernant les actifs alternatifs (actifs réels et crédit alternatif) et les fonds de couverture et les fonds de fonds des marchés privés, nous ne divulguons aucune exposition au titre de la Taxonomie de l'UE pour AXA REIM SGP et AXA Prime, comme cela était le cas pour 2024 et 2025. Néanmoins, un groupe de travail interne a été mis sur pied en 2024, avec pour mission de définir un processus de collecte de données pour calculer l'éligibilité et l'alignement des actifs réels directs gérés par AXA IM Alts (c'est-à-dire au niveau des actifs) sur la Taxonomie de l'UE. La méthodologie sera mise en œuvre à compter de 2026.

Part verte des activités selon l'approche d'AXA IM

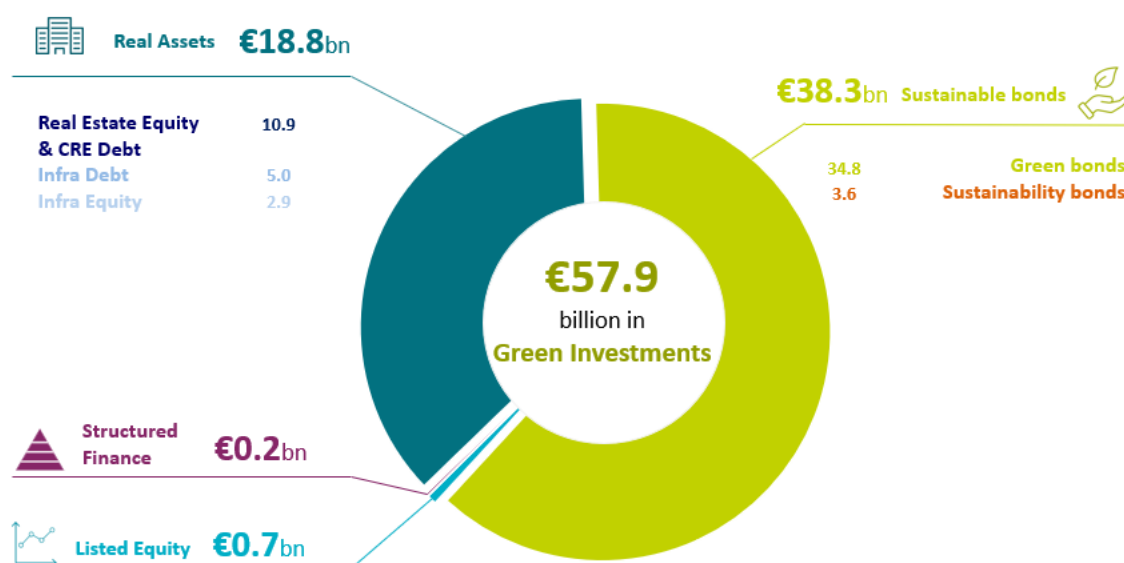
Outre la divulgation de notre alignement avec la Taxonomie de l'UE (activités), nous divulguons également nos activités vertes selon diverses approches d'investissement thématiques ou d'impact. Notre méthodologie est harmonisée à l'échelle de l'ensemble des entités d'AXA IM.

Investissements verts (part verte portée par des projets) : 57,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion⁶⁹

AXA IM était à l'origine un investisseur actif dans les obligations vertes, les immeubles verts et les infrastructures vertes et joue un rôle important dans la mise en œuvre de l'initiative Green Investment, annoncée par le Groupe AXA en novembre 2019⁷⁰. Depuis lors, nous suivons nos actifs sous gestion liés aux investissements verts. Les investissements verts se répartissent en trois catégories : Actifs réels, bâtiments verts et infrastructures, Obligations vertes et Actions thématiques vertes (c'est-à-dire issues de la gamme de fonds ACT). Voir ci-dessous pour de plus amples détails :

⁶⁹ Source : AXA IM, au 31/12/2024.

⁷⁰ Voir « AXA lance une nouvelle phase de sa stratégie climatique pour accélérer sa contribution à une économie bas carbone plus résiliente. », AXA, 2019. [AXA lance une nouvelle phase de sa stratégie climatique pour accélérer...](#)



Source : AXA IM, au 31 décembre 2025. N.B. : le chiffre relatif aux Actions cotées comprend quatre fonds d'actions à capital variable « verts » gérés par AXA IM. Le chiffre relatif au Financement structuré (c'est-à-dire crédit alternatif, capital naturel et impact et la dette privée) comprend les actifs d'un fonds Capital naturel dédié géré par AXA IM. Les chiffres relatifs aux Obligations vertes et durables et aux Actifs réels regroupent l'ensemble des titres financiers mentionnés financés par des actifs gérés par AXA IM, quelle que soit la forme juridique du produit financier détenant l'investissement.

Investissements verts dans l'immobilier et les infrastructures

L'immobilier et les infrastructures représentent une part importante de l'effort d'investissement vert d'AXA. Seuls les actifs comptabilisés dans le cadre de l'engagement d'AXA sont comptabilisés en tant qu'investissements verts dans le cadre de l'approche d'AXA IM pour comptabiliser sa part d'activités vertes. Pour qu'un actif individuel soit qualifié de « Vert », certains critères doivent être remplis :

- **Immobilier** : pour les actifs immobiliers, les actifs bénéficiant d'un haut niveau de certification environnementale tiers indépendant (construction neuve ou en cours d'exploitation) avec au minimum un niveau « Excellent », « Gold » ou équivalent (par exemple, BREEAM, HQE, LEED, DGNB, Minergie) et d'un Diagnostic de performance énergétique (DPE) minimum de « B » ou équivalent pour les actifs non européens ;
- **Sylviculture** : la gestion durable des forêts doit faire l'objet d'une certification FSC ou PEFC ;
- **Dette immobilière commerciale** : à l'instar de l'immobilier, les prêts titrisés par des actifs uniques bénéficient d'une certification environnementale (construction neuve ou en cours d'exploitation) avec au minimum un niveau « Excellent », « Gold » ou équivalent (par exemple, BREEAM, HQE, LEED, DGNB, Minergie) ;
- **Dette et capital d'infrastructure** : pour les infrastructures, la définition dérive d'approches reconnues et exigeantes, fondées sur les pratiques de marché. Nous nous appuyons sur la taxonomie de la CBI pour classer l'infrastructure comme verte.

Exemples d'investissements verts dans le portefeuille d'actifs réels :

Classe d'actifs	Exemple d'investissement
Immobilier	AXA IM Alts a finalisé le développement d'un gratte-ciel de 62 étages d'une hauteur de 278 mètres dans la City de Londres. Ce projet phare a obtenu un CPE de « A+ », ainsi que les labels BREEAM « Excellent » et WiredScore « Platinum ». Dans le cadre de ses activités, le bâtiment utilise 100 % d'électricité produite à partir de sources renouvelables et compense 100 % de sa consommation de gaz naturel. Pour accroître

	l'impact environnemental positif de l'actif, 98 % des déchets de construction ont été détournés de la mise en décharge. Enfin, 10 % de l'espace au sol est consacré à l'agrément et au bien-être des locataires.
Forêts	En décembre 2021, AXA Alts a acquis un portefeuille forestier de 24 800 ha certifié PEFC en Australie, dans une zone connue sous le nom de Triangle vert qui s'étend sur la frontière sud de la région de Victoria et de l'Australie du Sud. La gestion durable de l'investissement était au cœur de la stratégie d'intégration mise en place à la clôture. En 2022, selon les estimations, une séquestration nette (croissance naturelle moins récolte et mortalité) de plus de 400 000 tonnes d'équivalent CO ₂ a été réalisée.
Infrastructures	<p>Sur une superficie offshore de 462 km² située à environ 89 km au large de la côte du Yorkshire, au Royaume-Uni, Hornsea Two est l'un des plus grands parcs éoliens offshore au monde. Le gouvernement britannique s'est fixé un objectif ambitieux d'atteindre la neutralité carbone pour 2050 – Hornsea Two est un projet clé pour atteindre l'objectif clé de 40 GW de capacité éolienne offshore d'ici 2030. Hornsea a été construit et est exploité par Ørsted.</p> <p>En mars 2022, avec le soutien financier (investissement) d'AXA IM, AXA a acquis une participation de 18 % dans Hornsea Two. Le parc éolien était en construction en 2021. Une fois la construction achevée, la capacité installée a atteint 1 386 MW lorsque le parc éolien est devenu pleinement opérationnel en août 2022.</p>

Obligations vertes, sociales et durables (obligations VSD)

Fin 2024, AXA IM gérait environ 40,5 milliards d'euros d'obligations VSD, dont **environ 32,7 milliards d'euros** d'obligations vertes, soit une hausse de **33,5 %** par rapport à début 2024. En outre, nous avons investi environ 4,5 milliards d'euros dans des obligations sociales et environ **3,9 milliards d'euros** dans des obligations durables.

Nous sommes en mesure d'investir dans un large éventail d'émetteurs, notamment des émetteurs souverains, quasi souverains, des sociétés industrielles, des services aux collectivités et des institutions financières. Les organismes supranationaux, les entités publiques non souveraines et les agences (SSA) continuent toutefois d'offrir une part importante des obligations VSD. Leurs mandats et leurs capacités en font naturellement des contributeurs significatifs à la disponibilité de ces instruments et à la croissance du marché.

Aux termes du **cadre d'évaluation des obligations VSD d'AXA IM**, dans le cadre de notre analyse des obligations VSD, nous mesurons leur **contribution** et leur **alignement** sur les **ODD**. Il n'existe pas encore de consensus sur la manière d'aborder les ODD sur le marché des obligations VSD. Nous avons donc élaboré notre propre méthodologie et mis en correspondance les ODD avec notre taxonomie des obligations VSD. Ce faisant, nous avons établi une distinction entre les activités vertes et sociales qui contribuent directement à certains des ODD et celles qui sont simplement alignées. L'alignement représente une contribution indirecte à l'ODD. De fait, un projet peut avoir un impact positif indirect sur des ODD qui n'étaient pas initialement ciblés. Quelques exemples :

- Un projet de production d'énergie renouvelable contribue directement à la cible 7.2 de l'ODD 7 – « Accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial », tout en étant aligné sur la cible 3.9 de l'ODD 3 – « Réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol » ;
- Un projet de transport bas carbone contribue directement à la cible 11.2 de l'ODD 11 – « Assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics », tout en étant aligné sur la cible 9.1 de l'ODD 9 – « Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité ».

La contribution significative aux ODD 7, 8 et 11 s'explique par la place importante qu'occupent les projets liés aux énergies renouvelables – qui contribuent directement aux ODD 7 et 8 –, aux bâtiments verts et aux transports à faible

émission de carbone – qui contribuent directement à l’ODD 11 – dans nos investissements en obligations vertes. L’alignement clair sur les ODD 3, 9, 11 et 13 s’explique lui aussi par la part significative des projets liés aux énergies renouvelables et aux transports bas carbone.

Notre univers éligible des OVSD est composé d’émissions conformes à nos cadres propriétaires et sur lesquelles nos analystes IR dédiés ont une opinion « neutre » ou « positive ». Pour toutes nos stratégies d’obligations vertes et sociales, les obligations VSB qui ne sont pas conformes à nos exigences internes sont systématiquement exclues de notre univers éligible. Le cadre est également utilisé pour éclairer les décisions d’investissement des gestionnaires de portefeuille d’autres stratégies (obligations non vertes ou sociales), sans toutefois exclure systématiquement les obligations VSB non approuvées.

Les facteurs typiques d’opinions négatives comprennent :

- Utilisation des produits non conforme à nos attentes – p. ex., manque de transparence, projets liés aux combustibles fossiles, inclusion d’actifs ou de projets considérés comme « insuffisamment verts ». S’agissant des obligations sociales, des inquiétudes peuvent surgir lorsque les principaux bénéficiaires des projets ne sont pas clairement identifiés ;
- Émetteurs pour lesquels la qualité et la stratégie ESG ne sont pas suffisamment robustes – par exemple, émetteurs faisant l’objet d’une controverse grave, absence de plans de transition crédibles et robustes, manque de cohérence entre la stratégie ESG et l’émission d’une obligation VSD ;
- Absence de reporting de l’impact en plus du reporting de l’allocation.

Nous dialoguons avec les émetteurs pour remédier aux lacunes de leurs cadres et de leurs profils ESG globaux. Nous continuons d’observer des améliorations sur les facteurs qui ont été à l’origine d’opinions négatives par le passé, les émetteurs s’alignant progressivement sur les bonnes pratiques de marché grâce aux remarques et commentaires des investisseurs.

5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles

Notre exposition charbon thermique - actifs cotés

Notre exposition aux activités d’extraction de charbon thermique et de production d’électricité diminue progressivement depuis que nous avons commencé à la mesurer en 2018, à la fois en montant absolu investi et en quote-part du total des investissements, suite à l’exclusion d’entreprises en vertu de la politique d’AXA IM relative aux risques climatiques et ses renforcements réguliers. Cette tendance est en ligne avec nos objectifs et notre stratégie climatique globale visant à réduire progressivement notre exposition au charbon thermique et à liquider tous les investissements associés, dans les pays de l’OCDE d’ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde d’ici 2040. Les progrès observés reflètent le renforcement progressif de nos critères d’exclusion et nos efforts, via l’engagement et le vote, pour encourager les entreprises à déployer des stratégies de transition.

AXA IM a calculé son exposition au charbon thermique en utilisant les bases de données S&P Trucost et Urgewald Global Coal Exit List (GCEL). Les données de S&P Trucost servent également à compléter la base de données d’Urgewald que nous utilisons pour établir la liste d’exclusion de la politique d’AXA IM relative aux risques climatiques pour le secteur du charbon thermique. En effet, la base de données GCEL est alimentée sur la base de seuils d’importance relative, limitant ainsi l’exhaustivité des émetteurs couverts : dans la pratique, chaque année, certains émetteurs sont ajoutés ou supprimés de la base de données GCEL s’ils respectent (ou ne respectent plus) certains critères d’importance relative (p. ex., seuils basés sur le chiffre d’affaires relatif ou sur la production absolue). Néanmoins, compte tenu de notre engagement à sortir du charbon thermique dans les pays de l’OCDE d’ici 2030 et dans le reste du monde d’ici 2040, AXA IM a choisi de conserver l’approche la plus prudente, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme étant exposé au charbon thermique : si une entreprise génère 1 dollar de chiffre d’affaires dans les activités charbon thermique, AXA IM prend en compte l’ensemble des investissements (100 %) dans

cette société pour calculer son exposition globale au charbon thermique. Quoiqu'il en soit, il convient de noter que cette approche conduit à surestimer largement l'exposition réelle au charbon thermique, en ne tenant pas compte de la part du chiffre d'affaires dans le charbon thermique de nos sociétés en portefeuille qui y sont exposées pour calculer notre exposition au charbon thermique, toujours sur la base de nos participations dans ces sociétés : p. ex., l'exposition totale aux services aux collectivités dont la part du chiffre d'affaires tiré du charbon thermique est faible (<5 % du chiffre d'affaires total) sera prise en compte dans cette approche. Par conséquent, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette approche ne mesure pas la part du chiffre d'affaires tiré de ces activités de l'ensemble de nos positions, mais plutôt l'évolution de l'impact des décisions d'investissement mondiales d'AXA IM d'une manière approximative.

		Exposition à des sociétés dont le chiffre d'affaires issu du charbon thermique est ≥ 1 \$						Nombre d'émetteurs exposés	Année des données sur le chiffre d'affaires « charbon thermique »
		Exposition totale		Exposition dans les pays de l'OCDE ⁷¹		Exposition dans les pays hors OCDE			
		[M€]	[%] ⁷²	[M€]	[%] ⁷³	[M€]	[%] ⁷⁴		
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2019	908	0,36 %	805	0,32 %	103	0,04 %	80	Données charbon 2019
	2021	738	0,25 %	655	0,22 %	83	0,03 %	49	Données charbon 2019
	2022	623	0,23 %	555	0,21 %	68	0,03 %	46	Données charbon 2019
		842	0,31 %	761	0,28 %	82	0,03 %	55	Données charbon 2022
	2023	619	0,20 %	576	0,18 %	70	0,02 %	51	Données charbon 2019
		1 223	0,39 %	1 131	0,36 %	91	0,03 %	66	Données charbon 2023
	2024	587	0,18 %	470	0,14 %	118	0,04 %	51	Données charbon 2019
		874	0,26 %	730	0,22 %	144	0,04 %	61	Données charbon 2024
	2025	761	0,24 %	698	0,22 %	62	0,02 %	48	Données charbon 2019
		1 014	0,32 %	N/A (non calculée)			61	Données charbon 2025	

Source : AXA IM, sur la base des bases de données S&P Trucost et Urgewald, 2026.

Comme nous nous appuyons sur les ensembles de données S&P Trucost et Urgewald, étant donné que la base de données GCEL d'Urgewald applique certains seuils aux facteurs d'importance relative comme expliqué ci-dessus, toute comparaison de l'exposition au charbon thermique d'une année à l'autre en utilisant différents ensembles de données GCEL est trompeuse⁷⁵. Par conséquent, nous fournissons notre exposition au charbon thermique à l'aide de diverses

⁷¹ La liste des pays de l'OCDE est basée sur les pays membres de l'OCDE à fin 2024.

⁷² Par rapport à l'exposition totale aux actifs d'entreprises cotés gérés par toutes les unités opérationnelles d'AXA IM.

⁷³ Idem, dans les pays de l'OCDE uniquement.

⁷⁴ Idem, dans les pays hors OCDE uniquement.

⁷⁵ Dans la pratique, chaque année, certains émetteurs exposés au charbon thermique sont ajoutés ou supprimés de la base de données GCEL selon qu'ils respectent ou non certains critères d'importance relative (basés sur le chiffre d'affaires, sur la production, etc.). Par conséquent, nous

données sur le charbon de S&P Trucost et d'Urgewald afin d'assurer une comparaison exacte d'une année sur l'autre (c'est-à-dire sur le même périmètre d'émetteurs comptabilisés), en plus de communiquer le nombre d'émetteurs dont les revenus proviennent du charbon thermique dans lesquels nous sommes encore investis.

En utilisant les mêmes sources de données (données charbon 2019), nous observons une diminution d'environ un cinquième de notre exposition aux 80 sociétés pour lesquelles nous disposons de données en 2019, celle-ci étant passée de 908 millions d'euros à 761 millions d'euros. Cette baisse correspond à 32 sociétés de moins qu'en 2019, dont la plupart ont été exclues au titre de notre politique d'exclusion au cours des cinq à six dernières années. Parallèlement, l'utilisation des données les plus récentes fait apparaître une augmentation de notre exposition au charbon thermique au cours de l'année écoulée, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, principalement sous l'effet de la forte hausse de la valorisation des entreprises du secteur des métaux et de l'extraction minière. En 2025, comme au cours des deux années précédentes, environ deux tiers de notre exposition résiduelle au charbon thermique étaient concentrés dans deux grands groupes miniers et métallurgiques, pour lesquels la part du chiffre d'affaires générée par le charbon thermique est relativement faible (moins de 10 % dans les deux cas). Le reste de l'exposition 2025 provient principalement de certaines compagnies d'électricité, dont l'exposition au charbon thermique est elle-même très limitée, mais dans lesquelles nous détenons des positions importantes. Dans l'ensemble, nous continuons d'observer une forte sensibilité de notre exposition au charbon thermique aux variations annuelles, celle-ci demeurant globalement très faible, tant en valeur absolue qu'en valeur relative.

Compte tenu de ces éléments, étant donné nous avons encore renforcé notre Politique relative aux risques climatiques sur le charbon thermique début 2023 i) en appliquant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises tirant plus de 15 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique, contre 30 % auparavant (seuil qui sera encore réduit pour être porté à 10 % dans les pays de l'OCDE en 2026), et ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon, nous restons sur la bonne voie pour atteindre notre objectif de sortie du charbon thermique dans l'OCDE d'ici 2030 et dans le reste du monde d'ici 2040.

Notre exposition au pétrole et au gaz – actifs cotés

Comme mentionné ci-dessus, lors de la COP26, AXA IM a annoncé l'extension de sa Politique relative aux risques climatiques au secteur du pétrole et du gaz. Cette nouvelle politique a été mise en œuvre en février 2022 et a fait l'objet d'une nouvelle révision en avril 2023, avec l'ajout de nouveaux critères sur les sables bitumineux (pour plus de détails, voir la [section 6.2](#)), donnant lieu à des désinvestissements visibles par la réduction des expositions dans le tableau ci-dessous⁷⁶.

AXA IM a calculé son exposition au pétrole et au gaz en utilisant les bases de données S&P Trucost et Urgewald GOCEL. Comme les années précédentes, AXA IM a choisi de conserver l'approche la plus prudente, en ne fixant aucun seuil pour considérer un actif comme étant exposé au pétrole et au gaz et au pétrole et au gaz non conventionnels : si une société génère 1 dollar de chiffre d'affaires dans des activités pétrolières et gazières globales ou non conventionnelles, AXA IM prend en compte l'ensemble des investissements dans cette société pour calculer ses expositions mondiales au pétrole et gaz et au pétrole et gaz non conventionnels. Néanmoins, il convient de noter que cette approche conduit à surestimer l'exposition au pétrole et gaz, et en particulier au pétrole et au gaz non conventionnels (pour plus de détails, voir la [section 6.2](#)). Par conséquent, comme expliqué ci-dessus concernant l'exposition au charbon thermique, cette approche ne mesure pas la part du chiffre d'affaires tiré de ces activités de l'ensemble de nos positions, mais plutôt l'évolution de l'impact des décisions d'investissement mondiales d'AXA IM d'une manière approximative.

fournissons notre exposition au charbon thermique à l'aide de diverses données sur le charbon de S&P Trucost et d'Urgewald afin d'assurer une comparaison exacte d'une année sur l'autre (c'est-à-dire sur le même périmètre d'émetteurs comptabilisés), en plus de communiquer le nombre d'émetteurs dont les revenus proviennent du charbon thermique dans lesquels nous sommes encore investis.

⁷⁶ Bien que nous nous appuyions sur notre politique d'exclusion pour sortir progressivement du pétrole et du gaz non conventionnels, contrairement au charbon thermique, nous n'avons défini aucun calendrier de liquidation des actifs liés au pétrole et au gaz non conventionnels.

		Exposition à des sociétés dont le chiffre d'affaires issu du pétrole et du gaz est ≥ 1 \$	
		[M€] ⁷⁷	[%] ⁷⁸
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2021	8 014	2,92 %
	2022	6 241	2,82 %
	2023	5 306	1,76 %
	2024	4 610	1,32 %
	2025	4 014	1,16 %
Actions	2021	1 362	1,56 %
	2025	775	1,16 %
Obligations d'entreprise	2021	6 652	3,56 %
	2025	3 239	1,15 %

Source : AXA IM, sur la base des bases de données S&P Trucost et Urgewald, 2026.

En suivant cette approche, nous constatons globalement une baisse progressive et significative de notre exposition au secteur du pétrole et du gaz entre 2021 et 2025, tant en valeur absolue qu'en valeur relative et tant s'agissant des actions cotées que des obligations d'entreprise.

Ces dernières années, malgré la mise en œuvre de nos critères d'exclusion sur le pétrole et le gaz non conventionnels (p. ex., sables bitumineux) en avril 2023⁷⁹, nous avons assisté à une forte surperformance du secteur du pétrole et du gaz en 2022 et 2023, certainement liée au contexte géopolitique marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie et la crise énergétique qui en a résulté. Cela s'est traduit par une augmentation de notre exposition globale au pétrole et au gaz s'agissant des actions cotées, en particulier au sein de nos stratégies à haut rendement en 2022, qui a depuis diminué. En effet, depuis 2023, à la suite d'un renforcement de notre engagement auprès des émetteurs dans l'industrie pétrogazière, mais aussi d'une performance plus modeste du secteur de l'énergie, et étant donné qu'environ 60 % de notre exposition totale au pétrole et au gaz est depuis investie dans une dizaine de grandes sociétés pétrogazières intégrées, notre exposition à ce secteur a naturellement été réduite, en particulier au cours des deux dernières années. Par ailleurs, depuis 2024, cet effet résulte également des facteurs suivants :

- La mise en œuvre des directives de l'ESMA sur la dénomination des fonds, en vertu desquelles les fonds dont la dénomination comporte des termes liés à la durabilité, à l'ESG, à la transition ou à l'impact doivent appliquer des exclusions PAB ou CTB en fonction du terme spécifique utilisé, étant précisé que les exclusions PAB sont particulièrement strictes s'agissant des activités liées aux combustibles fossiles⁸⁰ ;

⁷⁷ Exposition totale d'AXA IM aux actifs d'entreprise cotés (toutes les entités d'AXA IM).

⁷⁸ La couverture est indiquée comme l'exposition pour chaque classe d'actifs ou groupe de classes d'actifs respectivement sur le périmètre déclaré des actifs sous gestion, et non sur le total des actifs sous gestion d'AXA IM.

⁷⁹ En avril 2023, nous avons durci nos critères d'exclusion concernant les sables bitumineux, en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises générant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production de sables bitumineux uniquement (hors transport, c'est-à-dire pipelines), contre 20 % auparavant.

⁸⁰ Voir exclusions PAB dans le règlement délégué (UE 2020/1818) complétant le règlement de l'UE concernant les indices utilisés comme indices de référence, article 12 : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:32020R1818&from=FR>

- La révision des référentiels des labels Towards Sustainability (TS) et ISR, mis en œuvre respectivement en juillet 2024 et décembre 2024 comme expliqué en section 1.3, qui incluent désormais des critères d'exclusion plus stricts concernant les activités liées aux énergies fossiles⁸¹.

		Exposition à des sociétés générant du chiffre d'affaires du pétrole et du gaz non conventionnels (exposition totale comptable, à partir de 1 \$ de chiffre d'affaires)		Exposition à des sociétés générant du chiffre d'affaires du pétrole et du gaz non conventionnels (ajustée au titre de la part du chiffre d'affaires tiré du pétrole et du gaz non conventionnels sur la base des données collectées) ⁸²	
		[M€] ⁸³	[%] ⁸⁴	[M€] ⁸⁵	[%]
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2021	3 847	1,40 %	1 188	0,43 %
	2022	3 244	1,42 %	889	0,40 %
	2023	2 924	0,97 %	1 016	0,34 %
	2024	2 374	0,68 %	881	0,25 %
	2025	2 230	0,64 %	813	0,23 %
Actions	2021	963	1,10 %	424	0,49 %
	2025	645	0,97 %	231	0,35 %
Obligations d'entreprise	2021	2 884	1,54 %	764	0,41 %
	2025	1 584	0,56 %	582	0,21 %

Source : AXA IM, sur la base des bases de données S&P Trucost et Urgewald, 2026.

En ce qui concerne le pétrole et le gaz non conventionnels, en suivant l'approche initiale comme l'approche ajustée, nous observons la même tendance que pour le pétrole et le gaz dans son ensemble : une diminution progressive de notre exposition aux émetteurs ayant des projets actifs de pétrole et de gaz non conventionnels au cours des dernières années, tant en valeur absolue qu'en valeur relative, ce qui peut être corrélé i) à un engagement renforcé avec les émetteurs de l'industrie pétrogazière auxquels nous sommes encore exposés, ii) depuis 2023, à une performance financière plus limitée dans ce secteur, iii) à la mise en œuvre de nos critères d'exclusion à certaines activités de pétrole et de gaz non conventionnels depuis 2021 ainsi qu'à la mise à jour d'un critère plus strict concernant les sables bitumineux en 2023, et, enfin, iv) depuis 2024, à la mise en œuvre des directives de l'ESMA sur la dénomination des fonds et des nouveaux référentiels des labels TS et ISR.

Notre exposition aux combustibles fossiles s'agissant des actifs alternatifs et privés

Depuis 2022, nous déclarons également l'exposition aux combustibles fossiles de nos actifs alternatifs gérés par AXA IM Alts, et, pour la première fois, l'exposition aux combustibles fossiles d'AXA IM Prime. Dans les deux cas, les expositions rapportées sont presque entièrement liées au pétrole et au gaz (seuls trois actifs d'infrastructure énergétique gérés par AXA IM Alts ou AXA IM Prime transforment du charbon). Tous les montants sont calculés conformément aux exigences de l'indicateur SFDR des PIN n° 4 (« Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles

⁸¹ De plus amples informations sur ces critères d'exclusion sont disponibles dans la politique Labels liés au développement durable d'AXA IM, que vous trouverez sur le site internet d'BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

⁸² Dans le cadre de cette approche, nous filtrons l'exposition en utilisant la classification sectorielle de Merrill Lynch.

⁸³ Exposition totale d'AXA IM aux actifs d'entreprise cotés (toutes les entités d'AXA IM).

⁸⁴ La couverture est indiquée comme l'exposition pour chaque classe d'actifs ou groupe de classes d'actifs respectivement sur le périmètre déclaré des actifs sous gestion, et non sur le total des actifs sous gestion d'AXA IM.

⁸⁵ Idem.

fossiles »)⁸⁶ ou n° 17 (« Exposition aux combustibles fossiles par le biais d'actifs immobiliers »), c'est-à-dire à compter du premier dollar de chiffre d'affaires comme indiqué ci-dessus pour les actifs cotés, ce qui constitue également l'approche la plus prudente possible pour les actifs alternatifs et les actifs du marché privé.

En ce qui concerne les actifs réels (infrastructures uniquement ; en l'absence d'exposition aux combustibles fossiles s'agissant des actifs immobiliers), les données sont collectées directement auprès des entreprises en portefeuille et des emprunteurs et recoupées avec les données indirectes, ces dernières étant fournies par Iceberg Data Lab (IDL) sur la base du chiffre d'affaires, en concordance avec les codes NACE pertinents. En ce qui concerne les actifs « crédit alternatif, capital naturel et impact », nous nous appuyons sur les données collectées auprès de notre fournisseur de données Octus FinDox à partir des données directement déclarées au titre de l'article 4 du SFDR sur la PIN 4 (part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles). Enfin, eu égard aux fonds de fonds de marchés privés (infrastructure et capital-investissement), les données sont estimées sur la base d'un filtrage des activités GICS (c'est-à-dire capter les actifs majoritaires dans ces activités et non ceux générant le chiffre d'affaires le plus faible) et revues par les équipes d'investissement pour compléter la sélection en question et ainsi inclure les actifs générant un chiffre d'affaires relativement minoritaire dans l'un de ces secteurs, permettant de les aligner *in fine* avec l'approche de la PIN 4.

		Exposition aux sociétés générant du chiffre d'affaires en lien avec les combustibles fossiles (charbon, pétrole et gaz)	
		[M€]	[% des actifs sous gestion] ⁸⁷
AXA IM Alts (actifs alternatifs)	2025	1 828	1,35 %
	2024	2 653	1,91 %
Immobilier ⁸⁸	2025	0	0 %
	2024	0	0 %
Infrastructures ⁸⁹	2025	1 045	6,89 %
	2024	1 225	8,82 %
Crédit alternatif, capital naturel et impact ⁹⁰	2025	894	1,79 %
	2024	1 135	2,58 %
AXA IM Prime (fonds de fonds de marchés privés) ⁹¹	2025	406	1,7 % ⁹²
	2024	296	1,7 % ⁹³

Source : AXA IM, sur la base des données Octus FinDox, S&P Trucost et des données collectées, 2026.

⁸⁶ Selon le Règlement délégué SFDR (2022/1288), l'expression « entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles » désigne les sociétés qui génèrent du chiffre d'affaires de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, du traitement, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles au sens de l'article 2, point (62), du Règlement (UE) 2018/1999 du Parlement européen et du Conseil

⁸⁷ La couverture est indiquée comme l'exposition pour chaque classe d'actifs ou groupe de classes d'actifs respectivement sur le périmètre déclaré des actifs sous gestion (c'est-à-dire les actifs éligibles avec ou sans données), et non sur le total des actifs sous gestion gérés par AXA IM ou toute entité d'AXA IM. Toutefois, il convient de noter que comme pour les déclarations PIN d'AXA IM, la PIN 4 est déclarée sur la base de l'ensemble des actifs sous gestion gérés par l'entité.

⁸⁸ Données sur les participations mondiales gérées par AXA REIM SGP uniquement fin 2024 et fin 2025 à partir des données collectées, y compris l'immobilier coté en 2025 pour la deuxième année (environ 3,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2025, soit environ 8 % du total des actifs sous gestion gérés par AXA REIM SGP) et hors immobilier coté en 2023 (environ 3,8 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2024).

⁸⁹ Les données ESG globales excluent certaines positions en dette d'infrastructures pour lesquelles aucune donnée réelle sur les GES n'a été fournie, et la qualité des données de substitution sur les GES a été jugée non représentative ou non pertinente.

⁹⁰ Données sur les participations mondiales gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris notamment les actifs d'AXA IM Paris).

⁹¹ Exposition totale d'AXA IM Prime.

⁹² En 2024, l'exposition aux activités liées aux combustibles fossiles englobe les fonds directement gérés par AXA IM Prime et exclut les services de conseil en investissement. Les actifs sous gestion consolidés de fin d'année sont présentés sur une base nette, en tenant compte de la structure spécifique du fonds maître-nourricier.

⁹³ En 2023, le total des actifs sous gestion de fin d'année utilisé comme dénominateur a été déclaré sur une base brute, englobant à la fois les activités de gestion d'investissement et de conseil (l'exposition relative serait d'environ 2 % sur une base nette comme en 2024).

Nous avons remanié notre méthodologie de définition de l'exposition aux combustibles fossiles s'agissant des actifs d'infrastructure en 2024, afin d'assurer un alignement complet avec notre compréhension des exigences de l'indicateur des principales incidences négatives du SFDR (PIN 4), qui tient spécifiquement compte des actifs d'infrastructure qui utilisent des combustibles fossiles pour fournir des produits ou services à leurs clients, ainsi que de l'utilisation d'instruments dérivés de combustibles fossiles à des fins de couverture. En 2025, l'exposition aux combustibles fossiles s'établissait à environ 6,2 %, en nette baisse par rapport à 2024. Cette évolution s'explique principalement par la cession d'un actif de terminal méthanier, qui représentait une part importante des actifs sous gestion de la plateforme infrastructure. Cette baisse reflète également l'absence de tout nouvel investissement dans des actifs exposés aux combustibles fossiles par nos équipes infrastructure (actions et dette) au cours des douze mois précédant décembre 2025.

En ce qui concerne les actifs Crédit alternatif, capital naturel et impact, les chiffres publiés proviennent pour la majorité d'une estimation des expositions indirectes par le biais de produits titrisés tels que les obligations adossées à des prêts garantis (CLO), les titres adossés à des actifs (ABS) et les transactions de transfert de risque significatif (SRT). Les expositions directes représenteraient 0,5 % des actifs sous gestion.

Enfin, l'exposition d'AXA IM Prime aux combustibles fossiles était toujours composée principalement d'investissements dans des actifs de stockage et de transport de pétrole et de gaz à fin 2025, avec également une exposition mineure aux actifs d'infrastructure des services aux collectivités gazières.

Dans l'ensemble, bien que l'exposition déclarée tienne compte de l'exposition totale à tout émetteur dont le chiffre d'affaires tiré des activités pétrolières et gazières atteint 1 dollar (conformément à l'article 29 pour suivre l'approche comptable de la PIN 4 du règlement SFDR), les chiffres déclarés diffèrent de ceux déclarés dans la déclaration des PIN d'AXA IM Paris, car i) elle inclut uniquement les activités pétrolières et gazières (ici avec le charbon), ii) les données sur les PIN sont agrégées au niveau de l'entité, alors qu'elles sont dans ce cas divulguées au niveau des classes d'actifs, et iii) elle inclut séparément les émetteurs faisant partie des bases de données Urgewald (GOGEL) et S&P Trucost (pour les actifs cotés), ainsi qu'Octus FinDox (pour les actifs Crédit alternatif, capital naturel et impact), tandis que, dans la déclaration des PIN, nous nous appuyons uniquement sur les données S&P Trucost et Octus FinDox.

6- Notre stratégie climatique

6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM

AXA IM s'engage à atteindre l'objectif « zéro émission nette » dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, tout en jouant un rôle clé pour aider nos clients à mieux comprendre le changement climatique et comment cela peut avoir un impact sur leurs portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. Notre engagement est conforme aux cadres proposés par la [TCFD](#), le [Groupe des investisseurs institutionnels sur le changement climatique \(IIGCC\)](#) et l'[Initiative pour l'alignement des investissements sur l'Accord de Paris \(PAII\)](#) coordonnée par ce dernier. Il se manifeste également via notre participation active à des initiatives internationales telles que l'[Action pour le Climat 100+ \(Climate Action 100 en anglais\)](#) et la [Climate Bonds Initiative \(Initiative sur les obligations climatiques\)](#). Nos engagements sont les suivants :

- **Objectifs « zéro émission nette »⁹⁴ :**
 - AXA IM a publié son objectif « zéro émission nette » initial en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative Net Zero Asset Managers (Gestionnaire d'actifs zéro émission nette – NZAM)⁹⁵. Cet objectif a été révisé en avril 2022⁹⁶ et couvre désormais **69 % des actifs sous gestion** à fin 2025⁹⁷ ;
 - Des objectifs « zéro émission nette » spécifiques ont été fixés pour les **titres d'entreprise (revenu fixe et actions cotées)**, les **obligations souveraines** et les **actions immobilières (propriété directe)**, sur la base des normes du secteur⁹⁸ ;
 - Début 2025, nous avons **élaboré un cadre « zéro émission nette » et fixé de nouveaux objectifs à 2030 et 2040 pour nos investissements en capital et en dette d'infrastructure**, qui sont ambitieux, bien situés en regard de la concurrence et réalistes compte tenu du bon point de départ des portefeuilles (voir plus de détails à la section 6.4) :
 - **S'agissant du capital d'infrastructure : 100 % du total des actifs sous gestion en cours d'alignement, aligné, zéro émission nette ou solution climatique d'ici fin 2030, et 100 % aligné, zéro émission nette ou solution climatique d'ici fin 2040⁹⁹ ;**
 - **S'agissant de la dette d'infrastructure : de même, la dette d'infrastructure adoptera des objectifs intermédiaires « zéro émission nette » à 2030. Ceux-ci seront communiqués une fois finalisés.**
 - Depuis 2022, pour accompagner la mise en œuvre de ces objectifs, nous utilisons un cadre climatique avec code couleur pour les titres d'entreprise intégrant des informations internes et externes afin de déterminer le profil « zéro émission nette » des actifs et d'éclairer les décisions d'investissement. Le **cadre relatif aux titres d'entreprise a été amélioré au second semestre 2024**, afin de renforcer les directives qualitatives que nous fournissons en interne à nos analystes ESG, qui déterminent l'alignement de l'émetteur sur les objectifs « zéro émission nette ». En outre, nous avons également établi **un nouveau code couleur climatique pour les émetteurs souverains**, qui s'appuie également sur les directives du NZIF (voir section 6.4). Il continuera d'être amélioré au fil du temps à mesure que les informations et les plans de transition des entreprises s'amélioreront.

⁹⁴ AXA IM a fixé une première étape de réduction de 25 % d'ici 2025, par rapport à 2019, s'agissant des actifs d'entreprise cotés au niveau des entités, et une deuxième étape de réduction de 50 % d'ici 2030 (même périmètre), conformément à son engagement à atteindre le zéro émission nette à l'horizon 2050.

⁹⁵ Cf rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

⁹⁶ Cf. Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

⁹⁷ Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour le crédit alternatif, la dette privée et d'autres classes d'actifs alternatives (par exemple, les produits dérivés) : voir ci-dessous pour en savoir plus.

⁹⁸ Les [recommandations de la TCFD sur les indicateurs et objectifs](#), le [Cadre d'investissement « zéro émission nette » de l'IIGCC](#), les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#) pour les actifs immobiliers et l'[Indice de performance du changement climatique de Germanwatch \(CCPI\)](#) pour les actifs souverains.

⁹⁹ À l'exclusion d'un actif aéroportuaire, qui devrait être vendu dans l'intervalle.

- **Actionnariat actif¹⁰⁰** :
 - L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer leurs trajectoires vers la neutralité carbone. Le climat représente une part importante de nos activités d'engagement actionnarial, avec en sus une politique d'engagement « **Après trois infractions, c'est l'exclusion** » axée sur les entreprises en retard du point de vue du climat (les « retardataires climatiques »). À ce titre, en utilisant une **liste prioritaire** d'entreprises, cela signifierait que, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous **désengagerons au bout de trois ans** ;
 - Nous avons la possibilité de voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le président-directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie « zéro émission nette » assortie d'objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes. Il en irait de même si la rémunération des dirigeants n'était pas alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. Par ailleurs, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et leur demanderons de rendre compte des réalisations intermédiaires des objectifs lors des Assemblées générales annuelles. Nous avons mis à jour cette politique de vote début 2024. Elle prévoit désormais la possibilité de voter contre les entreprises les plus émettrices qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique ;
 - Des discussions sur les questions ESG ont également lieu avec les émetteurs souverains lors de réunions périodiques avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi qu'au cours du processus d'émission d'obligations vertes et sociales. Ces discussions permettent de plonger au cœur des programmes de dépenses publiques des émetteurs souverains en matière de durabilité et donc de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
- **Exclusions¹⁰¹** : AXA IM exclut les entreprises qui ne respectent pas certains critères liés au changement climatique, une attention particulière étant accordée au charbon thermique et au pétrole et au gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon thermique et les sociétés d'exploitation minière de charbon thermique qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Cette politique a été étendue en 2023, en réduisant la part de chiffre d'affaires entraînant l'exclusion d'une entreprise, ainsi qu'en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'exploitation minière de charbon thermique ou de production d'électricité à base de charbon thermique. Depuis début 2022, nous excluons également certaines sociétés du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en mettant l'accent sur les sables bitumineux, le schiste, le pétrole et le gaz étanches (fracturation hydraulique), ainsi que la production pétrolière et gazière dans l'Arctique. Début 2023, nous avons renforcé certains de nos critères d'exclusion concernant le charbon thermique et les sables bitumineux. Enfin, AXA IM s'est engagée à céder tous les investissements dans le charbon thermique dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie et dans le reste du monde à l'horizon 2040.

Les législations de différentes zones géographiques encourageant le secteur financier à jouer un rôle de premier plan dans la transition durable, par exemple l'article 29 de la loi Énergie-Climat de 2019 en France, nous ont donné la confiance nécessaire pour étendre nos engagements à des actifs que nous n'avions pas considérés comme éligibles à l'origine. Nous avons en outre délaissé la définition d'objectifs climatiques pour des fonds spécifiques pour adopter une approche descendante, en précisant des objectifs climatiques pour chaque classe d'actifs, en particulier pour les actifs tiers.

¹⁰⁰ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement de BNPP AM, qui s'appliquent au périmètre historique d'AXA IM depuis le 1^{er} janvier 2026 : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

¹⁰¹ Voir les politiques d'exclusion IR d'AXA IM sur le site Internet de BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM – Mise à jour fin 2025

À fin 2025, 602 milliards d'euros (707 milliards de dollars) d'actifs sous gestion sont couverts par nos objectifs « zéro émission nette », c'est-à-dire qu'ils sont gérés selon une trajectoire de zéro émission nette à l'horizon 2050 alignée avec les objectifs à long terme de l'Accord de Paris (environ 69 % de l'encours total, 77 % de l'encours total hors coentreprises).

Les actifs sous gestion déclarés couverts par nos objectifs « zéro émission nette » à fin 2025 comprennent :

- **L'exposition aux obligations d'entreprise cotées (y compris l'immobilier coté) et aux emprunts d'État ;**
- **L'encours en actions immobilières (propriété directe)**, c'est-à-dire toutes les actions immobilières sur lesquelles AXA IM Alts peut agir directement pour déclencher une action climatique au niveau des actifs¹⁰² ;
- **L'encours en dette et capital d'infrastructure (propriété directe)** : les actifs sous gestion couverts par les nouveaux objectifs « zéro émission nette » fixés début 2025 ont été intégrés en 2025¹⁰³ ;

et ne couvre pas, à ce stade :

- **La dette immobilière commerciale en propriété directe (Commercial Real Estate - CRE)** : en raison du développement méthodologique et de la collecte de données sur les trajectoires de décarbonation ;
- **Le crédit alternatif, le capital naturel et impact et les autres classes d'actifs de financements structurés** : dans l'attente d'un cadre méthodologique et d'orientations appropriés à l'échelle du secteur pour ces classes d'actifs alternatives ;
- **Les marchés privés et les fonds alternatifs (hedge funds)** : en raison du développement méthodologique en cours et de la collecte de données sur les trajectoires de décarbonation pour les fonds de fonds et les fonds de fonds alternatifs.

Lors de l'élaboration de notre stratégie « zéro émission nette », nous avons été confrontés à plusieurs problèmes en lien avec l'accès à des données brutes et à des indicateurs fiables et tangibles. Bien que les initiatives encourageant les sociétés à publier des rapports plus homogènes, transparents et exploitables se multiplient, les données ESG restent hétérogènes, ce qui complique leur utilisation dans les décisions d'investissement et le reporting. Nous sommes ainsi tributaires des entreprises qui rendent compte de leurs données environnementales, des méthodologies développées par les fournisseurs de données externes et de la fréquence d'actualisation de ces données. Alors que les enjeux ESG suscitent un intérêt croissant des clients et des autorités de tutelle de toutes les régions, le besoin de normes communes, claires et utilisables devient une priorité absolue pour le secteur financier. Il s'agit d'un domaine essentiel pour notre engagement en matière de politiques publiques, et nous participons activement aux organes du secteur tout en interagissant avec les régulateurs.

En outre, dès le stade de la définition, nous avons également envisagé la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie afin de nous assurer que nos engagements feront l'objet d'un suivi robuste et efficace.

¹⁰² Les actifs d'actions immobilières couverts par nos objectifs « zéro émission nette » englobent tous les actifs sur lesquels AXA IM Alts peut déclencher la décarbonation, c'est-à-dire tous les actifs gérés directement avec ou sans contrôle opérationnel, ainsi que les actifs en développement (y compris faisant l'objet de travaux de rénovation importants) et forestiers. Ce périmètre de reporting exclut les actifs de dette immobilière et, comme pour les actifs d'actions immobilières, les parcs de stationnement, les parcelles de terrain, les baux fonciers, stations-service, unités/cellules d'habitation isolées et cas spécifiques, ainsi que les actifs sans mandat de gestion d'actifs.

¹⁰³ Si l'on inclut le capital et la dette d'infrastructures en propriété directe couverts par les objectifs « zéro émission nette » récemment fixés, le taux de couverture de nos actifs sous gestion totaux gérés conformément à une trajectoire zéro émission nette a atteint environ 70 % à fin 2024, coentreprises comprises (environ 79 % hors coentreprises).

Suite à la fusion de BNP Paribas Asset Management (BNPP AM) et d'AXA Investment Managers (AXA IM), l'entité combinée travaille actuellement à l'élaboration d'une nouvelle approche de la durabilité, qui inclura des objectifs « zéro émission nette » communs reflétant notre approche unifiée. Ils seront publiés plus tard en 2026.

Les premiers engagements de BNP Paribas Asset Management, suivis des premiers engagements d'AXA IM, sont disponibles sur le site de la NZAMi : [BNP Paribas Asset Management – L'initiative Net Zero Asset Managers](#)

Objectifs	Unité(s)	Référence	Progression mesurée en 2024	Progression mesurée en 2025	Commentaires	
Tous (Titres d'entreprise + Actifs réels directs + Crédit alternatif)						
Part des actifs sous gestion dédiée aux solutions climatiques	6 % d'ici 2025	% du total des actifs gérés par AXA IM investis dans des solutions climatiques	2,1 % du total des actifs sous gestion sont dédiés aux solutions climatiques (données à fin 2019)	6,0 % du total des actifs sous gestion à fin 2024	6,7 % du total des actifs sous gestion à fin 2025	D'après la définition des investissements verts d'AXA IM, telle que décrite dans ce rapport (voir la section 5.1). L'approche méthodologique pourrait évoluer à mesure que la couverture des données sur l'alignement avec la Taxonomie de l'UE augmentera dans les années à venir. Cela pourrait nous amener à réviser notre objectif.
Entreprises (obligations et actions cotées)						
Réduction de l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	-25 % d'ici 2025 et -50 % d'ici 2030 (par rapport à 2019)	tCO ₂ éq./M USD de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille (en % par rapport à la référence)	147,8 tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires à fin 2019	-51,2 % à fin 2024 (par rapport à 2019)	-51,3 % à fin 2025 (par rapport à 2019)	Scopes 1 et 2 uniquement en raison de la qualité et de la disponibilité des données limitées sur les émissions du Scope 3 : la couverture du Scope 3 sera augmentée dans les années à venir, avec en conséquence une éventuelle révision de la référence également.
Part des entreprises détenues dans des secteurs matériels déjà net zero, déjà alignées ou alignées d'ici 2040	-100 % d'ici 2040	% des actifs sous gestion Entreprises « zéro émission nette » dans les secteurs essentiels, déjà alignés ou en cours d'alignement selon le code couleur climatique AXA IM	36 % à fin 2021	82,5 % des actifs sous gestion Entreprises à fin 2024	85,8 % des actifs sous gestion Entreprises à fin 2025	Cela englobe les émetteurs classés en « bleu foncé », « bleu » et « bleu clair » selon le code couleur climatique d'AXA IM décrit ci-dessous (voir la section 6.4) ¹⁰⁴ . Les progrès significatifs réalisés ces dernières années par rapport à 2021 s'expliquent par une forte augmentation : i) du nombre d'entreprises disposant d'objectifs validés par la SBTi (environ 35 % des encours totaux investis en entreprises cotées à fin 2024, contre environ 32 % à fin 2023), et ii) de la couverture des entreprises émettrices évaluées dans le cadre de notre système de notation par couleurs (par exemple, environ 35 000 évaluations qualitatives réalisées en interne à fin 2025, contre environ 2 000 à fin 2022).
Part des émissions financées dans les entreprises de secteurs matériels déjà net zero, déjà alignées	-50 % d'ici 2025 (réévaluée)	% des émissions financées par les entreprises opérant dans des secteurs essentiels déjà « zéro émission nette » ou alignées sur cet objectif selon le code couleur climatique AXA IM	46 % des émissions financées à fin 2021 (réévaluée) 29,5 % des émissions financées à fin 2021	30,4 % des émissions financées à fin 2024 (réévaluée) 29,9 % des émissions financées à fin 2024	34,8 % des émissions financées à fin 2024 (réévaluée) 29,9 % des émissions financées à fin 2024	Cela correspond aux émetteurs classés dans les catégories « bleu foncé » ou « bleu » selon le code couleur climatique d'AXA IM présenté ci-après (voir la section 6.4). Les chiffres publiés excluent les émetteurs sans données carbone (c'est-à-dire en « gris » selon notre code couleur). Comme depuis 2022, notre couverture des données a augmenté progressivement (c'est-à-dire avec moins d'émetteurs en « gris »), la progression depuis cette année-là est proportionnellement plus faible. En incluant les émetteurs en « gris » dans le calcul (au dénominateur), on aboutit à une progression régulière mais minimale par rapport à 2021, avec environ 35 % à fin 2025 (contre 29,5 % à fin 2021). Cette absence de progrès s'explique en grande partie par la réduction significative du nombre d'émetteurs sans données au cours des dernières années.
Part des émissions financées dans des entreprises de secteurs matériels faisant l'objet d'actions d'engagement	-70 % d'ici 2025 -90 % d'ici 2030	% des émissions financées dans des entreprises opérant dans des secteurs essentiels faisant l'objet d'actions d'engagement direct ou collectif et d'actionnariat actif	52 % des émissions financées à fin 2021 (42 % en engagement collectif ¹⁰⁵ et 38 % en engagement direct)	71,9 % des émissions financées à fin 2024 (39,3 % en engagement collectif et 63,6 % en engagement direct)	70 % des émissions financées à fin 2024 (35 % en engagement collectif et 60 % en engagement direct)	Les actions d'engagement menées directement par AXA IM sont comptabilisées pour les deux années d'engagement précédentes, de même que les émissions faisant l'objet d'un engagement collaboratif, même si AXA IM ne participe pas systématiquement, conformément au cadre NZIF. L'engagement collectif comprend uniquement la liste d'engagement Climate Action 100+.

Objectifs	Unité(s)	Référence	Progression mesurée en 2024	Progression mesurée en 2025	Commentaires	
Émetteurs souverains						
Battre l'indice de référence global	Battre le score CCPI ¹⁰⁶ de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond Index à la fin de chaque année	Score sur 100	Score CCPI de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond = 46,9/100 à fin 2024	56,2/100 à fin 2023 (contre 48,1/100 pour l'indice ICE BofA World Sovereign Bond)	55,2/100 à fin 2024	Les progrès sont mesurés par rapport à l'indice de référence et non par rapport aux données historiques, selon les directives de fixation d'objectifs recommandées par le cadre NZIF1.0. La surperformance par rapport à l'indice de référence s'explique par la concentration des obligations souveraines de pays ayant un score élevé (France notamment).
Immobilier						
Réduction de l'intensité carbone	20 % de réduction de l'intensité carbone opérationnelle des bailleurs d'ici 2025	kgCO ₂ éq./m ² (+X % par rapport à l'année de référence)	31,3 kgCO ₂ éq./m ² à fin 2019	-32,6 % à fin 2024 par rapport à 2019	<i>N'est plus suivie (objectif atteint depuis 2023)</i>	Comme depuis 2025 la campagne de données ESG du deuxième trimestre utilise désormais des données ESG en année N-2 et non en année N-1, la progression mesurée en 2024 sur l'intensité carbone est la même qu'en 2023. L'objectif 2025 est déjà atteint depuis fin 2022. Ces résultats reflètent la politique active d'AXA IM Alt visant à optimiser la consommation énergétique des bâtiments et à minimiser les émissions de carbone, en agissant sur trois axes complémentaires : 1) amélioration de la performance de l'actif, 2) transition vers des sources d'énergie moins émettrices et 3) optimisation de l'utilisation des bâtiments et dialogue avec les locataires ¹⁰⁷ .
Alignement sur la trajectoire du CRREM	50 % des actifs immobiliers directs sous gestion conformes à la trajectoire du CRREM ¹⁰⁸ d'ici 2025	% d'encours en actions immobilières directes aligné sur la trajectoire 1,5 °C du CRREM Trajectoire 1,5 °C	54 % des actifs sous gestion à fin 2022 (sur la base des données de l'exercice 2021)	57 % à fin 2024 (sur la base des données de l'exercice 2023)	62 % à fin 2025 (sur la base des données de l'exercice 2024)	Référence basée sur un portefeuille de référence composé de 80 actifs situés en France, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie et en Belgique, par rapport à la CRREM V1(9). Depuis 2023, les chiffres sont mesurés par rapport à la CRREM V2.05. Suite à un changement de méthodologie, les chiffres pour les années 2024 et 2025 couvrent environ 85 % du total des actifs sous gestion en actions immobilières faisant l'objet d'un contrôle opérationnel, à l'exclusion des actifs non détenus pour l'ensemble de l'année de référence (c'est-à-dire acquis sur 2023 ou 2024) ¹⁰⁹ . Les actifs ne sont inclus dans cet ICP que lorsque des données couvrant l'ensemble du bâtiment sont disponibles, qu'il s'agisse de données réelles (données complètes) ou d'estimations de bonne qualité obtenues par comblement des lacunes et extrapolation. Les actifs ne disposant ni d'un certificat de performance énergétique (CPE) ou équivalent, ni de données couvrant l'ensemble du bâtiment, sont considérés comme non couverts.

¹⁰⁶ [Climate Change Performance Index \(CCPI\)](#)

¹⁰⁷ Avertissement : il convient toutefois de noter que le périmètre des propriétaires n'est pas stable dans le temps, en ce qu'il est affecté par l'évolution des loyers, les surfaces vacantes étant considérées comme des surfaces locatives et les surfaces contrôlées évoluant en fonction de l'accord avec les locataires. Par ailleurs, nous avons profondément revu notre processus de collecte des données en 2021 et progressivement élargi notre couverture au fil du temps (46 % des m² sous contrôle du propriétaire en 2019, 77 % en 2022 et 79 % en 2023). En 2023, le périmètre de reporting couvrait environ 78 % des encours totaux actions immobilières. Les actifs ne sont pris en compte dans cet indicateur que lorsque des données complètes sont disponibles pour l'ensemble des consommations sous contrôle du propriétaire. Une couverture complète correspond à une disponibilité des données supérieure à 90 %, tant sur la période considérée (12 mois) que sur les surfaces concernées. Par conséquent, la comparaison avec les données 2019 doit être envisagée avec prudence.

¹⁰⁸ [Trajectoires de décarbonation – CRREM Global](#)

¹⁰⁹ Alors que le chiffre de 2023 reposait uniquement sur les consommations réelles d'énergie et excluait la Suisse, les États-Unis, l'Australie et le Japon (faute de données disponibles), les chiffres pour les années 2024 et 2025 s'appuient sur une nouvelle méthodologie évolutive permettant de mesurer la performance énergétique et les émissions de GES associées de notre portefeuille mondial d'actifs immobiliers en fonds propres. Cette méthodologie repose sur les CPE, disponibles pour la grande majorité des actifs situés en Europe, et est complétée, lorsque les CPE ne sont pas disponibles, par les consommations réelles d'énergie, à condition que des données couvrant l'ensemble du bâtiment soient disponibles sous forme de données observées (données complètes) ou d'estimations de bonne qualité obtenues par comblement des lacunes et extrapolation. Cette nouvelle méthodologie de calcul a permis : i) d'accroître significativement la couverture du portefeuille (d'environ 35 % des encours en actions immobilières du périmètre en 2023 à environ 85 % en 2024 et 2025) ; et ii) d'obtenir une vision cohérente de la performance énergétique de l'ensemble des bâtiments.

6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques

Dans le cadre du processus d'intégration ESG d'AXA IM, nous excluons les entreprises qui ne répondent pas aux critères en matière de changement climatique prévus par notre politique relative aux risques climatiques¹¹⁰. Les efforts d'exclusion se concentrent sur les entreprises des secteurs qui contribuent clairement au réchauffement de la planète – **charbon thermique et pétrole et gaz non conventionnels** – et qui sont incompatibles avec la transition de l'écosystème énergétique ou qui ne souhaitent pas s'adapter.

En 2017, AXA IM a commencé à exclure les **sociétés de production d'électricité et les sociétés d'exploitation minière** tirant une part importante de leur chiffre d'affaires du **charbon thermique**, ainsi que celles disposant d'une capacité de production d'électricité à partir de charbon thermique suffisamment importante. En avril 2023, le pourcentage plafond du chiffre d'affaires et de l'activité de production d'électricité à partir du charbon thermique a été abaissé de 30 à 15 %. En outre, nous avons mis en place des plafonds sur les tonnes maximales de charbon qu'une entreprise peut produire, ainsi que sur la quantité maximale de gigawatts (GW) qu'elle peut dériver du charbon thermique : à ce jour, il s'agit des entreprises qui ont une part de charbon thermique de 15 % ou plus dans la production d'électricité ou des entreprises de production d'électricité ayant plus de 10 GW de capacités installées à partir de charbon thermique. Enfin, depuis début 2023, les entreprises qui prévoient de développer de nouvelles mines de charbon thermique ou d'augmenter leur capacité actuelle de production d'électricité à partir de charbon thermique sont exclues.

Les efforts visant à exclure les activités de **pétrole et gaz non conventionnels** – les formes de production de pétrole et de gaz qui ont un impact surdimensionné sur l'environnement du fait de leur situation géographique ou de leurs méthodes d'extraction – ont débuté en 2017 et ont été officiellement repris dans la politique d'AXA IM relative aux risques climatiques en 2021. En 2017, AXA IM a commencé à exclure les producteurs de pétrole et de gaz ayant des activités liées aux **sables bitumineux**, sur la base d'une part de production maximale de 20 %. Tout au long des années 2022 et 2023, de nouvelles exclusions ont été ajoutées s'agissant du pétrole et du gaz extraits par des méthodes de **schiste et de fracturation hydraulique**, ainsi que du pétrole et du gaz extraits **de l'Arctique**. En avril 2023, le seuil pour les sables bitumineux a également été abaissé. Aujourd'hui, les entreprises qui produisent moins de 100 000 barils d'équivalent pétrole par jour (Mbep/j) et qui tirent plus de 30 % de leur pétrole et de leur gaz de la fracturation hydraulique sont exclues, de même que les entreprises qui tirent plus de 5 % de leur production de sables bitumineux (ou contribuent à la production mondiale de sables bitumineux à concurrence de plus de 5 %) et les entreprises qui tirent plus de 10 % de leur production du forage en Arctique.

Notre liste d'exclusion liée au charbon thermique s'appuie sur la Global Coal Exit List (GCEL) établie par l'ONG allemande Urgewald. La GCEL comprend les entreprises qui tirent plus de 10 % de leurs revenus du charbon thermique, les services publics dont la part de la production d'électricité à partir du charbon est égale ou supérieure à 10 %, les entreprises produisant plus de 10 millions de tonnes de charbon, ainsi que les entreprises ayant une capacité de production d'électricité au charbon installée supérieure à 5 GW. Urgewald inclut également les entreprises ayant des projets liés au charbon thermique dans les secteurs de l'exploitation minière, de la production d'électricité et des infrastructures. Les seuils propres à AXA IM sont superposés à ceux de la base de données GCEL. Pour construire notre liste d'exclusion liée au pétrole et au gaz, nous utilisons la Global Oil & Gas Exit List (GOGEL), également établie par Urgewald. La GOGEL fournit des informations sur les entreprises opérant dans le secteur du pétrole et du gaz. Elle indique notamment les noms des entreprises impliquées dans la partie amont de la chaîne de valeur, c'est-à-dire la production de pétrole et de gaz, sans seuil de taille. Ces données incluent une ventilation détaillée des activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels. Dans la GOGEL, le pétrole et le gaz non conventionnels sont classés comme suit : fracturation hydraulique (en pratique, pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches), sables bitumineux, méthane de houille, pétrole extra lourd, eaux très profondes et Arctique. AXA IM a choisi de se concentrer sur les

¹¹⁰ [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

segments de la fracturation hydraulique, des sables bitumineux et de l'Arctique, car nous pensons qu'ils présentent des caractéristiques spécifiques qui justifient une plus grande attention.

Fin 2025, **85 %** de l'ensemble des actifs tiers d'AXA IM (c'est-à-dire les actifs traditionnels et alternatifs) appliquent la politique relative aux risques climatiques ([voir la section dédiée aux politiques d'exclusion](#) pour de plus amples détails).

6.3 Actionnariat actif

Depuis début 2022, nous avons considérablement amélioré la politique d'AXA IM relative aux risques climatiques, afin de fournir davantage de détails sur notre engagement vis-à-vis des secteurs du charbon, du pétrole et du gaz, en couvrant désormais les stratégies et la fixation d'objectifs, la transparence, y compris sur les dépenses d'investissement, ainsi que la gouvernance et le lobbying. Début 2023, nous avons également précisé nos attentes concernant les mesures des émissions du Scope 3, en demandant aux entreprises d'intégrer leur chaîne de valeur – en amont et surtout en aval – dans leur stratégie climatique, étape nécessaire pour atteindre l'objectif « zéro émission nette » sur le plan des émissions du Scope 3. Début 2024, nous avons par ailleurs précisé dans cette politique que nous serions également attentifs aux pratiques de lobbying climatique, afin d'assurer la cohérence entre les objectifs annoncés publiquement et le lobbying des entreprises toutes zones géographiques confondues, ce accompagné d'informations adéquates : par conséquent, nous pouvons émettre un vote dissident contre les résolutions pertinentes pour les sociétés pétrogazières qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique

6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »

Approche particulière d'AXA IM Core

Ces dernières années, nous avons assisté à un accroissement de l'intérêt pour l'investissement « zéro émission nette »/aligné sur l'Accord de Paris dans les classes d'actifs traditionnels et sur les marchés cotés. De nouvelles initiatives et de nouveaux cadres de travail ont émergé, constituant le fondement de nouvelles approches plus conscientes des enjeux climatiques, et l'industrie financière a exprimé une volonté accrue d'intégrer ces objectifs au sein de ses processus de prise de décisions d'investissement. Nous sommes optimistes quant à la capacité de cette industrie à tirer profit de l'abondance des outils et des données disponibles.

Chez AXA IM, nous nous engageons à évaluer et à intégrer les modèles climatiques, mais aussi à dialoguer avec les fournisseurs de données et les groupes de travail sectoriels pour affiner ces méthodologies. Alors que les gestionnaires d'actifs commencent à passer des engagements aux actions concrètes, ils doivent prendre des décisions importantes concernant les outils à utiliser et la manière de les déployer. L'alignement des portefeuilles découle d'un ensemble de principes qui guident notre prise de décision et encadrent la sélection des outils et des ICP. Ces principes nous permettent de naviguer très efficacement dans un environnement en constante évolution et de relever le défi que constitue l'alignement de nos stratégies sur l'Accord de Paris.

Cadre « zéro émission nette » d'AXA IM pour les entreprises

Les entreprises qui s'engagent dans une voie de décarbonation robuste contribuent positivement à la durabilité environnementale, d'une manière compatible avec un avenir « zéro émission nette ». Dans cette perspective et pour soutenir la mise en œuvre de son engagement « zéro émission nette », AXA IM a développé en 2021 un « code couleur climatique » inspiré du Cadre d'investissement « zéro émission nette » formalisé par les directives de fixation d'objectifs du cadre NZIF¹¹¹.

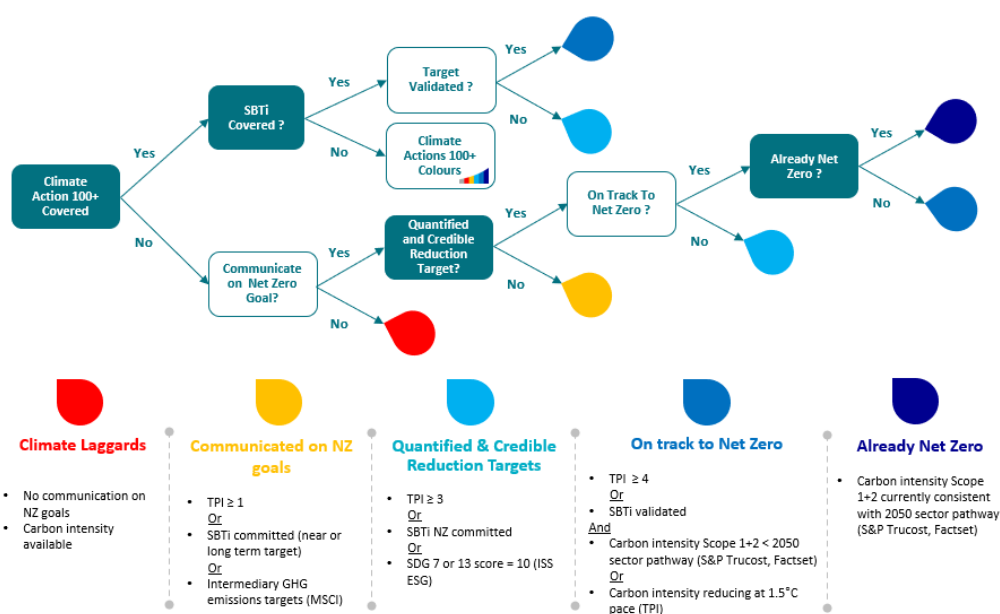
¹¹¹ [NZIF IIGCC-Target-Setting-Guidance.pdf](#)

Notre approche vise à évaluer la maturité des stratégies climatiques des entreprises, en utilisant des informations quantitatives sur la stratégie des émetteurs (SBTi, TPI, évolution de l'intensité carbone, etc.), combinées à une analyse qualitative pour confirmer la crédibilité des stratégies. Sur la base de cette analyse, les émetteurs sont classés selon les « couleurs » suivantes :

- Les entreprises déjà bien positionnées pour atteindre la neutralité carbone, avec une intensité carbone actuellement conforme à l'objectif sectoriel 2050, sont « **bleu foncé** » ;
- Viennent ensuite les entreprises qui sont sur la bonne voie par rapport à leur secteur. Elles ont des objectifs carbone approuvés par la SBTi, ou sont bien notées par la TPI, ou atteignent une intensité carbone proche de la trajectoire de décarbonation du secteur, ou encore voient leur intensité carbone diminuer à un rythme compatible avec l'objectif « zéro émission nette ». Ces entreprises sont classées dans la catégorie « **bleu** » ;
- Les entreprises qui ont des objectifs de décarbonation crédibles et/ou sont engagées dans l'initiative SBTi sont classées dans la catégorie « **bleu clair** ». Les fournisseurs de solutions climatiques sont également classés dans la catégorie « **bleu clair** » ;
- Les entreprises qui affichent la volonté d'atteindre l'objectif « zéro émission nette », mais n'ont pas fourni d'informations suffisantes et crédibles sur la trajectoire envisagée sont classées dans la catégorie « **orange** » ; et
- Les entreprises qui n'ont pas fixé d'objectifs sont classées dans la catégorie « **rouge** » ;
- Les entreprises non couvertes ou sans données carbone sont classées dans la catégorie « **gris** ».



AXA IM's Investible Universe



Source : AXA IM, 2025. À titre d'illustration uniquement. AXA IM se réserve le droit de modifier les procédures, processus et contrôles décrits dans ce document à sa seule discrétion.

En plus de l'algorithme quantitatif détaillé ci-dessus, sur la base d'une évaluation qualitative réalisée par les analystes d'AXA IM, une entreprise se voit attribuer une couleur indiquant dans quelle mesure sa stratégie de décarbonation est conforme à l'objectif de l'Accord de Paris, à savoir une trajectoire bien inférieure à 2 °C ou 1,5 °C. Cette couleur dépend de la présence et de l'exhaustivité de sept composantes essentielles au sein de la stratégie de décarbonation de l'entreprise, selon les critères fondamentaux du NZIF¹¹² :

- **Ambition** : un objectif à long terme (c'est-à-dire en 2050 ou avant) compatible avec l'objectif d'atteindre le zéro émission nette à l'échelle mondiale ;
- **Objectifs** : des objectifs à court et moyen termes (c'est-à-dire sur un horizon de 5 à 10 ans), couvrant les trois Scope d'émissions (Scopes 1, 2 et émissions importantes du Scope 3) et l'ensemble de la chaîne de valeur : ses propres opérations, ses produits et son écosystème ou sa chaîne de valeur ;
- **Performance en matière d'émissions** : intensité actuelle des émissions (Scopes 1, 2 et émissions importantes du Scope 3) en phase avec ses objectifs et une trajectoire « zéro émission nette » ;
- **Déclaration** : reporting détaillé des émissions de GES des Scopes 1, 2 et 3 et mise en œuvre du cadre de la TCFD ;
- **Stratégie de décarbonation** : un plan quantifié définissant les mesures qui seront déployées pour atteindre les objectifs d'émissions de GES et, le cas échéant, conduiront à une augmentation des revenus verts, en notant que l'accent devrait être mis sur la réduction des émissions de GES sans compensation ou avec une compensation très limitée ;
- **Alignement de l'allocation du capital** : une démonstration claire que les dépenses d'investissement de l'entreprise sont cohérentes avec une trajectoire « zéro émission nette », y compris la divulgation des dépenses d'investissement et des dépenses globales liées à la transition ;
- **Gouvernance climatique** : gouvernance climatique alignée, avec une supervision claire de la planification de la transition vers l'objectif « zéro émission nette » et de la rémunération des dirigeants liée à la réalisation des objectifs et à la transition.

L'évaluation qualitative dépend de l'importance relative des secteurs sur le changement climatique. Pour les trois premières couleurs (« rouge », « orange » et « bleu clair »), les critères sont les mêmes pour toutes les entreprises de tous les secteurs. Pour la couleur « bleu », les critères applicables aux secteurs « à fort impact » sont plus stricts que pour les secteurs « à faible impact », comme le prévoit le NZIF. Selon le cadre NZIF V2.0, les secteurs à fort impact se rapportent aux catégories NACE A à H et J à L.

De plus amples informations sur notre approche méthodologique pour les actifs d'entreprise cotés sont disponibles dans le Manuel des méthodologies « zéro émission nette » d'AXA IM, disponible sur le site internet de BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Cadre « zéro émission nette » d'AXA IM pour les émetteurs souverains

Les émissions souveraines de GES sont couvertes dans notre cadre « zéro émission nette » par le biais de l'objectif de **battre l'indice de performance en matière de changement climatique (CCPI)¹¹³ de l'indice ICE BofA World Sovereign Bond Index¹¹⁴ à chaque fin d'année**. Le CCPI est un outil qui évalue et compare les performances en matière de protection du climat de tous les pays de l'Union européenne (UE) et de 63 pays non-membres de l'UE, couvrant ensemble plus de 90 % des émissions de GES. Au total, 14 indicateurs répartis dans quatre catégories (émissions de GES, énergies renouvelables, utilisation de l'énergie et politique relative au climat) sont utilisés pour calculer le score CCPI d'un pays.

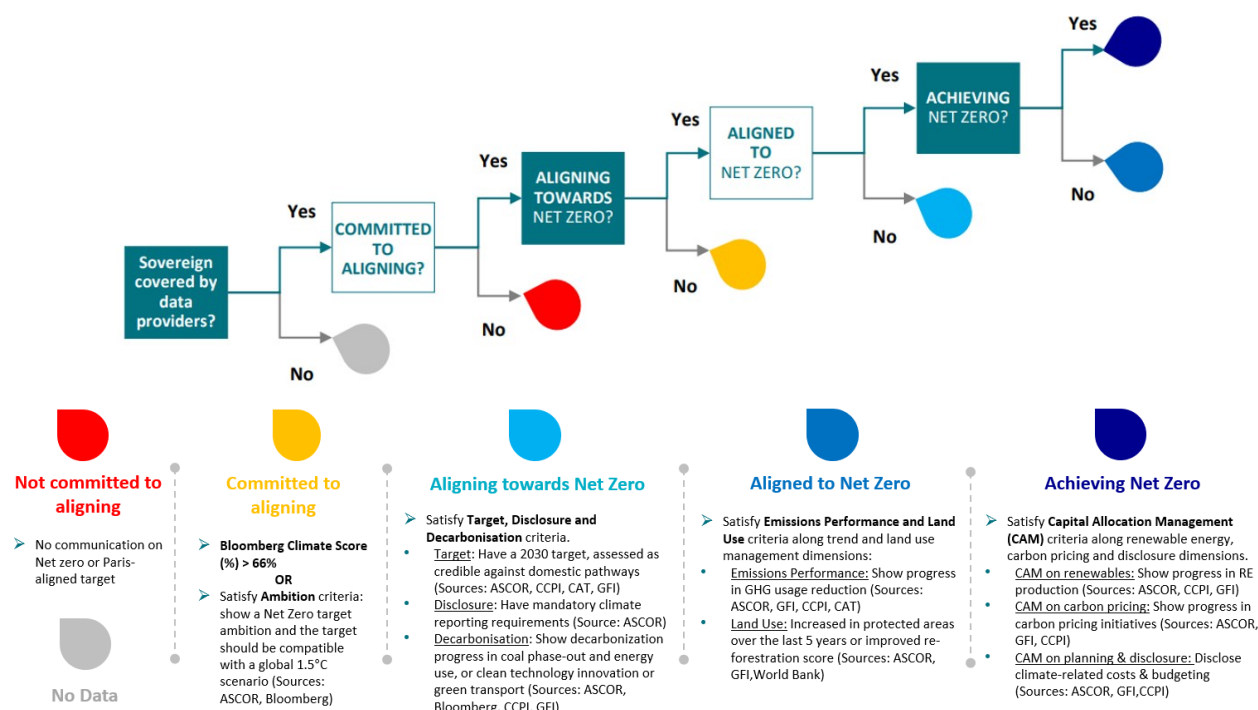
¹¹² Selon le NZIF, « les entreprises à impact plus élevé doivent être évaluées à l'aune des six critères fondamentaux », tandis que « les critères 7 à 10 sont des indicateurs complémentaires, que les entreprises sont invitées à satisfaire dans la mesure du possible ». Pour ce cadre, nous avons décidé d'ajouter le critère n° 8 sur la gouvernance climatique à titre de critère fondamental supplémentaire, car nous considérons que la gouvernance constitue un élément clé de toute stratégie.

¹¹³ [Climate Change Performance Index \(CCPI\)](#)

¹¹⁴ [Fixed Income Indices](#) (Indice de performance en matière de changement climatique (CCPI))

En complément des données sur le CCPI, AXA IM a développé son propre code couleur climatique pour évaluer les progrès des émetteurs souverains vers l'objectif « zéro émission nette » et leur alignement [actuel] sur une trajectoire vers le zéro émission nette. À l'instar de notre code couleur climatique pour les entreprises, la couleur d'un État souverain est déterminée sur la base des critères fondamentaux du NZIF : l'ambition d'avoir un objectif à long terme cohérent avec l'atteinte de l'objectif « zéro émission nette » à l'échelle mondiale et les objectifs intermédiaires qui l'accompagnent, les informations obligatoires sur le climat, les plans de décarbonation définis (qui comprennent un engagement minimum de ne pas construire de centrales thermiques au charbon, l'alignement des émissions actuelles de GES et une gestion du capital/de l'allocation cohérente avec les objectifs « zéro émission nette » à l'échelle mondiale).

La couleur finale qu'un émetteur souverain reçoit repose sur une analyse quantitative élaborée de multiples sources de données et ICP¹¹⁵, y compris les sources de données publiques les plus reconnues pour les émetteurs souverains : l'initiative Assessing Sovereign Climate-related Opportunities and Risks (ASCOR), le Climate Action Tracker (CAT) et le CCPI. Qui plus est, nos analystes entreprennent également des évaluations qualitatives : le cas échéant, cela peut donner lieu à un ajustement de la couleur attribuée à un pays dans le cadre de l'évaluation quantitative.



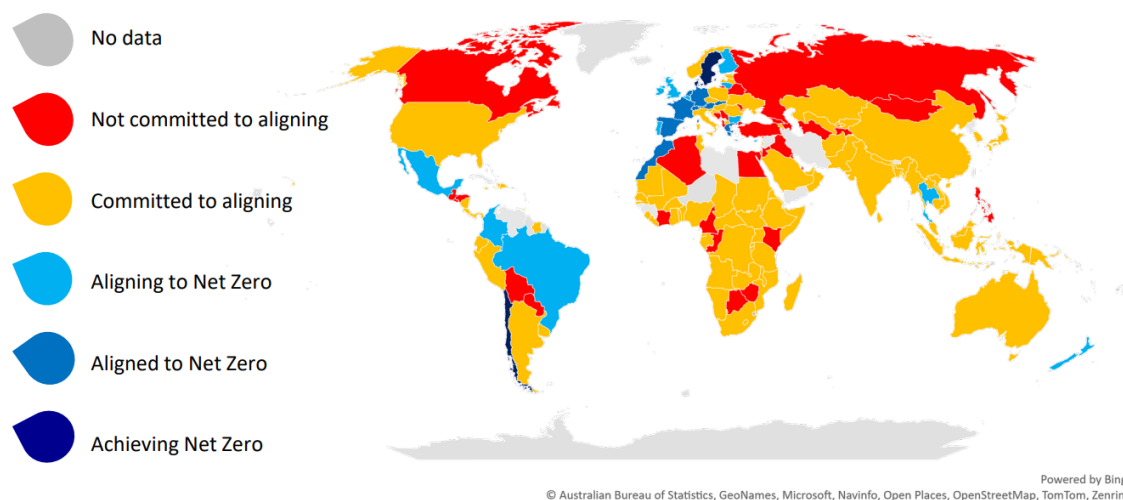
Source : AXA IM, à titre d'illustration uniquement. AXA IM se réserve le droit de modifier les procédures, processus et contrôles décrits dans ce document à sa seule discrétion.

Dans l'ensemble, ces facteurs conduisent à l'attribution des couleurs suivantes :

- « **Gris** » pour les pays pour lesquelles les données disponibles sont insuffisantes (c'est-à-dire ne figurant pas dans l'ensemble de données ASCOR, CCPI ou Bloomberg) ;
- « **Rouge** » pour les pays ne respectant pas le critère relatif à l'ambition ;
- « **Orange** » pour les pays qui s'engagent à s'aligner, mais ne respectent pas les objectifs intermédiaires ni les critères sur la divulgation et le plan de décarbonation ;
- « **Bleu clair** » pour les pays qui sont en cours d'alignement sur l'objectif « zéro émission nette » ;
- « **Bleu** » pour les pays déjà alignés sur une trajectoire « zéro émission nette » ;
- « **Bleu foncé** » pour les pays qui ont déjà atteint le zéro émission nette.

¹¹⁵ Nous utilisons notamment les données provenant des sources suivantes : [ASCOR](#), [CCPI](#), [Bloomberg](#), [CAT](#), [Climate Governance Initiative](#), [Green Future Index \(GFI\)](#) et [Banque mondiale](#).

À décembre 2024, l'évaluation « zéro émission nette » des émetteurs souverains donnait lieu à la carte suivante :



Source : AXA IM, à titre d'illustration uniquement. AXA IM se réserve le droit de modifier les procédures, processus et contrôles décrits dans ce document à sa seule discrétion.

De plus amples informations sur notre approche méthodologique pour les actifs souverains sont disponibles dans le Manuel des méthodologies « zéro émission nette » d'AXA IM, disponible sur le site internet de BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Approche particulière d'AXA IM Alts

Étant donné que nous sommes l'un des plus grands gestionnaires d'actifs réels au monde, nous estimons que les décisions d'investissement que nous prenons font bien plus que générer des rendements financiers. Nous pouvons contribuer à un avenir durable, en minimisant l'impact environnemental de nos actifs, en les protégeant contre les effets du changement climatique et en contribuant, de manière collaborative, à libérer le potentiel de transformation de notre ingéniosité.

Nous investissons activement dans un avenir à faibles émissions de carbone, que ce soit par la création d'infrastructures d'énergies renouvelables, le développement de biens immobiliers « best-in-class » (meilleurs de leur classe) ou la rénovation et la transformation des ensembles immobiliers susceptibles d'avoir une place dans un avenir bas carbone.

Chez AXA IM Alts, nous observons un intérêt croissant pour les solutions qui investissent dans l'innovation. Ce domaine va du capital naturel et des solutions liées à la nature à la production et l'utilisation d'énergie propre, en passant par la réduction de la dépendance à l'égard des sources d'énergie à forte intensité de carbone, qui nuisent à l'environnement.

Programme interne visant à accélérer notre contribution à la décarbonation

Depuis 2022, nous accélérons notre parcours de décarbonation, nous avons lancé un programme interne visant à exploiter le potentiel de nos différentes plateformes d'investissement pour générer un impact significatif. Ce programme s'appuiera sur trois grands piliers complémentaires :

- **Réduire les émissions de carbone** : l'immobilier génère environ 39 % des émissions mondiales de GES. L'objectif est de réduire activement les émissions générées par plus de 2 400 bâtiments gérés à l'échelle mondiale, grâce à l'optimisation de la consommation d'énergie, à la rénovation des bâtiments, au passage à des sources de chaleur ou de combustible décarbonées et à continuer à dialoguer avec nos locataires pour améliorer ensemble la performance des bâtiments sous-jacents ;

- **Éviter les émissions de carbone** : nous visons à investir dans des infrastructures bas carbone telles que la production d'énergie renouvelable et les réseaux électriques, le transport vert et les systèmes de chauffage et de refroidissement décarbonés ;
- **Séquestration du carbone** : la consommation de bois sera multipliée par 2,7 d'ici 2050. La sylviculture joue un rôle clé dans la séquestration du carbone et devrait permettre au bois d'ingénierie de remplacer l'acier, à forte intensité de carbone, dans la consommation des bâtiments. Par le biais de nos investissements dans le capital naturel, notre stratégie consiste à optimiser la séquestration du carbone tout en améliorant la biodiversité grâce à notre portefeuille forestier (>80 000 ha), à développer le bois et à investir dans de nouvelles entreprises de produits de bois.

Immobilier

Pour ce qui est de la définition de nos trajectoires de décarbonation et de nos objectifs de réduction, nous avons en premier lieu porté notre attention sur la plateforme d'actions immobilières, compte tenu de notre position de leader en Europe et du potentiel de décarbonation de cette classe d'actifs.

En 2022, nous avons travaillé à l'élaboration d'une trajectoire de décarbonation au niveau du portefeuille basée sur un portefeuille de référence européen représentatif. L'objectif était d'appréhender le potentiel de décarbonation au sein de nos portefeuilles immobiliers et les impacts financiers associés. Forts des connaissances acquises grâce à cette analyse préliminaire, nous avons lancé début 2023 un programme de transformation interne parrainé par le Conseil d'administration d'AXA IM Alts, dans le but d'intégrer de manière cohérente notre ambition de décarbonation à nos activités d'investissement immobilier. Le programme s'articule autour des axes de travail suivants :

- Politiques et lignes directrices ;
- Optimisation énergétique ;
- Définition de la référence et de la trajectoire ;
- Gestion des données, reporting et suivi ;
- Formation et autonomisation des collaborateurs.

Des progrès ont été réalisés sur ces cinq axes de travail tout au long de l'année 2023, afin de définir progressivement une feuille de route et des processus clairs en vue de la réduction significative des émissions de GES générées par nos portefeuilles immobiliers, conformément à l'Accord de Paris.

Politiques et lignes directrices

L'équipe IR d'AXA IM Alts travaille en étroite collaboration avec les équipes commerciales pour développer des processus clairs d'intégration de la décarbonation dans leurs rôles et responsabilités, ainsi que pour élaborer des méthodologies et des lignes directrices pour soutenir le déploiement. En 2023, l'accent a été mis sur le renforcement de notre processus d'intégration ESG dans le cadre des transactions et sur l'élaboration d'une stratégie ESG avancée pour nos activités de développement. Avec le concours d'experts externes, nous avons œuvré à la définition d'outils et de méthodologies permettant de mesurer et de comptabiliser correctement la performance énergétique et carbone des bâtiments.

En outre, nous avons développé un outil CRREM, qui fournit une première évaluation du risque d'inutilisabilité des acquisitions ciblées et des investissements associés, sur la base des premières informations disponibles. Nous avons également défini de nombreuses exigences en matière de diligence raisonnable, notamment l'évaluation en regard de notre score ESG exclusif et la définition d'un plan d'action pour atteindre un niveau élevé de performance ESG.

Enfin, nous avons parrainé la Low Carbon Building Initiative (Initiative pour des bâtiments à faible émission de carbone - LCBI), dont l'objectif est de créer le premier label bas carbone pan-européen mesurant l'empreinte carbone des biens immobiliers sur la base d'une analyse du cycle de vie. La LCBI a mis sur pied une méthodologie commune de calcul du

contenu carbonique, du carbone biogénique et du carbone opérationnel, qui a été testée sur seize projets de développement, dont quatre sites gérés par AXA IM (situés en Belgique, en France, en Allemagne et en Espagne). Sur la base des questions soulevées au cours des projets pilotes – adaptations aux réseaux électriques nationaux, accès aux données quantitatives et établissement d'un périmètre minimal d'évaluation –, les calculs et les paramètres de la méthodologie ont été affinés et une première version du label a été lancée. AXA IM utilisera ces recommandations pour fixer des objectifs internes et assurer une mesure cohérente dans l'ensemble de ses portefeuilles.

Optimisation énergétique

Afin de réduire les émissions de GES de nos portefeuilles, nous sommes en train de concevoir un programme visant à minimiser la consommation d'énergie. Sur la base de projets pilotes évaluant le potentiel d'optimisation énergétique, nous avons rédigé un « protocole d'excellence opérationnelle » visant à inclure des exigences supplémentaires dans le mandat de nos gestionnaires immobiliers, afin de garantir le déploiement des meilleures pratiques au niveau des actifs. Ces lignes directrices couvrent les principaux paramètres de consommation d'énergie des bâtiments, tels que la surveillance des bâtiments, l'optimisation des réglages de l'équipement, les réglages de température, le remplacement des équipements légers et l'engagement des locataires, l'étendue des exigences étant ajustée par secteur. Nous visons à déployer progressivement cet outil à partir de 2024 une fois que les exigences seront intégrées par les gestionnaires immobiliers et officiellement incluses dans leurs mandats.

Définition de la référence et de la trajectoire

Conformément à notre engagement à atteindre l'objectif « zéro émission nette » dans l'ensemble de nos portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, nous œuvrons à placer nos portefeuilles sur une trajectoire compatible avec l'Accord de Paris. Afin de bien évaluer les risques transitoires inhérents à nos actifs, nous avons décidé, dans la mesure du possible, de découpler la performance du bâtiment de son utilisation. Pour obtenir une telle visibilité, nous sommes en train d'élaborer une méthodologie basée sur des données normalisées sur l'énergie et le carbone des bâtiments, minimisant ainsi la dépendance aux données réelles lorsque nous sommes confrontés à un accès limité et à un manque d'exhaustivité et/ou de qualité. Elle sera déployée à l'échelle mondiale pour permettre une évaluation cohérente des risques et de la performance des actifs afin de prioriser les actions.

Gestion des données, reporting et suivi

Afin de suivre et de déclarer correctement la consommation et les émissions de nos portefeuilles, nous intégrons les données ESG collectées au niveau des actifs dans la base de données de reporting interne, qui est mise à jour automatiquement et régulièrement. Les définitions des indicateurs et les règles de calcul ont été documentées, conformément aux cadres clés, à l'instar de ceux du Partnership for Carbon Accounting Financial (Partenariat pour la comptabilité carbone - PCAF) et de GHG Protocol (Protocole GES), afin de garantir une parfaite cohérence des informations partagées avec nos investisseurs. Dans l'optique d'assurer la fiabilité des informations consolidées, des contrôles sont effectués à plusieurs étapes du processus.

Formation et autonomisation des collaborateurs

Nous sommes convaincus que chaque collaborateur joue un rôle crucial dans la bonne intégration des critères ESG et de la décarbonation dans nos activités d'investissement, c'est pourquoi nous actualisons en permanence notre offre de formation. Outre le programme de formation à l'échelle de l'entreprise décrit à la section 2.2 du présent rapport, nous avons développé, avec le concours d'un partenaire externe, une formation de trois heures sur l'ESG destinée aux collaborateurs de l'ensemble de nos bureaux impliqués dans l'investissement immobilier. Cette formation vise à garantir que tous les employés partagent un contexte et un langage ESG communs et comprennent le contexte et les exigences de l'immobilier à l'aune des critères ESG (p. ex., trajectoire du CRREM, risques transitoires, risques physiques climatiques, etc.). Entre 2022 et 2023, 320 collaborateurs ont suivi la formation sur les fondamentaux de l'ESG dans l'immobilier.

Infrastructures

Début 2025, nous avons élaboré un cadre « zéro émission nette » et fixé de nouveaux objectifs à 2030 et 2040 pour nos investissements en capital et en dette d'infrastructure, qui sont ambitieux, bien situés en regard de la concurrence et réalistes compte tenu du bon point de départ des portefeuilles :

- S'agissant du capital d'infrastructure : 100 % du total des actifs sous gestion en cours d'alignement, aligné, zéro émission nette ou solution climatique d'ici fin 2030¹¹⁶, et 100 % aligné, zéro émission nette ou solution climatique d'ici fin 2040¹¹⁷ ;
- S'agissant de la dette d'infrastructure : de même, la dette d'infrastructure adoptera des objectifs intermédiaires 2030 alignés sur les objectifs de l'Accord de Paris. Ceux-ci seront communiqués une fois finalisés¹¹⁸.

Le NZIF a également été choisi comme cadre de référence pour notre stratégie de décarbonation s'agissant du capital et de la dette d'infrastructure. Dans le cadre du NZIF, chaque société en portefeuille, chaque emprunteur et chaque opportunité d'investissement potentielle est classé(e) dans l'un des cinq profils d'alignement sur l'Accord de Paris : Non aligné(e), Engagé(e) à s'aligner, En cours d'alignement sur une trajectoire « zéro émission nette », Aligné(e) sur une trajectoire « zéro émission nette », Objectif « zéro émission nette » atteint et Solutions climatiques. En décembre 2023, une première évaluation a été réalisée afin de mesurer l'exposition des portefeuilles de capital et de dette d'infrastructure à ces profils, établissant ainsi une base pour les progrès futurs. Conformément aux objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM pour les classes d'actifs énumérées ci-dessus, nos plateformes d'infrastructure se sont engagées à s'assurer que 100 % des actifs sous gestion relèvent des catégories En cours d'alignement sur une trajectoire « zéro émission nette » ou Aligné(e) sur une trajectoire « zéro émission nette » d'ici 2040. Pour y parvenir, des objectifs intermédiaires scientifiques ambitieux, mais réalistes, pour 2030 ont été adoptés pour chaque plateforme. Ces objectifs à horizon 2030 ont été fixés sur la base de différents facteurs, notamment la philosophie d'investissement actuelle, l'ambition de leadership, les préférences sectorielles, les trajectoires alignées sur l'Accord de Paris au niveau sectoriel, la maturité des actifs sur les sujets liés au carbone et le potentiel de décarbonation au niveau des actifs.

En 2025, nous avons poursuivi le renforcement de notre cadre de décarbonation en développant des outils permettant d'évaluer les actifs avant et après investissement. Ces outils offrent une meilleure visibilité sur l'alignement des nouveaux actifs avec le NZIF ainsi que sur leur niveau de maturité au regard de leur trajectoire vers le zéro émission nette. Afin de soutenir la mise en œuvre d'actions clés à l'échelle du portefeuille et de faciliter l'élaboration de plans d'action adaptés, nous continuons également d'affiner notre stratégie d'engagement, la décarbonation constituant l'une de nos principales priorités thématiques.

Parallèlement au NZIF, nous développons une approche plus large de la transition. Celle-ci nous permettra d'identifier et d'accompagner les actifs qui contribuent de manière significative à la transition vers le zéro émission nette, même lorsqu'ils ne relèvent pas du périmètre actuel du NZIF.

De plus amples informations sur notre approche méthodologique pour les actifs d'infrastructure en propriété directe seront publiées en temps voulu et mises à disposition dans le Manuel des méthodologies « zéro émission nette » d'AXA IM, disponible sur le site internet de BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](https://www.axa-im.com/responsible-investing/policies)<https://www.axa-im.com/responsible-investing/policies>

6.5 Indicateurs climatiques prospectifs

Au cours des dernières années, le secteur financier a accompli de nouveaux progrès pour illustrer l'importance relative du changement climatique et mesurer l'alignement des investissements. Au cours des deux dernières années, certaines

¹¹⁶ À l'exclusion d'un terminal de GNL, qui sera vendu dans l'intervalle.

¹¹⁷ À l'exclusion d'un actif aéroportuaire, qui devrait être vendu dans l'intervalle.

¹¹⁸ Les objectifs intermédiaires détaillés pour les actifs de dette d'infrastructure seront communiqués en temps utile, une fois l'approche méthodologique finalisée.

initiatives emblématiques ont abouti à des dispositifs concrets. Il s'agit notamment de la publication des directives pour la mise en œuvre de la trajectoire de 1,5 °C du NZIF¹¹⁹, de la NZAOA convoquée par les Nations unies et du cadre du SBTi pour les institutions financières. Les investisseurs se tournent désormais vers de nouveaux types d'analyses et indicateurs correspondants, qui analysent plus précisément ce que signifie la notion d'investisseur « aligné sur l'Accord de Paris ».

Dans ce contexte, AXA IM a exploré ces dernières années des indicateurs prospectifs. En 2022, et grâce à notre collaboration avec MSCI, Beyond Ratings et IDL, nous avons poursuivi l'étude des indicateurs prospectifs innovants pour mesurer l'exposition de nos investissements aux risques de transition et physiques et leur potentiel de réchauffement climatique. Bien que ces indicateurs prospectifs soient essentiels et pertinents pour les objectifs climatiques, d'importants défis demeurent en raison de la complexité du modèle.

Quantifier le potentiel de réchauffement climatique de nos investissements : mesure de la hausse implicite de la température (HIT)

Méthodologie de mesure de la HIT des obligations et des actions d'entreprises

Depuis 2021, AXA IM utilise l'indicateur « Implied Temperature Rise » (hausse implicite de la température [HIT]) de MSCI **pour évaluer l'alignement des portefeuilles d'obligations d'entreprise et d'actions cotées d'AXA IM avec les objectifs de température mondiale.**

Le modèle HIT estime l'augmentation de la température mondiale d'ici à 2100 si l'économie dans son ensemble devait dépasser ou ne pas réaliser son budget carbone, de la même manière qu'une entreprise ou un portefeuille en particulier. L'indicateur, exprimé en °C, est donc un indicateur prospectif et basé sur l'extrapolation. À l'heure actuelle, la méthodologie HIT s'applique uniquement aux actifs des entreprises et est revue chaque année.

Le budget carbone mondial représente la quantité totale d'émissions de gaz à effet de serre que l'humanité peut émettre jusqu'en 2050 pour limiter le réchauffement climatique à +1,55 °C à l'horizon 2100. Depuis 2023, il repose sur le scénario « Remind Net Zero 2050 » du Réseau pour le verdissement du système financier (NGFS). Sur la base de ce scénario climatique, MSCI affecte les budgets carbone et les trajectoires à chaque entreprise par le biais d'une méthode descendante, qui utilise le chiffre d'affaires pour répartir équitablement le budget entre toutes les entreprises figurant dans sa base de données. S'agissant des émissions des Scopes 1 et 2, les trajectoires sont fonction de la région et du secteur, grâce à la granularité du scénario NGFS. Les trajectoires des émissions du Scope 3 sont uniquement fonction du secteur, car les sociétés figurant dans la base de données MSCI sont de grandes multinationales et leurs chaînes d'approvisionnement et leurs ventes sont mondiales.

Le modèle HIT estime les émissions futures des entreprises jusqu'en 2050, en tenant compte de leur niveau actuel d'émissions et des objectifs de réduction des émissions qu'elles ont déclarés. Les spécificités quant au traitement, par le modèle, des émissions de carbone actuelles de l'entreprise sont les suivantes :

- Scopes 1 et 2 : les émissions déclarées sont utilisées lorsqu'elles sont disponibles ; dans le cas contraire, des estimations sont utilisées ;
- Scope 3 : le modèle HIT utilise les émissions estimées de MSCI au lieu de s'appuyer sur les émissions déclarées par les entreprises, en raison d'incohérences dans les rapports des entreprises.

En outre, les objectifs de réduction des émissions déclarés ne sont plus pris au pied de la lettre. Depuis 2023, ils sont pénalisés par un score de crédibilité, appliqué séparément pour chaque périmètre de GES. Les émissions projetées par l'entreprise peuvent être pénalisées à concurrence d'une augmentation absolue des émissions de 2 % par an, si le score de crédibilité est à son niveau le plus bas. Ce score s'appuie sur la présence ou l'absence d'objectifs à court terme, sur

¹¹⁹ Voir *Net Zero Investment Framework 1.5 °C Implementation Guide*, Paris Aligned Investment, 2021 : [PAIL-Net-Zero-Investment-Framework_Implementation-Guide.pdf \(parisalignedassetowners.org\)](https://www.parisalignedassetowners.org/PAIL-Net-Zero-Investment-Framework-Implementation-Guide.pdf)

les résultats obtenus dans le passé, sur la possibilité d'atteindre les objectifs à venir et sur l'existence d'objectifs vérifiés par des tiers.

HIT des actifs souverains

AXA IM s'appuie sur le modèle CLAIM développé par Beyond Ratings pour évaluer la température de ses portefeuilles d'investissement dédiés aux émetteurs souverains. Ce modèle utilise les **engagements nationaux pris par les gouvernements** vis-à-vis du « budget carbone » de l'Accord de Paris pour exprimer la température théorique des actifs souverains. L'approche de Beyond Ratings permet de déduire un budget carbone national conforme à l'objectif de 2 °C en s'appuyant sur « l'équation de Kaya » présentée ci-dessous, qui relie les émissions de GES, la croissance du PIB, la démographie, l'efficacité énergétique et l'intensité carbone.

Les Contributions déterminées au niveau national (CDN) qui ont été exprimées dans l'Accord de Paris – et mises à jour lors des COP de l'UNFCCC – sont utilisées pour établir une répartition homogène des engagements nationaux de réduction des émissions de GES d'ici 2030. En utilisant la relation linéaire théorique entre les émissions de carbone et l'augmentation de la température, Beyond Ratings traduit les intensités des engagements nationaux en matière de carbone d'ici 2030 en hausse théorique de la température. Au cours de la dernière COP, les participants ont publié et mis à jour leurs CDN (112 CDN mises à jour, dont celles de l'Australie, du Japon, des États-Unis, de la France, de l'Allemagne, de la Chine, etc.). Ce modèle évalue la température des émetteurs souverains à la lumière de ces nouveaux engagements.

Contrairement à la méthodologie de mesure de la HIT de la dette et des actions des entreprises, cette méthodologie n'applique pas de score de crédibilité aux CDN des pays.

Quantification des risques climatiques : le modèle de Valeur exposée au Risque climatique (VaR climatique)

Outre la HIT, qui évalue l'impact que pourraient avoir nos investissements sur le climat, l'analyse des risques climatiques peut également être effectuée sous l'angle des risques d'investissement, afin d'évaluer dans quelle mesure le changement climatique pourrait impacter les rendements des investissements.

AXA IM s'appuie sur le modèle de valeur exposée au risque climatique (VaR climatique) développé par MSCI. Ce modèle **estime l'impact potentiel** (hausse ou baisse) **des risques de politique/transition climatique, des opportunités de transition technologiques et des événements climatiques extrêmes sur la valeur des portefeuilles d'investissement d'AXA IM – obligations d'entreprise, actions cotées et dette d'immobilier commercial**. Déjà applicable aux actifs d'entreprise et à l'immobilier commercial, ce modèle est encore en cours de développement pour les émetteurs souverains. Les mises à jour annuelles du modèle nous permettent d'élargir l'éventail des risques financiers liés au climat mesurés pour les investissements d'AXA IM, et de les évaluer plus précisément.

Vue d'ensemble de la méthodologie relative à la VaR climatique

Il est important de reconnaître que la VaR climatique diffère du concept traditionnel de valeur exposée au risque utilisé dans la gestion des risques. Contrairement à l'approche conventionnelle, la VaR climatique ne tient pas compte de la distribution des rendements et calcule un percentile bas sur cette base. En lieu et place, les valeurs de VaR climatique sont dérivées d'hypothèses connues sous le nom de scénarios climatiques, ainsi que d'indicateurs macroéconomiques déduits. À cet égard, elle ressemble davantage à une attente qu'à un percentile. Les trois composantes de la VaR climatique sont définies ci-après. La VaR climatique globale agrège ces trois composantes.

Composante « risques de transition »

La transition vers une économie bas carbone par le biais d'une évolution des marchés et de la réglementation peut avoir un impact négatif important sur les entreprises et leurs investisseurs. La **mesure liée au risque de transition (ou au**

risque politique) évalue comment les réglementations découlant des CDN affectent une entreprise dont les activités produisent directement (*Scope 1*) et indirectement (*Scopes 2 et 3*) des GES. Cet indicateur évalue les pertes économiques potentielles des entreprises si elles ne parviennent pas à adapter leurs activités en fonction d'un scénario climatique donné (scénario 1,5 °C, 2 °C ou 3 °C) et des trajectoires de transition qui en découlent.

Composante « opportunités technologiques »

La transition vers une économie bas carbone peut offrir de nouvelles opportunités pour les entreprises et leurs investisseurs, notamment grâce au développement de technologies vertes. L'**indicateur lié aux opportunités technologiques** évalue les revenus futurs potentiels que les entreprises peuvent générer à partir de ces opportunités vertes. Cet indicateur s'appuie principalement sur les brevets verts des sociétés et les revenus actuels bas carbone à des fins d'analyse. En conséquence, il évalue les rendements économiques potentiels des entreprises qui sont sur la bonne voie vers la décarbonation, sur la base d'un scénario climatique spécifique (tel que le scénario 1,5 °C, 2 °C ou 3 °C) et des trajectoires de transition associées. L'opportunité technologique est une composante haussière de la VaR climatique.

Composante « risques physiques »

Les risques physiques définissent les conséquences potentielles liées au climat résultant de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les conséquences financières qui en découlent (à la fois les charges et les opportunités) pour les entreprises et les investisseurs. L'**indicateur lié aux risques physiques** évalue le niveau d'exposition et la vulnérabilité des entreprises à des événements météorologiques extrêmes, plus fréquents et plus graves, en tenant compte de facteurs tels que la localisation géographique, la taille des actifs et la valeur des actifs. Il se concentre uniquement sur les actifs détenus par une entreprise en particulier et ne tient pas compte de la durabilité de l'infrastructure, des réseaux ou d'autres composants nécessaires qui permettent à ces actifs de fonctionner et de générer des revenus pour l'entreprise.

Cet indicateur combine les **risques climatiques chroniques**, qui impliquent des changements à long terme dans les modèles climatiques tels que la chaleur extrême, le froid extrême, les fortes précipitations, les fortes chutes de neige et les vents forts, ainsi que les **risques climatiques aigus**, qui sont des risques physiques liés à des événements tels que les inondations côtières, les inondations fluviales, les cyclones tropicaux, les faibles débits des rivières et les incendies de forêt. Par conséquent, cet indicateur évalue les pertes économiques potentielles que les entreprises peuvent subir dans un environnement climatique changeant sur la base d'un scénario climatique spécifique.

Il convient de souligner que l'indicateur lié aux risques physiques est actuellement équivalent à un Scope 1 partiel de l'estimation du risque de transition. En effet, l'impact des événements climatiques extrêmes est estimé uniquement au niveau de l'actif physique d'une entreprise. Il ne reflète pas l'impact d'une météo extrême préjudiciable au fournisseur d'énergie de cet actif physique, ni à un élément de sa chaîne de valeur essentiel à son bon fonctionnement. Il reste donc à ce jour fortement sous-estimé, contrairement au Risque de transition.

Scénarios climatiques liés à la VaR climatique

Depuis 2023, les scénarios climatiques liés à la VaR climatique de MSCI sont issus d'autres modèles et sont appelés les scénarios du NGFS. Le NGFS est un réseau de 114 banques centrales et superviseurs financiers créé en 2017, qui vise à accélérer la montée en puissance de la finance verte et à élaborer des recommandations sur le rôle des banques centrales en matière de changement climatique. Les scénarios du NGFS reposent sur les trois modèles d'évaluation intégrée (MEI) : REMIND-MAgPIE (du Potsdam Institute for Climate Impact Research), GCAM (de l'Université du Maryland) et MESSAGEix-GLOBIOM (de l'International Institute for Applied Systems Analysis). Leurs résultats ont été intégrés au modèle NiGEM (Institut national de recherche économique et sociale), pour mener d'autres analyses macroéconomiques sur l'inflation ou le chômage. En outre, les données climatiques fournies par Climate Analytics et l'ETH Zurich sont publiées. Cinq scénarios NGFS ont été sélectionnés, de manière à englober une fourchette de

hausse de température allant de +1,5 °C à +3 °C d'ici 2100. Ces scénarios tiennent également compte de deux approches distinctes de la transition vers une économie bas carbone : une transition ordonnée et une transition désordonnée.

Nom du scénario	Nom MSCI	Commentaires
Net Zero 2050	1,5 °C REMIND NGFS Orderly	Les deux scénarios REMIND NGFS 1,5 °C sont très similaires en termes de trajectoires d'émissions et de hausse de température. Là où ils diffèrent, c'est au niveau de l'utilisation de technologies bas carbone, le scénario Désordonné (Disorderly) utilisant des sources technologiques plus bas carbone dans différents secteurs et le scénario Ordonné (Orderly) utilisant un peu plus de séquestration du carbone.
Divergent Net Zero	1,5 °C REMIND NGFS Disorderly	
Below 2 °C	2°C REMIND NGFS Orderly	Les scénarios REMIND NGFS 2°C sont similaires aux scénarios 1,5 °C en termes de mix combustible pour la production d'électricité en 2050 et, pour le scénario 2°C ordonné, en termes d'utilisation de la séquestration du carbone. Les divergences portent sur la rapidité de la transition, l'année où les émissions atteindront le niveau zéro et les prix du carbone prévus pour atteindre l'objectif de température.
Delayed Transition	2 °C REMIND NGFS Disorderly	
NDC	3 °C REMIND NGFS	Le scénario 3 °C suppose un rythme de décarbonation plus lent par rapport à des scénarios plus ambitieux et repose uniquement sur les CDN actuelles de chaque pays.

Source : AXA IM, MSCI, 2023.

Tableau de bord climatique d'AXA IM : une combinaison d'indicateurs historiques et prospectifs

Intensité carbone

Nous rendons compte de l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) par le chiffre d'affaires de nos actifs. L'intensité carbone par tranche de chiffre d'affaires, représentée par la lettre « P », est exprimée en tonnes d'équivalent CO₂ par million USD de chiffre d'affaires des émissions de GES des *Scopes* 1 et 2 de chaque société détenue et pondérée comme indiqué ci-dessous :

$$\text{Carbon Intensity by Revenues} = \sum_i \omega_i \times \frac{\text{GHG Emissions}_i^{\text{Scope 1+2}}}{\text{Revenue}_i}$$

où $\omega_i = \frac{AuM_i}{\sum_{i \in I} AuM_i}$, ω_i est le poids de chaque instrument investi individuel en proportion de *I*, le sous-ensemble de l'univers des instruments investis appartenant à une classe d'actifs particulière (p. ex. actions cotées) pour lequel des données sur l'intensité carbone numérique sont disponibles.

Pour ce qui est de l'intensité carbone des actifs souverains, nous nous appuyons sur les données de la Banque mondiale, qui comptabilisent les émissions de GES produites lors de la consommation de combustibles solides, liquides et gazeux, ainsi que du brûlage de gaz. Elle est exprimée en tonnes équivalent CO₂ par million USD de parité de pouvoir d'achat (PIB PPA) et pondérée par la part de nos participations dans tous les pays, comme suit :

$$\text{Carbon Intensity by GDP} = \sum_i \omega'_i \times \frac{\text{GHG Emissions}_{\text{Cement+Foss Fuel}}}{\text{Purchasing Power Parity} - \text{Adjusted GDP}}$$

où $\omega'_i = \frac{AuM_i}{\sum_{i \in S} AuM_i}$, ω'_i est le poids de chaque instrument investi individuel en proportion de *S*, le sous-ensemble d'instruments appartenant à l'univers souverain.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)		Couverture	
		[M€]	Scopes 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires]	Scopes 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de PIB PPA]	[%]	
Tous les actifs d'entreprises cotés d'AXA IM Core ¹²⁰	2025	347 234	72		77 %	
	2024	349 965	72		77 %	
Actions	2025	66 555	61		96 %	
	2024	69 003	60		96 %	
Obligations d'entreprise	2025	280 679	75		77 %	
	2024	280 962	76		72 %	
Obligations souveraines	2025	173 308			122	86 %
	2024	185 033			123	99 %
Indices de référence						
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025		111			99 %
	2024		114		100 %	
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025		196		94 %	
	2024		191		92 %	
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2025			173	100 %	
	2024			175	100 %	

Source : AXA IM, S&P Trucost, Beyond Ratings, Banque mondiale, 2026.

Le WACI d'AXA IM sur les actifs d'entreprises cotées est passé de 76 tCO₂e/M\$ de chiffre d'affaires des entreprises en portefeuille en 2023 à 72 en 2025 (-5 %) et est resté stable par rapport à 2024. Les secteurs les plus contributeurs demeurent les secteurs traditionnellement les plus émetteurs : services aux collectivités, matériaux, industrie et énergie. Entre 2022 et 2023, la baisse (-26 %) s'explique principalement par la hausse du chiffre d'affaires des entreprises et par des effets de marché, tandis qu'entre 2023 et 2024, elle résulte davantage à la fois des décisions d'investissement et de la diminution des émissions brutes de GES des entreprises en portefeuille.

¹²⁰ Les données publiées sur les actifs d'entreprises cotés (actions et obligations d'entreprise) relèvent du même périmètre que la partie de nos objectifs « zéro émission nette » portant sur la réduction de l'intensité carbone (pour plus de détails, voir la section 6.1) : sont inclus les actifs d'entreprise de toutes les entités d'AXA IM (y compris AXA IM Paris, mais pas uniquement) et des unités opérationnelles (y compris les plateformes alternatives).

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	Couverture
		[M€]	Scopes 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires]	[%]
Immobilier et Infrastructure ^{121,122,123}	2025	46 892	124	62 %
	2024	44 405	140	71 %
Immobilier	2025	32 135	71	59 %
	2024	30 858	82	59 %
Infrastructures	2025	14 757	161	74 % ¹²⁴
	2024	13 547	272	100 %

Source : AXA IM d'après S&P Trucost, MSCI et Iceberg Data Lab, 2026.

AXA IM Alts publie pour la quatrième année la WACI de son portefeuille d'investissements immobiliers et d'infrastructures. L'agrégation de la WACI des investissements en actifs réels en propriété directe a été difficile, en raison de la rareté des données carbone – en particulier pour le portefeuille de dette privée –, ainsi que des différences et spécificités de la comptabilité carbone entre les classes d'actifs en question. Par exemple, l'approche de calcul de la WACI des portefeuilles immobiliers et de dette CRE et immobilière était moins simple que celle de leurs pairs, car l'intensité carbone pondérée dans les deux classes d'actifs prenait traditionnellement en compte la surface au sol (en m²) et non les recettes locatives ou les loyers comme dénominateur.

Les données de 2025 intègrent, pour la première fois, l'immobilier coté et les infrastructures cotées (environ 3,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion, soit 7 % du total des actifs d'AXA REIM SGP), ce qui limite la comparabilité avec les exercices précédents. Tant pour l'immobilier que pour les infrastructures, les actifs cotés tendent à accroître la WACI publiée dans le tableau ci-dessus, ce qui explique en partie la dégradation des données publiées en 2024 par rapport à 2023.

À fin 2025, la WACI des investissements immobiliers (actions immobilières en propriété directe, dette CRE et, pour la deuxième année, sociétés immobilières cotées) s'élevait à 71 tCO₂/M\$ de chiffre d'affaires, avec un taux de couverture de 59 %. À la même date, les portefeuilles d'investissement en infrastructures (actions en propriété directe et dette, ainsi que, pour la deuxième année également, sociétés d'infrastructure cotées) affichaient une WACI de 239 tCO₂/M\$ de chiffre d'affaires.

Suite aux améliorations de nos processus de collecte et d'analyse des données ESG initiés en 2023, nous avons progressivement renforcé la qualité et la fiabilité des données sur les émissions de GES dans l'ensemble de nos portefeuilles de dette et de capitaux propres dans les infrastructures. Les données sont désormais systématiquement

¹²¹ Données sur AXA REIM SGP uniquement à fin 2024 et fin 2025 issues des données collectées, y compris l'immobilier coté (environ 3,6 milliards d'euros d'actifs sous gestion à fin 2025, environ 7 % du total des actifs sous gestion gérés par AXA REIM SGP). Par ailleurs, les données excluent certaines positions en dette d'infrastructures pour lesquelles aucune donnée réelle sur les GES n'a été fournie, et la qualité des données de substitution sur les GES a été jugée non représentative ou non pertinente.

¹²² S'agissant des actifs d'actions immobilières, les Scopes 1 et 2 capturent les émissions attribuables au propriétaire de chaque actif (c.-à-d. la zone commune du bâtiment), tandis que le Scope 3 capture les émissions attribuables aux locataires.

¹²³ Pour l'immobilier et les infrastructures, la couverture est basée sur les actifs pour lesquels des données sur les revenus des émetteurs sous-jacents sont disponibles, ce qui conduit à une couverture limitée pour les actifs immobiliers en valeur absolue et donc à une couverture globale fortement axée sur les actifs d'infrastructures.

¹²⁴ Pour les actions d'infrastructure, les données ESG 2025 ont été utilisées. Pour les dettes d'infrastructure, comme pour le cycle de reporting 2025, les informations ESG sont calculées à partir d'un jeu de données ESG N-1 (c'est-à-dire des données ESG collectées en 2024 et se rapportant au périmètre du portefeuille à fin 2024). Par conséquent, les actifs acquis en 2025 ne faisaient pas partie du périmètre de collecte des données en 2024 et ne disposent donc pas de données ESG pour le cycle de reporting 2025. Dans la mesure où le périmètre de reporting est défini à la fin de chaque exercice alors que le jeu de données sous-jacent demeure fondé sur une approche N-1, cela entraîne une limitation structurelle de la couverture : les actifs acquis au cours de l'exercice ne disposent systématiquement d'aucune donnée pour le cycle de reporting correspondant. Par ailleurs, aucune donnée de substitution n'a été utilisée pour les ICP relatifs aux émissions de GES. Dès lors, lorsque les données ne sont pas disponibles, l'indicateur n'est pas renseigné pour les actifs concernés.

collectées directement auprès des entreprises investies et des emprunteurs, ce qui a considérablement augmenté la disponibilité des données sur les émissions déclarées au fil du temps.

À partir du cycle de déclaration 2025, nous avons cessé d'utiliser des estimations indirectes pour les émissions de GES. En conséquence, les indicateurs d'émissions reposent désormais exclusivement sur les données rapportées par les entreprises investies et les emprunteurs. Bien que ce changement améliore la robustesse et la transparence des chiffres rapportés, il a mécaniquement réduit la couverture globale des données par rapport aux années précédentes, passant d'environ 100 % en 2024 à 74 % en 2025, car les actifs sans données déclarées ne sont plus complétés par des estimations modélisées.

Parallèlement, nous avons continué à renforcer notre cadre de collecte de données ESG, y compris l'automatisation des processus de collecte introduite en 2024. Ces améliorations ont contribué à un ensemble de données carbone plus cohérent et auditable, favorisant une compréhension plus claire des émissions du portefeuille malgré la couverture déclarée plus faible.

Nous avons également révisé notre méthodologie de l'Ambiance 2 au fil du temps. En 2024, nous avons donné la priorité aux émissions basées sur la localisation, ce qui a abouti à une représentation plus conservatrice des émissions liées à l'électricité. Depuis 2025, à la suite d'une enquête dédiée auprès des entreprises investies et des emprunteurs, nous privilégions désormais les émissions basées sur le marché lorsque cela est possible, en utilisant uniquement des données basées sur la localisation lorsque les chiffres basés sur le marché ne sont pas publiés. Cette évolution permet une meilleure reconnaissance des efforts de décarbonation liés à l'approvisionnement en électricité renouvelable au niveau des actifs.

L'évaluation 2025 de nos portefeuilles d'infrastructures a donné un WACI de portée 1 et 2 de 161 tCO₂/M de revenus, contre 272 tCO₂/M en 2024. Cette diminution est principalement due aux effets structurels, notamment la transition vers une approche de déclaration N1 pour les actifs de dette des infrastructures et les modifications de portefeuille, y compris la cession d'un terminal GNL à forte intensité carbone, qui sont détaillés plus en détail dans les notes de bas de page du tableau.

Pour les actifs immobiliers détenus en direct, les émissions déclarées couvrent actuellement les émissions opérationnelles liées à l'énergie consommée pour l'exploitation des bâtiments. Les émissions de *Scope 1* correspondent aux émissions directes relevant du contrôle du propriétaire, principalement liées à la combustion de combustibles sur site, tandis que les émissions de *Scope 2* correspondent aux émissions indirectes relevant du contrôle du propriétaire et associées à l'énergie achetée, notamment l'électricité, la chaleur ou le refroidissement. Les émissions de *Scope 3* couvrent principalement les émissions opérationnelles relevant du contrôle des locataires, mais peuvent également inclure d'autres émissions indirectes de la chaîne de valeur liées à la consommation d'énergie opérationnelle, telles que les pertes amont de transport et de distribution. Le carbone incorporé et les déchets d'exploitation ne sont actuellement pas inclus dans ce périmètre de *reporting*.

Les actifs ne sont inclus dans le taux de couverture publié que lorsque les consommations concernées atteignent un seuil d'exhaustivité des données supérieur à 90 %, tant en termes de surfaces couvertes que de période couverte. Bien que cette approche puisse réduire le taux de couverture apparent de l'indicateur, elle contribue à la qualité et à la fiabilité des données publiées. Lorsqu'aucune répartition fiable, fondée sur des données de comptage, n'est disponible entre les consommations énergétiques du propriétaire et celles des locataires, les émissions sont réparties sur la base des informations disponibles relatives au contrôle opérationnel. Cette approche prudente peut conduire à surestimer les émissions de *Scopes 1* et *2* publiées et à sous-estimer la composante de *Scope 3* relevant du contrôle des locataires, présentée séparément. AXA IM pourra affiner cette répartition à mesure que des données de comptage plus détaillées ou des méthodologies de répartition appropriées deviendront disponibles.

S'agissant de la dette CRE, les émissions de GES sont calculées sur la proportion de l'encours du prêt par rapport à la valeur initiale de l'investissement. Les estimations des émissions de GES des actifs sous-jacents sont communiquées

par des fournisseurs de données tiers, dérivées de références fonction de la typologie et de la localisation et appliquées à la surface au sol d'un actif.

L'évaluation et l'interprétation de la WACI de l'immobilier privé et des infrastructures sont un exercice très nuancé, en particulier compte tenu de l'absence de références bien établies. Chaque année, nous continuerons à affiner notre analyse à mesure que les données et les méthodologies du marché s'amélioreront, conformément à notre engagement à investir dans des actifs bas carbone ou dans des actifs dont l'intensité carbone s'améliore. L'intégration, cette année, de données sur les actifs cotés fournies par un autre prestataire (S&P Trucost) limite la comparabilité des résultats avec ceux des exercices précédents et complique l'interprétation des évolutions observées d'une année sur l'autre.

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)	Couverture
		[M€]	Scopes 1 + 2 : [tCO ₂ éq./M\$ de chiffre d'affaires]	[%]
Crédit alternatif, capital naturel et impact ¹²⁵	2025	49 905	74	86 %
	2024	52 283	75	75 %
Crédit alternatif	2025	49 166	75	86 %
	2024	51 530	76	76 %
Capital naturel et impact	2025	739	4	66 %
	2024	754	29	71 %

Source : AXA IM, sur la base des données Octus FinDox, S&P Trucost, ClimateSeed, enquêtes, 2026.

S'agissant des actifs crédit alternatif, capital naturel et impact, la WACI a été établie à l'aide des indicateurs carbone des emprunteurs provenant du fournisseur de données tiers Findox pour les univers des prêts à effet de levier, de la dette privée et des CLO, ainsi que des données carbone de l'initiateur des actifs sous-jacents provenant du fournisseur de données tiers Trucost pour les univers ABS, SRT et ILS.

AXA IM Prime investit dans des structures de fonds de fonds et s'appuie donc sur les empreintes carbone et les rapports financiers des fonds sous-jacents, ce qui peut entraîner un retard dans le reporting par rapport aux investissements en propriété directe. Le calcul et la déclaration des empreintes carbone par les gérants externes des fonds dans lesquels l'entité investit sont en cours et s'achèveront à compter de 2027 (exercice 2026).

Température climatique

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Hausse implicite de la température	Couverture
		[M€]	[°C]	[%]
Actifs cotés d'AXA IM Core ¹²⁶	2025	366 036	+2,06 °C	87 %
	2024	375 552	+2,08 °C	89 %
	2023	344 480	+2,09 °C	90 %
	2022	388 479	+2,14 °C	89 %
Actions	2025	50 041	+2,28 °C	96 %

¹²⁵ Données éligibles sur les participations mondiales gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris AXA IM Paris).

¹²⁶ Données éligibles sur les participations gérées par AXA IM Paris uniquement.

	2022	59 358	+2,36 °C	97 %
Obligations d'entreprise	2025	183 264	+2,09 °C	84 %
	2022	161 192	+2,29 °C	82 %
Obligations souveraines ¹²⁷	2025	169 457	+1,94 °C	87 %
	2022	169 457	+1,94 °C	93 %
Indices de référence				
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025		+2,70 °C	100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025		+2,48 °C	97 %
Indice JP Morgan GBI Global Govies	2025		+2,24 °C	100 %

Sources : AXA IM, MSCI, Beyond Ratings, 2026.

Nous avons utilisé la méthodologie HIT de MSCI pour évaluer l'alignement des investissements d'AXA IM dans les actions cotées et les obligations d'entreprise sur le plan de la hausse de la température. Les résultats indiquent que la HIT est désormais estimée à **2,13 °C** pour les actions cotées et les obligations d'entreprise à fin 2025 (contre 2,15 °C à fin 2024 pour l'ensemble des actifs d'entreprise cotés). Cette évolution est positive, même si elle ne permet pas encore d'atteindre les objectifs de long terme de l'Accord de Paris. Elle demeure toutefois nettement inférieure à celle des principaux indices de marché, qui s'établit à 2,70 °C pour l'ACWI (contre 2,54 °C en 2024) et à 2,48 °C pour l'indice ICE BofA Global Broad Market Corporate (contre 2,37 °C en 2024).

Concernant les actifs souverains, selon le modèle Beyond Ratings, le potentiel de réchauffement climatique des investissements souverains d'AXA IM fin 2025 est revenu sous la barre des +2 °C, à **1,94 °C** (comme à fin 2024). Dans l'ensemble, la température de nos actifs souverains reste nettement inférieure à celle de l'indice de référence, JP Morgan GBI Global Govies, qui a atteint 2,24 °C fin 2025 (contre 2,36 °C en 2024).

Même si, s'agissant d'un indicateur très agrégé basé sur des modèles prospectifs complexes (comme expliqué ci-dessus), il reste difficile d'interpréter en détail le lien entre la température de nos portefeuilles et la robustesse et la mise en œuvre efficace de nos politiques IR, il semble clair qu'un alignement progressif de nos actifs sous gestion dans les obligations d'entreprises cotées et les actifs souverains vers l'objectif de +2 °C est en cours et pourrait être atteint dans les années à venir. Toutefois, l'objectif ultime reste l'atteinte du zéro émission nette dans l'ensemble de nos portefeuilles d'ici 2050, et non une hausse de la température de +2 °C par rapport à l'ère préindustrielle.

Coût du changement climatique

VaR climatique (scénario 1,5 °C ordonné)

	Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 1,5 °C ordonné)				Couverture	
		VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques		
	[M€]	[%]	[%]	[%]	[%]	[%]	
Actifs d'entreprises cotés d'AXA IM Core¹²⁸	2025	347 234	-9,55 %	-10,24 %	+1,49 %	-0,80 %	66 %

¹²⁷ Alors que la HIT publiée pour les actions cotées et les obligations d'entreprise utilise le modèle MSCI, celle pour les obligations souveraines utilise le modèle « Warming Potential » (potentiel de réchauffement) de Beyond Ratings, sur la base du modèle CLAIM expliqué ci-dessus.

¹²⁸ Données éligibles sur les participations mondiales gérées par toutes les entités d'AXA IM (y compris AXA IM Paris).

Actions	2025	66 555	-6,53 %	-6,68 %	+0,84 %	-0,70 %	96 %
Obligations d'entreprise	2025	289 679	-10,73 %	-11,63 %	+1,75 %	-0,84 %	58 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025		-9,43 %	-9,27 %	+0,66 %	-0,84 %	100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025		-16,37 %	-16,50 %	+1,19 %	-1,08 %	88 %

Source : AXA IM, MSCI, 2026.

VaR climatique (scénario 1,5 °C désordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 1,5 °C désordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2025	347 234	-9,16 %	-10,18 %	+1,82 %	-0,80 %	66 %
Actions	2025	66 555	-6,33 %	-6,68 %	+1,04 %	-0,70 %	96 %
Obligations d'entreprise	2025	289 679	-10,26 %	-11,54 %	+2,12 %	-0,84 %	58 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025		-9,45 %	-9,44 %	+0,81 %	-0,84 %	100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025		-16,37 %	-16,79 %	+1,48 %	-1,08 %	88 %

Source : AXA IM, MSCI, 2026.

VaR climatique (scénario 2 °C ordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 2 °C ordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2025	347 234	-2,51 %	-1,34 %	+0,19 %	-1,36 %	66 %
Actions	2025	66 555	-1,95 %	-0,90 %	+0,11 %	-1,16 %	96 %
Obligations d'entreprise	2025	289 679	-2,73 %	-1,51 %	+0,22 %	-1,44 %	58 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025		-2,75 %	-1,45 %	+0,08 %	-1,40 %	100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025		-4,23 %	-2,52 %	+0,15 %	-1,86 %	88 %

Source : AXA IM, MSCI, 2026.

VaR climatique (scénario 2 °C désordonné)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 2 °C désordonné)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2025	347 234	-4,65 %	-3,57 %	+0,32 %	-1,40 %	66 %
Actions	2025	66 555	-3,22 %	-2,22 %	+0,19 %	-1,19 %	96 %
Obligations d'entreprise	2025	289 679	-5,21 %	-4,11 %	+0,37 %	-1,48 %	58 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025		-4,85 %	-3,58 %	+0,14 %	-1,43 %	100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025		-8,35 %	-6,71 %	+0,24 %	-1,91 %	88 %

Source : AXA IM, MSCI, 2026.

VaR climatique (scénario 3 °C)

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	VaR climatique (scénario 3 °C)				Couverture
			VaR climatique	Risques de transition	Opportunités technologiques	Risques physiques	
			[M€]	[%]	[%]	[%]	
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2025	347 234	-4,01 %	-2,40 %	+0,36 %	-1,96 %	66 %
Actions	2025	66 555	-2,89 %	-1,47 %	+0,21 %	-1,64 %	96 %
Obligations d'entreprise	2025	289 679	-4,44 %	-2,77 %	+0,41 %	-2,09 %	58 %
Indices de référence							
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025		-4,31 %	-2,54 %	+0,17 %	-1,96 %	100 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025		-7,20 %	-4,84 %	+0,26 %	-2,66 %	88 %

Source : AXA IM, MSCI, 2026.

Nous avons utilisé le modèle de la VaR climatique pour évaluer les coûts/avantages potentiels futurs des investissements d'AXA IM dans des actifs traditionnels dans le cadre de différents scénarios climatiques (1,5 °C, 2 °C ou 3 °C). Pour rappel, ce modèle combine risques de transition, opportunités technologiques et risques physiques. Les tableaux ci-dessus présentent des résultats détaillés pour chaque scénario NGFS.

S'agissant du scénario le plus optimiste (1,5 °C ordonné), les risques climatiques agrégés pourraient se traduire par un coût potentiel futur de **-6,5 %** (pour les actions cotées AXA IM) et de **-10,7 %** (pour les obligations d'entreprise AXA IM), alors que les indices de référence affichent **-9,4 %** (MSCI ACWI) et **-16,4 %** (ICE BofA Global Broad Market Corp). D'autre part, dans le cadre du scénario le plus pessimiste (3 °C), les résultats de l'analyse par scénario passent à **-2,9 %** (pour les actions cotées AXA IM) et **-4,4 %** (pour les obligations d'entreprise AXA IM), contre **-4,3 %** (MSCI ACWI) et **-7,2 %** (ICE BofA Global Broad Market Corp). Globalement, cela révèle une certaine résilience des portefeuilles Entreprises cotées d'AXA IM par rapport à la moyenne du marché.

S'agissant des résultats en eux-mêmes, il serait toutefois erroné de conclure qu'un scénario 3 °C est financièrement préférable pour les investissements d'AXA IM, la VaR climatique restant constamment inférieure à celle du scénario 1,5 °C ordonné. En réalité, le scénario 3 °C a moins d'impact immédiat qu'un scénario 1,5 °C ordonné, ce dernier nécessitant une augmentation rapide et substantielle de la tarification du carbone. En revanche, un scénario 3 °C est principalement associé à des risques physiques à plus long terme, reflétés dans la VaR, systématiquement plus élevée pour les risques physiques dans le scénario 3 °C que dans le scénario 1,5 °C ordonné. Nous faisons toutefois savoir que ces risques physiques à long terme sont certainement sous-estimés et que les effets systémiques à très long terme (sur plusieurs siècles) ne sont pas capturés par le modèle dont l'horizon s'arrête à 2100. Plus précisément, il convient de souligner que, si le modèle estime les risques physiques comme étant les coûts associés à un ensemble spécifique d'événements météorologiques extrêmes non exhaustifs, ils ne reflètent pas pour autant l'impact des événements météorologiques extrêmes au niveau macroéconomique, ce qui pourrait entraîner des risques financiers beaucoup plus importants à moyen et long termes.

Par conséquent, AXA IM n'utilise pas cet indicateur complexe et évolutif dans ses opérations d'investissement quotidiennes, mais plutôt à des fins de renforcement des capacités internes en vue d'une gestion des actifs plus résiliente et plus durable : cet indicateur fournit des informations annuelles très pertinentes sur les actifs les plus vulnérables aux effets du changement climatique et sur la manière dont AXA IM gère ces risques.

7- Notre stratégie pour la biodiversité

En 2025, nous avons encore intensifié nos efforts pour mieux intégrer la biodiversité dans nos processus de recherche, d'engagement et d'investissement, avec la conviction que :

- La biodiversité assure le fonctionnement des services écosystémiques, qui sous-tendent le bien-être humain et les moyens de subsistance indispensables à la réalisation de la plupart des ODD ;
- Il n'y a pas d'activité sur une planète morte : toute l'activité économique dépend de la nature, car la perte de biodiversité affecte et menace la résilience des entreprises dans lesquelles nous investissons. Elle représente donc un risque pour les rendements de nos investissements ;
- Il est essentiel de stopper et d'inverser la perte de biodiversité d'ici 2030, un objectif adopté par 196 États dans le Cadre mondial pour la biodiversité pour l'après 2020, pour maintenir un environnement d'exploitation sûr pour les personnes et les entreprises et atteindre les objectifs climatiques mondiaux ;
- Les investisseurs ont une responsabilité essentielle pour combler le déficit de financement mondial de la biodiversité, actuellement estimé à 942 milliards de dollars par an¹²⁹.

Compte tenu de son importance fondamentale pour les sociétés et les économies humaines, **la biodiversité est directement ou indirectement liée à l'ensemble des Objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030**, et plus particulièrement à **l'ODD 14 (Vie aquatique)** et à **l'ODD 15 (Vie terrestre)**, mais également à **l'ODD 3 (Bonne santé et bien-être)**, à **l'ODD 6 (Eau propre et assainissement)**, à **l'ODD 7 (Énergie propre et d'un coût abordable)**, à **l'ODD 11 (Villes et communautés durables)**, à **l'ODD 12 (Consommation et production responsables)** et à **l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques)**.

En juin 2021, AXA IM a signé l'engagement Finance for Biodiversity (Financement de la biodiversité – FfB)¹³⁰. De ce fait, AXA IM s'est engagé à collaborer et partager ses connaissances, à interagir avec les entreprises, à évaluer l'impact, à fixer des objectifs et à rendre compte publiquement d'ici 2024, ce qui oriente également notre stratégie pour la biodiversité.

Nous considérons que les investisseurs ont un rôle à jouer pour :

- Mieux comprendre les facteurs de perte de biodiversité et les dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature dans les secteurs des matériaux ;
- Dialoguer avec les entreprises sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie et leurs opérations, afin de réduire leurs impacts négatifs et d'augmenter leurs contributions positives ;
- Intégrer des critères de biodiversité dans l'évaluation des risques et des opportunités dans le cadre de l'analyse des investissements ;
- Fixer des objectifs et orienter les capitaux afin de contribuer à la mise en œuvre des objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité : promouvoir les investissements dans des entreprises dotées de plans crédibles de transition nature ou investir directement dans des solutions habilitantes ou des solutions fondées sur la nature (par exemple, capital naturel).

À notre avis, l'intégration continue de la biodiversité dans le secteur privé, l'amélioration des actions et de la communication d'informations, ainsi que le développement d'outils et de cadres destinés aux institutions financières seront déterminants pour nous permettre de remplir progressivement ce rôle et d'entreprendre une intégration plus poussée et progressive au fil du temps.

Dans cet esprit, un certain nombre de développements clés nous ont aidés à avancer collectivement en 2024.

¹²⁹ BloombergNEF (2024), Biodiversity Finance Factbook, COP16 sur la Biodiversité, Hugh Bromley, octobre 2024 : assets.bbhub.io/professional/sites/24/Biodiversity-Finance-Factbook_COP16.pdf

¹³⁰ [Signataires – Engagement « Finance for Biodiversity »](#)

- La TNFD gagne du terrain dans le secteur privé. Alors que plus de 500 organisations se sont engagées à adopter son cadre de divulgation¹³¹, de plus en plus d'entreprises reconnaissent le potentiel rôle catalyseur de la divulgation d'informations liées à la nature ;
- Parallèlement, en Europe, la directive CSRD et le règlement européen contre la déforestation sont en passe d'entraîner davantage d'actions de la part des entreprises et une plus grande transparence sur la nature ;
- Le développement des indicateurs et des données sur la biodiversité progresse également. Plusieurs fournisseurs de données développent actuellement de nouvelles solutions de biodiversité, et d'autres ensembles de données ont été améliorés (par exemple, ENCORE) ;
- Pour la toute première fois, le Science Based Targets Network (SBTN) a officiellement validé trois objectifs nature soumis par les entreprises. En outre, plusieurs stratégies nature d'entreprise ont été reconnues par la campagne mondiale « It's Now for Nature », dédiée à la promotion de l'action des entreprises sur la nature.

Il s'agit là de tendances encourageantes qui doivent selon nous s'accélérer pour qu'un gestionnaire d'actifs comme AXA IM favorise efficacement l'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans ses portefeuilles d'investissement. Ces évolutions illustrent le fait que le secteur se trouve dans une phase de transition.

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif à l'horizon 2030 pour la biodiversité, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la Loi française Énergie-Climat, étant donné que les lignes directrices basées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les buts du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal sont toujours en cours de développement et que nous manquons encore de développements méthodologiques basés sur le marché connexes pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement sur les objectifs à moyen et long termes à l'échelle mondiale.

Toutefois, dans le cadre de notre engagement volontaire en tant que signataire de l'engagement FfB, et en application des recommandations fournies par la FfB Foundation sur la fixation d'objectifs en matière de nature pour les gestionnaires d'actifs, nous avons récemment structuré les « objectifs d'initiation » suivants, tels que définis par la FfB Foundation¹³² :

Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Structure de gouvernance en place, comprenant la responsabilité actionnariale et la supervision du conseil d'administration</i>
Éducation et formation	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Programme de formation sur la biodiversité pour tous les employés, y compris les membres du conseil d'administration, via le programme « ESG Development Goal » d'AXA IM</i>
Stratégie	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Politique d'exclusion (protection des écosystèmes et déforestation) d'AXA IM, en place et revue chaque année, y compris la pertinence des critères. Les modifications sont validées par l'organe de gouvernance d'investissement responsable de haut niveau d'AXA IM (c'est-à-dire le Comité stratégique sur la durabilité)</i> • <i>Commencer l'évaluation des impacts, des risques et des dépendances par le biais d'un projet pilote TNFD et communiquer les résultats dans le rapport annuel TCFD/Art.29 LEC d'AXA IM</i> • <i>Politique de vote pour les résolutions liées à la nature, en place et revue annuellement</i> • <i>Soutenir l'amélioration et le développement des données, des indicateurs et des connaissances liés à la nature, pour alimenter l'action grâce à la collaboration avec les pairs, les partenaires et les parties prenantes externes</i> • <i>Financer des stratégies à impact positif (actions ou solutions fondées sur la nature)</i>

¹³¹ <https://tnfd.global/over-500-organisations-and-17-7-trillion-aum-now-committed-to-tnfd-aligned-risk-management-and-corporate-reporting/>

¹³² Voir la Directive sur la déclaration d'informations relatives à l'engagement FfB à l'intention des signataires : [FFB Reporting Guidance for Signatories-October-2024.pdf](#)

Ces objectifs d'amorçage doivent être considérés comme des engagements à prendre des mesures préliminaires, qui permettront de jeter les bases des progrès futurs et de positionner AXA IM sur la voie de l'amélioration continue.

En plus de ces objectifs d'amorçage, nous suivons actuellement une stratégie biodiversité structurée autour de quatre piliers :

- **Recherche ESG** : en restant constamment connectés à notre écosystème de pairs et de partenaires, nous effectuons en permanence un suivi stratégique des tendances du marché émergentes et des outils et instruments innovants pour détecter les premiers signaux et maintenir notre expertise sur la nature. Nous produisons également des documents de recherche, pour sensibiliser à la nature en interne et en externe. Enfin, nous cherchons à orienter et à façonner l'élaboration de standards en participant activement à des initiatives collectives ;
- **Exclusions** : nous intégrons des exclusions spécifiques par le biais de la politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de déforestation, que nous avons mise à jour en janvier 2025 ;
- L'**engagement** est essentiel pour intégrer la biodiversité dans le monde des affaires au sens large. Nous dialoguons avec les secteurs et émetteurs les plus importants et menons des actions d'engagement, à la fois de manière individuelle et collaborative ;
- **Financement des contributions positives** : par le biais de notre stratégie de capital naturel (voir « Stratégie en matière de capital naturel » (*Natural Capital*) à la section 1.3 du présent rapport).

7.1 Recherche ESG

Nos initiatives en matière de recherche s'inscrivent dans le cadre des travaux d'AXA IM visant à s'aligner sur les objectifs à long terme en matière de biodiversité du Cadre mondial pour la biodiversité (CMB) de la Convention sur la diversité biologique (CDB) des Nations unies. La recherche ESG que nous entreprenons est essentielle à notre compréhension de la relation entre les activités économiques que nous finançons et la nature et les leviers que les investisseurs peuvent actionner pour minimiser les impacts et accroître les contributions positives.

Notre approche de la recherche sur la biodiversité s'articule autour des trois piliers suivants :

- **Renforcer les capacités et assurer un suivi stratégique** : nous participons activement à plusieurs initiatives (Investor Initiative on Hazardous Chemicals, Finance for Biodiversity Foundation, Nature Action 100) et dialoguons étroitement avec notre écosystème de pairs et de partenaires (CDP, Ceres, IIGCC, TNFD, FAIRR, EMIA, etc.) en vue de recenser les tendances, les outils et les indicateurs de marché émergents, de détecter les premiers signaux du marché et les nouveaux instruments et de maintenir en permanence notre expertise sur la nature. Le maintien d'une expertise à jour est essentiel pour approfondir en permanence notre compréhension de nos impacts, trouver les moyens de les atténuer et soutenir le développement de contributions positives.
- **Sensibiliser et promouvoir l'éducation par le biais de documents de recherche** : nous produisons et publions des recherches thématiques sur la biodiversité afin de doter les collaborateurs d'AXA IM d'une solide compréhension des enjeux, de mettre en évidence les meilleures pratiques et les cas clients, de présenter des solutions efficaces et d'éclairer les processus d'investissement.
- **Piloter et façonner la mise en place de normes, d'indicateurs et d'outils** : nous continuons à soutenir le développement d'outils et de données qui permettent de mesurer les impacts et dépendances liés à la nature, grâce notamment à notre partenariat avec IDL, avec qui nous travaillons sur le développement continu d'outils. Nous utilisons actuellement l'Empreinte biodiversité des entreprises (¹³³Corporate Biodiversity Footprint – CBF) d'IDL pour mesurer l'empreinte biodiversité de nos actifs cotés (voir les résultats ci-dessous) et orienter nos efforts

¹³³ [Finance for Nature Positive: Building a Working Model | Fondation Finance for Biodiversity](#)

d'engagement¹³⁴. En participant à des initiatives collectives, nous contribuons également à l'élaboration de normes et influençons positivement nos pairs. En 2024, nous avons contribué à l'élaboration de documents d'orientation visant à favoriser le changement dans l'ensemble du secteur privé. À titre d'exemple, nous avons participé activement au développement des documents suivants : « Nature target setting guidance for asset managers and asset owners » de Finance for Biodiversity et « Finance for Nature positive: building a working model »¹³⁵. Enfin, en 2024, AXA IM a publiquement partagé les conclusions d'une étude pilote TNFD menée sur les secteurs prioritaires. Parfois, nous participons également à des consultations de marché (par exemple, consultation de l'International Advisory Panel on Biodiversity Credits [IAPB] sur les archétypes des crédits de biodiversité) et à des actions de plaidoyer public, par exemple en cosignant des lettres.

Nous sommes convaincus que ces actions contribuent à l'intégration de la biodiversité dans le secteur privé et permettront d'accroître, au fur et à mesure, la prise en compte par les investisseurs de ces sujets dans leurs décisions d'investissement, nous permettant ainsi de nous aligner progressivement sur le Cadre mondial pour la biodiversité.

7.2 Exclusions : notre Politique protection des écosystèmes et déforestation

Sensible au sujet de la déforestation et de la conservation des écosystèmes (p. ex, l'évolution de l'utilisation des sols) depuis plusieurs années, AXA IM suit une politique d'exclusion des investissements liés à la production d'huile de palme depuis 2014. En 2021, AXA IM a décidé d'étendre son action en adoptant une politique d'exclusion plus exhaustive couvrant à la fois la lutte contre la déforestation et la protection des écosystèmes. AXA IM considère qu'il convient de ne pas investir dans des entreprises qui ont un impact critique sur les forêts selon le Carbon Disclosure Project (huile de palme, produits du bois, produits bovins et soja) et qui sont impliquées dans des pratiques controversées, ainsi que dans celles qui sont impliquées dans des controverses « élevées » ou « graves » en lien avec l'utilisation des sols et la biodiversité¹³⁶, mais aussi dans des producteurs d'huile de palme qui n'ont pas obtenu de certification « huile de palme durable » (comme RSPO, ISPO ou MSPO), qui ont des conflits non résolus en matière de droits fonciers ou qui mènent des activités d'exploitation illégale des forêts ou tout autre incident significatif en matière de droits de l'homme.

7.3 Engagement

Outre ces exclusions, AXA IM continue également de promouvoir le changement au sein des entreprises impliquées dans les questions de déforestation et de dégradation des écosystèmes par l'engagement et le dialogue¹³⁷.

Malgré des évolutions prometteuses en 2024 et une dynamique croissante, la biodiversité reste un sujet de niche au sein du secteur privé. Pour atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité et être en mesure de les intégrer plus systématiquement dans nos décisions d'investissement, elle doit être davantage généralisée au sein de la communauté des entreprises. Nous sommes convaincus que nos activités d'engagement jouent un rôle crucial en ce sens, en favorisant un dialogue constructif et à long terme avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, afin de promouvoir l'intégration et la généralisation de la biodiversité.

Comme nous l'avons décrit en détail dans le Rapport de durabilité et d'actionnariat actif 2025 de BNPP AM, nous avons pour priorité, en 2025, de continuer à cibler les secteurs ayant les impacts les plus importants sur la biodiversité. Nous avons donc réalisé une analyse de l'empreinte biodiversité à partir des données CBF de notre partenaire IDL. Ces

¹³⁴ De plus amples informations sur la méthodologie de l'outil CBF sont disponibles dans le Manuel des méthodologies ESG d'AXA IM, disponible sur le site internet de BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

¹³⁶ [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

¹³⁷ *Ibid.*

réflexions, complétées par des études externes, nous ont permis d'établir une liste d'engagements prioritaires, ciblant notamment :

- Le secteur agroalimentaire, largement reconnu comme un contributeur important à la perte de biodiversité, a représenté environ 33 % de l'ensemble des engagements liés à la biodiversité. Si la déforestation et la conversion des écosystèmes sont restées les thèmes centraux des engagements, nous avons néanmoins commencé à dialoguer avec les entreprises sur l'agriculture régénératrice, une solution mondialement reconnue à de multiples crises, notamment la perte de biodiversité, le changement climatique, la perturbation des cycles de l'eau et les défis sociaux ;
- Le secteur des produits chimiques, une priorité importante pour AXA IM, représente environ 22 % de nos engagements liés à la biodiversité. En tirant parti de notre participation active à l'IIHC, nous avons encouragé plusieurs entreprises à améliorer la transparence des portefeuilles de produits chimiques dangereux, à éliminer progressivement les substances chimiques persistantes et à développer des alternatives plus sûres ;
- Les entreprises qui fabriquent des produits tels que les cosmétiques et les articles de toilette, les emballages et les équipements électriques ont également fait l'objet d'un intérêt important.

L'engagement peut prendre différentes formes, en fonction du niveau de maturité des émetteurs. Pour les entreprises qui découvrent la biodiversité, l'engagement peut porter sur le développement d'une base solide, ce qui implique généralement d'évaluer les impacts et les dépendances, d'intégrer la biodiversité dans les processus de gouvernance ou de fixer des objectifs liés à la nature. Pour les entreprises plus avancées, il peut se concentrer sur des pressions spécifiques telles que la pollution ou la surconsommation des ressources naturelles, ou encore cibler des thèmes en particulier, comme la déforestation et la conversion des écosystèmes, l'agriculture régénératrice, l'économie circulaire ou l'eau. Comme précisé dans la Politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM, nous pouvons également utiliser nos droits de vote parallèlement à l'engagement pour soutenir la généralisation de la contribution des entreprises aux objectifs et cibles du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal¹³⁸.

7.4 Financement des contributions positives

Outre la mise en œuvre de sa Politique d'exclusion relative à la déforestation et la conversion des écosystèmes, AXA IM valorise la sylviculture et le capital naturel en tant que classe d'actifs, avec une plateforme d'investissement « Capital naturel & impact », qui finance directement des projets dédiés à la protection, la restauration et la gestion durable du capital naturel. Gérée par AXA IM Alts depuis 2023, cette plateforme d'investissement applique un processus de sélection rigoureux de ses actifs et partenaires de gestion forestière, ainsi qu'un suivi minutieux des investissements en regard des objectifs et de l'impact prévus. Outre le capital naturel, la plateforme couvre les investissements à impact environnemental dans le domaine de l'efficacité des ressources et de la résilience au changement climatique, ainsi que les projets ayant un impact social.

Dans d'autres classes d'actifs gérées par AXA IM Core et Prime, AXA IM vise l'amélioration de la gestion des forêts (IFM) et de la biodiversité (c'est-à-dire l'abondance écosystémique). L'amélioration de la gestion des forêts naturelles peut entraîner des niveaux plus élevés de stockage du carbone, tout en maintenant la production de bois sur le long terme. Parmi les techniques d'IFM adoptées par AXA IM, on peut notamment citer :

- L'allongement des cycles de récolte pour permettre aux arbres de grossir avant d'être abattus, ce qui augmente le stock moyen de carbone dans une forêt en exploitation ;
- L'éclaircissement de la végétation et des arbres concurrents pour permettre aux arbres de pousser plus vite et de s'épaissir ;
- La gestion des zones de conservation au sein des forêts pour soutenir les écosystèmes ;

¹³⁸ Voir la politique de vote de BNPP AM, applicable depuis le 1^{er} janvier 2026, sur le site internet d'AXA IM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

- La conservation des arbres les plus sains et les plus diversifiés de toutes les classes de taille, parallèlement à la coupe des autres arbres ;
- L'identification préalable des espèces à valeur commerciale, afin d'éviter que des arbres non commercialisables ne soient abattus et abandonnés.

Notre approche de la gestion de la biodiversité renforce notre leadership : nous expérimentons de nouveaux types d'entretien des forêts pour une meilleure résilience, nous explorons leur rôle de conservation de la biodiversité et éduquons le grand public sur les nombreux rôles de la forêt. Cela inclut les activités suivantes :

- Trouver le meilleur schéma sylvicole pour une reconstitution et une préservation de la biodiversité à long terme.
- Mesurer la reconstitution et la biodiversité.

Nous cherchons également à financer des contributions positives pour la biodiversité, par le biais de notre gamme de fonds à impact. Par exemple, notre stratégie d'investissement dédiée à la biodiversité en actions cotées vise à relever le défi mondial urgent de la perte de biodiversité, et ce tout en offrant aux investisseurs le potentiel de rendements financiers durables. Dans le cadre de cette stratégie d'investissement, nous investissons dans des entreprises qui contribuent à la préservation et à la restauration des écosystèmes, à l'instar de celles qui contribuent à une alimentation et une agriculture durables, à des infrastructures résilientes et à une production et une consommation responsables. En ciblant les entreprises qui fournissent des solutions innovantes évolutives contribuant à protéger et préserver la biodiversité, le fonds favorise la réduction de la pollution, ainsi qu'une utilisation efficace des ressources, permettant ainsi à d'autres entreprises de réduire leur empreinte biodiversité¹³⁹.

7.5 Estimation de l'empreinte biodiversité du portefeuille d'AXA IM

AXA IM utilise actuellement l'Empreinte biodiversité des entreprises (*Corporate Biodiversity Footprint – CBF*), un outil développé par Iceberg Data Lab (IDL)¹⁴⁰ et I Care & Consult¹⁴¹ pour mesurer l'ampleur de l'impact négatif estimé d'une entreprise sur la biodiversité au cours d'une année donnée. Cette empreinte biodiversité est tirée d'un modèle de calcul des pressions environnementales générées par les produits et services achetés et vendus par les entreprises tout au long de leur chaîne de valeur. La CBF estime les impacts sur la biodiversité liés à plusieurs pressions, dont l'évolution de l'utilisation des sols, les émissions de GES, la pollution atmosphérique et la pollution de l'eau. La ventilation de la CBF par pression environnementale et par¹⁴²Scope (1, 2 et 3 en amont et en aval) permet d'indiquer d'où peuvent émaner les pressions d'une entreprise, d'un secteur ou d'un portefeuille sur la biodiversité.

AXA IM utilise cet outil de mesure de l'empreinte biodiversité pour contribuer à sensibiliser et à faire connaître les impacts potentiels de nos activités d'investissement sur la biodiversité, ainsi que pour dialoguer avec les entreprises dans lesquelles elle investit à propos des pressions les plus importantes qu'elles exercent sur la nature. La CBF permet de travailler au niveau de l'entreprise, avec une capacité d'agrégation au niveau du secteur, du portefeuille et des actifs sous gestion, soutenant ainsi les processus d'investissement.

En plus de satisfaire les exigences réglementaires, cet exercice a pour objectif de mener une évaluation globale des impacts, y compris une analyse de l'importance relative, dont nous pouvons utiliser les conclusions pour nos activités d'actionnariat actif et d'engagement, afin d'éclairer le renforcement progressif de notre stratégie pour la biodiversité.

¹³⁹ Pour plus d'informations sur les véhicules d'investissement en actions cotées d'AXA IM suivant une stratégie d'investissement dédiée à la biodiversité, rendez-vous sur AXA IM Fund Centre et sur le site internet de BNPP AM : [Fonds - AXA IM Global \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com)

¹⁴⁰ [Iceberg Data Lab](https://www.icebergdata.com)

¹⁴¹ [I Care by BearingPoint - Conseil en stratégie et transition durable](https://www.bearingpoint.com)

De plus amples informations sur la méthodologie CBF et sur la manière dont AXA IM l'utilise sont disponibles dans le Manuel des méthodologies ESG d'AXA IM, que vous trouverez sur le site internet de BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Tableau de bord d'AXA IM sur la biodiversité

Empreinte biodiversité estimée des actifs cotés d'AXA IM sur la biodiversité : résultats

		Actifs sous gestion à la fin de l'année	Empreinte biodiversité totale	Couverture
		[M€]	Empreinte biodiversité des entreprises [km ² .MSA]	[%]
AXA IM Core (actifs d'entreprises cotés)	2025	212 019	-7 524	73 %
	2024	223 834	-6 132	78 %
Actions	2025	49 871	-1 439	93 %
	2024	51 168	-1 432	89 %
Obligations d'entreprise	2025	162 147	-6 179	68 %
	2024	172 666	-4 700	75 %
Indices de référence				
Indice MSCI All Country World (ACWI)	2025	(en supposant des actifs sous gestion identiques à l'encours actions d'AXA IM Core)	-1 647	94 %
	2024		-1 773	96 %
Indice ICE BofA Global Broad Market Corporate	2025	(en supposant des actifs sous gestion identiques à l'encours obligations d'entreprise d'AXA IM Core)	-7 533	84 %
	2024		-6 985	91 %

Source : AXA IM, Iceberg Data Lab, 2025. NB : les superficies et les taux ci-dessus sont pondérés par la valeur d'entreprise et l'encours sous gestion. Ils ne sont pas rebasés.

La CBF absolue des actifs d'entreprise cotés d'AXA IM à fin 2025 est de -7 523 km².MSA (abondance moyenne des espèces)¹⁴³, contre 6 132 à fin 2024). Elle représente les impacts estimés de nos investissements sur la biodiversité pour l'année découlant des pressions environnementales générées sur la biodiversité tout au long de la chaîne de valeur par les entreprises dans lesquelles nous investissons. En intensité, la CBF de nos actifs d'entreprise cotés s'établit à -0,035 km².MSA/M€ investi à fin 2025, contre -0,027 à fin 2024. Le secteur des biens de consommation de base est celui qui contribue le plus à cet indicateur (voir ci-dessous). À encours sous gestion équivalents à ceux de notre plateforme Actions et répartis selon les pondérations de l'ACWI, ce dernier afficherait une CBF moins favorable que celle de notre portefeuille. La même logique s'applique aux portefeuilles obligataires par rapport à l'indice ICE BofA Global Broad Corporate.

L'empreinte biodiversité ci-dessus a été calculée pour les actifs d'entreprise cotés d'AXA IM Paris, soit environ 212 milliards d'euros à fin 2024, avec le modèle CBF d'IDL version 3.0 et un taux de couverture de 73 % de tous les actifs d'entreprise cotés d'AXA IM Paris. Comme recommandé par le Partnership for Biodiversity Accounting Financials (PBAF)¹⁴⁴, l'empreinte biodiversité en valeur absolue et en intensité a été attribuée à la part des investissements

¹⁴³ Le chiffre n'a pas été rebasé sur la couverture. L'abondance moyenne des espèces (MSA) exprime l'abondance relative moyenne des espèces indigènes dans un écosystème par rapport à leur abondance dans un écosystème intact, non perturbé par les activités et les pressions humaines. Voir également le manuel des méthodologies ESG d'AXA IM sur le site internet de BNPP AM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

¹⁴⁴ [PBAF Standard v 2022 Biodiversity impact assessment – Footprinting, PBAF, juin 2022.](#)

d'AXA IM en utilisant la valeur d'entreprise de chaque entreprise multipliée par notre encours sous gestion. Les interprétations doivent donc tenir compte de ces facteurs économiques.

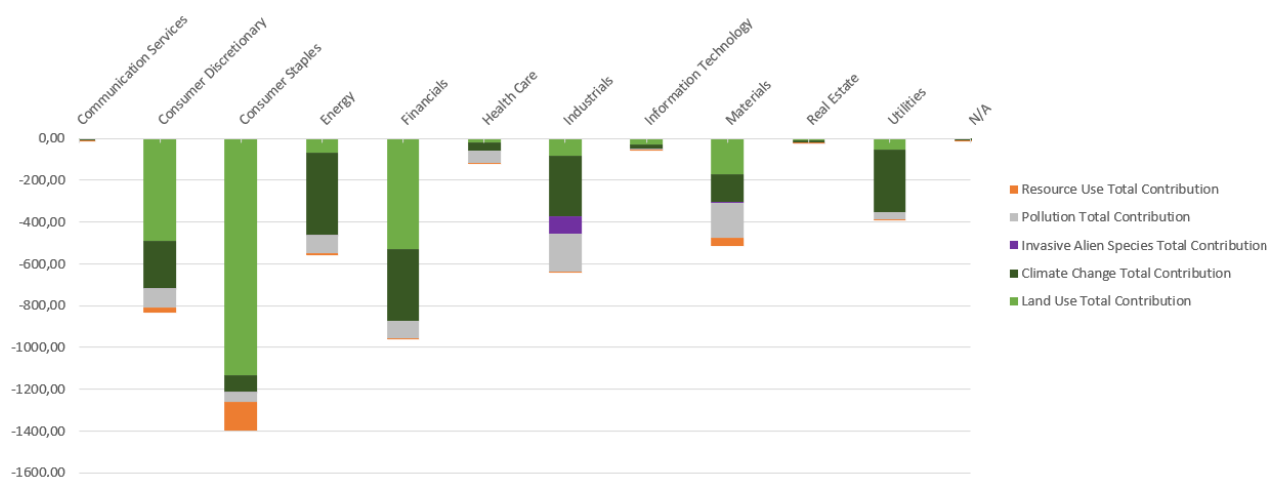
Selon cette évaluation, les impacts négatifs de nos investissements sur la biodiversité sont principalement causés par leur contribution à l'évolution de l'occupation et de l'utilisation des sols, puis par la pollution de l'eau. Ces résultats sont cohérents avec les conclusions de nombreuses études scientifiques et économiques, notamment le Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques publié par l'IPBES¹⁴⁵.

Impacts estimés des actifs cotés d'AXA IM sur la biodiversité : focus sur les secteurs clés

Sur la base des résultats de cette évaluation, nous avons identifié les secteurs GICS (Global Industry Classification Standards – Norme mondiale de classification des industries)¹⁴⁶ présentant les impacts potentiels les plus élevés sur la biodiversité eu égard aux investissements cotés d'AXA IM concernés. Bien que des recherches aient été menées sur les secteurs à fort impact, cet exercice de calcul de l'empreinte nous a dotés d'une analyse plus personnalisée de notre portefeuille, reflétant les modèles économiques des entreprises dans lesquelles nous investissons, à l'aide de données ascendantes chaque fois que possible.

Bien que les données présentées ci-dessus incluent les valeurs financières, qui représentent le premier secteur contribuant à l'empreinte biodiversité globale d'AXA IM (environ 18 % de l'empreinte totale), cela s'explique par leur poids dans notre encours sous gestion inclus dans le périmètre d'analyse (environ 27 % de l'ensemble des actifs sous gestion Entreprises avec données). Dans ce contexte, nous avons choisi de nous limiter aux secteurs critiques ayant un impact plus direct sur la biodiversité et aux émetteurs qui sont uniquement des entreprises.

Cette approche est conforme aux lignes directrices initiales de la TNFD en matière de déclaration à l'intention des établissements financiers, qui à l'heure actuelle n'incluent pas les valeurs financières dans sa liste de secteurs prioritaires¹⁴⁷. AXA IM soutient l'idée selon laquelle les investisseurs devraient d'abord axer leurs efforts visant à enrayer et inverser la perte de biodiversité sur les entreprises qui, par nature, ont un potentiel d'impact direct sur les écosystèmes. Bien que cela n'exclut pas l'inclusion des valeurs financières dans les efforts futurs, les limites actuelles en matière de méthodologie et de divulgation pour estimer les impacts de leurs financements sur la biodiversité peuvent donner lieu à des conclusions préliminaires qui ne reflètent pas encore suffisamment l'ampleur de l'impact de leurs activités sur la biodiversité, ce qui compromet l'utilisation de ces informations.



¹⁴⁵ [Résumé à l'intention des décideurs du rapport d'évaluation mondiale sur la biodiversité et les services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques](#). Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, 2019.

¹⁴⁶ GICS Niveau 1.

¹⁴⁷ Liste sectorielle et cartographie des principaux indicateurs des institutions financières sur l'exposition aux secteurs, à partir des Guides complémentaires pour les institutions financières version 1.0, TNFD, septembre 2023 : [Guides complémentaires pour les institutions financières – TNFD](#)

Par conséquent, les cinq secteurs d'activité les plus significatifs pour AXA IM du point de vue de leur impact négatif sont les biens de consommation de base, les biens de consommation discrétionnaire, les matériaux, l'énergie et l'industrie. Ensemble, ils représentent 71 % de l'empreinte biodiversité des actifs sous gestion inclus dans le périmètre d'analyse, alors qu'ils ne représentent que 21 % des encours investis en entreprises cotées pour lesquels AXA IM dispose de données (sans exclure le secteur financier de ces statistiques).

Nous avons choisi d'affiner davantage notre analyse sectorielle, en utilisant une vision sectorielle plus granulaire pour identifier les industries et sous-industries¹⁴⁸ qui contribuent le plus à l'empreinte biodiversité de leur secteur. Nous vous présentons nos résultats sur le schéma ci-dessus. En conséquence, nous décrivons et fournissons des exemples illustratifs des pressions sur la biodiversité des industries et sous-industries les plus importantes au sein des secteurs des biens de consommation de première nécessité et des matériaux : alimentation, boissons et tabac, vente au détail et distribution grand public et produits chimiques.

Biens de consommation de première nécessité : focus sur l'alimentation, les boissons et le tabac et la vente au détail et la distribution grand public

Au sein du secteur des biens de consommation de première nécessité, les industries de l'alimentation, des boissons et du tabac et de la vente au détail et de la distribution grand public, qui couvrent la majeure partie de la chaîne de valeur du secteur agroalimentaire, représentent la part la plus élevée de l'empreinte biodiversité estimée du secteur. Ce constat est cohérent avec de nombreuses études universitaires démontrant que, parmi tous les secteurs économiques, c'est l'industrie agroalimentaire qui contribue le plus à la perte de biodiversité.

L'occupation des sols, ainsi que la contribution aux changements d'affectation des sols et à la perte d'habitats naturels, constituent les principales sources d'impact et sont principalement liées à la production de matières premières agricoles en amont de la chaîne de valeur. Ces impacts sont en majeure partie dus à la consommation de produits d'origine animale, car ceux-ci nécessitent davantage de terres pour le pâturage et la production d'aliments pour animaux que les aliments d'origine végétale. C'est pourquoi des entreprises comme Danone, du fait de l'approvisionnement en lait destiné à la fabrication de produits laitiers, peuvent avoir une empreinte biodiversité importante. D'autres entreprises comme PepsiCo peuvent également exercer des pressions sur la biodiversité, parce qu'elles se procurent des volumes élevés d'ingrédients pour en-cas comme les céréales et les pommes de terre, qui sont cultivés de manière intensive. Les entreprises du secteur de la vente au détail comme Walmart peuvent également avoir des impacts indirects importants à travers les produits qu'elles achètent et distribuent. Cet impact reflète le rôle clé que peuvent jouer les entreprises de distribution et de vente au détail en soutenant les chaînes de valeur amont durables ou en transition, ainsi qu'en faisant la promotion de produits durables auprès de leurs clients.

Le secteur agroalimentaire contribue également à la perte de biodiversité par le biais d'autres pressions : en émettant environ 22 % des émissions annuelles mondiales de GES selon le GIEC¹⁴⁹, ce secteur est un contributeur clé au changement climatique anthropique. En outre, le prélèvement d'eau pour l'irrigation contribue à la rareté de l'eau et aux sécheresses, ce qui a un impact supplémentaire sur la biodiversité et les écosystèmes. L'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que le recours abusif aux engrais dans ce secteur ont également un impact négatif sur la biodiversité, par le biais de divers mécanismes qui agissent souvent en synergie, notamment l'eutrophisation, l'acidification, l'écotoxicité, etc.

¹⁴⁸ GICS Niveaux 2 et 3

¹⁴⁹ [Résumé à l'intention des décideurs. In : Changement climatique 2023 : Rapport de synthèse. Contribution des groupes de travail I, II et III au sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.](#) GIEC, 2023

Matériaux : focus sur les produits chimiques

Dans le secteur des matériaux, c'est le portefeuille des produits chimiques qui a les impacts estimés les plus importants, la majorité des pressions sur la biodiversité provenant de l'évolution de l'utilisation des sols, suivie par la pollution de l'eau. Les pressions sur l'utilisation des sols peuvent provenir des activités d'extraction et d'exploitation minière en amont, pour fournir les intrants nécessaires à la fabrication de produits chimiques. Par exemple, pour des entreprises telles qu'Arkema et Evonik, l'évolution de l'utilisation des sols en lien avec l'exploitation minière en amont (Scope 3) découlant des matières premières utilisées pour les additifs, catalyseurs, peintures et revêtements représente une part importante de leur empreinte biodiversité. La pollution de l'eau dans le secteur des produits chimiques provient des dommages potentiels aux écosystèmes aquatiques (écotoxicité de l'eau douce) dus aux risques de rejets environnementaux tout au long du cycle de vie du produit, ainsi qu'aux risques de pollution plastique en aval pour les fabricants de polymères. En outre, toutes les formes de risques de pollution peuvent survenir de la production et de l'utilisation de produits chimiques dangereux, en particulier de substances persistantes telles que le PFAS. Les entreprises comme BASF qui exercent des activités agrochimiques peuvent présenter des risques potentiels de pollution de l'eau plus élevés et avoir un impact global sur la biodiversité, en raison de l'exposition des entreprises à des pesticides qui peuvent être particulièrement nocifs pendant la phase d'utilisation.

Limites

Les indicateurs d'empreinte biodiversité tels que la CBF doivent être interprétés comme représentant des impacts estimés et modélisés sur la biodiversité, en tenant compte de certaines pressions potentielles, mais pas de toutes. Indicateurs indirects des impacts probables des entreprises en portefeuille sur la biodiversité, ils peuvent être utilisés afin de mieux appréhender l'exposition potentielle au risque à un moment donné et de soutenir l'intégration progressive de la biodiversité dans les processus d'investissement. Bien qu'apportant une première compréhension des impacts, le modèle et les limites inhérentes signifient qu'ils doivent progressivement être complétés par divers autres recherches, outils et indicateurs.

Bien que perspicaces, les résultats de l'empreinte biodiversité doivent être interprétés avec prudence, car ils sont calculés à l'aide d'une approche de modélisation reposant sur plusieurs hypothèses à chaque étape du calcul. Toute interprétation doit tenir compte des limites suivantes :

- Le niveau d'intégration des données ascendantes sur les entreprises dans le modèle d'IDL est limité par les informations que publient ces entreprises. Avec la première vague de publications CSRD, une quantité croissante de données d'entreprise directement communiquées par les émetteurs devrait être intégrée au modèle d'IDL. Cela devrait progressivement permettre d'améliorer la précision des estimations.
- Certains facteurs ne sont pas encore intégrés dans le modèle actuel d'IDL. En effet, toutes les pressions sur la biodiversité ne sont pas couvertes (p. ex., les espèces exotiques envahissantes et l'évolution de l'exploitation des ressources naturelles), certaines pressions peuvent être en partie calculées pour certains secteurs et segments de la chaîne de valeur (p. ex., la pollution plastique). En outre, bien que les impacts soient calculés pour la biodiversité en eau douce et terrestre, ils ne couvrent pas la biodiversité marine ;
- Les effets synergiques ne sont pas pris en compte dans le modèle d'IDL. Dans l'environnement, les pressions interagissent les unes avec les autres, causant souvent des impacts sur les écosystèmes encore plus importants que la somme des pressions individuelles ;
- La MSA ne reflète qu'une dimension de la biodiversité (abondance des espèces), tandis que la science considère qu'au moins 21 variables sont essentielles pour décrire précisément la biodiversité¹⁵⁰. L'indicateur MSA devrait probablement être complété par divers autres indicateurs afin de mieux cerner les impacts négatifs sur la biodiversité ;

¹⁵⁰ *Essential Biodiversity Variables: [What are EBVs? – GEO BON](#)*

- Les indicateurs économiques peuvent influencer sur les résultats, à savoir la valeur d'entreprise, qui est utilisée pour l'attribution ; cela peut entraîner des distorsions.

En raison des limites susmentionnées, les impacts estimés sur la biodiversité présentés dans le tableau de bord d'AXA IM sur la biodiversité ci-dessus sont probablement sous-estimés. Cela peut également évoluer en raison de l'amélioration des méthodologies relatives aux empreintes. Néanmoins, nous considérons que l'empreinte biodiversité fournit des données et des informations indispensables pour poursuivre l'intégration de la biodiversité dans nos processus d'investissement.

Conclusions

La CBF agrégée au niveau entité nous a permis d'avoir un premier aperçu des secteurs et des entreprises les plus importants au sein de notre portefeuille d'actifs cotés, en fournissant des ordres de grandeur, un classement par ordre de mérite et des informations sur la pression sur la biodiversité. Cet exercice et l'utilisation itérative de la CBF et d'autres indicateurs connexes au fil de leur développement peuvent contribuer à éclairer les évaluations nécessaires pour progressivement intégrer la biodiversité plus systématiquement dans nos décisions d'investissement.

Cette évaluation de l'impact sur la biodiversité contribuera à l'acquisition continue de connaissances sur nos dépendances, impacts, risques et opportunités liés à la nature. Elle nous aidera à orienter nos activités d'engagement et d'actionnariat actif, notamment en sélectionnant et en priorisant les secteurs et les émetteurs. À mesure que d'autres indicateurs liés à la nature tels que les dépendances et les impacts positifs gagneront en maturité, en couverture de la chaîne de valeur et en capacité de discrimination au niveau entreprise, nous avons l'intention de les tester afin d'approfondir nos connaissances sur les impacts, les dépendances, les risques et les opportunités liés à la nature.

8- Notre processus de gestion des risques ESG

8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité

Approche générale d'identification et d'atténuation des risques de durabilité

Lorsque cela est nécessaire, AXA IM gère les risques de durabilité de ses produits financiers et de ses conseils en investissement en suivant une approche dérivée de l'intégration de critères ESG. Cette approche s'applique à nos processus de recherche et d'investissement et s'appuie notamment sur nos politiques d'exclusion sectorielle et normative et nos méthodologies de notation ESG exclusives, qui sont décrites à la section 1.2.

Nous pensons qu'elles contribuent à la gestion des risques de durabilité de deux manières complémentaires. Premièrement, les politiques d'exclusions visent à **exclure les actifs exposés aux risques de durabilité les plus graves** identifiés dans le cadre de notre processus décisionnel d'investissement. Deuxièmement, l'utilisation des notations ESG dans le processus de décision d'investissement permet à AXA IM de viser des risques de durabilité moindres. Lorsque cela est pertinent pour les stratégies concernées, cela nous aide également à décider s'il convient de nous concentrer sur les actifs affichant une meilleure performance ESG globale, de viser des risques de durabilité moindres ou de constater les performances ESG actuelles de nos actifs et, si possible, de les améliorer au fil du temps. En complément de ces approches globales, AXA IM a intégré dans ses processus d'investissement des évaluations spécifiques des risques de durabilité pour ces portefeuilles pour lesquels il n'existe pas de données de marché ou de méthodologies de notation ESG, comme dans certaines classes d'actifs non cotées (à savoir les fonds de fonds des marchés privés et les fonds de fonds alternatifs).

Ce cadre nous aide à prendre en compte l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise ou d'un actif, ainsi que ses effets significatifs sur la valeur financière (importance relative financière). Il nous aide également à évaluer les impacts externes des activités ou opérations d'un actif sur les facteurs ESG (importance relative ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Des travaux de recherche ESG internes** sur des thèmes clés comme le changement climatique, la biodiversité, la diversité femmes/hommes, les droits de l'homme et la gestion du capital humain, la technologie responsable et la gouvernance d'entreprise. Ces travaux sont étayés par des analyses de courtiers, des rencontres périodiques avec les entreprises et par des conférences et des manifestations sectorielles auxquelles nous participons. Ils nous aident à mieux comprendre l'importance relative des enjeux ESG aux niveaux des secteurs, des entreprises, des types d'actifs et des pays ;
- **Analyse qualitative interne des enjeux ESG et analyse de l'impact** au niveau des entreprises, des actifs et des pays ;
- **Indicateurs clés de performance ESG** : les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG dans l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, s'agissant des classes d'actifs traditionnels, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau de l'émetteur. Ce dispositif met à profit nos relations avec des fournisseurs tels que MSCI, S&P Global Trucost et Beyond Ratings. Pour certaines classes d'actifs alternatifs liées au financement direct de projets, comme l'immobilier et les infrastructures, les indicateurs ESG sont recherchés au niveau de l'investissement ou de l'actif sous-jacent, par le biais de questionnaires de *due diligence* et d'examen annuel en suivant des méthodologies de notation ESG exclusives propres à chaque secteur ;

- **Stratégie d'actionnariat actif** ¹⁵¹ : nous adoptons une approche active et efficace de l'actionnariat actif (engagement et vote) en nous appuyant sur notre statut de gérant mondial afin d'influencer les pratiques des entreprises, des principaux acteurs et des marchés. Nous réduisons ainsi les risques d'investissement et améliorons les performances tout en ayant un impact positif sur la société et l'environnement. Ces conditions sont essentielles pour créer de la valeur durable et pérenne pour nos clients. Notre politique d'engagement est décrite plus en détail ci-dessous.

Si ces risques de durabilité se matérialisent, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne garantit nullement que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité et rien ne garantit que l'évaluation des risques de durabilité permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance d'un produit donné est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

Cadre de gestion des risques émergents d'AXA IM

Le cadre de gestion des risques émergents vise à assurer la cohérence du processus d'identification, d'évaluation, d'atténuation et de gestion des risques émergents rencontrés par AXA IM. Les risques émergents sont des risques susceptibles de survenir à l'avenir, ou qui existent déjà et qui ne cessent d'évoluer. Ils se caractérisent par un degré élevé d'incertitude, certains d'entre eux pouvant même ne jamais voir le jour. Les risques émergents peuvent être lourds de conséquences s'ils ne sont pas anticipés suffisamment tôt. Ils sont définis comme étant soit des risques nouveaux, soit des risques déjà existants, mais dont une ou plusieurs des composantes de la dynamique actuelle ne sont pas correctement comprises, qu'il s'agisse du danger, de l'exposition et/ou de la vulnérabilité au danger.

Les responsables de la gestion des risques (Chief Risk Officers en anglais) sont chargés de les détecter en amont. Le cadre de gestion des risques émergents a pour objectif de renforcer la dimension d'anticipation et de suivi de la gestion des risques. Il est conçu pour permettre à AXA IM de mieux comprendre ces risques et d'adapter son activité et ses processus en conséquence. En encourageant une approche axée sur l'anticipation, les fonctions de gestion des risques contribuent également à la stratégie de l'entreprise.

Le cadre de gestion des risques émergents comprend les éléments suivants :

- **Identification des risques** : les risques sont identifiés par le biais d'entretiens avec les principales parties prenantes d'un grand nombre de services d'AXA IM (dont les plateformes d'investissement, les groupes clients, le service juridique, l'équipe chargée des évolutions réglementaires, l'équipe en charge de l'innovation, l'équipe IR, le service des Ressources humaines, etc.), avec la participation des cadres dirigeants d'AXA IM ;
- **Hiérarchisation des risques** : tous les risques sont évalués en fonction de leur gravité et de l'horizon temporel de leur impact. Ils sont ensuite hiérarchisés sur la base de cette évaluation et de tout autre critère de hiérarchisation pertinent ;
- **Mesures d'atténuation** : dans le cadre de cet exercice, les plans d'atténuation existants sont identifiés et de nouveaux plans sont définis le cas échéant.

Les conclusions de cette analyse des risques émergents sont examinées par le Comité mondial de gestion des risques d'AXA IM. Depuis 2022, nous intégrons progressivement l'identification des risques ESG dans notre cadre de gestion des risques émergents. Ainsi, les risques liés aux enjeux ESG, au changement climatique, à la biodiversité et plus largement au déploiement de réglementations axées sur la durabilité, sont inclus dans les principaux risques émergents

¹⁵¹ Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

identifiés pour AXA IM. Pour atténuer ces risques, nous avons mis en place une gouvernance interne spécifique faisant intervenir des acteurs spécialisés dans les questions de durabilité.

Principaux risques de durabilité identifiés

Les secteurs et activités exclus dans le cadre des politiques d'exclusion sectorielle et normative d'AXA IM (voir section 1.2 « Politiques d'exclusion ») constituent les principaux risques ESG identifiés. Les principaux thèmes ESG couverts par notre stratégie d'engagement constituent une autre couche d'identification.

L'évaluation quantitative des risques financiers liés à la matérialisation des critères ESG n'étant pas systématique chez AXA IM, le tableau ci-dessous énumère les principaux risques ESG identifiés par l'application de notre cadre IR, sans que ceux-ci soient considérés comme exhaustifs ou définitifs :

Thématique ESG	Thème ESG	Description du risque identifié	Type de risque	Secteurs/activités concernés	Mesures d'atténuation des risques identifiés		
					Intégration dans les politiques d'exclusion d'AXA IM	Intégration dans les politiques d'engagement d'AXA IM	Quantification des risques financiers ¹⁵²
Enjeux environnementaux	Impacts du changement climatique	Impacts potentiels et implications financières résultant de l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre (voir section 6.5 « Risques physiques »).	Risques systémiques et physiques	Tous	N/A	Non	Oui, à l'aide de la VaR climatique (voir section 6.5)
	Impacts de la perte de biodiversité et de l'effondrement de l'écosystème	Impacts potentiels et conséquences financières résultant de la perte d'actifs et de services écosystémiques (voir section 7).	Risques systémiques et physiques	Tous	N/A	Non	Non
	Combustibles fossiles	Conséquences financières potentielles liées à la mise en œuvre de politiques de transition énergétique entraînant une perte de valeur des activités liées aux combustibles fossiles	Risques de transition	Exploitation du charbon et production d'énergie à partir du charbon thermique ; production de sables bitumineux et pipelines liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et de réservoirs étanches ; pétrole et gaz extraits en Arctique	Politique de risques climatiques d'AXA IM	Oui	Oui, à l'aide de la VaR climatique (voir section 6.5)
	Déforestation	Conséquences financières potentielles liées à la mise en œuvre de politiques de protection forestière dans les pays présentant un risque élevé de changement d'utilisation des sols	Risques de transition	Huile de palme et dérivés ; farine de soja, huile et dérivés ; produits bovins ; produits du bois	Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation	Oui	Non
	Spéculation sur les matières premières alimentaires	Conséquences économiques potentielles et conséquences financières liées à la volatilité des prix des matières premières	Risque d'atteinte à la réputation	Matières premières alimentaires	Politique d'AXA IM relative aux matières premières agricoles	N/A ¹⁵³	Non

Source : AXA IM, 2025.

¹⁵³ S'agissant des contrats à terme future et des ETF relatifs aux matières premières alimentaires, ces dernières sont exclues au niveau des instruments.

Thématique ESG	Thème ESG	Description du risque identifié	Type de risque	Secteurs/activités concernés	Mesures d'atténuation des risques identifiés		
					Intégration dans les politiques d'exclusion d'AXA IM	Intégration dans les politiques d'engagement d'AXA IM	Quantification des risques financiers ¹⁵⁴
Social	Armes controversées	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des armes interdites et controversées	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Armes controversées	Politique d'AXA IM sur les armes controversées, Politique d'AXA IM en matière de normes ESG	Oui	Non
	Santé	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises présentant des controverses en matière de santé et/ou nutritionnelles	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Alimentation et boissons, produits pharmaceutiques	N/A	Oui	Non
		Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans le tabac	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Production de tabac	Politique Tabac d'AXA IM	Oui	Non
	Droits de l'homme, y compris le travail et la société	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises ou des pays présentant des controverses en matière de travail, de société et/ou de droits de l'homme (y compris la cybersécurité et la confidentialité des données, le genre et la diversité ethnique)	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Tous (y compris les entreprises et les pays où des violations graves des droits de l'homme sont observées, ainsi que la production d'armes au phosphore blanc)	Politique d'AXA IM relative aux normes ESG	Oui	Non
Gouvernance	Éthique des affaires et corruption	Conséquences financières, juridiques et d'atteintes à la réputation potentielles liées à l'investissement dans des entreprises ou des pays présentant des controverses en matière d'éthique des affaires et/ou de corruption	Risques d'atteinte à la réputation et/ou de litige	Tous	Politique d'AXA IM relative aux normes ESG	Oui	Non

Source : AXA IM, 2025.

À l'exception de certaines activités spécifiques telles que la production de pétrole et de gaz dans l'Arctique, les principaux risques de durabilité sont dans l'ensemble identifiés à l'échelle mondiale sans discrimination géographique spécifique. Par ailleurs, dans certains cas, notre recherche quantitative et qualitative ESG fournit des évaluations spécifiques basées sur des critères ou des enjeux matérialisés au niveau de certains périmètres géographiques spécifiques.

8.2 Contrôles internes et audits

Toutes nos politiques ESG et les facteurs d'intégration sont couverts par le cadre de contrôle d'AXA IM, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle assuré par l'entreprise et le second niveau de contrôle assuré par des équipes dédiées.

Niveau standard des contrôles internes

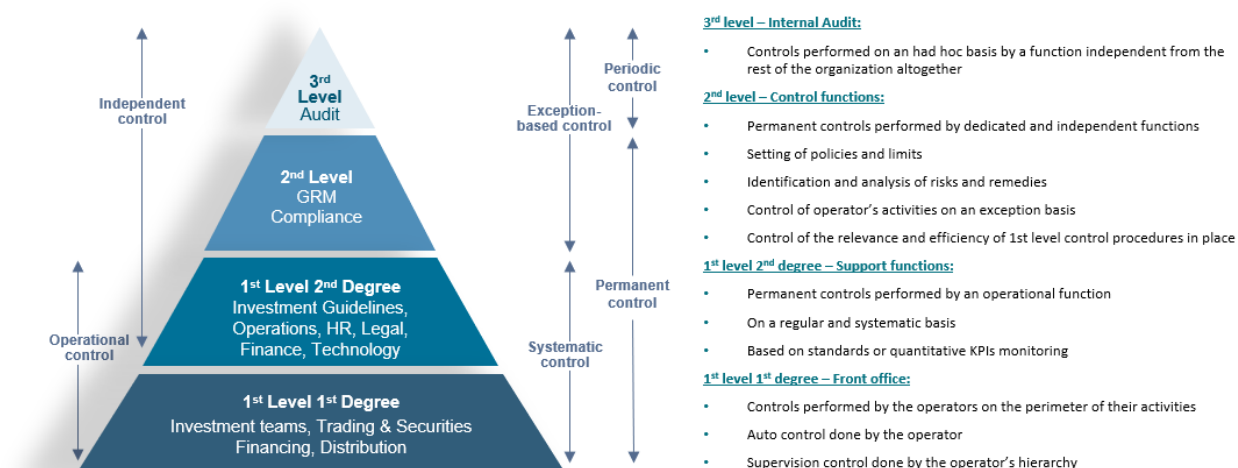
Les directives d'investissement liées aux enjeux ESG comprennent la mise en œuvre de nos politiques d'exclusion, ainsi que des critères d'éligibilité et des règles spécifiques aux fonds qui ont obtenu des labels liés au développement durable. Notre structure interne dédiée à la gestion des risques se compose de plusieurs niveaux, garantissant ainsi le respect des critères tout au long du processus d'investissement.

Le premier niveau de contrôle est constitué du front office et de ses fonctions support. Tout d'abord, les équipes d'investissement effectuent des contrôles avant toute transaction. S'agissant des actifs traditionnels et alternatifs, les ICP ESG sont intégrés dans les outils de front office de ces équipes d'investissement, ce qui leur permet d'analyser et de suivre régulièrement les positions individuelles et l'ensemble du portefeuille eu égard aux facteurs ESG et aux indicateurs associés tout au long du processus d'investissement. Ces tâches sont supervisées par le Directeur des opérations (Chief Operational Officer - COO en anglais) de chaque unité opérationnelle, qui s'assure que les gérants de fonds liquident tous les investissements dans des sociétés exclues et n'investissent pas dans de telles sociétés en l'absence de nouvelles instructions. Dans le cas par exemple des actifs traditionnels, les objectifs spécifiques des fonds en matière d'investissement responsable sont communiqués lors de forums mensuels de supervision des investissements. Suite à la mise à jour des listes d'interdiction et/ou de l'univers éligible, les gérants de portefeuille se désengagent des émetteurs exclus en tenant compte à la fois de l'intérêt du client et de celui du fonds. Plusieurs équipes assistent les équipes d'investissement dans leurs travaux.

La deuxième couche de notre système est constituée de fonctions de contrôle. Tout d'abord, l'équipe Investment Guidelines (IG) (Instructions d'investissement) élabore des « règles » spécifiques basées sur des politiques d'IR de haut niveau, des normes ESG et d'autres engagements spécifiques aux fonds que les équipes d'investissement doivent respecter lors de la sélection des émetteurs au sein de leur univers éligible. L'équipe IG et ses équivalents effectuent ensuite des contrôles indépendants et systématiques de l'adhésion des fonds à ces règles, en amont et en aval des opérations. Deuxièmement, le service Conformité procède à un contrôle ponctuel des activités de l'équipe en charge des directives d'investissement. Il suit également les évolutions réglementaires au quotidien, en étroite collaboration avec les équipes d'investissement, les professionnels de l'investissement et le service Gestion des risques. Ce dernier travaille spécifiquement avec AXA IM Core, en évaluant l'impact probable des risques de durabilité sur le rendement de ses produits et en les classant au niveau de risque approprié (faible, moyen ou élevé). Chez AXA IM Alts, cette évaluation est réalisée par l'équipe de contrôle interne pour l'immobilier et les infrastructures et par les équipes métier pour les autres classes d'actifs alternatives.

Enfin, au troisième niveau de notre pyramide, le service Audit réalise des contrôles périodiques, conformément à un plan d'audit annuel basé sur les risques, lequel est approuvé et encadré par nos organes de gouvernance, en particulier le Comité d'audit et de gestion des risques d'AXA IM. Les activités présentant un risque élevé et celles que la réglementation exige de contrôler régulièrement font l'objet d'audits plus fréquents que celles présentant un moindre risque, qui sont contrôlées sur un cycle plus long. Attentive aux évolutions réglementaires liées au développement durable, AXA IM a lancé plusieurs groupes de travail chargés de suivre la réglementation de l'investissement

responsable, de définir notre position, de lancer des plans d'action et d'adapter notre offre commerciale. En outre, nous partageons nos points de vue avec d'autres acteurs au sein d'organismes du secteur tels que le European Fund and Asset Management Association (Association européenne de la gestion des actifs - EFAMA), ainsi qu'avec les régulateurs.



Source : AXA IM, 2025.

Niveau supplémentaire de contrôle interne pour les biens immobiliers en propriété directe

La propriété directe nous permet de collecter directement des données réelles. À titre d'exemple, un grand nombre de données ESG relatives aux biens immobiliers sont collectées et stockées dans une plateforme de gestion des données ESG. Les gestionnaires immobiliers intègrent directement les données dans la plateforme, supervisés par notre équipe de gestion d'actifs. Nous contrôlons les données internes et externes pour assurer la qualité des données. Tout au long du processus de collecte des données, des contrôles automatisés et manuels des données sont effectués au sein de la plateforme, ainsi que par les gestionnaires d'actifs, l'équipe IR et un auditeur externe.

Des alertes automatisées ont été définies dans nos plateformes, afin de signaler toute incohérence dans les données collectées ou les risques potentiels. La mise en place de plusieurs alertes, qui signalent les informations sensibles, constitue une étape obligatoire du processus de collecte des données pour nos gestionnaires immobiliers, qui sont récompensés pour leur capacité à se conformer à notre exigence de collecte de données.

À l'issue du processus de collecte des données, les données qualitatives et quantitatives alimentent automatiquement le formulaire de notation ESG et le formulaire de notation GRESB dans Deepki. Les gestionnaires d'actifs sont tenus de vérifier et de valider les données directement intégrées dans le formulaire. En cas d'incohérences, ils doivent corriger les données dans les champs de saisie. À l'issue de l'examen, ils sont tenus de valider formellement leur vérification des informations.

Au terme de la collecte de données, l'équipe IR effectue un contrôle complémentaire des données, à l'aide d'une extraction Excel de l'ensemble des données déclarées, en réalisant plusieurs tests de cohérence. Si des incohérences sont identifiées, l'équipe IR contacte le responsable ESG pour recueillir des explications et des preuves sur les données et vérifier l'exactitude des données. Les données sont également transmises aux équipes du fonds, afin que ces dernières effectuent des contrôles de cohérence supplémentaires en fonction de leur connaissance des actifs. Si un problème est signalé, il est communiqué à l'équipe IR, qui se charge de la coordination avec l'équipe de gestion d'actifs.

Enfin, AXA IM a mandaté PwC en qualité d'auditeur tiers indépendant pour auditer les données collectées, au niveau de l'entité AXA REIM SGP SA, ainsi que pour chaque fonds participant au GRESB ([voir Annexe 6](#)). Le processus et la qualité des données font l'objet d'un audit en regard du cadre international « Missions d'assurance autres que des audits

examens limités de l'information financière historique » (ISAE 3000) aux fins du rapport d'assurance limitée. L'audit a lieu d'avril à juin.

8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière

La résilience est le deuxième pilier de la stratégie ESG d'AXA IM Alts. Les impacts du changement climatique représentent un certain nombre de nouveaux risques pour nos investissements. Pour AXA IM Alts, les plus importants sont les risques physiques (tels que l'augmentation des événements météorologiques extrêmes) et les risques de transition (tels que l'évolution des réglementations à mesure que les grandes économies s'orientent vers un avenir bas carbone). Néanmoins, ces changements offrent également de nouvelles opportunités de création de valeur. Nous développons rapidement notre capacité à identifier et à agir sur ces risques et opportunités, en améliorant la résilience de nos investissements et en renforçant leur capacité à supporter certains des impacts du changement climatique.

Évaluation des coûts et risques physiques liés aux événements climatiques extrêmes des actifs réels

Les risques physiques sont ceux qui émergent déjà en raison de l'augmentation des températures et de l'augmentation de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes. Les coûts potentiels des dommages causés par le changement climatique pourraient représenter jusqu'à 10 % de la valeur actuelle du PIB mondial dans un monde à 1,5 °C, et jusqu'à 23 % dans un monde à 3 °C, ce qui correspond aux engagements actuels des pays¹⁵⁵. Le dernier rapport du GIEC sur les conséquences d'un réchauffement climatique de 1,5 °C¹⁵⁶ montre qu'une telle augmentation de la température au-delà des niveaux historiques entraînerait des conséquences sans précédent pour la nature et les êtres humains.

Notre travail sur les risques physiques est exploratoire et peut être catégorisé en trois parties :

- Évaluation de l'exposition du portefeuille immobilier aux risques climatiques ;
- L'évaluation de l'exposition aux risques physiques des actifs cotés, en utilisant les coûts liés aux événements climatiques extrêmes de Carbon Delta.

Intégration de l'évaluation des risques physiques des portefeuilles immobiliers dans la décision d'investissement

Les risques climatiques physiques sont intégrés à la gestion de nos fonds immobiliers tout au long du cycle d'investissement, depuis l'acquisition et le développement jusqu'à la gestion active des actifs et au suivi des portefeuilles. Au stade de l'acquisition, une analyse préliminaire des risques climatiques physiques est réalisée afin d'identifier les expositions significatives aux aléas naturels et d'éclairer les travaux de due diligence, la prise de décision d'investissement et, le cas échéant, la nécessité de mener des analyses plus approfondies ou de mettre en œuvre des mesures de résilience ciblées. Pendant la période de détention, les analyses des risques physiques contribuent à la priorisation des actions à mener au niveau des actifs, à la planification des investissements en capital et au suivi continu dans le cadre des processus plus larges de gestion d'actifs et d'intégration des enjeux ESG.

Ces dernières années, cette approche a été considérablement renforcée grâce au développement de nos capacités d'évaluation des risques climatiques physiques et à l'intégration de la plateforme Risk Data Services (RDS) de Swiss Re pour le portefeuille immobilier. Sélectionnée à l'issue d'une analyse approfondie du marché, la plateforme RDS offre un cadre plus avancé d'évaluation des risques climatiques physiques, grâce à une couverture plus étendue des aléas,

¹⁵⁵ CRO Forum, 2019.

¹⁵⁶ Voir GIEC (2018), ¹⁵⁶Global warming of 1,5 °C, An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1,5 °C above pre-industrial levels and related greenhouse emissions pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development and efforts to eliminate poverty: [SR15 Full Report High Res.pdf \(ipcc.ch\)](https://www.ipcc.ch/report/sr15/)

à une modélisation prospective du climat et à une quantification des pertes financières. Elle permet également d'opérer une distinction plus claire entre l'exposition liée à la localisation des actifs et leur vulnérabilité intrinsèque, fournissant ainsi des informations plus pertinentes pour la prise de décision tant au niveau des actifs qu'à celui du portefeuille.

Cette approche renforcée permet une évaluation plus structurée et plus homogène des risques climatiques physiques à l'échelle de l'ensemble du portefeuille immobilier, tout en reconnaissant que la résilience se gère avant tout au niveau des actifs. Lorsqu'un risque significatif est détecté, des analyses plus approfondies peuvent être menées afin de mieux comprendre les facteurs de vulnérabilité, d'évaluer la pertinence de mesures d'adaptation potentielles et d'éclairer les décisions d'investissement, de souscription et de gestion d'actifs. Ainsi, l'évaluation des risques climatiques physiques n'est pas envisagée comme un simple exercice de conformité, mais comme un outil au service de la gestion active des actifs et de la préservation de leur valeur à long terme.

Plus largement, nos travaux dans ce domaine reflètent la maturité croissante des pratiques de marché et des attentes des investisseurs. Nous continuons d'affiner notre méthodologie et nos processus afin de tenir compte de l'évolution des exigences réglementaires, des besoins des clients et des pratiques du secteur, avec pour objectif de passer d'analyses ponctuelles des risques à un cadre de résilience plus intégré, reliant de manière cohérente les aléas climatiques, la vulnérabilité des actifs et la planification de l'adaptation, afin d'éclairer plus efficacement la prise de décision.

Nous contribuons également aux efforts menés à l'échelle du secteur pour améliorer la cohérence, la comparabilité et la pertinence décisionnelle des évaluations des risques climatiques physiques, notamment à travers des travaux pilotes liés à la [Physical Climate Risk Appraisal Methodology \(PCRAM\) 2.0](#) de l'Institutional Investors Group on Climate Change (IIGCC). Nous avons soutenu le développement et la mise en œuvre de la PCRAM au travers de travaux pilotes centrés sur l'immobilier, notamment la première [étude de cas consacrée à cette classe d'actifs](#). Ces travaux contribuent à promouvoir des approches plus intégrées de la planification de la résilience, de l'évaluation des mesures d'adaptation et de la prise de décision en matière d'investissement.

Évaluation du risque de transition des portefeuilles immobiliers : une approche holistique de la résilience

Outre les risques climatiques physiques, nous évaluons les risques liés à la transition vers une économie bas carbone dans l'ensemble de nos portefeuilles immobiliers. Cela inclut notamment l'exposition à l'évolution de la réglementation, aux changements des standards de marché ainsi qu'au risque que les actifs présentant une performance environnementale plus faible soient confrontés, à terme, à une liquidité réduite, à une hausse des coûts d'exploitation ou à des besoins supplémentaires en investissements. Les risques de transition sont donc intégrés tant dans l'analyse des investissements que dans la gestion continue des actifs, afin de préserver leur valeur à long terme et de renforcer la résilience des portefeuilles.

Dans le cadre de cette approche, les certificats de performance énergétique (CPE) sont utilisés comme un indicateur initial et largement disponible du risque de transition. Ils permettent d'identifier les actifs susceptibles de nécessiter des améliorations de performance au fil du temps et constituent un outil pratique pour prioriser les actions en matière d'acquisition, de gestion d'actifs et de planification stratégique. Sur les marchés où les exigences minimales en matière de performance énergétique se renforcent, les CPE constituent également un point de référence utile pour évaluer l'exposition potentielle aux risques réglementaires et aux risques de liquidité.

Nous complétons cette approche par une analyse fondée sur le CRREM afin d'affiner notre appréciation de l'alignement sur les trajectoires de décarbonation. Le CRREM fournit des trajectoires de performance énergétique et carbone fondées sur des données scientifiques au niveau des actifs, permettant de comparer les bâtiments aux objectifs climatiques de long terme et d'identifier les risques potentiels d'actifs échoués. Bien que l'utilisation de ces outils demeure tributaire de la disponibilité et de la qualité des données sous-jacentes relatives aux actifs, ils constituent un cadre précieux pour favoriser une prise de décision et une priorisation davantage tournées vers l'avenir.

Plus largement, notre approche du risque de transition continue d'évoluer grâce au renforcement de la qualité des données, des capacités de suivi et de la planification des actions à l'échelle des actifs. Elle contribue à une gestion plus intégrée et plus opérationnelle du risque de transition, en faisant le lien entre les attentes réglementaires et de marché et des mesures d'amélioration ciblées destinées à renforcer la compétitivité et la résilience à long terme des actifs sous gestion.

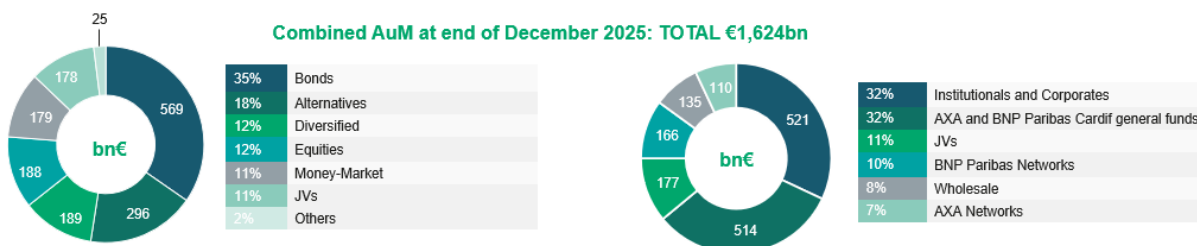
9- Annexes

1. BNPP AM en bref

A comprehensive and differentiating range of solutions with a focus on performance

Leadership in alternative assets and expertise in insurance portfolio management

Breadth and strength of investment capabilities and international distribution network



Source : BNPP AM, au 31 décembre 2025. Actifs sous gestion y compris actifs sous mandats de conseil.

1. Enquêtes sur le secteur

Enquête	Classement/Note d'AXA IM	Date	Lien
Rapport d'évaluation PRI	Stratégie et gouvernance politique : 5 ★ Direct – Actions cotées – Gestion passive : 4 ★ Direct – Actions cotées – Gestion quantitative active : 5 ★ Direct – Actions cotées – Gestion fondamentale active : 5 ★ Direct – Obligations – SSA : 5 ★ Direct – Obligations – Titres d'entreprises : 5 ★ Direct – Obligations – Produits titrisés : 5 ★ Direct – Obligations – Dette privée : 4 ★ Direct – Immobilier : 4 ★ Direct – Infrastructure : 4 ★ Direct – Capital-investissement : 5 ★ Indirect – Actions cotées – Gestion passive : 4 ★ Indirect – Actions cotées – Gestion active : 4 ★ Indirect – Obligations – Gestion passive : 4 ★ Indirect – Obligations – Gestion active : 4 ★ Indirect – Capital-investissement : 4 ★ Indirect – Infrastructure : 4 ★ Indirect – Hedge funds : 3 ★ Indicateurs de confiance : 4 ★	Novembre 2025	Rapport d'évaluation PRI 2025
ShareAction	B ; 73 % (classé 3 ^e sur 77, gagnant quatre places par rapport au classement 2023 et huit par rapport à celui de 2020)	Mai 2025	Rapport ShareAction Point of No Returns 2025
	82 % (classé 25 ^e sur 70, gagnant dix places par rapport au classement 2024 et sept par rapport à celui de 2023)	Février 2025	Rapport ShareAction Le vote compte 2024
Rapport H&K Responsible Investment Brand Index (RIBI)	« Avant-gardiste » – Catégorie supérieure	Avril 2025	RIBI 2025 – Indice des marques d'investissement responsable (RIBI)
Influence Map	C+	Novembre 2025	InfluenceMap The State of Asset Manager

			Stewardship on Climate Lobbying
Évaluation par Reclaim Finance des pratiques climatiques des gestionnaires d'actifs	AXA IM est évaluée à l'aune de différents critères concernant les investissements dans le charbon, le pétrole et le gaz respectivement, à la fois s'agissant de nos participations dans ces activités et des politiques d'exclusion que nous avons mises en œuvre.	Décembre 2025	Évaluation des pratiques climatiques des gestionnaires d'actifs – Reclaim Finance
Global Real Estate Sustainability Benchmark (GRESB)	En 2024, nous avons soumis à GRESB un montant supérieur à la moyenne (environ 60 milliards d'euros d'actifs sous gestion au total, contre une moyenne de 4,5 milliards de dollars pour notre groupe de pairs), dans 14 fonds, au sein de secteurs diversifiés. Nous avons maintenu notre performance par rapport à notre objectif, à savoir obtenir le statut « 4 étoiles » avec un score moyen de 84/100, qui continue de refléter notre position de leader en matière d'ESG. Cinq fonds ont obtenu 5 étoiles, soit la notation de performance la plus élevée, sept fonds ont augmenté ou conservé leur score et trois ont obtenu des étoiles supplémentaires par rapport à l'année précédente. Ces résultats démontrent notre capacité à intégrer les critères ESG à grande échelle dans nos portefeuilles immobiliers et nos efforts continus pour améliorer la performance ESG de nos actifs.	Octobre 2024	Score GRESB pour les gestionnaires d'actifs

2. Tableau de correspondance avec le décret d'application de l'article 29 et les recommandations de la TCFD

Article 29 de la loi française relative à l'énergie et au climat¹⁵⁷

Section du décret	Contenu	Sections concernées du rapport	Informations incluses (« Oui »/« Non »/« En partie »)			Raison(s) du manque d'informations et plan d'action associé (si « Non » ou « En partie »)
			AXA IM Paris	AXA REIM SGP	AXA IM Prime	
Art 1er-III- 1°	Approche ESG générale de l'entité	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM	Oui	Oui	Oui	N/A
	Moyens d'information des clients	1.4 Nos communications ESG	Oui	Oui	Oui	N/A
	Produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	Annexe 7. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR	Oui	Oui	Oui	N/A
	Liste des initiatives, codes et principes	Annexe 2. Liste des initiatives, codes et principes d'AXA IM	Oui	Oui	Oui	N/A
Art 1er-III- 2°	Moyens et ressources internes	2.1 Nos ressources humaines 2.3 Nos moyens techniques	Oui	Oui	Oui	N/A
	Renforcement des capacités internes	2.2 Nos ressources de formation et de renforcement des capacités internes	Oui	Oui	Oui	N/A

¹⁵⁷ [Article 29 – LOI n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat \(1\) – Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#)

Art 1er-III- 3°	Processus de supervision de la stratégie ESG	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
	Politique de rémunération	3.2 Intégration des facteurs ESG dans la politique de rémunération et les objectifs ESG	Oui	Oui	Non	<i>Concernant AXA IM Prime : le régime de rémunération différée liée aux critères ESG d'AXA IM ne s'applique pas à AXA IM Prime à ce jour. En cours de développement, l'approche sera validée en 2024 ou 2025.</i>
	Prise en compte des critères ESG dans le règlement intérieur du Conseil d'administration	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
Art 1er-III- 4°	Périmètre de la stratégie d'engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade	Oui	Oui	Oui	N/A
	Présentation de la politique de vote	4.3 Vote	Oui	Non	Non	<i>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : bien que des votes aient lieu s'agissant des classes d'actifs alternatives, la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM ne serait pas applicable compte tenu des spécificités de cette classe d'actifs.</i>
	Résultats de la stratégie d'engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade, voir sous-section « Engagement en 2023 : faits marquants et données »	Oui	Oui	Oui	N/A
	Résultats de la stratégie de vote	4.3 Vote	Oui	Non	Non	<i>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : voir ci-dessus.</i>
	Décisions d'investissement suite à nos activités d'engagement	4.1 Engagement, collaboration et escalade	Oui	Oui	Oui	N/A
Art 1er-III- 5°	Éligibilité à la Taxonomie de l'UE et alignement	5.1 Part verte des activités, voir sous-section « Part durable des activités suivant la taxonomie de l'UE concernant les activités durables »	En partie	Non	Non	<i>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas de divulgation de l'alignement des actifs sur les critères de la Taxonomie de l'UE, en l'absence de méthodologies matures et appropriées pour les actifs alternatifs et autres actifs privés (développement continu de méthodologies appropriées et choix d'un fournisseur de données approprié). Concernant AXA IM Paris : pas de divulgation sur les actifs de crédit alternatifs (même raison que ci-dessus).</i>
	Exposition aux combustibles fossiles	5.2 Exposition aux activités liées aux combustibles fossiles	Oui	Oui	Oui	N/A
Art 1er -III- 6°	Stratégie climatique alignée sur l'Accord de Paris	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM	En partie	En partie	Non	<i>Concernant AXA IM Paris et AXA REIM SGP : objectif applicable jusqu'en 2050 appliqué aux actifs d'entreprises et souverains cotés et aux actions immobilières en propriété directe et ventilé par classe d'actifs avec des horizons intermédiaires, dont 2030 pour certains objectifs, mais pas d'objectif global pour AXA IM avant 2030. Concernant AXA IM Prime : pas de stratégie climat à long terme à l'égard des fonds de fonds des marchés privés à ce jour (actuellement en cours de définition de</i>

						sa stratégie d'atténuation du changement climatique à long terme) ; fin 2023, AXA IM Prime a rejoint l'International Climate Initiative (ICI) et certains de ses actifs sont déjà couverts par les objectifs « zéro émission nette » existants d'AXA IM dans d'autres classes d'actifs (pour les fonds de fonds étant des fonds AXA IM comprenant des actions immobilières et/ou des titres souverains et/ou d'entreprises cotés).
	Méthodologies utilisées dans le cadre de la stratégie d'alignement sur l'Accord de Paris	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.4 Mise en œuvre de nos objectifs « zéro émission nette »	Oui	Oui	Non	<u>Concernant AXA IM Prime : voir ci-dessus.</u>
	Résultats / Avancement des réalisations	6.1 Objectifs « zéro émission nette d'AXA IM » (en ce qui concerne les progrès mesurés par rapport à la réalisation de nos objectifs NZ) 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs, voir la sous-section « Tableau de bord climatique d'AXA IM » (en ce qui concerne les indicateurs climatiques historiques et prospectifs)	Oui	Oui	Non	
	Politiques d'abandon progressif du charbon et des hydrocarbures non conventionnels	6.2 Exclusions : notre politique relative aux risques climatiques	En partie	En partie	En partie	<u>Concernant AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas d'engagement à l'égard d'un plan de sortie progressive du pétrole et du gaz non conventionnels comme pour le charbon. À ce stade, la stratégie d'AXA IM en matière d'hydrocarbures non conventionnels comprend notre exclusion de la production de sables bitumineux et des oléoducs liés aux sables bitumineux, du pétrole et gaz de schiste et du pétrole et gaz de schiste dans l'Arctique en vertu de la politique d'AXA IM relative aux risques climatiques.</u>
	Suivi, changements, fréquence d'évaluation et mise à jour	6.1 Objectifs « zéro émission nette d'AXA IM » (en ce qui concerne les progrès mesurés par rapport à la réalisation de nos objectifs NZ)	Oui	Oui	Non	<u>Concernant AXA IM Prime : voir ci-dessus.</u>
Art 1er-III- 7°	Stratégie pour la biodiversité alignée sur les objectifs à long terme	7 Notre stratégie pour la biodiversité	En partie	En partie	En partie	<u>Concernant AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas de stratégie quantifiée d'atténuation de l'impact sur la biodiversité ni d'objectifs fixés en l'absence de méthodologies et d'orientations techniques suffisamment matures pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement sur les objectifs à moyen et long termes à l'échelle mondiale. À ce stade, le plan d'amélioration continue d'AXA IM lié à sa stratégie biodiversité est constitué i) de nos efforts de recherche et d'engagement, ii) de notre exclusion, au travers de la Politique d'AXA IM en matière de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation, et iii) de la</u>

						poursuite des progrès dans la mesure de notre empreinte biodiversité.
	Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et incidences sur la biodiversité	7.3 Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité	Oui	Non	Non	<i>Concernant AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas de divulgation de l'empreinte biodiversité ni d'analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et des principaux impacts sur la biodiversité, comme pour les actifs alternatifs et autres actifs privés, en l'absence de méthodologies et d'orientations suffisamment matures et appropriées (approche encore en cours de développement).</i>
	Divulgation de l'empreinte biodiversité		Oui	Non	Non	
Art 1er-III- 8°	Identification, évaluation, hiérarchisation et gestion des risques ESG	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	Oui	Oui	Oui	N/A
	Description des principaux risques ESG pris en compte et analysés	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	Oui	Oui	Oui	N/A
	Fréquence de révision du cadre de gestion des risques	8.1 identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »	Oui	Oui	Oui	N/A
	Actions visant à réduire l'exposition de l'entité aux principaux risques ESG		Oui	Oui	Oui	N/A
	Évaluation quantitative des impacts financiers liés aux critères ESG		En partie	En partie	Non	<i>Concernant AXA IM Paris, AXA REIM SGP et AXA IM Prime : pas de quantification des risques financiers liés à l'ESG outre les risques financiers liés au climat en suivant le modèle MSCI Climate VaR, en attente de méthodologies pertinentes et appropriées (non planifiées à ce stade) ; AXA IM Prime n'utilise pas la VaR Climatique à ce jour (approche encore en développement).</i>
	Indication de l'évolution du choix des méthodologies et des résultats		Oui	Oui	Oui	N/A

Recommandations de la TCFD¹⁵⁸

Sections	Informations recommandées	Sections concernées
Gouvernance Stratégie	Surveillance par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR
	Rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et opportunités liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR

¹⁵⁸ [IFRS - ISSB et TCFD](#)

	Identification des risques et des opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs 8.1 identification et atténuation des principaux risques de durabilité, voir la sous-section « Principaux risques de durabilité identifiés »
	Impact des risques et opportunités liés au climat sur la stratégie d'investissement	6 Notre stratégie climatique
	Analyse de scénarios liés au climat (y compris un scénario de 2 °C ou moins)	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
Gestion du risque	Processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat	6 Notre stratégie climatique 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité 8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière
	Processus de gestion des risques liés au climat	8 Notre processus de gestion des risques ESG
	Intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat dans le cadre général de la gestion des risques	8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité 8.2 Contrôles internes et audits 8.3 Prise en compte du risque climatique dans la gestion immobilière
Indicateurs et objectifs	Indicateurs utilisés pour évaluer les risques et opportunités liés au climat	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
	Publication des émissions de GES des Scopes 1 et 2 – et le cas échéant du Scope 3 – et des risques associés	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs
	Objectifs utilisés pour gérer les risques et opportunités liés au climat et la performance	6.1 Les objectifs « zéro émission nette » d'AXA IM 6.5 Indicateurs climatiques prospectifs

Conclusions de la Securities and Futures Commission (SFC) de Hong Kong sur la gestion et la divulgation des risques liés au climat par les gestionnaires de fonds¹⁵⁹

Section	Contenu	Sections concernées du rapport	Informations incluses (« Oui »/« Non »/« En partie »)			Raison(s) du manque d'informations et plan d'action associé (si « Non » ou « En partie »)
			AXA IM Paris	AXA REIM SGP	AXA IM Prime	
Modalités et fréquence de divulgation des informations	S'assurer que les informations divulguées sont proportionnelles au degré de prise en compte des risques liés au climat dans le processus d'investissement et de gestion des risques	N/A (voir le reporting produit sur le Fund Centre d'AXA IM)	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	N/A
	Communiquer de manière adéquate les informations aux investisseurs du fonds	1.4 Nos communications ESG	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	N/A
	Examiner les informations divulguées au moins une fois par an et informer les	N/A (voir le reporting produit)	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	<i>Oui</i>	N/A

¹⁵⁹ [Circular to licensed corporations Management and disclosure of climate-related risks by fund managers | Securities & Futures Commission of Hong Kong \(sfc.hk\)](https://www.sfc.hk/en/circular-to-licensed-corporations-management-and-disclosure-of-climate-related-risks-by-fund-managers)

	investisseurs des changements importants	sur le Fund Centre d'AXA IM)				
Exigences de base sur les informations divulguées relatives à la gouvernance au niveau de l'entité	Structure de gouvernance	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
	Rôles et supervision du Conseil d'administration, y compris son examen du cadre de gestion des risques liés au climat, ainsi que le processus et la fréquence à laquelle ses membres sont informés	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
	Rôles et responsabilités de la direction, y compris son processus d'information et de suivi de l'avancement des efforts de gestion des risques liés au climat	3.1 Nos comités et notre gouvernance IR	Oui	Oui	Oui	N/A
Exigences de base en matière de gestion des investissements et de gestion des risques en lien avec les informations à divulguer au niveau entité	Mesures prises pour intégrer les risques climatiques pertinents et significatifs dans le processus de gestion des investissements	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	Oui	Oui	Oui	N/A
	Processus d'identification, d'évaluation, de gestion et de suivi des risques liés au climat, outils et indicateurs utilisés compris	1.2 Cadre d'investissement responsable d'AXA IM 8.1 Identification et atténuation des principaux risques de durabilité	Oui	Oui	Oui	N/A
Renforcement des normes en matière de divulgation d'informations relatives à la gestion des risques au niveau entité ou fonds	Politique d'engagement au niveau entité, avec de préférence des exemples sur la gestion des risques climatiques significatifs en pratique	4.1 Engagement, collaboration et escalade	Oui	Oui	Oui	N/A
	Empreintes carbone du portefeuille des émissions relevant des Scopes 1 et 2 associées aux investissements sous-jacents des fonds au niveau fonds, y compris la méthodologie de calcul, les hypothèses et limites sous-jacentes et la proportion d'investissements couverts	6.5 Indicateurs climatiques prospectifs – Tableau de bord climatique d'AXA IM : une combinaison d'indicateurs historiques et prospectifs – Intensité carbone	Oui	Oui	Non	<p><u>Concernant AXA IM Prime :</u> AXA IM Prime investit dans des structures de fonds de fonds et s'appuie donc sur les empreintes carbone et les rapports financiers des fonds sous-jacents, ce qui peut entraîner un retard dans le reporting par rapport aux investissements en propriété directe. Le calcul et la déclaration des empreintes carbone par les gérants externes des fonds dans lesquels l'entité investit sont en cours et s'achèveront au second semestre 2024.</p> <p><u>Concernant AXA IM Paris et AXA REIM SGP :</u> veuillez également vous référer à leurs Déclarations relatives aux PIN respectives, qui sont décrites de manière complémentaire dans la Déclaration d'AXA IM au titre du Règlement SFDR, toutes deux disponibles sur le site internet d'AXA IM : Nos politiques et rapports</p>

						en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English
--	--	--	--	--	--	---------------------------------------------------------------------------------------------

3. Liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR

La liste des produits financiers relevant de l'article 8 ou 9 au titre du SFDR est disponible sur le Fund Centre d'AXA IM sur le site internet de BNPP AM : [Fund Centre - AXA IM - Core](#)

Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre territoire.

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, AXA IM se réserve le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à ses produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans ses propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

4. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité AXA IM Paris + AXA REIM SGP

Les principales incidences négatives d'AXA IM Paris et d'AXA REIM SGP sont décrites dans leurs Déclarations relatives aux PIN respectives. Elles sont décrites de manière complémentaire dans la Déclaration d'AXA IM au titre du Règlement SFDR (voir la section II concernant l'approche d'AXA IM relative à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et l'Annexe 1 concernant la prise en compte des PIN aux niveaux entité et produit), toutes deux disponibles sur le site internet de BNPP AM (voir la section sur AXA IM) : [Nos politiques et rapports en matière de durabilité - BNP Paribas Asset Management - Corporate English](#)

Rapport publié par BNP Paribas Asset Management Europe, BNP Paribas REIM France et BNP Paribas Asset Management Prime, les « sociétés de gestion ». BNP Paribas Asset Management Europe est une société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 1 boulevard Haussmann 75009 Paris, France, inscrite au RCS Paris sous le numéro 319 378 832, agréée auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sous le numéro GP 96002. BNP PARIBAS REIM France est une société par actions simplifiée, dont le siège social est sis 50 COURS DE L'ILE SEGUIN, 92100 Boulogne-Billancourt, inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 300 794 278, agréée auprès de l'AMF sous le numéro GP 07000031 le 1^{er} juillet 2007 et au titre de la Directive 2011/61/UE dite Directive AIFM le 15 avril 2014. BNP Paribas Asset Management Prime est une société de gestion de portefeuille Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 892 498 817, AXA IM Prime est une société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-20230023 en date du 21 décembre 2023.

Le présent document est publié et a été préparé par les sociétés de gestion. Il est produit à titre d'information uniquement et ne constitue pas :

1. une offre d'achat ou une sollicitation de vente, et ne doit pas non plus servir de base ou être invoqué dans le cadre d'un contrat ou d'un engagement quelconque ; ou
2. un conseil en investissement.

Les opinions exprimées dans le présent document reflètent l'appréciation de la société de gestion à la date indiquée et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion n'est tenue ni de mettre à jour ni de modifier les informations ou opinions figurant dans ce document. Avant tout investissement dans le ou les instruments financiers concernés, et dans la mesure où un tel investissement est autorisé, les investisseurs sont invités à consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux afin d'obtenir tout avis juridique, comptable, fiscal ou relatif à leur situation de résidence nécessaire à une évaluation indépendante de l'opportunité et des conséquences de cet investissement. Les investisseurs sont également informés que les différents types d'investissements éventuellement présentés dans ce document comportent des niveaux de risque

variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant au fait qu'un investissement particulier soit adapté, approprié ou rentable au regard de leur portefeuille d'investissement.

Compte tenu des risques économiques et de marché, rien ne garantit que les objectifs d'investissement du ou des instruments financiers concernés seront atteints. Les performances peuvent être affectées, entre autres, par les stratégies ou objectifs d'investissement des instruments financiers ainsi que par les conditions économiques et de marché, notamment les taux d'intérêt, les conditions de marché et les conditions générales de marché. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir une incidence significative sur les résultats présentés dans le présent document. L'ensemble des informations mentionnées dans le présent document est disponible sur le site www.bnpparibas-am.com.

Avertissement : Toute reproduction, totale ou partielle, du présent document ou divulgation de son contenu sans l'accord écrit préalable des sociétés de gestion est interdite. Le présent document est publié à titre purement informatif. Il ne constitue ni une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement, ni une confirmation de transaction. Bien que les sociétés de gestion sélectionnent avec soin les données et les sources utilisées, la présence d'erreurs ou d'omissions ne peut être exclue. Les sociétés de gestion ne sauraient être tenues responsables de tout préjudice direct ou indirect résultant de l'utilisation du présent document. Le présent rapport a pour objet de fournir une vue d'ensemble du positionnement ESG des sociétés de gestion. Les études de cas qui y sont présentées sont fournies à titre d'illustration d'investissements réalisés par les sociétés de gestion par le passé. Il ne doit pas être présumé que les investissements qui seront réalisés à l'avenir par les sociétés de gestion présenteront des caractéristiques comparables en termes de qualité, de diversification ou de performance. Le présent document ne constitue en aucun cas une offre de contrat conclu à distance. Ses destinataires disposent d'un délai suffisant pour prendre connaissance des informations qu'il contient. Les investisseurs sont invités à effectuer leurs propres diligences concernant l'opportunité d'investissement présentée. Chaque investisseur potentiel a la possibilité d'obtenir toute information complémentaire qu'il juge nécessaire, étant entendu que des échanges directs sont attendus et fortement recommandés. Le présent document n'a pas de valeur contractuelle. Il ne constitue pas non plus un document d'information requis par une disposition légale ou réglementaire et ne saurait, à lui seul, servir de fondement à une décision d'investissement. La performance et l'évolution du capital investi sont exposées aux risques inhérents à l'évolution de cette classe d'actifs. Les conditions économiques et les facteurs propres au marché immobilier peuvent avoir une incidence négative sur la valeur des actifs et/ou sur les performances de la société. Les simulations de performances passées ainsi que les prévisions de performances futures ne constituent pas des indicateurs fiables des performances futures. Aucune garantie ne peut être donnée quant à l'atteinte des objectifs d'investissement. L'ensemble des risques est décrit dans les documents réglementaires, auxquels les investisseurs sont invités à se référer avant toute décision d'investissement.

Avertissement concernant les données et les déclarations prospectives

Le présent rapport et les informations qui y figurent ont été préparés sur la base des données mises à la disposition des sociétés de gestion à la date du présent rapport. Sauf indication contraire dans le présent rapport, ce dernier et les informations qu'il contient sont uniquement valables à cette date. Le présent rapport fait référence à certains indicateurs extra-financiers, par exemple les scores ESG, les indicateurs clés de performance, les scores de controverses, les indicateurs et indices de référence liés au climat ou au développement durable, ainsi que d'autres données extra-financières, toutes sujettes à des mesures incertaines résultant de limites inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. En règle générale, les indicateurs extra-financiers utilisés dans le présent document ne renvoient pas à des définitions normalisées et peuvent ne pas être comparables à des indicateurs ayant une dénomination similaire utilisés par d'autres sociétés. En outre, les sociétés de gestion se réservent le droit de modifier, d'ajuster et/ou de retraiter les données présentées dans le présent rapport, en tant que de besoin, sans préavis et sans explication.

Les données présentées ou incluses dans le présent rapport peuvent être mises à jour, modifiées, révisées ou supprimées dans les publications ultérieures des sociétés de gestion en fonction, entre autres facteurs, de la disponibilité, de l'impartialité, de l'adéquation, de l'exactitude, du caractère raisonnable ou de l'exhaustivité des informations, ou encore des changements dans les circonstances applicables, y compris les modifications des lois et réglementations en vigueur. Les techniques de mesure utilisées pour déterminer les indicateurs et les données extra-financiers peuvent impliquer des processus de modélisation et des recherches complexes. L'utilisation de différentes techniques de mesure peut également donner lieu à des mesures sensiblement différentes, tandis que la précision de ces techniques peut varier. En outre, la détermination et l'utilisation d'indicateurs et de données extra-financiers, en particulier lors de l'intégration des risques de durabilité ou de l'impact des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité dans les processus d'investissement, restent soumises à la disponibilité limitée de données pertinentes : ces données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs, ou, lorsqu'elles sont divulguées par des émetteurs ou obtenues auprès de fournisseurs de données tiers, elles peuvent se révéler incorrectes, incomplètes ou suivre diverses méthodologies de reporting. Par ailleurs, la plupart des informations utilisées pour déterminer les indicateurs ou les facteurs extra-financiers se basent sur des données historiques, qui peuvent ne pas être complètes ou exactes ou

ne pas refléter pleinement la performance ou les risques extra-financiers futurs des investissements sous-jacents. Malgré l'application d'un rigoureux processus de sélection des fournisseurs de données en vue d'assurer des niveaux de surveillance appropriés, les processus ESG et autres des sociétés de gestion, en ce compris l'outil de notation ESG exclusif des sociétés de gestion, peuvent ne pas nécessairement tenir compte de tous les risques extra-financiers et, partant, l'évaluation par les sociétés de gestion de l'impact de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité peut ne pas être exacte ou des événements imprévus en matière de durabilité pourraient affecter négativement la performance du portefeuille d'investissement. Les sociétés de gestion peuvent changer de fournisseur de données à tout moment et à leur propre discrétion, ce qui peut également entraîner des modifications en lien avec les données utilisées pour les mêmes instruments ou investissements dans les futurs rapports. Si les méthodologies de notation extra-financière appliquées par les sociétés de gestion sont régulièrement mises à jour afin de tenir compte des changements dans la disponibilité des données ou des méthodologies utilisées par les émetteurs ou des contreparties pour publier des informations extra-financières, rien ne garantit que ces méthodologies réussissent ou réussiront à capter tous les facteurs extra-financiers. Les données figurant dans le présent rapport ne sont pas auditées.

Les données relatives à certains indicateurs extra-financiers peuvent être limitées, notamment en termes de couverture des classes d'actifs gérées par les sociétés de gestion. Elles peuvent en outre porter sur des périodes de *reporting* antérieures à l'année du présent rapport, en raison du manque de disponibilité des données.

Les indicateurs liés au climat ou à la durabilité et les données sous-jacentes sur les émissions font l'objet d'incertitudes en matière de mesure résultant des limites inhérentes à la nature et aux méthodes utilisées pour les déterminer. La disponibilité des données pertinentes est limitée : ces

données ne sont pas encore systématiquement divulguées par les émetteurs ou, lorsqu'elles sont divulguées par des émetteurs ou collectées auprès de fournisseurs de données tiers, elles peuvent être incorrectes, incomplètes ou suivre différentes méthodologies de reporting. Les sources de données et les méthodologies devraient évoluer et s'améliorer au fil du temps. Cela pourrait avoir un impact significatif sur les objectifs et leur réalisation.

Le présent rapport peut inclure des déclarations relatives à des événements, tendances, plans, attentes ou objectifs futurs et d'autres déclarations prospectives relatives aux activités, à la situation financière, aux performances opérationnelles, à la performance et à la stratégie futures des sociétés de gestion en ce qui concerne les objectifs climatiques et autres objectifs énoncés dans le présent document. Les déclarations prospectives ne sont pas des déclarations de faits historiques et peuvent contenir les termes « pourrait », « va », « devrait », « continuer », « objectifs », « estimations », « projets », « estime », « a l'intention », « s'attend à », « planifie », « cherche » ou « anticipe » ou des mots ayant une signification similaire. Ces déclarations reposent sur les opinions et hypothèses actuelles de la direction des sociétés de gestion et, par nature, impliquent des risques et incertitudes connus et inconnus. Il convient donc de ne pas s'y fier indûment. Plus précisément, la réalisation effective des objectifs liés au climat et autres domaines énoncés dans le présent rapport peut différer sensiblement de ceux exprimés ou sous-entendus dans ces déclarations prospectives. En outre, de nombreux facteurs ayant un impact sur la réalisation de nos objectifs climatiques peuvent être plus susceptibles de se produire, ou plus prononcés, à la suite d'événements catastrophiques, notamment des événements climatiques et autres catastrophes, des pandémies, des incidents liés au terrorisme ou des actes de guerre.

Les engagements des sociétés de gestion énoncés dans le présent rapport, notamment les objectifs « zéro émission nette » et le but d'atteindre le zéro émission nette, reflètent les attentes actuelles de la direction des sociétés de gestion et sont soumis à un certain nombre d'hypothèses, de variables et d'incertitudes, y compris les actions des émetteurs dans lesquels nous investissons, des fournisseurs et d'autres tiers, ainsi qu'à diverses évolutions politiques, économiques, réglementaires, de la société civile et scientifiques échappant au contrôle des sociétés de gestion. Rien ne garantit que nos objectifs et le calendrier de toute transition seront atteints en tout ou en partie.

Il peut inclure ou se référer à des informations obtenues auprès de diverses sources tierces ou établies à partir de sources tierces, en ce compris, sans toutefois s'y limiter, des indices et des indices de référence de tiers. Ces informations peuvent ne pas avoir été examinées par les sociétés de gestion. Leur inclusion dans le présent document ou toute référence qui y est faite ne saurait être interprétée comme une approbation ou un soutien de la part des sociétés de gestion. En outre, il est possible que ces informations provenant de tiers n'aient pas fait l'objet d'une vérification indépendante.

Par conséquent, les sociétés de gestion ne garantissent pas l'impartialité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations, et aucun(e) déclaration, garantie ou engagement, explicite ou implicite, n'est fait(e). En outre, les sociétés de gestion n'acceptent aucune responsabilité quant à l'impartialité, l'adéquation, l'exactitude, le caractère raisonnable ou l'exhaustivité de ces informations et ne seront pas tenues de mettre à jour ou de réviser ces informations.

Avertissement concernant les informations légales importantes

Dans la mesure où le SFDR est applicable depuis une période relativement courte, la classification SFDR est sujette à des ajustements et des modifications, car certains aspects du SFDR peuvent faire l'objet d'interprétations nouvelles et/ou différentes de celles prévalant à la date du présent rapport. Dans le cadre de l'évaluation continue et du processus actuel de classification de ses produits financiers en vertu du SFDR, les sociétés de gestion se réservent le droit, conformément et dans les limites des réglementations et de la documentation juridique applicables à leurs produits financiers, de modifier la classification d'un fonds particulier afin de refléter des changements dans la pratique du marché, dans leurs propres interprétations, dans les lois ou réglementations liées au SFDR ou dans les réglementations déléguées actuellement applicables, ou encore dans les communications des autorités nationales ou européennes, ou les décisions de justice clarifiant les interprétations du SFDR. Il est rappelé aux investisseurs qu'ils ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la classification présentée en vertu du SFDR.

Le présent document est publié uniquement à titre d'information concernant l'Article 29 de la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat et ne constitue pas une recherche en investissement ni une analyse financière concernant des transactions d'instruments financiers conformément à la directive MiFID (2014/65/UE). Il ne saurait en outre constituer une offre d'achat ou de vente de tout investissement, produit ou service de la part des sociétés de gestion ou de leurs sociétés affiliées. Il ne doit pas être considéré comme une sollicitation ou un conseil d'investissement, juridique ou fiscal, une recommandation pour une stratégie d'investissement ou une recommandation personnalisée d'achat ou de vente de titres.

Toute mention de produits ou de stratégies est faite à titre purement indicatif. Le fait de viser un ODD en particulier ne signifie en rien que les Nations unies approuvent les sociétés de gestion, leurs produits ou services ou les activités qu'elles ont planifiées et ne constitue pas, de manière explicite ou implicite, une recommandation vis-à-vis d'une stratégie d'investissement. Les produits ou stratégies mentionnés dans ce document peuvent ne pas être enregistrés ni disponibles dans votre territoire. En particulier, les parts des fonds ne peuvent pas être proposées, vendues ou transférées à des ressortissants des États-Unis (« U.S. Persons »), tels que définis à la règle S de la loi sur les valeurs mobilières de 1933 (« U.S. Securities Act »). Le traitement fiscal relatif à la détention, la souscription ou la cession d'actions ou de parts du fonds dépend du statut ou du traitement fiscal de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié. Tout investisseur potentiel est fortement encouragé à demander conseil à ses propres conseillers fiscaux.

Ni MSCI ni aucune autre partie impliquée dans ou liée à la compilation, au calcul ou à la création des données MSCI ne donne de garantie ou ne fait de déclaration expresse ou implicite concernant ces données (ou les résultats pouvant être obtenus par leur utilisation), et ces parties déclinent expressément par les présentes toute garantie d'originalité, d'exactitude, d'exhaustivité, de qualité marchande ou d'adéquation à un usage particulier concernant ces données. Sans limiter ce qui précède, MSCI, ses sociétés affiliées ou tout tiers impliqué dans ou lié à la compilation, au calcul ou à la création des données ne sauraient en aucun cas être tenus responsables de dommages directs, indirects, spéciaux, punitifs, consécutifs ou autres (y compris d'un manque à gagner), même s'ils ont été informés de la possibilité de tels dommages. Aucune autre distribution ou diffusion des données MSCI n'est autorisée sans le consentement écrit exprès de MSCI.